

**MINISTÈRE DE LA DÉFENSE  
SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION**

**CAHIERS DU CENTRE D'ÉTUDES D'HISTOIRE DE LA DÉFENSE**

**SORTIES DE GUERRE**

*SOUS LA DIRECTION DE*

**JACQUES FRÉMEAUX ET MICHÈLE BATTESTI**

**CAHIER N° 24  
2005**

<i>Préface. Sorties de guerre, retour des hommes</i> par Jacques FRÉMEAUX .....	7
<i>Le retour d'Indochine, 1946-1955</i> par Michel BODIN .....	11
<i>Le combattant français de la guerre d'Algérie : approche méthodologique</i> par Jean-Charles JAUFFRET .....	21
<i>De la guerre au brigandage : les soldats de la guerre de Cent Ans ou l'impossible retour</i> par Valérie TOUREILLE .....	29
<i>À propos des Harkis</i> par Jean-Jacques JORDI .....	43
<i>Les réfugiés français de la Grande Guerre</i> par Philippe NIVET .....	55
<i>L'évolution du statut des femmes en France avant-après guerre, le cas des femmes de métropole et algériennes</i> par Diane SAMBRON.....	69
<i>Les anciens combattants américains de la guerre du Viêt-nam</i> par Laurent CESARI .....	89
<i>Pour une histoire du retour des prisonniers et des requis</i> par François COCHET .....	99
<i>Retours controversés sur une sale guerre : l'opinion publique allemande et la Wehrmachtsausstellung sur la guerre à l'Est</i> par Helga BORIES-SAWALA.....	105
<i>Comment les soldats français sont sortis de la première guerre mondiale</i> par Bruno CABANES.....	123
<i>Le départ des Italiens de Tunisie après la seconde guerre mondiale : une étape de la normalisation des relations franco-italiennes</i> par Martine TOMASSETTI .....	141
<i>« Ils étaient la France Libre ». Genèse d'un film documentaire historique</i> par Éric BLANCHOT .....	149

## PRÉFACE

### Sorties de guerre, retour des hommes

par Jacques FRÉMEAUX

Professeur, université Paris IV

Ce recueil rassemble douze contributions écrites, qui sont le développement de communications prononcées à l'occasion du séminaire organisé à l'université Paris-Sorbonne/Paris IV sur le thème des « retours de guerre », durant les années universitaires 2002-2003 et 2003-2004, en collaboration avec le Centre d'études d'histoire de la défense.

La thématique des « *sorties de guerre* » reste encore relativement nouvelle. Élaborée surtout à partir de l'étude de la Grande Guerre, elle se présente exactement comme le pendant des recherches, longtemps privilégiées, sur les entrées en guerre, trop souvent réduites d'ailleurs, jusqu'aux travaux de Jean-Jacques Becker, à la présentation des causes des conflits. L'intérêt de la réflexion sur les « sorties de guerre » est de chercher à comprendre comment peuples, sociétés et économies passent de l'état de guerre à l'état de paix, ce qui revient à affecter des hommes et des moyens jusque-là consacrés à l'effort militaire à des activités non guerrières, par le biais de décisions politiques assorties d'un discours qui les légitime. À l'intérieur de ce très vaste ensemble, le thème plus spécifique du « retour des hommes » a donné lieu à des textes importants, depuis le travail pionnier d'Antoine Prost sur *Les Anciens combattants*, et la thèse de Jules Maurin sur les *Soldats languedociens*, jusqu'au livre tout récent de Bruno Cabanes sur *La Victoire endeuillée*. C'est l'élargissement de ce thème à des périodes ou à des objets qui n'ont pas ou guère été sollicités selon cette problématique qu'il a été fait appel, et dont on souhaite ici donner un aperçu.

Les types de conflits évoqués sont de natures diverses : les deux guerres mondiales, et deux importantes guerres de décolonisation, celle d'Indochine et celle d'Algérie. Produites dans un séminaire de recherche en histoire contemporaine, la plupart des communications portent sur les guerres du xx<sup>e</sup> siècle. Mais cette préférence ne doit pas empêcher de penser que les problématiques développées ici peuvent servir à interroger les autres périodes de l'histoire, comme le prouve la contribution de Valérie Toureille, qui porte sur l'histoire médiévale. La peur du brigandage des anciens soldats, évoquée de façon convaincante, est-elle plus forte alors que de nos jours ? Les exemples récents des guerres des Balkans ou d'Afrique pousseraient à réserver la réponse. On peut suggérer ici tout ce qu'il y aurait à gagner si l'on dépassait les barrières trop formelles que l'organisation des études d'histoire continue à ériger entre des « périodes » élevées au rang de catégories kantienne au détriment de toute tentative de comparatisme.

Les groupes auxquels on peut s'intéresser sont de plusieurs sortes. On pense d'abord, bien sûr, aux guerriers démobilisés. Si beaucoup sont des soldats sous les armes, comme ceux dont traite Bruno Cabanes, d'autres sont des prisonniers, ceux-là même qu'a étudiés François Cochet. Il faut réorganiser leur retour, souvent dans des conditions difficiles. Tous doivent se réadapter. Mais la fin des conflits n'est pas non plus sans conséquences pour les civils. Les phénomènes des déplacements, fréquents durant les guerres, sont le plus souvent présentés et vécus comme des

replis provisoires. Les fins de conflits suscitent, en revanche, des situations peu réversibles. Certains, chassés de chez eux par les opérations, peuvent songer au retour, comme les réfugiés français de la Grande Guerre, sur lesquels ont porté les recherches de Philippe Nivet, présentées ici. D'autres au contraire sont contraints de quitter leur pays natal. L'exposé de Martine Tomassetti traite un aspect peu connu d'un de ces exils, qui concerne cette catégorie particulière d'Européens d'Afrique du Nord que furent les Italiens de Tunisie, expulsés après la deuxième guerre mondiale. Les âges, mais aussi les sexes, affrontent différemment ces périodes. Diane Sambron montre comment, à l'issue de la guerre d'Algérie, les espoirs d'une révolution de la condition féminine sont étouffés par une vague de conformisme dont d'autres fins de guerre ont donné des exemples.

La fin du conflit paraît sceller les expériences en donnant un sens au récit. Elle fait des uns des vaincus et des autres des vainqueurs. Mais ces mots ne sont pas toujours acceptés. Certains vaincus s'estiment trahis, ou du moins incompris, comme les anciens d'Indochine, étudiés par Michel Bodin, qui a le mérite de ne pas exclure les soldats originaires de l'Union française de sa communication. D'autres sont dénoncés comme des traîtres, comme les harkis, objets de la contribution de Jean-Jacques Jordi, qui montre combien le chemin vers une représentation juste et sereine est difficile. Par ailleurs, la défaite honorable n'a jamais porté atteinte à la gloire des vaincus. Encore faut-il que ceux-ci n'aient pas porté atteinte aux lois de la guerre. Souvent, l'évolution des mentalités suscitée par celle-ci rend certaines attitudes des combattants incompréhensibles. Elle peut les révéler comme des criminels. La notion de « *devoir accompli* » est parfois vidée de son sens. Les anciens combattants de la Wehrmacht, associés aux massacres organisés par les nazis sur le front de l'Est ont été rattrapés par des responsabilités qu'ils s'étaient efforcés d'é luder, ainsi que le souligne Helga Bories-Sawala dans un article qui démontre quels obstacles doit parfois surmonter l'effort de mémoire. Sans qu'il soit naturellement question d'assimiler les guerres de décolonisation de la République aux guerres d'extermination du III<sup>e</sup> Reich, des considérations de même nature ont longtemps rendu difficile aux anciens d'Algérie de faire part de leur expérience, ainsi que l'illustre le travail de Jean-Charles Jauffret. En revanche, observe Laurent Cesari, la mémoire nationale américaine a su recoudre une trame déchirée pour réconcilier l'ensemble des citoyens d'abord dans la recherche, vaine, mais pieuse, des prisonniers disparus dans les camps, puis dans le culte de l'ensemble des morts.

Les innombrables expériences de la guerre, mais aussi celle des maux de la guerre, apparaissent à peu près intransmissibles à ceux qui n'ont pas vécu des épreuves analogues. La fin des conflits apparaît comme le moment où ces incompréhensions éclatent en plein jour. Chaque individu est alors, en effet, tenté de montrer ses blessures, puis d'en demander la raison, et d'abord à ses compatriotes, prêts ou non à comprendre tout ou partie de ses souffrances et, souvent, de ses remords. C'est peut-être à partir de telles interrogations que la mission des historiens prend tout son sens. Il ne s'agit pas de juger quiconque, mais de replacer chaque individu dans cette situation qui nous permet, non de nous identifier à lui, mais, comme le suggérait Sartre, de retrouver son projet, et, dans l'entrecroisement multiple des projets, de lire quels sont les choix d'une société. L'histoire purement universitaire n'est pas forcément la seule à pouvoir répondre à cette ambition. Les réflexions d'Éric Blanchot sur l'élaboration de son film documentaire *Ils étaient la France Libre*, consacré aux contingents, trop souvent méconnus, de la 1<sup>re</sup> armée

française de 1944-1945, soulignent, une fois de plus, tout ce qu'on peut attendre, en matière de recherche, et pas seulement en terme d'impact, du travail de réalisateurs pourvus d'une solide formation historique.

En terminant ce travail, il faut remercier ceux qui l'ont rendu possible : l'ensemble des contributeurs qui ont accepté de sacrifier des moments précieux pour venir présenter le fruit de leurs réflexions ; le professeur Jean-Christophe Romer, directeur du CEHD, qui a accepté de financer les déplacements des participants, ainsi que la publication de cet ouvrage. Et, aussi, les étudiants et doctorants qui, par leur dynamisme, ont contribué à l'animation du séminaire.

## Le retour d'Indochine, 1946-1955

par Michel BODIN

docteur ès Lettres et ès Sciences humaines

Les retours de guerre posent des problèmes innombrables, difficiles à étudier et de ce fait mal connus. Ces phénomènes touchent toutes les guerres mais ils deviennent cruciaux pour les hommes qui ont « fait l'Indo » car c'était des professionnels. Ces derniers faisaient une guerre lointaine, déconnectée de la Nation, une guerre de décolonisation avec toutes les connotations négatives qui entourent ce genre de conflit. Aussi les rapatriés du corps expéditionnaire français d'Extrême-Orient (CEFEO) se construisirent-ils une mentalité particulière qui généra des réactions spécifiques à leur retour. On peut parler d'un type d'anciens combattants particuliers car ils tiraient des leçons de leur vie en Indochine et de leur guerre. Beaucoup revenaient animés d'une espèce d'indiscipline intellectuelle inhabituelle parmi les militaires et nourrie de leurs expériences. À leur retour, comment pouvaient réagir des hommes déçus par leur pays qui les attristait, qui ne faisait rien pour eux, qui ne les protégeait pas ou peu contre les attaques des communistes, alors que dans les derniers temps de leur campagne, on leur avait dit qu'ils combattaient l'offensive communiste contre le Monde libre donc contre la France. Ces réactions prennent toute leur importance dans la perspective des événements du Maghreb et plus particulièrement ceux de l'Algérie. Autrement dit, pour les Français, la rizière et la jungle furent-elles vraiment à l'origine du 13 mai 1958, du putsch d'avril 1961 et de l'OAS? Mais pour les Maghrébins qui avaient entamé un lent processus de maturation politique, l'Indochine fournit-elle des méthodes d'action ou tout simplement des idées? Les combattants d'Indochine natifs des pays colonisés rapportèrent-ils des modes de pensée qui concoururent à leur propre décolonisation? L'Indochine sema-t-elle les germes de la révolte?

L'ensemble de la question est malaisé à traiter du fait de l'état actuel de la documentation. Les pièces sont peu nombreuses. Les hasards de la guerre et les déménagements successifs des services ont fait perdre de nombreux papiers. Cependant la nature même du sujet explique la rareté de la documentation. Une fois débarqués, les rapatriés d'Indochine, soit réintégraient la vie civile s'ils étaient en fin de contrat et, de ce fait, ils ne dépendaient plus de l'autorité militaire, soit ils partaient en permission de fin de campagne s'ils étaient militaires de carrière ou encore sous contrat et, là encore, il n'y a aucune archive, sauf si ces hommes ont été à l'origine d'incidents comme des bagarres, des attaques de journaux progressistes et communistes ou des saccages de locaux de la CGT. Dans ces derniers cas, les papiers ne sont pas actuellement consultables puisqu'ils font partie des cartons touchant à la sécurité et à la justice. Force était donc de dépouiller les rapports de traversée mais, par un curieux hasard, ils s'avèrent beaucoup moins riches que ceux concernant le sens Métropole-Indochine. Les fiches du bureau central d'archives administratives militaires (BCAAM) donnent une vision statistique des retours. Quelques rares dossiers abordent la Légion et les troupes africaines. Les témoignages devenaient alors un grand espoir. Cependant, les recevoir c'était accepter d'emblée un certain nombre de souvenirs déformés, limités aux seuls Français car les légionnaires, les Maghrébins et les Africains sont quasiment impossibles à interroger. En conséquence ne seront examinés que les retours des Métropolitains et des Nord-Africains.

Le tableau ci-dessous fait le point sur les rapatriés de l'armée de terre. Il faudrait y ajouter les 20 000 hommes de la marine et de l'armée de l'air, les auxiliaires et les personnels féminins ; mais pour ces catégories de personnels, les chiffres ont disparu. Comme tous les recensements, les données varient. Le tableau tient compte des derniers bilans datés de 1958.

	Français	Légionnaires	N.-Africains	Africains	Total
Débarqués	233 467	72 833	122 920	60 340	488 560
Non revenus	18 652	10 069	8 379	2 859	39 959
Non revenus %	8 %	13,8 %	6,8 %	4,7 %	8,2 %

Quelques mots néanmoins sur les légionnaires, c'est-à-dire les hommes de troupe et les sous-officiers car les officiers de la Légion avaient un comportement identique à celui des cadres des autres unités, puisqu'ils étaient en immense majorité français. Les légionnaires étaient conscients que leur engagement les mènerait en Indochine et qu'ils seraient confrontés aux secteurs les plus difficiles. Aussi à leur retour, évoquaient-ils les souvenirs de leur campagne sans trop se soucier des questions sur le sens de la guerre. Beaucoup songeaient d'ailleurs à reprendre du service et à retourner en Indochine pour retrouver un chef estimé, pour venger un des leurs comme le lieutenant-colonel de Sairigné tué dans l'embuscade de Dalat en 1948 ou pour prendre une revanche sur les vainqueurs de la RC4. 23,45 % d'entre eux firent deux séjours et 2,82 % trois.

Les Africains fiers de leur campagne, contents de leurs décorations entrevoyaient un retour de guerriers, chargés de gloire et de cadeaux pour les leurs. Selon les expériences, les rapatriés avaient une vision différente de la guerre. Des tirailleurs revenus en 1950 de Cochinchine disaient que le Viêt-minh était bien trop fort et qu'il y avait trop de désertions parmi les légionnaires et « les Arabes ». À l'inverse, ceux qui avaient résisté à des assauts vietminh contre leurs positions ou qui avaient fait partie de troupes mobiles rentraient convaincus de leur force. Une minorité songeait à retrouver l'Indochine : de vieux sous-officiers et souvent des hommes qui voulaient revoir leur femme indochinoise et leurs enfants. La guerre les avait en apparence complètement dépassés ; même ceux qui avaient connu une rééducation politique dans les camps de prisonniers vietminh, n'avaient été en rien contaminés par les idées marxistes ou antifrancaises. Les plus évolués d'entre eux, surtout des citoyens, revenaient néanmoins avec des idées d'égalité avec les Français et souvent marqués par les habitudes des mauvais soldats européens : ivrognerie, contestation, indolence. Tous avaient trouvé en Indochine la régularité des soldes, une nourriture dans l'ensemble acceptable, des femmes faciles ou vénales ; tout cela joua en profondeur sur leur perception de leur vie en Afrique et concourut à un lent changement de leur mentalité. D'ailleurs ceux qui repartaient en deuxième séjour, s'avéraient plus difficiles à commander et souvent moins bons soldats.

Du point de vue des Européens et des Maghrébins, le retour sera étudié sous trois angles : les modalités du retour, la gestation de l'état d'esprit et l'état d'esprit au retour et dans les premiers mois du retour.

## Les modalités du retour

### *Le temps en Indochine*

Le temps passé en Indochine constitue un élément de compréhension évident. Sa durée déterminait un état d'esprit particulier, voire un moral particulier. Réglementairement, la durée du séjour avait été fixée à 24 mois mais les débarqués de 1945-1946 avaient reçu l'assurance qu'ils ne resteraient qu'un an en Indochine. Cependant, la guerre (pertes, indisponibilités, dureté des opérations) et les difficultés de la Métropole pour trouver des hommes et des moyens de transport firent que le temps légal en Indochine varia pour des séjours normaux, c'est-à-dire non tronqués par un rapatriement sanitaire ou disciplinaire ou par la fin des opérations, de 24 à 30 mois. Pour les Européens : 30 mois fin 1947, 27 mois fin 1951 ; pour les Nord-Africains : 28 mois fin 1948, 26 mois fin 1951. À cela s'ajoutaient les prolongations fortuites, si bien qu'on arriva, par exemple, à 33 mois pour les Européens en 1950. Au-delà du temps annoncé, naissaient des mécontentements qui s'exprimaient par des critiques acerbes contre les états-majors, contre les bureaux de métropole et contre les gouvernements. Les Maghrébins avaient l'impression qu'on les avait trompés et que les Français ne tenaient pas leur parole. Aussi, se développa une espèce de résignation qui entraînait des formes de mauvais esprit et une baisse du moral dans les derniers jours, à tel point que des rapports signalent qu'il y avait plus d'accidentés et de blessés par négligence parmi ceux qui, théoriquement, avaient terminé leur séjour. D'ailleurs, des hommes rechignaient à partir en mission. Des séjours allongés accentuaient encore plus l'usure des organismes, ce que des médecins dénoncèrent. Ceux-ci demandèrent que les séjours soient écourtés pour éviter un délabrement complet de la santé des hommes. Selon eux, cela nuisait aux individus et à leurs désirs de revenir en Indochine ; enfin, ceux qui se portaient volontaires pour un autre séjour, débarquaient souvent mal rétablis de leur premier. L'annonce du rapatriement faisait remonter le moral mais il accentuait encore plus la prudence. Des officiers essayèrent de ne pas employer ces personnels en fin de séjour quand ils en avaient la possibilité. La cause essentielle de cet état de fait qui jouait sur les mentalités au retour, était le manque chronique d'effectif.

### *Le type de rapatriement*

On parlait de rapatriement normal pour des rapatriés qui avaient fini leur séjour sans problèmes, y compris pour ceux qui avaient volontairement prolongé leur séjour (environ 7 % des Européens). Les Nord-Africains, quant à eux ne prolongeaient guère leurs séjours (moins de 1 % des hommes) ; d'ailleurs, le commandement n'y était guère favorable. Il eut aussi des rapatriements sanitaires qui concernèrent 51 068 combattants dont 31 412 Français et 8 494 Maghrébins (soit 14,6 % et 7,4 % des revenus). Les retours se faisaient après une courte permission dans des centres de transit (base militaire de Saïgon ou base opérationnelle du Tonkin) où étaient effectuées les visites médicales de rapatriement, où on réglait toutes les formalités administratives, où on mettait à jour les soldes et où souvent on procédait aux avancements et aux remises de décorations. Pour les grands malades et les blessés qui ne pouvaient pas réintégrer leur unité avant quatre mois, des commissions de rapatriement fixaient les dates et les conditions de départ selon des critères très stricts. C'étaient les rapatriements sanitaires.

### *Les conditions du retour*

Jusqu'en 1954, la voie maritime fut le mode de retour quasi-exclusif pour les Nord-Africains et les Européens sauf pour les officiers supérieurs et généraux. Globalement, les navires prirent en charge 97,5 % des hommes de troupe, 78,5 % des sous-officiers, 65 % des officiers et 90 % des gendarmes. Les voyages s'effectuèrent sur des transports de troupes comme le célèbre *Pasteur* qui convoya plus du tiers des rapatriés ou le *Skaugum*, sur des cargos, des paquebots comme la *Jamaïque* et sur des bateaux de guerre. Les conditions d'embarquement varièrent selon le type de bâtiment et les époques. Sur les transports de troupes, la vie était réglementée ; elle était pénible mais dans l'ensemble acceptable. Par contre, sur les cargos tout manquait : des locaux sanitaires aux dortoirs propres. Certains d'entre eux se distinguaient même par une saleté épouvantable et l'inconfort. Seules la jeunesse et l'abnégation des militaires purent faire accepter de telles conditions de vie. La plupart des traversées duraient de 15 à 20 jours et elles suivaient la même route : l'Asie, le canal de Suez, l'Afrique du Nord puis Marseille. Néanmoins, en raison de grèves dures à Marseille et pour éviter les incidents avec les manifestants, quelques navires accostèrent à Toulon. Après 1954, de nombreux bâtiments arrivèrent directement en Afrique du Nord.

Les rapatriés sanitaires revenaient, essentiellement par bateau : sur des transports de troupes comme le *Pasteur* équipé de deux hôpitaux, parfois sur des cargos sur lesquels on avait aménagé des cabines de soins. Un seul vrai navire-hôpital (l'*Orégon*) fut affrété par les autorités. La part du bateau oscilla entre 97 % en 1947 et 65,5 % en 1954 (soit 71,5 % des rapatriés sanitaires). Progressivement celle de l'avion augmenta car la flotte aérienne fut régulièrement accrue. Il y avait de quatre à six DC3 par semaine et deux Skymasters mensuels mais ces moyens pouvaient être augmentés en cas de crise grave. Après Diên Biên Phu, deux DC3 de l'armée de l'air des États-Unis convoyèrent des grands blessés vers des hôpitaux américains. Selon les conditions atmosphériques mais parfois politiques aussi, les vols vers la Métropole duraient de 4 à 7 jours. Dans l'ensemble, il apparaît que l'état général des patients s'améliorait tout au long des voyages.

### **L'état d'esprit au cours du voyage de retour**

#### *Au départ, des sentiments diffus*

Contrairement à ce qu'on pourrait imaginer, ce ne fut pas la liesse qui prévalait au moment des embarquements, en particulier parmi les gradés. Néanmoins en 1949, il y eut des manifestations de joie parmi des hommes de troupe lorsque la *Jamaïque* largua les amarres. Certes, on notait la satisfaction de retrouver la France après une longue période d'absence, l'idée de rejoindre un pays moins rude, de revoir la neige aussi. Les militaires pensaient tout naturellement aux leurs et les Nord-Africains imaginaient l'accueil qu'on leur ferait dans leur village, avec leurs décorations et leurs cadeaux, voire leur pécule. Malgré tout, pour beaucoup, il y avait un véritable soulagement d'avoir échappé à la mort, à la blessure ou à la maladie grave. Mêmes valides, les combattants revenaient épuisés et amaigris (souvent de 10 à 15 kg). Les libérés des camps vietminh s'embarquaient en plus exténués moralement et certains étaient convaincus de leur déchéance malgré les efforts des services médicaux et sociaux. C'était la fin des angoisses en particulier pour ceux qui avaient vécu en poste ou dans des unités entièrement autochtones et qui avaient

passé leur séjour « dans un qui-vive permanent ». La plupart retrouvaient avec joie une nourriture typiquement européenne qui les changeait du riz quotidien et des rations de combat. Mais on sentait parmi les Européens une tristesse. Beaucoup pensaient aux copains morts ou à ceux qu'on laissait au combat et d'aucuns regrettaient l'ambiance virile loin des préoccupations banales de la vie en France. D'autres auraient aimé rester pour terminer leurs missions dans lesquelles ils s'étaient totalement investis (en particulier les combattants des postes et les médecins). Certains laissaient en Indochine « une petite épouse » qu'ils n'avaient pas eu l'autorisation de ramener car l'administration militaire leur avait refusé le droit de se marier. C'était naturellement une partie de leur jeunesse et de leur vie d'homme qu'ils laissaient.

### *L'amertume*

La décompression psychologique et la longueur des voyages maritimes furent à l'origine de l'éclosion d'une certaine amertume à des degrés divers selon les vécus des combattants. Sur les bateaux, ils avaient le temps de parler, de réfléchir et d'échanger leurs idées. Cela contribua à l'épanouissement de sentiments qui couvaient depuis bien longtemps et qu'ils avaient tus par discipline militaire, par abnégation ou par manque de liberté d'esprit consécutif à leurs soucis quotidiens. Se développa l'impression qu'ils n'avaient pas eu le temps de terminer leur travail de pacification, alors qu'il leur semblait en bonne voie grâce aux liens personnels qu'ils avaient pu tisser avec les villageois. Le souvenir des autochtones civils et militaires les hanta : que deviendraient-ils avec les successeurs ? L'effort de pacification serait-il continué ? Aussi regrettaient-ils de ne pas avoir eu les moyens de gagner cette guerre et beaucoup estimaient que le commandement leur avait en quelque sorte volé leur victoire. Ce fut très net pour ceux qui avaient vécu l'offensive de 1947 en Haute Région tonkinoise et même pour les survivants de Diên Biên Phu, ce qui dans ce dernier cas est une illusion. En 1954-1955, c'étaient des vaincus qui prenaient le bateau. Petit à petit, se mit en place la nostalgie, sans doute d'une vie aventureuse, mais surtout du pays, et pas seulement à cause des femmes ou des amours. En dépit de la guerre, ils avaient aimé cette terre pour ses paysages et ses habitants. Ils avaient aimé cette terre avec d'autant plus de force qu'ils avaient compris que la Métropole les ignorait ou les haïssait. L'Indochine avait en quelque sorte bénéficié d'un transfert affectif. La coupure était alors d'autant plus grande que, les jours passant, une vague inquiétude naissait. Quel avenir pour les démobilisables qui n'avaient connu que l'armée ? Un rengagement ? Une réinsertion dans la vie civile de la Reconstruction ? Comment, alors qu'ils n'avaient pour la plupart pas de vraie qualification professionnelle ? Dans la routine militaire des casernes, que deviendraient ceux qui avaient connu de grandes responsabilités ? Les rapatriés de 1948-1950 se souciaient de la situation économique puisqu'ils avaient laissé leur pays dans les ruines de la guerre. D'autres étaient préoccupés par la situation politique avec les grèves à répétition consécutives, selon eux, à la seule action destructrice des communistes complices sans vergogne du Viêt-minh. Les Nord-Africains ressentaient des émois identiques mais pour des raisons un peu différentes. À partir de 1951, les Marocains et les Tunisiens se faisaient du souci pour les leurs car les troubles s'étaient multipliés dans leurs pays. Des lettres de propagande avaient parfois attisé leurs inquiétudes en affirmant que la répression des Français avait été horrible et sanguinaire. Certaines affirmaient qu'au Maroc, des légionnaires avaient arraché les boucles d'oreille des femmes et fusillé des innocents « sans restriction ». Jusqu'en 1951, ces hommes n'avaient porté aucun intérêt

pour leur région d'origine et étaient revenus plutôt heureux de leur aventure indo-chinoise. Les vieux soldats en étaient même particulièrement fiers. Ce comportement changea progressivement, certes parce que les événements d'Afrique du Nord avaient évolué, mais aussi parce que les nouveaux engagés ne voyaient plus exactement la France et l'armée française de la même façon que leurs prédécesseurs (développement d'une conscience nationale, conséquence d'une certaine propagande, de l'école, attitude décevante de la France, maladresses, effets de la deuxième guerre mondiale...). Après 1952, une appréhension diffuse gagna les Nord-Africains ; ils parlaient entre eux à l'écart des gradés européens et ils semblaient plus attentifs qu'avant aux nouvelles du Maghreb. Il y eut même quelques heurts avec des cadres, avec parfois des insultes et des bousculades. L'immense majorité restait fidèle et souhaitait rester dans l'Armée, mais à condition de ne pas faire de maintien de l'ordre au Maroc ou en Tunisie. Tous privilégiaient un séjour en France ou en Allemagne.

À partir de novembre 1954, la question algérienne donna une autre importance aux réactions des Maghrébins. Marocains et Tunisiens n'y furent guère sensibles en dépit d'une curiosité lors des informations. En revanche, les Algériens montraient des signes d'énervement et d'inquiétude. En 1955, des embarquements se firent dans les cris et dans le chahut. Sur les bateaux, il y eut des altercations parfois violentes avec les cadres européens et le nombre des manques de respect envers les officiers, et surtout envers les sous-officiers français, se multiplia. Les services de sécurité sentaient des gens à cran et la naissance d'une mentalité nouvelle, à tel point que, sur de nombreux navires, on opéra une reprise en main par des conférences, des causeries et une propagande discrète. Les tirailleurs devenaient plus difficiles à commander et très susceptibles.

### *La colère*

La colère des militaires français s'exacerba progressivement lorsqu'ils découvrirent ce que leurs camarades racontaient sur le manque de moyens, l'étendue des sabotages et la multiplicité des ordres incohérents ou donnés par des gens qui ne connaissaient rien au terrain. La colère contre les Métropolitains qui n'était pas vraiment nouvelle, prenait corps bien que de nombreux soldats se soient fait une raison ; ils pensaient que leurs compatriotes réagissaient ainsi car ils ne connaissaient pas la réalité de l'Indochine. Par contre, la haine que beaucoup ressentaient en Indochine contre les communistes, devint féroce puisque ceux-ci soutenaient le Viêt-minh auteur de massacres contre les civils, d'infamies contre les prisonniers, et de tortures contre les blessés. Beaucoup parlaient entre eux de règlements de comptes. Il y en eut à Marseille, mais les autorités policières et militaires entravèrent les excès les plus graves. De plus, et c'est sans doute une nouveauté, on pourfendait l'administration militaire, ses incohérences, ses injustices (le système de la répartition des décorations, les temps de séjours différents selon les unités...), et les critiques fusaient contre les responsables de la défaite de la RC4 et de l'installation de Diên Biên Phu. Beaucoup refusaient de comprendre les évacuations de secteurs qui, pour eux, avaient été synonymes de l'abandon tragique d'hommes et de femmes qu'ils avaient aimés et qui les avaient aimés. Tous pensaient qu'ils avaient été massacrés par le Viêt-minh dans d'atroces souffrances. On en voulait volontiers à tout le monde : aux « planqués » des bases qui faisaient la sieste alors qu'on avait besoin d'eux, aux aviateurs qui rentraient tranquillement à leur base,

aux parachutistes qui recevaient trop d'honneurs et trop de décorations, aux Sénégalais trop facilement récompensés... Cette somme de réactions, anciennes dans leur essence, était malgré tout nouvelle par sa virulence, d'autant qu'on avait affaire à une armée de métier.

Progressivement, l'irritation gagna les Maghrébins. Ils protestaient plus ou moins ouvertement contre la parcimonie des médailles, la longueur des séjours et les soldes insuffisantes et trop différentes de celles de leurs camarades européens. Chez eux, la dévaluation de la piastre provoqua un énorme mécontentement ; il fut néanmoins passager car l'armée prit rapidement des mesures compensatoires mais ce décalage suscita encore plus de mauvais esprit. Même avant 1954, les Algériens devinrent plus revendicatifs. Ils réclamaient d'être traités à égalité avec les Européens pour les soldes et les rations de vin, ce qui peut surprendre chez des musulmans. Chez eux aussi, le manque de moyens suscita de véritables interrogations sur les possibilités réelles de la France et beaucoup regrettaient l'absence de fermeté contre tous ceux qui crachaient sur les soldats français. Ceux qui avaient été prisonniers du Viêt-minh étaient plus sensibles aux marques d'affection mais surtout aux injustices ou à ce qui leur semblait en être.

En somme, l'armée était en train de changer.

## **Les mentalités dans les premiers mois des retours**

### *Le contact avec la Métropole ou l'AFN*

Les arrivées en Afrique du Nord se faisaient dans le calme l'ordre et la bonne humeur. La réception des rapatriés, y était soigneusement préparée. Des fanfares accompagnaient les descentes des navires, des officiers présentaient la bienvenue, les services sociaux offraient des rafraîchissements et des repas, tandis que des camions attendaient les hommes. Le commandement avait dans l'idée de préparer un rengagement pour les tirailleurs et de donner une bonne impression aux badauds, potentiels volontaires à un engagement. Les passagers qui ne faisaient qu'une escale purent faire la différence avec l'accueil qu'il reçurent à Marseille. Les uns débarquèrent rapidement de jour sous les huées des manifestants parfois sous les crachats et les lancers de boulons ou de tomates, les autres se virent encadrés par des gardes mobiles ou des CRS et certains arrivèrent de nuit sur un quai isolé et furent immédiatement embarqués dans des camions pour échapper aux incidents. Des blessés furent même bousculés. Une fois les formalités terminées, des militaires, à plusieurs reprises, lancèrent des expéditions punitives contre les manifestants et les locaux de la CGT, du PCF et de leurs journaux comme la *Marseillaise*. Cependant la majorité revêtit des tenues civiles, suivit les consignes de ne pas faire de vagues et tenta de se noyer dans la société française pour retrouver des habitudes. Ces premiers contacts que beaucoup avaient tant attendus, déçurent la majorité des rapatriés. Ils avaient l'impression d'être des étrangers dans leur pays et de ne pas retrouver ce qu'ils avaient imaginé même si beaucoup constataient les effets de la Reconstruction. Tous remarquaient les visages fermés alors qu'ils avaient connu des Indochinois souriants, des concitoyens pressés, bourrus, sans aucune gentillesse et qui pleurnichaient pour tout : leur vie, leurs salaires, leurs pourboires, leur gouvernement. Mais souvent dans les conversations, les démobilisés constataient qu'on les jalousait pour leurs soldes et qu'on leur demandait fréquemment « si faire l'Indo avait rapporté gros ». Certains avaient l'impression

d'être traités en mercenaires qui ne seraient partis en Extrême-Orient que pour l'argent et la bagarre. Un mur d'incompréhension se dressa entre la plupart des hommes et leur entourage comme s'il y avait eu deux mondes et que l'un ignorait totalement l'autre. Certes, cette sensation d'incompréhension entre ceux qui se battent et l'arrière est banale mais il y avait chez les anciens du CEFEO autre chose qu'on appela progressivement le « mal jaune ». L'indifférence généralisée à la situation en Indochine, le mépris qu'ils ressentaient, les surprenaient tout autant que le comportement des Français qui à leurs yeux ne cherchaient que la satisfaction de leurs besoins matériels et la recherche du plaisir. Leur nouvelle vie les déroutait aussi : la nécessité de porter des tenues décentes, d'avoir des chaussures et de manger des nourritures trop riches... Les uns eurent des difficultés à se réhabituer à un lit avec un matelas, d'autres à porter des chaussettes et certains se sentaient un peu perdus dans les bruits de la ville. Bref, pour beaucoup, une phase de réadaptation fut nécessaire.

Nous ne savons rien du retour des Nord-Africains dans leur milieu.

***Un état d'esprit particulier pour les Français***

Dans les premiers mois qui suivirent leur retour, de nombreux militaires rencontrèrent des difficultés à retrouver leurs habitudes dans un pays qui leur semblait étranger. L'esprit de beaucoup était resté là-bas. Ces hommes déçus, souvent malheureux, aigris, vivant comme des écorchés vifs, eurent tendance à se refermer sur eux-mêmes et à garder leurs sentiments. Pour cela, ils éprouvèrent le besoin de se retrouver entre eux comme si les autres ne pouvaient pas comprendre leur monde. D'ailleurs, ils considéraient ceux qui leur posaient des questions comme des curieux, voire comme des voyeurs, véritable contradiction quand on sait combien il avait été pénible aux soldats d'Indochine d'apprendre l'indifférence de leurs concitoyens. La guerre les avait coupés de la Nation. Beaucoup cultivèrent entre eux leurs souvenirs en ne voulant garder que les bons. Cela nourrit une forme de nostalgie, le « mal jaune ». En outre, la guerre renforça l'esprit de corps, particulièrement parmi les parachutistes. On en arriva à transformer la défaite de Diên Biên Phu en une quasi-victoire, un peu à l'image de Waterloo. Dans le fond, il y avait dans l'armée ceux qui avaient « fait l'Indo » et les autres. Pour beaucoup, il n'y eut qu'une vraie solution pour calmer leurs états d'âme : repartir au plus vite, alors qu'ils avaient déclaré à leur départ d'Indochine qu'ils n'y reviendraient pas.

	Deux séjours	Trois séjours
Sergents	26,80 %	2,55 %
Sergents-chefs	34,78 %	3,03 %
Sergents-majors	29,04 %	4,72 %
Adjudants	25,50 %	6,43 %
Adjudants-chefs	24,82 %	3,13 %
Lieutenants	19,65 %	1,28 %
Capitaines	25,79 %	4,41 %
Commandants	28,89 %	6,08 %
Lieutenants-colonels	39,99 %	6,15 %
Colonels	30,76 %	3,84 %

Ces séjours multiples, sans parler des prolongations, contribuèrent aussi à forger cet état d'esprit particulier aux anciens d'Indochine. Leur désir de tirer des leçons techniques pour les guerres futures fut en partie satisfait par l'ordre que reçurent en 1955 tous les officiers de faire un rapport sur leurs activités et leurs réflexions sur la guerre d'Indochine.

### *Les Nord-Africains*

À peine revenus, beaucoup ne songèrent qu'à se rengager car ils trouvaient dans l'armée une espèce de liberté qu'ils n'avaient pas dans leur famille. La sécurité financière, le goût du voyage et le sens du baroud les attiraient tout autant que le reste. La vie de guerrier ne leur déplaisait pas. Pour certains, il y avait le désir d'accumuler le nombre maximum d'années de façon à amasser un pécule qui leur permettrait d'acheter un petit fonds de commerce ou d'obtenir un emploi réservé de garde-champêtre, de concierge ou de gardien. Les Marocains se portaient plus souvent volontaires pour un deuxième séjour que les Algériens (18,90 % pour les premiers et 15,78 % pour les seconds). La propagande nationaliste qui leur conseillait de quitter l'armée, ne les toucha guère. D'ailleurs, les Maghrébins, essentiellement formés de ruraux, méprisaient ouvertement les idées des citoyens évolués. Même ceux qui avaient subi le lavage de cerveau dans les camps vietminh n'en gardaient pas de traces nettes ; au contraire, beaucoup d'ex-prisonniers désiraient avant tout se venger de leurs adversaires. L'immense majorité trouvait dans l'armée des formes d'égalité. Si leurs besoins essentiels étaient couverts et s'ils rencontraient des chefs qui les respectaient et dont ils étaient sûrs au combat, les Nord-africains restaient fidèles. Peu de tirailleurs marocains ou tunisiens rejoignirent les fellaghas, même si on les sentait plus sensibles aux inégalités que leurs camarades d'avant 1950.

Dans les premiers mois de la guerre d'Algérie, les désertions vers l'Armée de libération nationale (ALN) ne crurent guère. Ceux qui la rejoignirent, agissaient en réaction aux injustices de l'administration ou des employeurs, aux erreurs ou à l'incompréhension de leurs chefs, voire à leur mépris. Les représailles après les événements de Philippeville changèrent les comportements. La rigueur de la riposte française aux exactions algériennes entraîna des excès qui conduisirent de nombreux anciens soldats jusque-là disciplinés et considérés comme de bons militaires (très souvent décorés), à passer à l'ennemi, parfois avec armes et bagages et après avoir tué des cadres français. Cette épidémie dura environ un an, avant que le phénomène ne se tarisse. À ce moment-là, l'Indochine semble jouer comme un élément de fond plus qu'un déclencheur. Quels furent les apports de ces hommes dans les rangs de l'ALN ? Les documents actuellement à notre disposition sont bien rares pour juger avec sérieux ce type de réactions.

Les retours d'Indochine ne sont pas aussi faciles à étudier qu'on pourrait le croire tant ils varient selon les individus. Cette question complexe demanderait des études minutieuses qui tiendraient compte de la période du retour, du type d'unité et des modalités de retour. Par exemple, les hommes revenus individuellement avaient-ils un comportement semblable à celui de ceux qui rentraient en formation constituée ? Ce qui est patent, c'est que les militaires français qui s'engagèrent dans la voie de l'Algérie française, dans le putsch de 1961 puis dans l'OAS avaient tous à leur actif au moins un séjour en Indochine.

## Sources

L'essentiel de cette communication a été rédigé à partir de :

- de l'étude statistique de 23 655 fiches (dont 15 528 pour les Français et 3 291 pour les Nord-Africains du centre administratif d'Extrême-Orient détenues par le BCAAM)

- des cartons du service historique de l'armée de terre notamment les cartons 10H 420, 421, 518, 446, 2082 et 2083

- de plusieurs centaines de témoignages d'anciens combattants

## Bibliographie succincte

### *Généralités*

- Dalloz (Jacques), *La guerre d'Indochine, 1945-1954*, Paris, Seuil, 1987, 316 p.
- Gras (Yves), *Histoire de la guerre d'Indochine*, Paris, Plon, 1979, 600 p.
- Ruscio (Alain), *La guerre française d'Indochine, 1945-1954*, Bruxelles, Éditions complexe, 1992, 279 p.
- Vallette (Jacques), *La guerre d'Indochine, 1945-1954*, Paris, Colin, 1994, 416 p.

### *Études*

- Beccaria (Laurent), *Hélie de Saint-Marc*, Paris, Perrin, 1988, 234 p.
- Bodin (Michel), *La France et ses soldats, Indochine, 1945-1954*, Paris, Éditions de l'Harmattan, 1996, 272 p.
- Bodin (Michel), *Les combattants français face à la guerre d'Indochine, 1945-1954*, Paris, Éditions de l'Harmattan, 1998, 270 p.
- Bodin (Michel), *Les Africains dans la guerre d'Indochine, 1947-1954*, Paris, Éditions de l'Harmattan, 2000, 240 p.
- Bodin (Michel), « D'une guerre à l'autre, l'évolution de l'état d'esprit des soldats algériens », *GMCC* N° 177/1995, p. 167 à 186

### *Roman*

- Lartéguy (Jean), *Les Centurions*, Paris, Presses de la Cité, 1960, 416 p.

### *Témoignages*

- Bigeard (Marcel), *Pour une parcelle de gloire*, Paris, Plon, 1975, 480 p.
- Ladouet (Christian), *Para en Indo*, Paris, Éditions de la Pensée moderne, 1972, 191 p.

## Le combattant français de la guerre d'Algérie : approche méthodologique<sup>(1)</sup>

par Jean-Charles JAUFFRET

Professeur, IEP d'Aix-en-Provence

La guerre d'Algérie n'en finit plus d'aiguillonner les mémoires, et les réponses apportées aux interrogations des témoins ne laissent pas de surprendre, elles sont fort tardives, en effet, pour une démocratie qui, comme toutes ces semblables de la vieille garde occidentale, ne devrait point redouter d'affronter son passé, tout son passé. Ce travail de mémoire a heureusement été fait pour Vichy, « un passé qui ne passe pas » selon l'expression d'Henry Rousso. On espère l'équivalent pour la guerre d'Algérie, sans qu'il soit nécessairement question de repentance, en raison des atrocités commises par les deux camps. Ce n'est que le 10 juin 1999, que sur proposition du député socialiste de Loire-Atlantique, Jacques Floch, le Parlement change l'appellation officielle « d'opérations du maintien de l'ordre », en « guerre d'Algérie ». Il faut attendre le 25 septembre 2001 pour que les pouvoirs publics rendent hommage aux sacrifices des harkis, sans toutefois reconnaître la lèpre, la honte morale qu'a constituée cette communauté laissée en marge de la nation de la part de dirigeants de la v<sup>e</sup> République qui n'ont pas eu le courage d'assumer les conséquences de la gabegie algérienne<sup>(2)</sup>. La crainte de ne pas consulter les historiens spécialistes de la guerre, surtout en cette année consacrée à l'Algérie, entraîne des cotes mal taillées, dont le plus bel exemple concerne la date commémorative officielle retenue pour le conflit algérien, soit le 5 décembre, date qui ne signifie rien, sauf de renvoyer dos à dos les tenants du 19 mars (FNACA, ARAC...) et ceux du 16 octobre (UNC...).

C'est oublier une évidence : chaque génération du feu a ses propres caractéristiques. Celle de 14-18 offrait l'exemple d'une expérience unanime, il n'en va pas de même pour l'ultime, celle de 1954-1962, où pour la dernière fois la République engage, outre-mer, ses gros bataillons (une moyenne d'effectifs constants de plus de 400 000 hommes de la fin de 1956 à 1961). Certes, au combat, il n'y a qu'une armée française. *L'homo bellicus algerianus* existe, mais en pièces détachées : plusieurs types de combattants aux destins divers apparaissent. Une première distinction sépare les Européens des dizaines de milliers d'Algériens musulmans, supplétifs ou appelés dans des unités régulières, qui vivent le drame d'une guerre civile<sup>(3)</sup>. D'autres différences séparent Français d'Algérie sous l'uniforme, qui

(1) Ce texte reprend, en partie, et complète, celui que nous avons écrit pour le colloque international, *Apprendre et enseigner la guerre d'Algérie et le Maghreb contemporain*, Paris, Institut du Monde arabe, 29-31 août 2001, publié par le ministère de l'Éducation nationale, « Les actes de la Desclo », « Entendre et enseigner l'expérience du combattant français de la guerre d'Algérie », pp. 37-57, Paris, 2<sup>e</sup> semestre 2002.

(2) Parmi les nombreux ouvrages consacrés au drame des harkis, voir le livre le plus récent, sans concession, de Dalila Kerkouche et Stéphan Gladieu, *Destins de harkis. Aux racines d'un destin*, Paris, Éd. Autrement, septembre 2003.

(3) En dehors des luttes fratricides entre messalistes et membres du FLN, tant en Algérie qu'en métropole, deux chiffres l'indiquent : au plus fort de sa puissance, l'Armée de libération nationale dispose de plus de 50 000 combattants armés (l'essentiel est aux frontières) au début de la bataille du barrage algéro-tunisien, fin janvier 1958 ; à l'inverse, un an plus tard, ce sont près de 200 000 hommes (tirailleurs et spahis algériens, harkis...) qui combattent sous les armes de la France. Il est donc inopportun de traiter les harkis de « collaborateurs ». Par certains aspects, la guerre d'Algérie évoque la guerre d'indépendance des États-Unis opposant les *insurgents* aux loyalistes.

défendent le sol de la patrie, des appelés métropolitains qui font leur devoir parfois en rechignant, pour ne rien dire des régiments de professionnels rentrant d'Indochine qui ne se reconnaissent pas dans les unités de secteur sous-encadrées. Cette diversité condamne l'enseignant-chercheur à la plus grande prudence par absence de références identitaires communes, si ce n'est un sentiment diffus d'injustice pour les souffrances endurées en Algérie. D'où cette approche que nous proposons, limitée aux combattants français, c'est-à-dire à l'exclusion des troupes « indigènes » (tirailleurs algériens et spahis), des régiments étrangers et des unités supplétives (harkas, makhzens...). Elle entraîne tout d'abord une question de méthodologie, puis une proposition de traduction du vécu à travers l'exemple de la culture de guerre, avant de nous interroger sur un problème conjoncturel relatif à la façon de présenter l'inévitable question de la torture.

### Les hommes du contingent

Pour un total d'environ 2 000 000 d'hommes en armes de 1954 à 1962, dont 1 200 000 appelés<sup>(4)</sup>, trois populations apparaissent autour de statuts et de vécus différents. À savoir : les officiers d'active, les professionnels sous contrat (sous-officiers, engagés volontaires et rengagés) et les hommes du contingent (officiers de réserve, sous-officiers sans contrat d'engagement, appelés et rappelés).

Nous ne reprendrons pas les termes d'une communication présentée récemment en Sorbonne lors du colloque international en l'honneur du professeur Charles-Robert Ageron à propos des diverses sources, et leur approche critique par croisement de sources<sup>(5)</sup>. Mais qu'il nous soit permis de rappeler la spécificité de notre enquête relative aux combattants français de la guerre d'Algérie.

Depuis décembre 1995, nous menons une quête passionnante en recueillant la mémoire vive de près d'une centaine de fonds privés (carnets personnels, livrets militaires, lettres, photos, diapositives, objets divers...). S'il faut faire le tri entre la lettre adressée à un copain de métropole, que l'on veut « épater » en lui racontant quelques énormités, et celle envoyée au père ou à l'épouse, où l'accent du vécu et la pudeur vont de pair, il demeure que c'est bien dans les greniers que se terre la partie la plus riche de la mémoire d'Algérie. Toutefois, pour un journal de marche personnel conservé, comme celui du sergent Paul Fauchon que nous avons publié aux éditions du CNRS de Montpellier en décembre 1997, combien ont été détruits !

L'ancien combattant ressemble quelque fois à une citadelle assiégée. Il lui est difficile de faire partager le vécu d'une guerre perdue. Sa famille (épouse et enfants) ignore souvent ses blessures morales, il se méfie, par définition, de tout intrus qui veut se mêler de son passé. Pourtant, plus de quarante ans après les faits

---

(4) La légende des 2 000 000, voire 2 500 000 appelés, se trouve encore parmi les médias et œuvres commémoratives. Une étude du SHAT, accomplie en 1995-1996, dont nous avons livré l'essentiel (*Soldats en Algérie 1954-1962. Expériences contrastées des hommes du contingent*, Paris, Éd. Autrement, 5<sup>e</sup> édition février 2001, pp. 79-80) démontre, avec une marge d'erreur de 5 % que de la classe 54-1, sous les drapeaux à compter du 1<sup>er</sup> juin 1954, à la classe 61-2/C, incorporée à partir du 1<sup>er</sup> novembre 1961, 1 179 523 appelés, à l'exclusion de toute autre catégorie d'hommes du contingent (disponibles, réservistes...) ont accompli leur service militaire, ou partie, en Algérie.

(5) « Écrire l'histoire militaire de la guerre d'Algérie, mission impossible ? », Actes du colloque *La guerre d'Algérie au regard des décolonisations françaises*, 23-25 novembre 2000, publiés en novembre 2000 par la Société française d'histoire d'outre-mer, pp. 543-554.

la mémoire, recomposée certes, se dresse toujours vivante. Pour tenter d'approcher son vécu, nous avons lentement perfectionné un « scanner de mémoire » adapté à chaque population prospectée (officiers d'active, sous-officiers sous contrat et professionnels, hommes du contingent).

La partie la plus importante, reflet des gros bataillons, concerne les appelés. Afin d'éviter les dérives de l'histoire orale non dirigée, après une période d'essai auprès des personnalités qui ont bien voulu nous aider, nous avons établi un formulaire de 152 questions pour la seule population des hommes du contingent (appelés, réservistes, rappelés, sous-officiers sans contrat, officiers de réserve). Ce document a servi de base aux entretiens au cours desquels les témoins se sont exprimés librement. Il a permis d'éviter les dérives, les confiscations de mémoire (celle d'un camarade décédé par exemple) qui surgissent toujours dans une enquête menée sans rigueur auprès d'un échantillon trop faible. Ce questionnaire comporte également 17 questions dites « fermées » : le témoin n'a qu'un choix limité de réponses. Il permet une enquête rigoureuse dégagée des travers de la micro-histoire par le nombre de personnes interrogées sur une vaste aire géographique. Ainsi, à l'interrogation n° 51, « comment se comportait ce supérieur hiérarchique (l'officier qui vous commandait directement) avec vous ? », le choix n'est possible qu'entre un nombre limité de réponses qui tiennent compte de tous les types d'attitude de commandement. Ce qui donne pour les officiers (active et réserve mêlées) : 13 % d'opinions défavorables, 78 % de jugements favorables, et 9 % d'absence de réponses. Ce qui infirme un rapprochement anachronique et réducteur avec la guerre du Viêt-nam.

Ces contraintes de l'enquête se sont imposées pour tenter de quantifier sur la plus large échelle possible la mémoire des anciens combattants. Pour ce faire, nous avons ajouté les premiers résultats des travaux de nos étudiants de maîtrise (Nathalie Delille, Séverine Morin, Stéphanie Mouchet, Laure Serrano, Blandine Thirion, Olivier Costantin, Olivier Vallée, Nicolas Fabre, Sofiane Mazas, Mathieu Salamero, Dimitri Espenel et David Hoarau). Réunis dans un commando de chasse, baptisé *TC* pour « têtes chercheuses », depuis 1995, selon un effectif variable chaque année, ils prospectent les archives départementales et privées et interrogent la mémoire des anciens dans le cadre d'une vaste enquête, que nous pilotons dans le cadre de l'unité mixte de recherches (UMR 5609) du CNRS, intitulée ESID (États, sociétés, idéologies, défense) de l'université de Montpellier III<sup>(6)</sup>. Au total, à ce jour, fin août 2003, en tenant compte du nombre de témoins de nos étudiants (590) et du nôtre (210), 800 hommes du contingent ont donc été interrogés. Ainsi cette approche numérique de la mémoire du conflit algérien dépasse le sondage au millionième, si l'on tient compte du nombre d'appelés (au sens strict du terme) envoyés en Algérie. De plus, cette quête permet d'exhumer des archives privées particulièrement riches. Elles sont à l'origine de la série « Témoins » que nous dirigeons, pour l'Algérie, au sein de l'équipe de l'UMR : *Journal de marche du sergent Paul Fauchon, Kabylie, juillet 1956-mars 1957* (publié en décembre 1997); Père Henri Péninou, *Réflexions sur les devoirs du soldat. Notre vie chrétienne en Algérie (1959)*, (édité en mars 1999); Gérard Zwang, *Chirurgien du contingent. Suez-Algérie, 1956-1958* (publié en mars 2000).

(6) Au total, à l'université de Montpellier III, à propos de la guerre d'Algérie, trente maîtrises (dont douze du *commando de chasse TC*), dix DEA et deux thèses ont été soutenues, sous notre direction depuis neuf ans. S'y ajoutent quatre témoins de l'IEP d'Aix-en-Provence.

Géographiquement, les témoins proviennent avant tout de la frange méridionale allant de Marseille à Bordeaux, plus l'Ardèche et la Lozère ; s'y ajoutent le couloir rhodanien (Drôme, Vaucluse), la Corse, Paris et sa région (premières incursions), et deux premiers sondages dans l'Ouest, la Manche et le département du Morbihan auquel me lient amitiés et activités professionnelles. Cette enquête, qui continue actuellement pour un nouveau département, l'Aveyron, respecte à peu près les catégories sociales données par le recensement de 1954, d'où une majorité de paysans et d'ouvriers. Toutefois, nous n'avons pu éviter une certaine distorsion, vu la richesse de leurs fonds privés, en accordant une grande place aux officiers de réserve. Paru le 7 janvier 2000 (5<sup>e</sup> édition en janvier 2001) aux éditions Autrement, notre ouvrage, *Soldats en Algérie, 1954-1962 : expériences contrastées des hommes du contingent*, fait un point médian de cette enquête décennale sous l'égide du CNRS.

Quel que soit le niveau du public devant lequel on intervient, il faut bien distinguer les particularités de ce continent-contingent. La mémoire des soldats du contingent présente une spécificité placée sous le signe de la diversité, voire de l'éclatement. Peut-on comparer un rappelé de 1956, inscrit au Mouvement pour la paix, soudainement arraché aux prémices d'un bonheur familial, à un para-colo qui a soif d'en découdre pour mettre en échec « la subversion communiste internationale » ? Bien avant le putsch des généraux en avril 1961, qui montre les lignes de fractures de la dernière armée de masse de la République, rappelons-le, l'expérience algérienne n'a rien d'une aventure unitaire ; elle ne suscite pas de mémoire commune, comme ce fut le cas pour les combattants de 14-18. L'absence de front, tout comme le contingent levé chaque année en plusieurs fractions, génèrent un manque d'unité. Quel point commun entre un « brav' petit gars » qui passe vingt-quatre de ses vingt-sept ou trente mois de service à « crapahuter » dans les djebels de Grande Kabylie, et celui qui connaît à Oran le calme d'une vie de garnison ? À ces différences d'affectation s'ajoute une perception diverse selon les années. Un appelé en opération de « ratissage » en décembre 1954, face à un adversaire invisible, garde un souvenir du conflit qui n'a que peu de rapport avec celui d'un camarade plus jeune, pris dans la fournaise de la bataille de la frontière orientale du printemps 1958. On comprend pourquoi il convient d'indiquer la classe de chaque témoin cité pour la première fois. Le numéro de la classe, plus que pour tout autre conflit de l'armée française, constitue bien la clef du témoignage. Comment lire cette contribution ? Chaque classe de jeunes gens de 20 ans constitue deux contingents semestriels (exemple, classe 52-1 ou 2). À partir de la classe 54-2/A, incorporée à compter du 1<sup>er</sup> août 1954, chaque semestre se divise en trois fractions, la lettre indique le mois d'appel sous les drapeaux. Jusqu'en 1956 inclus, le mois est pair (la 56-1/A pour février), puis il devient impair (la 57-1/A pour janvier), quoique cette règle souffre de nombreuses exceptions (la classe 60-2/C n'a pas été levée...). Il convient également de distinguer les strates mémorielles par responsabilités. À l'inverse de certaines études orientées ou indigentes quant au corpus, il faut souligner les particularités de ceux qui sont le plus souvent oubliés : rappelés sous-officiers français d'Algérie de 1955, sous-officiers sans contrat, et officiers de réserve aux multiples fonctions (chef de poste, de harka, de section administrative spécialisée...). Il faut également tenir compte des corps d'affectation. En effet, très peu de points communs entre une troupe de secteur sédentaire et un régiment parachutiste, composé d'appelés, comme le 14<sup>e</sup> régiment de chasseurs parachutistes, qui nomadise sans cesse dans l'Est algérien de 1956 à 1961.

## Les sous-officiers sous contrat

L'âge de la retraite aidant, les interrogations des petits-enfants devant lesquels on se livre plus facilement (« Dis, Papé, t'as fait quoi dans la guerre d'Algérie ? »), sans oublier le tapage médiatique depuis les déclarations du Président Bouteflika en juin 2001, il devient relativement facile d'explorer le continent-contingent. En revanche, il est un monde chthonien, hermétique, qui a bien du mal à s'exprimer. Il s'agit de la seconde population, celle des sous-officiers sous contrat, des engagés et des rengagés. Le nombre de témoignages enregistrés est pour l'instant, bien modeste : 25. Ce qui empêche pour l'heure toute comparaison, tout pourcentage. Pourquoi un si faible nombre ? La première raison est d'ordre quantitative. Guerre impopulaire, le conflit algérien a suscité peu de vocations, surtout après la guerre d'Indochine qui, pour *Les Centurions*, laisse un goût amer : trop faibles soldes, surmenage... Le sous-encadrement chronique en sous-officiers, mis à part les régiments de Légion et quelques unités d'élite aux petits effectifs comme le 3<sup>e</sup> régiment de parachutistes coloniaux du colonel Bigeard<sup>(7)</sup>, est une des caractéristiques de la guerre d'Algérie. En décembre 1956, le déficit en Algérie est de 4 000 sous-officiers de carrière<sup>(8)</sup>. Quant aux engagés et aux rengagés, seule la coloniale garde une proportion plus forte que les autres troupes, encore que le commandement préfère les hommes du contingent, au niveau intellectuel supérieur, à ces volontaires sans spécialité qui cherchent, en position d'échec social, un refuge dans l'armée. Ce qui donne des situations aux antipodes de *Vers l'armée de métier*. Ainsi, au 31 décembre 1958, la troupe (caporaux exclus) du 3<sup>e</sup> bataillon du 129<sup>e</sup> régiment d'infanterie compte 485 appelés pour seulement deux engagés, à qui on réserve le délicat surnom de « crevures ». À cela s'ajoute la traditionnelle difficulté de communication de cette population, réfractaire à l'écrit, méfiante quand un universitaire, drapé de tous les péchés de « l'école antipatriotique », a le culot de venir les interroger. De sorte que le questionnaire adapté de 153 questions ne peut, pour l'instant, livrer que quelques conclusions provisoires. La première concerne un exceptionnel esprit de corps, que l'on retrouve aussi parmi les officiers d'active, un respect figé du culte de l'armée. Mais également beaucoup d'amertume chez ces vieux soldats. De la traditionnelle plainte envers le peu de considération des politiques à leur égard, on passe à d'acribes critiques de certains généraux féaux du pouvoir, pour ne rien dire du ressentiment qui concerne « la Grande Zohra<sup>(9)</sup> » (le général de Gaulle) qui, selon des termes bien souvent entendus, leur a fait prendre des « vessies pour des lanternes » dans la phase finale de la guerre d'Algérie. On trouve également, sauf cas exceptionnel, une propension à la langue de bois quant aux exactions. Les horreurs, lorsqu'elles sont parfois reconnues, sont toujours « minorées » par rapport à celles de l'adversaire. Cette défense exprime une conception également très forte chez les officiers d'active : défendre le mythe de l'unité de l'armée.

(7) À sa formation fin 1955, il compte 615 hommes de troupe (\*1/7 U 3 2027, SHAT), alors qu'à sa création, en juin 1959, le 14<sup>e</sup> régiment de chasseurs parachutistes, est fort de 1 034 militaires du rang, tous issus du contingent, dont 400 hommes de la classe 56-1A (\*1/7 U 748, SHAT).

(8) 3/1 H 1 261, SHAT.

(9) Aussi bien connu des Français d'Algérie, ce qualificatif provient d'une chanson à la mode au début des années 1960 de Zizi Jeanmaire, dont le refrain contient la phrase : *Et il fallait voire la Grande Zohra, avec son boa*.

## Les officiers d'active

Cette dernière population des cadres de métier relève d'un questionnaire de 140 questions<sup>(10)</sup>. Même nombre encore trop faible, soit 37 témoins répartis sur l'ensemble du territoire national, pour pouvoir en dresser un premier bilan significatif. L'interview ne se résume pas à un entretien de deux ou trois heures. Après un premier contact, il prend la forme fréquente d'un échange de lettres. Elles démontrent une grande diversité, jusqu'à des personnalités non-conformistes. Il faut, à ce propos, tenir compte non seulement de l'origine des témoins (recrutement direct et donc Saint-Cyr<sup>(11)</sup>, recrutement indirect par l'École militaire interarmes, officiers de réserve en situation d'activité, recrutement par le rang...), mais également faire très attention aux sensibilités culturelles et aux origines sociales, sans oublier pour les plus âgés le poids de la seconde guerre mondiale et celui de l'Indochine. « L'esprit para » continue de distinguer ceux qui firent partie des régiments d'élite des 10<sup>e</sup> et 25<sup>e</sup> divisions parachutistes. L'expérience du combat occupe la plus grande place, mais aussi un jugement positif sur une pacification que certains estiment réelle, en dehors de l'expérience particulière des SAS. Le putsch a laissé des traces profondes, et à un moment ou à un autre d'une interview, il revient de façon lancinante. La personne interrogée, sans qu'il soit d'ailleurs besoin de l'en prier, se définit par rapport à tel ou tel camarade qui a pris partie pour ou contre le « quartieron de généraux » (mais l'attentisme général des cadres est généralement passé sous silence). En fait, l'enquête semi-dirigée trouve ses limites avec les officiers d'active : il faut s'adapter le plus souvent à de fortes personnalités qui, sous des certitudes et une solidarité d'esprit de corps, portent en elles tant de blessures, de déceptions, et de joies difficiles à comprendre pour des « pékins » (civils) Que la majorité des officiers, qu'ils soient inférieurs (jusqu'au grade de capitaine), supérieurs (à partir du grade de commandant) ou généraux, soit plutôt d'une sensibilité « Algérie française », comme les sous-officiers, n'a pas de quoi surprendre pour un corps social qui, par l'essence même de sa mission, demeure conservateur. En revanche, rejoignant en cela près d'un tiers des hommes du contingent (affiliation à telle ou telle association d'anciens combattants mise à part), les officiers d'active que nous avons interrogés rejettent tous la date du 19 mars comme fin de la guerre d'Algérie. Au-delà des querelles de bouton, ils font remarquer, ce que l'histoire démontre, que le temps ne s'est pas arrêté à midi, ce jour-là. Pour comprendre cette attitude, nous renvoyons à la thèse publiée de Jean Monneret<sup>(12)</sup>. Outre les disparitions de militaires et les victimes de mines et d'attentats OAS ou FLN, ceux qui étaient présents dans la dernière période du conflit, comme leurs camarades de réserve chefs de harkas, ont du mal à exprimer leur douleur, parfois leur colère, quant au drame des harkis. Ce qui ressort de l'enquête à ce propos, plus que la vaine querelle des chiffres et l'accusation des politiques de non-assistance à personnes en

---

(10) Un de nos étudiants, Olivier Costantin vient de commencer ses recherches pour sa thèse intitulée, *Approche du corps des officiers d'active, une enquête nationale sur la guerre d'Algérie*. Les chiffres que nous donnons ne concernent pas son corpus, mais nos propres recherches. Il va s'en dire qu'Olivier Costantin tient compte, dans sa thèse, de tous les fonds privés et témoins que nous avons déjà prospectés.

(11) Jusqu'à la promotion Extrême-Orient (1950-1952), les deux recrutements direct et indirect se confondent, selon les vœux du général de Lattre exprimés en 1945, pour les promotions suivantes la distinction réapparaît même si l'appellation ESMIA (École spéciale militaire interarmes) perdure (ce sigle est une contraction de l'École spéciale militaire de Saint-Cyr et l'École militaire interarmes).

(12) *La phase finale de la guerre d'Algérie*, Paris, L'Harmattan, 2000, 400 p.

danger, c'est bien la question implicite de la responsabilité individuelle. Il s'agit sans doute de l'interrogation la plus douloureuse qu'un cadre puisse se poser, déjà mise en lumière par Ernst Jünger pour le combattant de la Grande Guerre.

## Conclusion

Ces remarques traduisent la difficulté de l'approche. Cependant, la découverte passionnante de ces hommes-mémoires, qui, longtemps, ont été volontairement des hommes-silence, conduit l'historien à essayer de traduire ce qui, à la fois, unit le plus grand nombre et souligne les différences. L'approche des combattants français du conflit algérien, en raison de la très grande diversité des vécus, se révèle particulièrement délicate. Il faut éviter les raccourcis surtout en ce qui concerne ces interrogations lancinantes concernant la torture dont la France de 1789 s'est rendue coupable en Algérie. D'où une méthodologie rigoureuse dont nous avons donné quelques éléments dans la présente étude. Afin de traduire une succession d'expériences souvent douloureuses, elle permet de ne pas perdre de vue ce que plusieurs témoins nous ont confié, parfois les larmes dans les yeux : « On ne se guérit pas de la guerre d'Algérie. » L'historien doit donc faire preuve avant tout d'humilité et de respect, ne pas commencer une interview bardé de certitudes, car comme l'avoue le sous-lieutenant de réserve Armand Frémont, 4<sup>e</sup> batterie du 10<sup>e</sup> régiment d'artillerie de marine : « Nous n'oublions pas, même lorsque nous restons muets<sup>(13)</sup>. »

---

(13) A. Frémont, *Algérie-El Djezaïr. Les carnets de guerre et de terrain d'un géographe*, Paris, Maspéro, 1982, p 5.

**De la guerre au brigandage :  
les soldats de la guerre de Cent Ans ou l'impossible retour  
par Valérie TOUREILLE**

maître de conférences, université de Cergy-Pontoise

*Nous pillerons les gens partout ;  
C'est grant pitié  
Aux gens d'armes perdre soudée<sup>(1)</sup>.*

Cette antienne du xv<sup>e</sup> siècle révèle qu'au Moyen Âge, le retour des combattants peut être synonyme de temps difficiles. Cette lointaine plainte qui s'élève au moment où s'achève la guerre de Cent Ans témoigne de la crainte ancienne des populations à l'égard des soldats. Elle traduit également les difficultés de certains hommes qui revenus de la guerre ne retrouvent pas leur place dans la société. La fin de la guerre rime alors avec précarité, voire en l'occurrence avec criminalité. Peut-on pour autant appréhender ce moment singulier, souvent montré comme une rupture douloureuse ? Est-il possible de saisir ces hommes dans un passé aussi lointain, souvent muets sur la violence qu'engendre leur délicate réinsertion ?

En fait, est-il loisible à l'historien de mesurer le poids de la guerre dans l'histoire individuelle du combattant au Moyen Âge à l'orée de la paix ? Si la guerre a longtemps figuré comme un objet d'histoire privilégié, tel ne fut pas le cas de tous ses acteurs, en particulier ceux qui, sans gloire, ont combattu dans l'ombre des grands.

Ce sont les historiens de la Grande Guerre qui, les premiers, ont rompu avec une vision désincarnée de la guerre pour proposer une nouvelle approche des conflits, construite à partir du vécu des soldats. Ces précurseurs ont cherché à appréhender la guerre comme un phénomène total, et donc aussi individuel. Dans les nouveaux champs labourés par la nouvelle histoire et dans la perspective de l'histoire des mentalités, il fallait donc réécrire l'histoire de l'intérieur. Il importait désormais de saisir ce que la guerre avait pu imprimer dans le mental des hommes, ce qu'elle avait pu laisser de marques sur leurs corps. Bref, les soldats n'étaient plus fondus dans la masse indistincte d'un corps d'armée, mais pouvaient être perçus comme des individus avec des psychismes fragilisés dans des corps souffrants. C'est l'école anglo-saxonne qui, en la personne de George Mosse, forgea la première le concept de « brutalisation » des hommes. Il est aujourd'hui définitivement admis que l'expérience de la guerre laisse des traumatismes indélébiles sur les soldats trop longtemps exposés à une violence extrême.

Cependant, cette grille d'interprétation pouvait-elle avoir une pertinence pour comprendre et analyser d'autres comportements au sein de conflits plus anciens comme celui de la guerre de Cent Ans ? Certes, la violence de l'affrontement médiéval n'a pas de commune mesure avec ceux du xx<sup>e</sup> siècle, nonobstant la barbarie médiévale souvent citée en exemple, brandie comme un épouvantail par nos contemporains. Toutefois, l'exceptionnelle durée du conflit permet d'affirmer que des individus ont été toute leur vie durant imprégnés par la violence de la guerre. Or quelle peut être la signification de la paix pour ces anciens combattants qui ont

---

(1) Citée par P. Champion, « Notes pour servir à l'étude des classes dangereuses », in L. Sénéan, *Les sources de l'argent ancien, suivies de pièces justificatives*, Paris, 1874, p. 359.

parfois voué leur existence au métier des armes? Certes, l'après-guerre de Cent Ans ne fut pas douloureux pour tous les soldats, une partie fut réintégrée dans les compagnies de la nouvelle armée permanente instituée par Charles VII. Mais les autres ont-ils pu se réinsérer sans heurt dans la société? Ces anciens hommes de guerre ont-ils pu conserver ou restaurer des liens familiaux et sociaux? Ont-ils été en mesure d'apprendre ou réapprendre une nouvelle vie?

Avant d'aborder ces questions, il convient dès l'abord de s'interroger sur la nature et l'ampleur de la rupture. J'ai choisi de la placer sur le terrain de la criminalité où un certain nombre d'anciens hommes de guerre ont basculé. En d'autres termes, le brigandage est-il le refuge de ceux que la guerre a jetés sur les routes? Dans les sociétés traditionnelles, la guerre a toujours entretenu un cousinage étroit avec le brigandage. À la fin du Moyen Âge, l'évolution sémantique du terme de « brigand » qui glisse insensiblement du registre militaire au registre criminel, traduit parfaitement cette collusion entre la guerre et le brigandage. La question de la violence des soldats est d'abord un problème de frontière, une limite qui définit violence guerrière et violence criminelle. Le pas est souvent franchi par les hommes de guerre et la frontière difficile à imposer en temps de paix. Cependant, s'il est reconnu que la guerre possède alors un caractère criminogène indéniable, il faut formuler le problème un peu différemment. Confrontés quotidiennement aux brutalités de la guerre, les soldats se sont-ils progressivement habitués à un certain niveau de violence dont ils n'ont pu se départir après la fin des conflits? Cette violence guerrière n'a-t-elle trouvé d'autres exutoires que la voie du crime? Autrement dit la guerre de Cent Ans a-t-elle ou non brisé certains hommes et rendu impossible leur retour à la vie civile?

C'est précisément à ceux dont la réinsertion sociale fut douloureuse ou synonyme de violence que je m'attacherai. Je ne retiendrai donc dans cette étude que les individus dont la reconversion fut un échec, des hommes de guerre menacés par la potence voire ceux dont la vie s'est interrompue sur l'échafaud. Une fois la guerre terminée ces soldats n'ont trouvé d'autre issue que de la poursuivre à leurs fins personnelles et à leur médiocre niveau. Ces individus sont ainsi devenus par l'expérience de la guerre, des criminels. Mais ils appartiennent à la pire espèce: les brigands, c'est-à-dire ceux qui n'hésitent pas à user ouvertement de violence pour voler, à tuer pour piller au grand jour. Cette conversion pervertie, loin d'être systématique, est en tout cas fréquente. Marcher dans les pas des « enfants égarés de la guerre » n'est pas chose aisée. Il faut admettre que les obstacles méthodologiques sont nombreux et ils expliquent en partie cette longue indifférence au problème. L'on ne dispose pas à proprement parler de témoignages d'hommes d'armes qui auraient pu s'épancher sur leur incapacité à se réinsérer socialement. Des indications affluent cependant. C'est dans les sources de nature judiciaire qu'il faut les chercher. Après la guerre de Cent Ans, parmi les nombreuses lettres de rémission que les criminels adressent au roi pour obtenir son pardon un certain nombre d'hommes de guerre se dévoilent. Ceux-là cherchent à effacer, de la mémoire judiciaire comme de la commune renommée, les crimes qu'ils ont pu commettre dans ou en dehors du cadre de la guerre. La guerre reste de toutes les manières le moteur essentiel de leurs actes. Ils exposent ainsi les raisons qui les ont conduit à rançonner, piller, violer ou tuer ceux qui par malheur ont croisé leur route. Outre les archives criminelles, les sources littéraires complètent la lecture du phénomène. Les témoignages des chroniqueurs révèlent également cette violence indéniable des

hommes d'armes en rupture de ban et le regard porté par la société sur ceux que Froissart nomme « les soldoiers aventureux ».

Ces différents éléments me permettront d'esquisser des pistes de recherche que j'avais déjà quelque peu défrichées pour mon travail de thèse sur le vol et le brigandage à la fin du Moyen Âge. C'est là où j'ai massivement (et presque exclusivement) retrouvé d'anciens hommes de guerre parmi les acteurs du brigandage. La guerre semble donc avoir favorisé l'émergence d'une criminalité singulière, appelée à connaître une longue postérité. Il ne s'agit point de montrer la « systématité » du lien entre la guerre et le brigandage mais de mettre en valeur l'articulation privilégiée qui se noue souvent entre ces deux mondes.

Je tenterai de poser quelques jalons autour de cette réflexion que je déclinerai en trois temps : le premier où il s'agira tout d'abord de saisir ceux que l'on nomme alors les « hommes abandonnez de guerre » qui se cachent sous les dénominations ambiguës de brigands ou d'aventuriers avant d'appréhender les modalités de cette violence collective et armée, pour évoquer enfin la réponse de l'autorité publique à la fin du Moyen Âge face à cette criminalité croissante.

### Les « hommes abandonnez de guerre »

Le retour du soldat au pays natal, dans son foyer apparaît rarement dans les sources. Lorsque les anciens hommes d'armes en témoignent, c'est souvent pour obtenir auprès du roi la rémission de leurs crimes<sup>(2)</sup>. Cette transition est alors presque toujours décrite comme une rupture, un passage difficile de leur nouvelle existence car elle coïncide souvent avec la perte de tout repère et de tout revenu. Le retour de l'homme de guerre se conjugue souvent avec l'errance et l'isolement, le rejet et la pauvreté, mais il est délicat de retrouver ceux que l'on stigmatise par des formules stéréotypées pour désigner les soldats en rupture de ban. Qui sont ces « aventuriers », ces hommes « abandonnez de guerre » fustigés par leurs contemporains ? Cette approche est rendue plus délicate encore par l'usage d'un vocabulaire qui embrasse à la fois le monde de la guerre et celui du crime. Un vocabulaire dont l'évolution finit par mêler l'un à l'autre inextricablement. Le brigand, qui fait son apparition au moment de la guerre de Cent Ans, n'est à l'origine qu'un soldat revêtu de la brigandine et l'aventurier est un homme d'armes qui conduit l'aventure de guerre<sup>(3)</sup>. Pourtant, certains soldats « abandonnés de guerre » se trouvent associés au crime dès qu'ils sont « cassés de gage ». Froissart qui a souvent côtoyé les hommes d'armes au cours de ses nombreux voyages, dépeint avec mépris les « soldoiers aventureux » comme la pire engeance de la guerre : « Ces robeours et pillars prendoyent en leurs maisons et partout ou ilz trouvoient aux champs et aux labou-raiges, et se nommoient les aventureurs<sup>(4)</sup>. » Jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle, les chroniqueurs, tel Nicolas Versoris, se lamentent sur la présence de bandes mouvantes et menaçantes,

(2) Parmi les brigands suppliants qui déclinent leur identité, 97 % se présentent comme d'anciens hommes de guerre. Ce chiffre a été établi à partir des lettres de rémission que j'ai consultées pour ma thèse.

(3) L'expression « aventure de guerre » désigne, il est vrai un genre de guerre de particulier où l'objectif n'est pas de rétablir la paix par la victoire mais de s'enrichir par tous les moyens sur l'ennemi. Voir Ph. Contamine, « Les compagnies d'aventure en France pendant la guerre de Cent Ans » in *La France aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles ; hommes, guerre et mentalités*, Londres, 1981, p. 367.

(4) Jean Froissart, *Chroniques*, t. 14, A. Mirot éd., Paris, 1966, p. 202. L'extrait est également cité par F. Godefroy pour illustrer la définition de l'« aventurier », t. 1, p. 518. In *le Dictionnaire de l'ancienne langue française et tous ses dialectes du IX<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1880-1902, t. 1, p. 518.

« en ce temps, au moyen de mauvais garçons et grans bandes d'aventuriers estant à Paris, qui faisoient du mal sans nombre en robant ce qu'ils pouvoient et faisant aultres divers maulx comme meurtres, assemblées, pilleries<sup>(5)</sup> ».

Ces témoignages accréditent-ils la mythologie des bandes de brigands, comme autant de vestiges d'armées en déroute ? La question reste de savoir si l'association d'hommes de guerre en « routes » a favorisé ou non la formation de bandes de voleurs aux lendemains de la guerre de Cent Ans ? Si les contemporains s'alarment de la présence des bandes d'aventuriers dont le nombre semble en constante inflation, cette tendance traduit surtout celle de la peur. Évoquant le capitaine Mauclou et sa bande de mauvais garçons, Nicolas Versoris déclare qu'elle était forte de « huyt a neuf milles hommes, toute bande de mauvais garnemens<sup>(6)</sup> ». Le chiffre prêté à la redoutable compagnie du capitaine Mauclou par le chroniqueur est évidemment exagéré. Les estimations avancées par les chroniqueurs doivent toujours être sujettes à caution. Ces associations, pour l'essentiel informelles, devaient rarement dépasser quelques dizaines d'hommes.

Les archives criminelles évoquent de la même manière des groupes informels aux dimensions variables. La désignation des individus est tout aussi approximative que leur estimation chiffrée, ce sont des « compagnons de guerre » que l'on distingue mal des « mauvais garçons » avec lesquels ils semblent fomenter nombre de mauvais coups. En 1452, un paysan tente de se disculper du meurtre d'un homme qu'il accuse de brigandage. Celui-ci s'est acoquiné avec des individus « eulx disant compagnons de guerre (qui) commencerent a fere pluseurs larrecins et pilleries<sup>(7)</sup> » en Normandie.

En fait, ce sont les gestes, les armes, les habits qui trahissent le passé militaire de certains brigands. Ces « malvais garçons » sont harnachés comme gens d'armes. Ils possèdent chevaux et « habillemens de guerre », c'est-à-dire l'équipement tels « arcs, arbalestres, dagues, espées et autres<sup>(8)</sup> ». Précisions qui les désignent comme de véritables professionnels de la guerre, nul doute de surcroît que leur dextérité au fait des armes soit interprétée comme un signe incontestable de leur passé militaire. Au début du XVI<sup>e</sup> siècle, un brigand est conduit en place publique pour y être exécuté après s'être « par plusieurs foyes en plain champ gecté sur plusieurs compaignies de gens de villaige, les uns sans aucune parolle occis de traict, les aultres contrainctz de bailler leur bource et argent<sup>(9)</sup> ». L'on ne sait rien ou presque de celui que la commune renommée dénonce comme « ung paillard » (peut-être un pillard mal traduit). Cependant, l'on prend soin de préciser à son endroit qu'il a « l'industrie de bien tirer de l'arbalestre, haquebute et aultres telz bastons, luy seul garny d'un cheval borgne d'un oeil, moult legier<sup>(10)</sup> ».

---

(5) *Livre de raison de Maître Nicolas Versoris, avocat au Parlement de Paris, 1519-1530*, G. Fagniez éd., Paris, 1885, p. 46, n° 148.

(6) *Ibid.*, p. 32.

(7) Archives nationales, (par la suite, abrégé AN) JJ 181, n° 248, bailliage de Caen, 1452.

(8) AN, JJ 181, n° 185, bailliage de Caen, 1452.

(9) *Livre de raison de Maître Nicolas Versoris...*, *op. cit.*, p. 121 (1529).

(10) *Idem.*

L'agression armée traduit l'expérience militaire de ces cruels cavaliers dont il souvent délicat de percer à jour l'identité. Toutefois, un certain nombre d'entre eux, la conscience lourde de tant de crimes accumulés, requièrent personnellement une rémission afin d'être en paix avec la justice du roi, sinon avec celle de Dieu. Ceux qui se dévoilent ainsi sont également ceux qui ont le plus à perdre à demeurer dans la criminalité. Parmi ces requérants, les nobles accusés de brigandage occupent une place de choix. Dans les archives du Parlement, les nobles sont impliqués dans de très nombreux actes de brigandage. Si cette participation remarquable tient au caractère de cette cour ; la sur-représentation de la noblesse s'explique surtout par sa vocation pour le métier des armes, mais également pour son usage coutumier à la guerre privée en dépit de toutes les prescriptions royales.

Toutefois, les guerres privées ne doivent pas occulter la nature proprement criminelle du brigandage orchestré par certains nobliaux. Ceux qui appauvris ou ruinés par les guerres avaient servi d'hommes de main pour ces expéditions punitives ont également pu rejoindre ou constituer de véritables bandes de pillards. En 1464, Jacques du Clercq, dans ses *Mémoires*, dénonce les exactions des anciens capitaines livrés à leurs envies lors des trêves. Il dresse ainsi le portrait d'un gentilhomme-brigand. Il s'agit de Guillaume de Flavy qui appartient, dit-on, à une bande de « gens de guerre et habbandonnés à la guerre » et dont le chroniqueur donne une description ambiguë : « Cestuy Guillaume estoit moult hardi et vaillant homme de guerre, mais des pieurs en villenies, en femmes et luxure pour robber, piller, faire noyer, pendre et faire mourir gens<sup>(11)</sup>. » Parmi ces gentilshommes que la fin des combats menace de misère figurent encore des puînés ou des bâtards, comme ce Charles de la Roque « soy disant bastard de la Rocque, gendarme et volleur, natif d'auprès Nojan sur Seine, pour avoir fait beaucoup de meurtres, larrecins et violences sur les champs<sup>(12)</sup> ». Le brigandage de ces nobles désargentés et licenciés est dénoncé comme un véritable fléau par les contemporains qui ont tôt fait de voir dans chaque soudard un pillard qui sommeille. Ainsi s'exprime au début du xv<sup>e</sup> siècle, le Bourgeois de Paris qui relaie et amplifie la crainte de population « vint grande plainte à Paris des laboureurs pour larrons-brigands qui étaient entour a douze, à seize, à vingt lieux de Paris environ, et faisaient tant de maux que nul ne le dirait, et si n'avaient point d'aveu ni d'étendard, et étaient pauvres gentilshommes qui ainsi devenaient larrons de jour et de nuit<sup>(13)</sup> ».

Pendant, ces anciens professionnels de la guerre reconvertis dans le brigandage n'appartiennent pas tous à l'aristocratie. Nos sources signalent également des obscurs et des sans grade. Alain Gentilz relève de cette catégorie. Nous sommes en 1456, l'homme accusé d'être un « espieur de chemin » s'est mis en franchise dans l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois. Alain Gentilz tente alors de jouer de plusieurs statuts pour sauver sa vie, y compris de se faire passer comme clerc. Il avoue finalement avoir appartenu à l'une des compagnies du sénéchal de Normandie où il a servi comme archer. Loin de leur réseau de sociabilité, de leur pays, les mercenaires étrangers sont sans doute ceux que la rupture de contrat menace le plus de

(11) Jacques du Clercq, *Mémoires*, A. Buchon éd., Paris, 1826, p. 344-345.

(12) *Journal d'un Bourgeois de Paris sous le règne de François I<sup>er</sup> (1515-1536)*, L. Lalanne éd., Paris, 1894, p. 402 (1529).

(13) *Journal d'un Bourgeois de Paris (1407-1449)*, Paris, A. Tuetey éd., 1881 ; Paris, rééd. C. Beaune, 1990, p. 223, 1426.

basculer dans la misère et d'être tentés par le brigandage. Bon nombre d'entre eux se retrouvent après la fin des hostilités à l'ombre des geôles accusés des mêmes crimes. C'est le cas de Robert Howyp dit Goldin condamné à mort en 1447 par les officiers du roi en Normandie. Cet Écossais est remis aux bons soins de l'exécuteur des hautes œuvres pour « estre trayné, décapité et son corps pendu comme larron publique, guecteur et agresseur de chemins, forceur de femmes, murtrier<sup>(14)</sup> ».

Pour ceux-là le poids du déracinement et de l'isolement a pesé davantage que pour tout autre soldat licencié. Mais l'errance et l'isolement sont le lot commun de tous ces hommes « habandonnés de guerre ». Pour une part, ces anciens hommes de guerre semblent contraints à l'exil perpétuel, incapables de retrouver un parent, de renouer avec une quelconque vie sociale.

Le cas de Jean Morgent est à ce titre éclairant. En 1452, l'homme réclame rémission après avoir commis plusieurs vols. Il confesse avoir mal agi alors qu'il tentait de regagner son pays. Jean Morgent déroule ainsi le fil de sa vie pour excuser ses crimes. Lui et son neveu ont voué leur existence à la guerre du roi : « Tout son temps nous a servy en nos guerres es frontières de la rivière de Some, (...) tant es pays de Picardie, Champaigne, Brie, Bourgogne, comme ailleurs<sup>(15)</sup>. » Là déclare-t-il, il fut à plusieurs reprises « blécié, navré et (fait) prisonnier de noz ennemiz ». Une fois la guerre terminée, les deux hommes se retrouvent démunis et comme étrangers dans leur région natale : « Eulx retournant dudit pays ou ils n'avoient trouvé aucun amiz ne bien<sup>(16)</sup>. »

Ils sont nombreux sans doute à avoir payé un lourd tribut à la guerre. Jean du Monseau dit Duguenac fait partie de ceux qui en sont sortis brisés. Il explique que lorsqu'il commit l'irréparable, il venait « d'être cassé de gaiges<sup>(17)</sup> ». Au moment du licenciement des troupes, il évoque son désespoir « quant il s'est veu sans argent ». Les raisons de son impossible réinsertion, Jean du Monseau est en mesure de les expliquer clairement : « Il ne scet aucun mestier pour soy vivre et entretenir, (et il) a despendu tout ce qu'il avoit peu conquister et gagner en notre service. » L'homme est désormais ruiné et handicapé, il est dit-il « un poure homme, maladif et comme impotent d'une de ses jambes ». Le suppliant justifie explicitement son crime par la guerre. Cette justification est entérinée par la lettre royale qui accorde le pardon : « Par long temps en nosdites guerres ou il a moult souffert et enduré par l'occasion desquelz, il n'a en sa jeunesse peu avoir mestier dont il a sceu gouverner ne entretenir aussi mutilez<sup>(18)</sup>. »

La guerre a marqué les hommes dans leur chair et dans leur conscience, à tel point qu'elle a mis la réinsertion de certains soldats en question. Ruine économique et physique, misère morale et sociale également pour ceux qui sont entrés dans une sorte de dépendance à l'égard de la violence dont ils n'ont pu se départir pour

---

(14) BN, fr. 26076, n° 5756, 1447. En 1471, Thomas le Regnye, geôlier de son état, réclame le paiement de son salaire pour avoir nourri à la prison de Coutances : « Jaquet Landot, Dany Holli, Raoulet Loret, tous natif du pais d'Escosse, détenus esdites prisons chacun l'espace de XL jours, pour plusieurs crimes, larrechins, pilleries, bateries et roberies », *idem*, fr. 26093, n° 1104, 1471.

(15) AN, JJ 181, n° 3, 1453 (n.s.).

(16) *Idem*.

(17) AN, JJ 181, n° 246 et 269, 1453 (n.s.).

(18) *Idem*.

gagner honnêtement leur vie. Mais comment envisager de « labourer » de ses mains lorsque seule l'expérience de la guerre et des armes s'est imposée à vous ? Au soldat licencié qui continue de piller « tant comme la guerre estoit », Eustache Deschamps prête ses mots en guise de justification : « Ouvrer ne scay<sup>(19)</sup>. »

La guerre peut ainsi devenir un genre de vie, un moyen de subsistance. Ses règles violentes sont donc aussi habitudes ancrées et réflexes coutumiers.

### L'accoutumance de la violence :

Cette dépendance est souvent ancienne et profonde. La guerre s'est inscrite dans le cours ordinaire de la vie parfois dès l'âge tendre. Ces hommes au passé encombrant et violent ont un point commun : ils ont voué leur vie au métier des armes.

De retour dans la société civile, de tels individus restent encore assujettis aux vieilles habitudes de soldat. Enguerrand Godin, dit Ganiot, appréhendé en juin 1458 par les sergents d'Abbeville résume ainsi la triste expérience d'une vie étroitement liée à la guerre. Ce fils de laboureur confesse avoir quitté le domicile paternel à Seux (Amiens) vers l'âge de 10 ou 12 ans « pour le desplaisir de ce qu'il lui faisoit garder les pourceaulx aux champs<sup>(20)</sup> ». Le jeune garçon séduit par le service des armes s'engage comme page auprès d'Ogier de Saint Vaast, avant de se placer sous le commandement d'Évrad de Moncy, seigneur de Massy. Commence alors sa vie de soldat. Il raconte comment il a suivi son capitaine dans la reconquête de la Normandie, puis dans la guerre de Flandres. Cependant, une fois la guerre achevée et de retour dans sa Picardie natale, l'homme ne peut se défaire de ses manières de soudard. Tenté par un solide cheval dont il n'a pas hésité à s'emparer, Enguerrand est cette fois condamné à la peine capitale. Le brigand ne perd pas la vie pour cet unique vol, même qualifié d'abigeat<sup>(21)</sup> mais surtout pour sa détestable réputation et le danger qu'il représente pour la communauté. Enguerrand paie vraisemblablement pour tous ses crimes antérieurs restés impunis et, par lui, ceux de tous ses détestables congénères. Person Colet explique quant à lui, qu'il est revenu à la vie civile après avoir fait le voyage d'Allemagne (c'est un ancien Écorcheur qui a participé à l'expédition menée par le Dauphin en Allemagne). En 1453, il se déclare marié et père de famille. Il exerce depuis lors le métier de boucher (ce qui n'est peut-être pas fortuit). Cependant, l'homme s'est laissé dominer par ses anciens instincts. C'est ainsi en tout cas qu'il tente de se disculper et d'excuser la violence de ses gestes : « En suivant sesdites guerres dès sa jeunesse, il avoit prins des coutumes de gens de guerre en langaige et autrement, lesquelles il n'avoit pas encore délaissées et oubliées ainsi qu'il a entencion de faire<sup>(22)</sup>. » Pour d'autres, la guerre fut presque une adoption. C'est le cas d'un nommé Marguereau qui explique devant le Parlement de Paris où il est présenté pour actes de brigandage répétés : « Que des son jeune âge a este nourry par gens de guerre. Et depuis s'est mis a ensuivre mauvaises compagnies où il a fait plusieurs larcins et pilleriez<sup>(23)</sup>. »

(19) Eustache Deschamps, *Œuvres complètes publiées d'après le manuscrit de la bibliothèque nationale par le marquis de Queux de Saint-Hilaire et G. Raynaud*, 11 vol., Paris, 1878-1903, « Contre les bandits », p. 105.

(20) Livre rouge d'Abbeville, archives départementales de la Somme, I mi 47, fol. 212, 1458.

(21) Au Moyen Âge, l'abigeat ou albigeat désigne le vol du bétail ou de chevaux. Ce geste, considéré comme un crime grave, est passible de la peine capitale.

(22) AN, JJ 181, n° 179, 1453.

(23) AN, X2a 59, 1490.

Cette masse informelle de soldats-brigands est d'autant plus redoutable qu'elle phagocyte des hommes qui connaissent et manipulent des armes. Les sources trahissent fréquemment leur familiarité avec les armes de guerre. Ils vont « armez et embastonnez, pour piller et destrousser ceulx qu'ils trouvent<sup>(24)</sup> ». Cette citation est extraite d'une ordonnance royale de 1534 qui vise précisément à désarmer tous ces soldats sans aveu que les nécessités de la guerre ont doté d'une redoutable force désormais pervertie.

Ils mettent ainsi leurs connaissances des armes, des tactiques militaires au service du crime. D'ailleurs, ces bandes de brigands semblent reconstituer un modèle. Celui des hommes d'armes ou plus précisément celui de la compagnie militaire qu'ils reproduisent sous des traits abâtardis. Ce ne sont plus des compagnies mais des bandes, ce sont toujours des routes menées par des capitaines. En 1522, l'arrestation d'une bande d'aventuriers fait grand bruit car un grand nombre en fut pendu ainsi que leur chef nommé le « capitaine Mauclou ». Le dit capitaine « sans charge, ne mandement, avoit fait grosse assemblée de gens de guerre pietons<sup>(25)</sup> ».

Il s'agit toujours de bandes, dont il est difficile de donner une estimation, que structurent et dirigent souvent d'anciens soldats, d'anciens capitaines. La littérature normative conforte d'ailleurs le discours des sources narratives. Une ordonnance de 1523 souligne encore le lien entre la guerre et son avorton maudit, le brigandage : « Lesdits aventuriers, pillars, opprimeurs, et mangeurs de nostre povre peuple, leurs capitaines, lieutenans, porte enseigne, sergens de bende, et autres qui les mainent et conduisent<sup>(26)</sup> . » Une autre ordonnance, du 11 mars 1525, cette fois, dénonce toujours la réorganisation spontanée des soldats licenciés en bande de pillards : « Il est merueilleusement à craindre et doubter que les gens de guerre a pié et autres retournans par deça de la dicte armée, et soubz leur ombre, plusieurs mauvais garçons, pillars, vaccabons et sans adveu ou en autres manières se mectent suz par grosses bandes, tiegnent les champs en ce royaume, et vivent sur le peuple<sup>(27)</sup> . »

La force et la brutalité de ces hommes tiennent aussi en grande partie à la force du groupe. Ces agressions sont collectives dans 61 % des cas recensés<sup>(28)</sup>. Les sources littéraires sont les premières à mettre l'accent sur le caractère collectif du brigandage, renforçant davantage la peur des bandes avec des effectifs exponentiels. En 1522, le prince de Bourbon est dépêché par le roi en Île de France pour éliminer une bande de « six ou huict cens mauvais garçons adventuriers qui faisoient beaucoup de maulx au plat pays de là environ (en Brie) desquels furent penduz en grand nombre<sup>(29)</sup> ».

Malheureusement, les textes sont peu explicites sur les « maulx » attribués aux brigands. Leurs méfaits sont souvent présentés de manière assez formelle, déclinant toute la gamme des crimes. Ils agressent, volent, rançonnent, violent et tuent

---

(24) *Ordonnances de François I<sup>er</sup>*, Paris, 1932, 13 dec. 1534.

(25) *Livre de raison de M<sup>e</sup> Nicolas Versoris...*, *op. cit.*, p. 32.

(26) *Ordonnances de François I<sup>er</sup>...*, *op. cit.*, t.4, p. 302, 1523.

(27) *Ibid.*, p. 67-69, n° 385, 1525.

(28) Recensement effectué dans ma thèse à partir de la lecture croisée des lettres de rémission et des quittances de prisonniers.

(29) *Journal d'un bourgeois de Paris sous le règne de François I<sup>er</sup>...*, *op. cit.*, p. 36.

à l'occasion. Ils commettent « grans excès », « énormes maux », « oultrages » et « malefices ». Les faits décrits sont loin d'avoir toujours un lien avec la réalité criminelle. Peu importe, ces hommes sont associés aux crimes les plus détestables. Ce sont ceux qui bafouent la confiance de la communauté. Ils violent la paix et le sacré. Au-delà des poncifs habituels, cette violence exacerbée existe et certains n'hésitent pas à en témoigner pour obtenir le pardon royal. Le capitaine Jean de Blanchefort confesse ainsi que « lui et sesdiz gens ont fait plusieurs destrousses, raenconnemens, emprisonnemens de bestail et aussi de gens et personnes, hommes et femmes, tant d'église, nobles, bourgeois, marchans, laboureurs que autres espie et guecté chemin, passaiges et destroicz, pillé foires et marchiez, prins chasteaulx et forteresses d'emblée et autrement<sup>(30)</sup> ».

La violence de « ces opprimeurs de peuple » est parfois confondue avec la sauvagerie anthropophage. Ces aventuriers sont dénoncés comme des « mangeurs de gens ». Cette brutalité est donc devenue bestialité. Ils sont dit-on « costumiers de manger et devorer le peuple », c'est-à-dire que les pillards dévastent, volent les ressources de la population et s'emparent des femmes. Le cruel capitaine Mauclou et sa bande sont ainsi dépeints par le chroniqueur Versoris : « Lequel avec ladite assemblée avoient mengé, bastu et faitz des oultrages innumérables aux pources gens des champs et vilaiges, plus avoit violé et baillé ayde et confort à violer plusieurs femmes et filles de bien et d'honneur<sup>(31)</sup>. »

Ces images apparaissent en l'écho aux préambules des ordonnances royales promulguées à l'orée du XVI<sup>e</sup> siècle, celle de 1523 qui institue le supplice de la roue et traduit pour ce faire tous les ressorts de la cruauté des aventuriers : « Par lesdites longues guerres se sont levez quelques adventuriers, gens vagabons, oyseux, perdus, meschans, flagitieux, abandonnez a tous vices, larrons, meurdriers, raptours et violeurs de femmes et de filles, blasphemateurs et renieurs de Dieu, cruelz, inhumains, immiséricordieux qui font de vice vertu, et sont précipitez en l'abisme de tous maux, lous ravissans faiz pour nuire a chacun<sup>(32)</sup>. » Cette image du brigand semblable au monstre dévorant ses proies est une figure nouvelle de la littérature normative. La nouveauté au début du XVI<sup>e</sup> siècle réside dans le changement de tonalité. Ces individus d'abord dénoncés comme des parasites « ceux qui vivent sur les champs et sur le bonhomme » sont désormais associés à l'image de redoutables prédateurs, à celle de bêtes féroces, de « lous ravissans ». De la brutalisation à la déshumanisation, il n'y a qu'un pas que franchit George Mosse lorsqu'il parle de primitivisme.

### **De la violence tolérée à la violence condamnée : la répression des aventuriers**

Si cette violence puise ses racines dans la guerre, cette criminalité trouve ses origines dans les carences du pouvoir royal. L'émergence d'une criminalité collective et violente de certains anciens combattants tient à la fois à la mauvaise gestion des troupes comme à leur licenciement ; mais elle s'explique aussi par les modalités de réforme de l'armée au milieu du XV<sup>e</sup> siècle.

(30) AN, JJ 177, n° 177, 1446.

(31) *Livre de raison de Maître Nicolas Versoris...*, op. cit., p. 32, n° 115.

(32) *Ordonnances de François I<sup>er</sup>...*, op. cit., t.3, n° 359, 1523.

La progressive domestication de la guerre allait rejeter aux marges tous ceux que la nouvelle armée royale n'avait pas intégrés. Après une vague d'amnisties accordées aux anciens hommes de guerre pour services rendus au roi, la répression des soudards-pillards commence. Aussi la réforme de l'armée s'est-elle accompagnée d'une série d'ordonnances visant à combattre les soldats-aventuriers et autres brigands de grand chemin. Le chroniqueur Mathieu d'Escouchy rapporte ainsi celle édictée par Charles VII au milieu du xv<sup>e</sup> siècle après la création des compagnies d'ordonnance « et que tous les aultres pillars, robeurs et meschans gens, dont il y avoit grant multitude de inutiles, et qui ne servoient que de destruire, rober et pillier ses vassaulx et propres sugez, fussent deschassez et debouttez, et que leur fut dit et ordonné que dedans brief temps, ung chascun d'eulx, sur paine capital, fut retraiz et retournez aux lieux dont ilz estoient, et qu'ilz se missent à labourer et faire leur mestier, chascun selon son estat<sup>(33)</sup> ». Si d'aucuns ont bénéficié des troubles inhérents à la guerre pour s'enrichir, voire pour sortir de leur état ; le roi s'attache désormais à rétablir l'ordre social qui se confond avec l'ordre public. En fait, dans la période qui caractérise la reconstruction du royaume, la répression des aventuriers et des brigands de tous poils représente un enjeu politique majeur, celui de la sûreté publique qui doit accompagner la restauration de la paix. En témoigne cet extrait de la Pragmatique Sanction (1439) où le roi enjoint à « tous seneschaux, baillis, prevots et autres justiciers de son royaume, et a tous nobles hommes et a autres, que incontinent que aucuns sauront tels robeurs, pilleurs et guecteurs de chemins estre sur le pays, que ils les prennent et aillent à l'encontre d'eux, à assemblées de gens à armes et autrement, comme ils feroient contre les ennemis, et les prennent et les amènent à la justice<sup>(34)</sup> ».

« Guecteurs » et agresseurs de chemin sont déclarés publiquement hors-la-loi et sont abandonnés corps et biens à la justice du roi, mais aussi à la vindicte populaire. La loi prévoit en effet de les abandonner à la vengeance populaire. De semblables mesures scandent la fin du Moyen Âge jusqu'aux années de la première modernité. En octobre 1523, L'avocat Nicolas Versoris souligne toujours l'importance de l'appareil législatif mis en place pour combattre les violences orchestrées par ces soldats errants « parce que pouvres gens, et mesmement ceulx des villaiges, estoient tous mengez et destruitz des aventuriers et piétons de France qui dissoient ce faire obstant qu'ils n'estoient payez du roy<sup>(35)</sup> ».

Au début du xvi<sup>e</sup> siècle, la sécurité ne semble toujours pas assurée dans la prévôté de Paris. Pour remédier au « grant nombre d'aventuriers et vacabons, oysifs et malvivans, en sorte que plusieurs larrecins et pilleries se y commectent », une ordonnance royale stipule que le choix du prévôt de Paris doit se porter sur « un personnage bien nourry, instruit et adrextre au fait des armes et a guerre ». Nul doute que pour mieux combattre les brigands, il s'avère indispensable de maîtriser leurs armes et de connaître leurs techniques militaires. Par ailleurs, une législation spécifique se met en place qui étend les compétences des prévôts des maréchaux chargés d'assurer la sûreté publique sur les routes du royaume. À l'origine, ces

---

(33) Mathieu d'Escouchy, *Chroniques*, Paris, G. Du Fresne de Beaucourt éd., 1863-1864, p. 52, 1445.

(34) *Ordonnances des roys de France de la troisième race*, Paris, E. de Laurière et alii éd., 22 vol., 1723-1849, t.13, n° 122, p. 60, 1439.

(35) *Livre de raison de Maître Nicolas Versoris...*, op. cit., p. 36.

prévôts étaient affectés à la discipline des armées et à la traque des soldats en rupture de ban avant d'être chargés de poursuivre les vagabonds et les brigands de grand chemin.

À la fin du Moyen Âge, la justice du prévôt, terrible par sa célérité et sa sévérité, imprime dans les esprits l'ombre menaçante de l'arbre aux pendus. Ces images sont nourries du récit des rituels d'exécution rapportés avec force détails par les chroniqueurs de l'époque comme autant de spectacles édifiants. Les masques des brigands tombent alors sur l'échafaud et laissent souvent apparaître d'anciens soldats. En 1473, dans le duché de Bourgogne trois « espieurs de grand chemin » sont pendus en place publique. Or, dit-on, ceux qui tenaient les bois et agressaient les voyageurs étaient d'anciens compagnons de guerre<sup>(36)</sup>.

Les exécutions de ces « agresseurs de bois » donnent parfois lieu à de terribles supplices. L'avocat Versoris rapporte ainsi l'exécution du capitaine Mauclou qui eu lieu le 29 juillet 1523 à Paris : « [II] fust mené au palays à la pierre de marbre où illec eust la main dextre couppee, de là mené en Grève devant l'hotel de ville, mist sur ung eschafault, luy fust la teste tranchée et son corps mis en quatre parties, fust chacune d'icelles attachées aux quattres portes principales de la ville en diverses potences. Au regard de son fourrier, eust seulement la teste tranchée, puy attaché et pendu a une potence à la porte Saint Anthoine, près d'un des quartiers du corps de son Maistre<sup>(37)</sup>. » En 1529, le supplice du Bâtard de la Roque à Paris bénéficie d'un raffinement tout aussi effroyable : « Pour avoir fait beaucoup de meurtres, larrecins et violences sur les champs, après avoir esté environ douze jours prisonnier en Chastelet, fut par maistre Guillaume Maillard, lieutenant criminel, condamné a estre bruslé vif en la place de Greve, pendu en une potence et avant, estre trainé sur une claye depuis le Chastelet jusques au dict lieu de Greve<sup>(38)</sup> » pour avoir le poing coupé.

Il est inutile de multiplier les exemples, d'ailleurs consignés pour leur exceptionnalité. Point de cruauté, jugement qui serait anachronique face aux ambitions d'un rituel qui vise à l'édification des populations et cherche à purifier par le sang la souillure que le crime a répandue sur la communauté. Enfin, la justice se veut exemplaire et démonstrative à défaut d'être réellement efficace.

D'ailleurs, le nombre des prévôts paraît insuffisant pour endiguer le brigandage qui parasite certaines routes. Ainsi, ce mandement royal adressé le 22 avril 1525 à Louis de Breze, lieutenant général du roi en Normandie qui renouvelle l'interdiction d'assembler des hommes armés : « Ne se eslieue ne face contre l'auctorité du roy notre dit seigneur et conservation de la chose publique aucune assemblée de mauvais garçons, pendars, vaccabonds et mal vivans, aussi de décharger le poure peuple et subgects dudit royaulme des pilleries, oppressions et oultraiges que les gens de guerre tenans les champs et aultres gens sans aveu<sup>(39)</sup>. »

(36) Archives départementales de la Cote d'Or, B 1774, fol. 452.

(37) *Livre de raison de Maître Nicolas Versoris...*, *op. cit.*, p 32.

(38) *Journal d'un bourgeois de Paris sous le règne de François I<sup>er</sup>...*, *op. cit.*, p. 402, 1529.

(39) BN, fr. 26120, n° 888, 1525.

Au-delà de l'éventuel débat sur l'inefficacité de telles mesures, la multiplication des ordonnances royales au début du xvi<sup>e</sup> siècle marquent en tout cas une volonté clairement affichée de la part de l'autorité publique : celle d'éliminer les enfants égarés de la guerre, fourvoyés dans le crime.

À la fin du Moyen Âge le soldat devient une figure sociale à part entière qui ne se superpose plus sur celle du chevalier. L'idéologie chevaleresque est désormais réservée à une élite combattante. Cette évolution de l'image du combattant à la fin du Moyen Âge est favorisée par la révolution militaire opérée pendant la guerre de Cent Ans. C'est le moment où l'idéal de la chevalerie se heurte aux dures réalités du métier des armes. L'évolution favorise les professionnels de la guerre, dont les compétences sont manifestement techniques et dont les ambitions sont ouvertement lucratives. Les mercenaires ont-ils tué la noblesse du métier des armes ? Le soudard est-il né avec la guerre de Cent Ans ? Son image assurément. Sans opérer un amalgame systématique entre brigands et soldats en rupture de ban, force est de constater que pour la plupart des « agresseurs de chemin » le recours constant aux armes leur fut conféré par la guerre. Pour ces hommes, la guerre ne fut pas une simple parenthèse dans leur vie. L'imprégnation de cette expérience fut si profonde et si longue que la parenthèse s'est estompée pour devenir une autre réalité avec ses règles et ses codes en rupture avec ceux de la société. Cette perméabilité de la frontière qui sépare la guerre du brigandage entretient la haine du soudard-pillard qui se cristallise vraisemblablement à la fin du Moyen Âge. Peur et haine mêlées engendrent un rejet viscéral de l'homme de guerre. En pleine guerre de Cent Ans Eustache Deschamps exprimait déjà la collusion entre le brigandage redouté et l'homme de guerre détesté :

*Je ne voy le temps autre qu'il ne souloit,  
Si me convient veoir que je feray :  
Je prins partout tant com la guerre estoit,  
Or je perçois bien que hay je seray<sup>(40)</sup>.*

### Annexes :

- Récit d'exécution de malfaiteurs suite aux ordonnances royales contre les aventuriers (1441), extrait :

« Au moys de février, le roy de France alla a Troyes, en Champaigne, pour oster plusieurs grandes pilleries qui par aucuns gens d'armes se faisoient, et fist faire justice de plusieurs. Et entre les autres fist noyer à Bar-sur-Aube, le bastard de Bourbon, lequel avoit grant compaignie de gens d'armes sur les champs et desap-poincta de leurs offices plusieurs officiers et cappitaines de villes et de chasteaulx d'icelle contrée, pour les grandes pilleries qu'ilz faisoient esdits lieux. Et pour éviter en tous inconvéniens qu'ilz se pourroient faire audit royaume de France par telles pilleries, ordonna le roy par meure deliberacion pour entretenir son armée et pour prevenir aux intencions de ses ennemys, que toutes ses gens de guerre seroient logiez es villes et autres forteresses. Pour le paiement desquelz fut ordonné certaines tailles sur le pays, affin que les souldoyers peussent vivre sans faire aucune molestacion au peuple. Et si leur enjoinct sur paine d'estre pugniz de pugnicion

---

(40) *Œuvres complètes* de Eustache Deschamps..., *op.cit.*, p. 105.

criminelle telle que ce seroit exemple a tous. Et en ce fist le roy une œuvre de charité et bien méritoire envers Dieu, et en ce a moult grandement acquité sa conscience et fait le salut de tous ses vassaux et gens de guerre. Et valloit mieux le faire alors, quoy que tard que jamais. » (*Chronique de Charles VII*, Jean Chartier, éd. Vallet de Viriville, 3 vol., Paris, 1858, vol.2, p. 12, 1441).

- Récit d'exécution d'un brigand : Guillaume Montelon dit capitaine Mauclou (29 juillet 1523), extrait :

« Fust exécuté ung vulgairement appelé la capitaine Mauclou, lequel fust mené au palays à la pierre de marbre où illec eust la main dextre couppee, de là mené en Grève devant l'hotel de ville, mist sur ung eschafault, luy fust la teste tranchée et son corps mis en quatre parties, fust chacune d'icelles attachées aux quattres portes principales de la ville en diverses potences. Au regard de son fourrier, eust seullement la teste tranchée, puys attaché et pendu a une potence à la porte Saint Anthoine, près d'un des quartiers du corps de son maistre. La cause de tant de greve punicion fust que ledit capitaine Mauclou, sans charge ne mandement, avoit fait grosse assemblée de gens de guerre pietons, lequel avec ladite assemblée avoient mengé, bastu et faitz des oultraiges innumérables aux poures gens des champs et vilaiges, plus avoit viollé et baillé ayde et confort à violer plusieurs femmes et filles de bien d'honneur, plus estoit bruyt non seulement en la ville de Paris, mais partout ailleurs qu'il avoit usurpé le nom de roy et que jà avoit créé son chancelier et ses gens de conseil et qu'il se ventoit par l'aide de sa bende qui jà estoit de huyt à neuf milles hommes, toutes bandes de mauvais garnemens, avec aultres en grant nombre qui devoient venir a luy, dejecter et chasser le Roy de France de son reaulme avec ses adhérens, touteffoys ce ne fust vérifié contre luy et aussy si la chose eust esté contre luy prouvée, il eust eu aultre trop plus grievie peine. » (*Livre de raison de M<sup>e</sup> Nicolas Versoris, avocat au Parlement de Paris, 1519-1530*, G. Fagniez éd., Paris, 1885, p. 32, n° 115).

- Ordonnance de Francois I<sup>er</sup> contre les mangeurs de peuple (25 septembre 1523), extrait :

« A l'occasion desdites, nous avons esté contrainctz de tenir a nostre soule grant nombre de gens de pied et de cheval, lesquelz, a nostre tres-grant regret et desplaisir, ont fort vexé et travaillé nostredit peuple, et par lesdites longues guerres se sont levez quelques adventuriers, gans vagabons, oyseux, perdus, meschans, flagitieux, abandonnez a tous vices, larrons, meurdriers, raptours et violeurs de femmes et de filles, blasphémateurs et regnieurs de Dieu, cruelz, inhumains, immiséricordieux, qui font de vice vertu, et sont précipitez en l'abisme de tous maulx, loups ravissans faiz pour nuyre a chacun, et qui ne veullent ne savent nul bien ne service faire, lesquels sont coustumiers de manger et devorer le peuple, le desnuer et despouiller de tout son bien, perdre, gaster et dissiper tout ce qu'ilz trouvent, baptre mutiller, chasser et mectre le bon homme hors de sa maison, tuer, meurdrir et tyranniser noz povres subgectz, et leur faire plus de oppresse, de violence et cruauté que nulz ennemys, et fussent ilz Turcs ou infidelles, ne voudroient faire ne penser. » (*Isambert, Recueil général des anciennes lois, depuis l'an 420 jusqu'à la révolution*, 29 vol., Paris, 1821-1830, t.12, p. 216).

## À propos des Harkis<sup>(1)</sup>

par Jean-Jacques JORDI

directeur du Mémorial de l'outre-mer à Marseille

Harkis : depuis la fin de la guerre d'Algérie, le mot se décline en une infinité de sens. Collaborateurs pour les uns, traîtres pour certains, loyalistes et légalistes pour les autres, les « harkis » restent toujours, quarante ans après la fin de la guerre d'Algérie, un sujet presque tabou, un enjeu idéologique, un problème récurrent dans les relations entre la France et l'Algérie. En parler revient presque toujours à rouvrir des plaies à peine cicatrisées, et dans la plupart des cas à susciter incompréhension et malaise que masquent mal une indifférence voire une méconnaissance. Il faut dire que depuis 1962, les gouvernements successifs ont mis en place tout un système de relégation qui visait à exclure les supplétifs réfugiés, plus que rapatriés, des autres Français. Camps de regroupement, hameaux forestiers, cités HLM sous contrôle militaire, rien n'est vraiment laissé au hasard pour que l'on ne s'aperçoive pas que la France, après avoir abandonné les supplétifs qu'elle avait recrutés, les parquait désormais dans des conditions inimaginables dans cette France des Trente Glorieuses ! Il en est de même de la terminologie que l'on met en place pour désigner ces « rapatriés » pas comme les autres : FMR (Français musulmans rapatriés), FMA (Français musulmans d'Algérie), FSIRAN (Français de souche indigène rapatriés d'Afrique du Nord, *sic* !), RONA (Rapatriés d'origine nord-africaine), et d'autres encore... Distinguer revient alors à traiter différemment, à séparer à défaut d'exclure.

De fait, après 1962, le mot Harki s'impose pour devenir un terme générique désignant l'ensemble des Français rapatriés musulmans ou d'origine musulmane. « Traître – mot », harki revient à masquer la diversité des engagements du côté français pendant la guerre d'Algérie, à refouler une histoire qui pourrait mettre à mal les mythes fondateurs de l'Algérie, à occulter du côté français les conditions de leur abandon en Algérie et leur enfermement en terre française. Sait-on qu'au plus fort de la guerre d'Algérie, les « musulmans » engagés du côté français étaient plus importants numériquement que ceux engagés dans l'ALN et le FLN réunis ! Certes il faudra revenir sur les motifs et les conditions d'engagement de ces supplétifs (Moghaznis, groupes mobiles de sécurité, groupes mobiles de police rurale, Harkis proprement dits) comme il faudra faire la part à cette élite francisée, à ces militaires de carrière, à ces anciens combattants, caïds, eux aussi rapatriés mais dont les parcours en France sont forcément différents. Reprendre ces parcours, c'est donner une historicité à des mémoires écorchées vives, c'est faire une place à ceux qui se considèrent des « oubliés de l'histoire ». Pourtant, je ne suis pas sûr qu'on les ait oubliés. La réalité est peut-être encore plus dure.

Quarante années après, pourtant, le silence d'État s'est officiellement déchiré avec la journée d'hommage national aux Harkis le 25 septembre 2001, et le besoin d'histoire se fait plus grand. Certes, l'ouverture d'archives est venue compléter des témoignages qu'on ne voulait pas entendre mais des zones d'ombre demeurent

---

(1) Plutôt qu'un article, il s'agit ici d'un propos, d'une réflexion commencée il y a déjà quelques années avec de nombreux amis parmi lesquels Mohand Hamoumou, Farid Haroud, Mohamed Kara, Ali Tebib, Abderhamen Moumen, Abdelkrim Kleich, Dalilah Kerchouche, Saïd Merabti, Bouzid Merzouki, Slimane Djera et bien d'autres encore. Qu'ils en soient remerciés.

comme la quantification des massacres des supplétifs en Algérie dès la fin mars 1962 et plus encore en juillet 1962, ou la vie dans les camps en France, la sous-qualification, l'ignorance dans laquelle on les tient, l'échec scolaire, le chômage, éléments d'une intégration rendue difficile...

### Une histoire ancienne d'engagement

Contrairement à une idée reçue, les Harkis ne sont pas une émanation curieuse de la guerre d'Algérie. Il faut en effet les rattacher à ce mouvement d'autochtones pro-français qui naît dès 1830. Dès 1830, des tribus prêtent allégeance à la France et cette même France va, bien entendu, se servir des multiples inimitiés entre tribus pour asseoir son pouvoir, les poussant parfois l'une contre l'autre. Dès 1831, il y a des troupes « indigènes », pour reprendre cette dénomination du XIX<sup>e</sup> siècle, engagées sous le drapeau français. Les régiments et compagnies de Turcos, de Zouaves sont là pour nous le rappeler et, en 1856, trois régiments de tirailleurs algériens, un pour chaque province de l'Algérie française, faisaient partie intégrante de l'armée française. Zouaves et tirailleurs algériens devaient dès lors s'illustrer dans la plupart des campagnes du Second Empire et de la III<sup>e</sup> République. Nombre d'entre eux sont alors décorés pour faits glorieux en Crimée, Italie, Sénégal, Mexique... Ainsi, se développe dans certaines familles une sorte de tradition militaire<sup>(2)</sup> parfois réservée aux cadets. À ces militaires de carrière, il conviendrait d'ajouter les anciens combattants des deux guerres mondiales, lesquels, à la Toussaint 1954, se partageront entre la fidélité au drapeau français et l'insurrection. De fait, la constitution des harkas ne peut apparaître uniquement comme un événement de la guerre d'Algérie mais doit être analysé au travers de toute une histoire de liens, d'attache-ments mais aussi de rejets avec la France.

Dès le début de la guerre d'Algérie, le recours aux supplétifs musulmans apparaît non seulement nécessaire mais indispensable à l'armée française. Les harkis sont donc embauchés par l'armée française avec un contrat civil d'un mois renouvelable. En règle générale, chaque harka est composée de 25 hommes commandés par un officier français. Ayant rapidement démontré leur utilité (connaissance du terrain, de la langue...), les harkas voient leur effectif porté à plus de 60 000 hommes. Dans le même temps, l'armée fait appel aux moghaznis, chargés de défendre les Sections administratives spécialisées, aux groupes mobiles de protection rurale (GMPR), et aux groupes d'autodéfense (GAD) des villages. En tout, y compris les militaires de carrière, les « musulmans » pro-français représentent quelque 200 000 hommes, ce qui est considérable.

Quel choix pour quel engagement, ou plutôt quel engagement par quel choix pourrait être une question valide. Mohand Hamoumou, dans sa thèse *Et ils sont devenus harkis*<sup>(3)</sup>, a expliqué les différentes motivations de leur engagement : pression des notables et de l'armée française, francophilie, sévices du FLN, rivalités tribales et volonté de vengeance, désœuvrement et besoin alimentaire, option politique ou idéologique, contrainte policière et retournement d'opinion. On peut le remarquer : si les engagements du côté français sont multiples, ils ne procèdent pas

---

(2) Bien entendu, la famille Boualam en reste l'archétype, mais elle n'en est pas la seule, loin s'en faut.

(3) Mohand Hamoumou, *Et ils sont devenus harkis*, Paris, Fayard, 1993.

toujours d'un choix conscient. Le seul choix serait alors celui de 1955 ou nombre de ces futurs « supplétifs » sont en faveur de l'indépendance.

Dans un premier temps, certes, les événements de novembre 1954 ne suscitent que méfiance de la part des musulmans : le FLN n'est alors pas connu, les mouvements nationalistes de Messali Hadj et de Ferhat Abbas sont loin d'apporter leur caution au FLN, et les souvenirs de la terrible répression des émeutes de mai 1945 sont encore présents, non comme une revanche mais comme une crainte. Puis, peu à peu, lorsque les premiers moujahidins, en 1955, entrent en contact avec les villageois, ceux-ci sont le plus souvent convaincus par ces idéalistes qui veulent conquérir leur dignité par la poudre. « Au départ, tous les êtres que Dieu a créés dans ce village étaient pour l'Indépendance : filles, garçons, femmes, hommes. Tous, toutes en Algérie voulaient l'indépendance. On était pauvre, on voyait que nos enfants n'allaient pas à l'école, on n'avait rien à perdre. On espérait tous l'indépendance<sup>(4)</sup>. »

Conscients des inégalités criantes entre « Français de souche européenne » et « Français de souche nord-africaine », la population rurale, berbère notamment, adhère vite à l'aventure. Elle sait la disproportion des forces, d'où sa prudence des premiers jours, elle mesure les risques de représailles, mais, une fois encore, elle veut bien suivre ces fils qui relèvent la tête. La population n'hésite pas à ravitailler les combattants du FLN la nuit, elle les cache le jour, elle cotise, elle s'organise, elle se tait. L'idée d'indépendance s'ancre. Jeunes et moins jeunes sont séduits par l'action mais le FLN ne peut accepter tous les volontaires, l'intendance ne peut suivre...

Assez rapidement cependant, l'enthousiasme de la population fait place à une certaine déception. Le plus souvent, les premiers combattants, animés d'idéaux révolutionnaires, sont tombés, remplacés par d'autres qui n'avaient pas toujours des motivations aussi nobles. A. Benzine note dans son journal<sup>(5)</sup> que « certains nouveaux cadres ont reçu, au départ même, une mauvaise formation. Dans leurs rapports avec les militants et le peuple, poursuit-il, ils usent de la menace et utilisent trop souvent la force. Ne pouvant pas ou ne sachant pas expliquer, ils ne connaissent que le langage de la violence et les moyens autoritaires. » Dans le même temps, Ferhat Abbas reconnaît que les responsables FLN n'obtinrent pas toujours l'adhésion des Musulmans grâce à leur charisme<sup>(6)</sup> : « Les responsables utilisent la menace, la peur. Ils commirent de regrettables erreurs poussant les braves gens dans les bras de l'armée et des autorités françaises. Ce fut le cas de nombreux Algériens, devenus "Harkis" malgré eux. »

Ces témoignages ne sont pas exceptionnels. Mohamed Harbi note que « contre l'injustice, la paysannerie se protège par tous les moyens, même ceux qui ne servent pas la cause nationale. Le nombre des Algériens engagés dans les harkis est édifiant<sup>(7)</sup> ». Dans un style différent et dans une appréciation différente, le Bachaga Boualem confirme ce point en révélant que l'engagement de ses harkis n'était pas

(4) Selon le témoignage de A. recueilli par Mohand Hamoumou en 1986.

(5) A. Benzine, *Journal de marche*, Alger, Éd. Algériennes, 1965.

(6) Ferhat Abbas, *Autopsie d'une guerre*, Paris, Garnier, 1980.

(7) Mohamed Harbi, *FLN : Mirages et réalités*, Éd. Jeune Afrique, 1980

d'abord pour la France mais pour leur survie. « Mes paysans, mes gardes champêtres, mes bergers de l'Ouarsenis sont devenus des guerriers parce que leur père, leurs enfants, leur femme égorgés, ils se sont défendus eux-mêmes contre leurs assassins et se sont mis aux ordres de ces officiers qui leur offraient de les encadrer, de les armer, de les intégrer. La formation des harkas n'est qu'une auto-défense d'une population que l'on veut forcer par le couteau et le fer à l'engagement politique<sup>(8)</sup>... »

Si les violences arbitraires des moujahidins reviennent sans cesse chez toutes les personnes interrogées, il faut se garder pour autant de réduire cette violence aux comportements despotiques de quelques tyranneaux de villages. La violence n'est pas seulement le résultat de débordements de maquisards incontrôlés, ni même le seul fruit de règlements de comptes claniques, de jalousies et autres haines séculaires entre familles ou entre villages, réglés sous couvert de la guerre. La violence devient une stratégie délibérée visant à creuser un fossé entre les communautés, à supprimer tous les hésitants, tous les hommes de dialogue, tous ceux qui rêvaient d'une indépendance avec la France et non contre elle. Mouloud Feraoun avait noté avec justesse<sup>(9)</sup> que « les élus anti-racistes, les officiers SAS dévoués à la population, les fermiers respectés deviennent des cibles privilégiées afin de donner raison aux extrémistes, aux violents, aux adeptes de la politique du gendarme ».

### Un engagement problématique

Cet engagement du côté français devait avoir une conséquence bien prévisible : en cas de victoire du FLN, il fallait s'attendre à des représailles importantes. Ayant mis leurs espoirs dans la France et dans l'armée française, les Français musulmans, pour reprendre la terminologie de l'époque, ont longtemps crû que cette France allait sinon les « rapatrier », au moins les défendre : ce ne fut pas le cas. À leur insu, les supplétifs sont désarmés à la veille des accords d'Évian et abandonnés par la France.

Dès la fin mars 1962, s'accrocher à l'armée comme à une bouée de sauvetage reste pour les harkis la préoccupation quotidienne majeure. Après tout, n'arrêtaient-on pas de leur dire et redire de faire enfin le choix terrible mais que la plupart comprenaient : l'armée française, le départ vers une terre inconnue, les incertitudes d'une intégration en métropole ou la terre natale, ses senteurs, ses horizons familiers mais aussi ses incertitudes avec l'affrontement d'une justice algérienne qui avait manifestement jugé ces « collaborateurs » au mieux, au pire ces « traîtres ». « Qu'allions-nous devenir ? » reste dans les bouches et les mémoires. À la vérité, tout est allé vite, trop vite. Si au lendemain du cessez-le-feu du 19 mars, on ne constate pas de représailles, un rite quasi immuable se fait jour. Au fur et à mesure du désarmement des harkas, des membres du FLN parcourent ces espaces « dégagés » de l'armée française. Dans un premier temps, avertissement et impôts régulent la vie des ex-harkis. Des autres – qu'on appellera « Marsiens » – on attend plutôt des gages de « bonne conduite ». Des tensions s'installent dans les villages entre ceux qui, attentistes, ont pu se mettre à l'écart du conflit, et dont on attend un ralliement massif, et ceux qui sous divers motifs ont eu une quelconque place dans l'armée ou l'administration françaises. Chaque jour qui passe voit grandir une

---

(8) Bachaga Boualam, *Les Harkis au service de la France*, p. 38

(9) Mouloud Feraoun, *Journal*, Paris, Le Seuil, 1962.

nervosité qui fait place à une inquiétude puis à une peur panique. Dès la fin avril, les menaces sont plus nettes et les tabassages plus nombreux. Enfin, débutent des exécutions le plus souvent précédées de sévices et de tortures. On sait fort bien en France ce que l'on peut attendre de l'après cessez-le-feu. Ici et là, policiers français et militaires trouvent chez des membres du FLN des directives organiques explicites comme celle trouvée à Versailles et datant du 25 avril 1962<sup>(10)</sup> : « Il faut accepter tous les ralliements et mener une campagne auprès des harkis et des mesalistes pour qu'ils se rallient. Ne pas les brusquer, ne pas leur reprocher ce qu'ils ont fait. L'organisation est seule compétente pour prendre des décisions... Car l'épuration elle aussi s'accroît. Les traîtres seront jugés et s'ils ne sont pas toujours exécutés sur le champ, ils n'échappent pas longtemps au sort qui leur est réservé. Par le recensement, l'organisation s'attache à dresser un fichier général d'où seront extraits les noms de traîtres et des mauvais citoyens. » Si chacun pressent la tournure des événements, on ne peut pas dire que la sécurité des harkis ait jamais soulevé une quelconque prise de conscience chez les politiques français.

Dans l'instant, pourtant, les harkis continuent à croire que la France ne les abandonnera pas. De mars à juin, circulent les informations les plus fausses et les plus réelles dont personne ne peut démêler l'écheveau. Dès la fin avril, le secrétaire d'État aux rapatriés, Robert Boulin, affirme dans la circulaire 7130 Cab 2 que le « gouvernement français a pris toutes les dispositions relatives aux retours en métropole des musulmans algériens auxiliaires des forces françaises. Les Français musulmans menacés en Algérie, poursuit-il, doivent être recensés par les soins de l'autorité militaire lorsqu'il s'agit de personnes engagées auprès de l'armée, par l'autorité civile dans les autres cas. Leur protection doit être assurée soit sur place, soit par le transfert dans une autre région d'Algérie, soit enfin, par le regroupement dans des centres pris en charge par l'armée française. Une fois les listes établies par le Haut-Commissaire de la République, les services du secrétariat d'État assureront le retour des intéressés, leur hébergement et leur reclassement en métropole. » On assure les militaires que le plan de rapatriement général est prévu et qu'il ne s'agit que de quelques jours<sup>(11)</sup>... Il ne fait pas de doute que Robert Boulin ait été sincère mais l'homme, faute d'analyse et d'expertise sérieuse, ne saisit pas l'ampleur du phénomène. Comme pour les pieds-noirs, il ne pense pas que les harkis peuvent quitter leur terre natale. Et il n'envisage pas davantage les répressions auxquelles les harkis vont être soumis.

Il faut ajouter que le gouvernement français et le gouvernement provisoire de la République algérienne avaient négocié dès la fin 1961 la dissolution complète des harkas et le retour à la « vie civile » des harkis et des moghaznis. Diverses primes et aides en nature sont alors prévues pour favoriser un maintien sur place des désormais ex-harkis. Mais, quelques mois plus tard, débordé par le rapatriement des pieds-noirs, il n'est plus question d'envisager un départ vers la métropole des musulmans qui le souhaiteraient. On fait alors référence au désormais célèbre télégramme n° 125/IGAA du 16 mai 1962/ultra secret/strict confidentiel de Louis Joxe, ministre d'État chargé des Affaires algériennes : « Ministre État Louis Joxe demande à Haut-Commissaire rappeler que toutes initiatives individuelles tendant à installation métropole Français musulmans sont strictement interdites. En aviser

(10) Arch. dép. des Bouches-du-Rhône, 138 W3 (dérogation).

(11) Arch. dép. des Bouches-du-Rhône, 138 W460 (dérogation).

urgence tous chefs SAS et commandant d'unités - signé : Louis Joxe. » Si la teneur de cette information connue d'un cercle d'initiés dès les années 1980 est explicite<sup>(12)</sup>, elle n'en fait pas moins partie d'une décision politique plus importante. Si tout est fait pour ralentir puis interdire tout départ, ordre est donné aux préfets métropolitains de ne pas accueillir de supplétifs en dehors du plan général de rapatriement... qui n'existe pas ! Roger Frey, ministre de l'Intérieur, dans un télégramme « secret » du 17 mai 1962, confirme aux préfets son télégramme n° 288 alinéa 4 et la circulaire 4 CAB 2 du 15 mai du secrétariat d'État aux Rapatriés relatifs au rapatriement des harkis rappelant « qu'en dehors des transferts présentés par le Haut-Commissariat, et ayant reçu accord du secrétaire d'État aux rapatriés, vous devez vous opposer à toute opération de ce genre<sup>(13)</sup> ». C'est ainsi que le 22 mai, les cinquante-cinq harkis et leur famille venant de Palestro et débarquant à Marseille sont refoulés vers Alger ! Si leur départ avait bien été prévu, ils n'en avaient pas reçu l'autorisation !

Dès juillet 1962, les supplétifs deviennent des témoins gênants pour la France et pour l'Algérie. L'abandon et le massacre des harkis<sup>(14)</sup>, s'ils provoquent un fort malaise dans l'armée française, passeront inaperçus aux yeux des Français. Une chape de silence les enferme dans une non-histoire, dans un refus de la mémoire. En Algérie, reconnaître l'histoire des musulmans pro-français revient à relativiser « l'élan du peuple uni » sous la bannière du FLN contre le colonisateur. Mieux vaut là aussi s'abandonner à l'oubli et à se mettre à l'écriture d'une histoire officielle.

Aujourd'hui encore, si l'on reconnaît que les supplétifs de l'armée française ont été massacrés, des zones d'ombre demeurent. Cependant, ces zones d'ombre (comme l'évaluation des massacres ou la situation de ces supplétifs et de leurs familles retenus prisonniers en Algérie) ne doivent pas masquer quelques connaissances dont les archives et les témoignages nous apportent régulièrement la teneur. Il faut bien reconnaître que dès le mois de décembre 1955, un tract du FLN préconisait l'emploi de la force pour se débarrasser physiquement des musulmans pro-français, anciens militaires, élus, employés des collectivités territoriales, et bien entendu des caïds, aghas et bachagas. Enfin, tout élu sans exception qui refuserait de démissionner serait considéré comme traître et abattu sans jugement conclut le tract de 1955. L'engagement du côté de la France des supplétifs devait dans un premier temps « tempérer » les ardeurs de ceux qui avaient préconisé cette terreur. Cependant, le désarmement des harkas dès décembre 1961, l'absence d'un rapatriement et la volonté gouvernementale française d'abandonner et de ne pas intervenir militairement pour sauver ceux qui avaient combattu sous le drapeau français laissaient désormais une population, hommes, femmes et enfants face à une

---

(12) En 1980, le colonel Bernard Moinet publiait un livre, *Ahmed? Connais pas*, où il relatait son expérience des harkis. On trouve mention de ce télégramme à la page 185. Depuis, d'autres auteurs, militaires ou historiens ont retrouvé ce télégramme. Il faut noter que le journal *Combat* du 23 mai 1962 rend publics deux documents de même teneur émanant de Georges Buis, directeur du cabinet militaire du Haut-Commissariat de la République en Algérie, et de Louis Joxe.

(13) Arch. dép. des Bouches-du-Rhône, 137 W 460 (dérogation).

(14) Le gouvernement français avait, contrairement aux assurances données, interdit le « rapatriement » des harkis. Dès lors, sans défense, l'armée française n'étant pas intervenue, harkis et autres pro-français subissent un véritable massacre précédé de sévices et tortures à la limite de l'imagination. Actuellement, les historiens s'accordent à évaluer de 60 000 à 70 000 le nombre de morts, mais on ne connaît jamais la vérité.

vengeance que la France savait inéluctable. Du côté algérien, malgré l'appel sincère de quelques-uns qui ne souhaitent pas de représailles, on attend surtout l'indépendance, et effectivement les premiers grands massacres débutent à l'été 62 dans une horreur presque indescriptible. Ici et là, quotidiennement des hommes sont enterrés vivants, passés à la chaux, énucléés, écartelés, empalés... On oblige des anciens combattants à avaler leurs médailles et quand ils meurent dans d'horribles souffrances, on s'acharne sur les corps pour en retirer les médailles et les re-épingler sur la poitrine... Des femmes sont violées, puis éventrées et les enfants massacrés sans retenue... Des villages entiers sont décimés<sup>(15)</sup>... Le gouvernement français sait cela : le 13 novembre 1962, l'ambassadeur de France attire l'attention du ministre des affaires étrangères du gouvernement de la république démocratique algérienne sur « les graves préoccupations que lui cause le sort des anciens auxiliaires algériens de l'armée française ». Déjà, le 19 septembre, ce même ambassadeur avait évoqué devant Abderrahmane Farès « le cas particulièrement douloureux de ces hommes et de leurs familles. Près de deux mois se sont écoulés et l'on est obligé de constater que les violences n'ont pas cessé. Il ne se passe pas de jour, poursuit-il, que l'on ne relève en différents points du territoire algérien des arrestations, des tortures, des exécutions [...] Ils [les anciens supplétifs] subissent, suivant des témoignages dont cette ambassade n'est pas seule à avoir connaissance, des traitements particulièrement odieux. À aucun moment le gouvernement algérien n'a formellement désavoué ces violences, ni donné aux autorités responsables des directives précises dans le sens de l'apaisement. » Appel non entendu : six mois plus tard le général de Brebisson reconnaît que « des sévices et des meurtres sont signalés, et que les familles de harkis ne peuvent bénéficier d'une vie normale [...] Le gouvernement algérien n'est pas inconscient de ce problème mais la plupart du temps, il a encouragé ou laissé faire [...] Périodiquement donc, des supplétifs qui avaient tenté leur chance en restant en Algérie viennent demander asile, et nous prouvent par les marques qu'ils portent sur leur corps que leurs demandes sont justifiées<sup>(16)</sup>. » Ainsi, la guerre n'est donc pas terminée pour tous et les supplétifs continuent à en éprouver l'horreur en Algérie dans un détachement de la France qui confine à l'inconscience<sup>(17)</sup>.

## Du rapatriement aux politiques d'insertion

Malgré les interdictions faites à l'armée de rapatrier ses harkis, quelques milliers de Français musulmans (soit environ 85 000 personnes) débarquent en France en 1962. D'autres rejoindront la métropole les années suivantes. En 1968, le seul recensement officiel de « Français musulmans rapatriés » donne une population de 138 724 personnes (dont 88 000 nées en Algérie)<sup>(18)</sup>. Tous, loin s'en faut, ne sont pas passés par les camps : caïds et notables, élus, fonctionnaires, militaires

(15) Il convient d'écouter ceux qui ont été témoins de ces atrocités, autres supplétifs, enfants, militaires et civils français mais aussi certains membres du FLN qui étaient contre ces massacres.

(16) SHAT, note 0211/CSFAFA/EMI/BIEM adressée au ministre des Armées.

(17) Reste alors deux grandes questions : au-delà de la réalité de ces massacres et de l'horreur qu'ils peuvent inspirer, saurons-nous un jour l'ampleur de ces massacres ? Et que savons-nous des supplétifs emprisonnés dans des camps d'une extraordinaire dureté en Algérie et que la Croix-Rouge évalue à 13 500 en 1965 ? D'autres chantiers à l'horizon de l'histoire.

(18) Par la suite, on a bien tenté d'évaluer la seule communauté juridique reconnue en France - les Français musulmans rapatriés (FMR) ou les Rapatriés d'origine nord-africaine (RONA) : les différentes estimations vont de 250 000 à 400 000 personnes à la fin des années 1980.

de carrière se sont intégrés tant bien que mal. Les autres en revanche, en grande majorité, connaîtront les camps de regroupement, de concentration, installés à la hâte. Ils y sont acheminés par camions militaires sur le Larzac (Aveyron), Bourglastic (Puy-de-Dôme), puis Rivesaltes (Pyrénées-Orientales), Bias (Lot-et-Garonne), Saint-Maurice-l'Ardoise (Gard) ou La Rye (Vienne). Le camp, passage obligé, reste avec la mémoire des massacres, l'autre élément identitaire des harkis. Dans une certaine mesure, la mémoire collective va s'approprier cet espace de transit. Si les massacres et les difficultés du rapatriement ont ancré dans les mémoires la trahison et le mensonge de la France, ce lieu éphémère va cristalliser le sentiment d'abandon. Plus de 20 000 hommes, femmes, enfants, vieillards passent par Rivesaltes ou Saint-Maurice-l'Ardoise. 55 000 passeront par l'ensemble des camps d'hébergement ou par les centres de reclassement entre 1962 et 1966 !

Théoriquement, ces camps ont à l'origine un caractère transitoire. Il s'agit de prévoir un temps d'adaptation avant la pleine intégration dans la société française. Avec un encadrement plus militaire que civil, ces réfugiés étaient aidés dans l'ouverture des dossiers de rapatriés, dans l'accomplissement des formalités administratives comme la demande de naturalisation ou de reconnaissance de nationalité française<sup>(19)</sup>. Passés les premiers mois d'une intense précarité, les résidents des camps sont reclassés au fur et à mesure de leur arrivée tant au niveau professionnel qu'en matière de logement<sup>(20)</sup>. Cependant, deux camps vont demeurer dans leurs structures : celui de Bias et de Saint-Maurice-l'Ardoise. Ces deux cités d'accueil regroupent les chefs de familles âgés ou de familles nombreuses, les handicapés physiques ou les personnes démunies de ressources difficilement reclassables dans la société française.

Pour accueillir ceux qu'on évacue des camps dès la fin 1962, 75 hameaux forestiers sont créés occupant près de 10 000 hommes. En 1966, on n'en compte plus que trente-trois pour l'essentiel situés dans le sud-est de la France dans les régions du Languedoc-Roussillon de la Provence-Alpes-Côte-d'Azur et de Corse. Entre dix et quarante travailleurs forestiers, selon les hameaux, travaillaient pour l'Office nationale des forêts. S'occupant des zones rurales, ils constituent souvent des microcosmes à la périphérie des communes. Ils sont encadrés par un chef de hameau (la plupart du temps ancien officier des SAS) et par une monitrice de promotion sociale. Enfin dix-sept ensembles immobiliers urbains ont été spécialement conçus et réservés pour les familles dont leur adaptation au contact de la société française pouvait se faire assez rapidement.

Au début des années 1970, nous pouvons estimer que la moitié de cette population « rapatriée » est intégrée au sein de la population française<sup>(21)</sup>, l'autre moitié en revanche constitue une population assistée et ségréguée. En 1975 cependant, la

---

(19) C'est d'ailleurs une démarche dénoncée par ces anciens combattants qui malgré le prix du sang versé ne se voyaient toujours pas reconnaître une nationalité qu'ils pensaient posséder de plein droit !

(20) Ce reclassement se fait soit par l'intermédiaire de l'administration du camp ou parfois de manière individuelle avec la sortie volontaire de certains anciens supplétifs.

(21) Il faut ici reconnaître et citer des responsables d'associations, des bénévoles et des fonctionnaires dont les actions ont permis aussi cette intégration comme Alexandre Parodi, le colonel Schoen, Anne Heinis, A. Wormser, l'abbé de La Morandais et les responsables des associations, celle des SAS, de la demi-brigade de fusiliers marins entre autres...

France découvre ceux qu'elle n'a jamais voulu voir. Précédés par de multiples grèves de la faim à travers tout le territoire français<sup>(22)</sup>, les habitants du camp de Bias, le 7 mai, suivis de ceux du camp de Saint-Maurice-l'Ardoise, des hameaux forestiers et des cités où la concentration de Français musulmans est forte, se soulèvent. Cette révolte surprend parce qu'elle émane de jeunes gens pour la plupart, nés durant la période de la guerre d'Algérie. Ils suivent, dans ce mouvement, M'Hamed Laradji et son association, la CFMRAA<sup>(23)</sup>. À l'occupation des camps, s'ajoutent par ailleurs de nombreuses prises d'otages<sup>(24)</sup>. Ces Français entièrement à part s'insurgent de leur déni d'existence depuis 1962 que reflète ce slogan scandé durant ces manifestations : « Après la trahison, l'abandon ; après l'abandon, l'exil ; après l'exil, l'oubli. »

Pour pallier le mécontentement généralisé des Français musulmans, le conseil des ministres du 6 août 1975 adopte des mesures d'urgence - les camps de regroupement de Bias<sup>(25)</sup> et de Saint-Maurice-l'Ardoise sont supprimés et démantelés ou détruits à la fin de l'année 1976 - et à plus long terme - dédommagement du passé, logement, amélioration de l'habitat, formation professionnelle et emploi. Si l'idée est généreuse, son application est limitée par le manque de continuité politique et de crédits budgétaires en conséquence. Ainsi, au SFM<sup>(26)</sup> qui « gérait » jusque-là les « Français musulmans », succèdent les BIAC<sup>(27)</sup> en 1975, puis la Délégation nationale à l'action sociale éducative et culturelle en 1982, transformée rapidement par Raymond Courrière en ONASEC<sup>(28)</sup> dont la gestion a fait l'objet de vives critiques.

Cette situation figée aboutit à une nouvelle révolte. Durant l'été 1991, les enfants de harkis s'insurgent une nouvelle fois. Mais cette fois-ci, une grande partie de ces révoltés est constituée de jeunes nés en France, n'ayant connu ni la guerre d'Algérie ni, pour la plupart, le pays de leurs parents. C'est dans la cité des Oliviers à Narbonne que débute l'émeute qui s'étend ensuite au reste de la France, surtout dans les villes et les concentrations de Français musulmans : Saint-Laurent-des-Arbres dans le Gard, Carcassonne, Jouques, Bias, Avignon, Amiens...

À une timide indemnisation accordée en 1987 (60 000 francs), la loi de 1994<sup>(29)</sup> propose une allocation de 110 000 francs, accompagnées d'aides à la propriété variant de 15 000 à 80 000 francs. Cela pourtant ne calme pas les esprits. De multiples grèves de la faim et autres actions revendicatives jalonnent les années 1997-2000<sup>(30)</sup>. La plainte perpétuelle est de ne pas être considérés comme Français mais

(22) C'est par exemple la grève de la faim dans l'église de la Madeleine à Paris en septembre 1974 effectuée par six Français musulmans.

(23) Confédération des Français musulmans rapatriés d'Algérie et leurs amis.

(24) Fonctionnaires de l'État ou immigrés algériens en réponse aux rétentions d'enfants de harkis en Algérie.

(25) Mais celui-ci demeurera jusque dans les années 1980 mais sous la forme d'un hameau. Par ailleurs, d'autres « milieux ségrégués » de ce type restent en place.

(26) Service des Français musulmans.

(27) Bureaux d'information, d'aides et de conseils pour les Français musulmans.

(28) Office nationale de l'action sociale et éducative.

(29) Loi n° 94-488 du 11 juin 1994 qui a pour objet : circulaire d'application du plan d'action en faveur des anciens membres des formations supplétives et assimilées ou victimes de la captivité en Algérie et de leurs familles.

(30) Grève de la faim de Abdelkrim Klech, fils d'ancien harki, aux Invalides à Paris en 1997.

comme des citoyens de seconde catégorie. Les revendications portent sur une réhabilitation morale, sociale et financière de ces quarante dernières années. Avides de reconnaissance, les Français musulmans et leurs enfants continuent un combat qu'ils n'estiment pas clos malgré la reconnaissance officielle des anciens harkis le 25 septembre 2001<sup>(31)</sup>.

### En guise de conclusion

Quand le roman à portée autobiographique de Saïd Ferdi, *Un enfant dans la guerre*, paraît en 1980, Michel del Castillo publie une courte critique dans les *Nouvelles littéraires*: « Saïd Ferdi, égaré dans son délire, coupé de ses racines, est l'un parmi ces dizaines de milliers de pauvres bougres que la France a entraînés dans sa défaite. Méprisés par les vainqueurs, oubliés des Français, ils croupissent dans leur solitude. »

La dureté de ces phrases exprime toutefois une triste réalité, celle de ces « faux oubliés de l'histoire » que personne ne veut assurer. En effet, après 1962, rien ne doit troubler les relations entre la France et la nouvelle Algérie indépendante. Les harkis deviennent frappés du sceau du silence à la fois par le gouvernement français qui ne souhaite pas voir ces Français pas tout à fait comme les autres en métropole<sup>(32)</sup>, et par le gouvernement algérien qui ne veut pas que les harkis puissent un jour mettre à mal un des mythes fondateurs de l'Algérie, à savoir qu'en 1954, tous les Algériens se sont levés, un et indivisible, contre l'oppresser colonial français, sauf à dire toutefois que quelques milliers d'entre eux, « mauvais Algériens », ont choisi la France, quelques milliers comme les quelques milliers de collabos français entre 1940 et 1944 ! L'Algérie donc n'en parlait pas sauf pour les traiter de traîtres ou pour en faire un bouc émissaire, et la France pas davantage, gênée par l'abandon de ceux qu'elle avait admis dans son armée, par une attitude coupable lors des premiers massacres en Algérie, par un accueil dans des camps d'exclusion et de relégation, accueil qui se prolongera jusqu'à la fin des années 1970 ! Non seulement ce silence va se poursuivre mais, par un effet de mauvaise conscience, une grande partie des Français va associer et presque assimiler le mot harki à celui de traîtres et de collabos. Une véritable « pathologie » des représentations se met en place et fonctionne jusqu'aux toutes dernières années du xx<sup>e</sup> siècle.

Pour autant, les choses évoluent, et elles ont pris une tournure différente à la suite du débat sur la torture en Algérie et plus encore après la venue en juin 2000 du président Bouteflika en France dont les propos sur les « harkis-collabos » ont choqué. En plein débat de politiciens plus que d'historiens sur la torture pendant la guerre d'Algérie, une proposition de loi visant à rendre « l'hommage de la nation au rôle des harkis dans l'armée française pour la défense des valeurs de la République française » est déposée par le député Lionel Luca le 22 juin 2000. Dans son exposé des motifs, le député français déclare que « les propos choquants du président de la république algérienne, lors de son séjour en France, les [il s'agit des harkis] assimilant à des « collabos », et par delà même l'armée française à l'armée allemande, mérite que la France leur rende hommage et que des mesures d'ordre

---

(31) Les plaintes pour crimes contre l'humanité ont été déposées par des anciens harkis et leurs enfants en 2001.

(32) Jean-Jacques Jordi, Mohand Hamoumou, *Les harkis, une mémoire enfouie*, Paris, Autrement, 1999.

moral et matériel achèvent leur intégration dans la société française ». Une véritable prise de conscience aboutit très rapidement à la décision du Président Chirac de déclarer le 25 septembre 2001, journée nationale de reconnaissance des harkis et enfants de harkis dans la communauté des Français. Si les deux discours écrits pour le Président Chirac à l'Élysée et aux Invalides reconnaissent pour la première fois que les harkis sont des soldats de l'armée française, et qu'ils sont Français, il semble bien, en écoutant ce qui a été effectivement prononcé, que le Président de la République française ait ajouté le mot de loyauté et de patriotisme pour les harkis. « Le moment est venu, poursuit-il, pour nous tous Français de porter un regard de vérité sur une histoire méconnue, une histoire déformée, une histoire effacée. Cette histoire est celle de nos frères d'armes qui attendent de la France, la patrie qu'ils ont choisie, qu'elle défende leur honneur et leur témoigne l'estime et la reconnaissance auxquels ils ont droit<sup>(33)</sup>... » rejetant assez fermement dans le discours l'appréciation du président de la République algérienne un an plus tôt. Les harkis deviennent de manière quasi officielle un enjeu des relations franco-algériennes. Mais au travers de harkis, c'est toute l'histoire de la présence française en Algérie de 1830 à 1962, et peut-être au-delà, qui se découvre. Pour l'instant, deux histoires quasi manichéennes se sont écrites l'une face à l'autre, l'une contre l'autre sans tentative de comprendre l'autre et ses souffrances.

Comme historien, je ne peux que me poser des questions sur les écritures de l'histoire. Il est vrai que les histoires officielles et étatiques me paraissent « suspectes », et comment ne le seraient-elles pas ? Le moment est peut-être venu de travailler ensemble entre historiens algériens, historiens français et sans doute aussi historiens d'autres horizons pour écrire une histoire de l'Algérie contemporaine à la lumière des nouveaux travaux de recherche, à la lumière des archives déjà ouvertes en France, aux États-Unis, en Angleterre, en Allemagne...

Ces mémoires écorchées vives qui semblent irréconciliables de l'un et l'autre côté de la Méditerranée pourraient alors trouver dans cette histoire où les positions idéologiques n'ont pas leur place, matière non pas à s'affronter mais matière à confronter les points de vue. Aux historiens de mettre de l'intelligibilité dans les tumultes du passé en privilégiant la raison à l'émotion, les faits aux préjugés, la quête de la vérité à la volonté d'accuser...

---

(33) Émission de France Inter, *2000 ans d'histoire*, Patrice Gélinet, 25 septembre 2001.

## Les réfugiés français de la Grande Guerre

par Philippe NIVET

Professeur, université de Picardie (Amiens)

Au cours de la première guerre mondiale, les déplacements de population atteignent une dimension inconnue jusque-là. Belges et Serbes doivent chercher refuge en dehors de leur nation d'origine et de multiples déplacements de population ont lieu à l'intérieur de la Russie. En France, l'invasion et l'implantation de la ligne de front sur le territoire national provoquent l'exode d'une partie de la population à l'intérieur même du pays, créant des réfugiés de l'intérieur.

Pourtant, ce mouvement a laissé peu de souvenirs, probablement parce qu'il a été occulté dans la mémoire collective par l'exode de 1940. Celui-ci a suscité après la seconde guerre mondiale films et romans, réalisés ou écrits par des auteurs reconnus. Rien de tel pour les exodes de la première guerre mondiale : les représentations graphiques ou les évocations littéraires ont existé, pendant ou juste après la Grande Guerre, mais, à l'exception peut-être de Steinlen, elles n'émanaient pas d'auteurs suffisamment célèbres pour ne pas sombrer dans l'oubli. Alors que dans les grands romans de guerre, le lecteur peut pénétrer à chaque page au cœur des combats et des cantonnements, le civil ayant fui le feu ennemi n'y est presque jamais présent.

Les réfugiés français de la première guerre mondiale appartiennent donc à cette catégorie des « oubliés de la Grande Guerre », évoqués par l'historienne Annette Becker<sup>(1)</sup>. La recherche que nous avons menée<sup>(2)</sup>, appuyée sur le dépouillement de nombreuses sources (archives des services départementaux des réfugiés conservées dans les archives départementales, débats parlementaires, journaux de réfugiés, comme le *Journal des réfugiés du Nord*) vise à pallier cette lacune.

Notre présentation s'articulera en trois parties. Dans une première partie, nous envisagerons les différentes catégories de réfugiés, leur nombre, les lieux de leur implantation, leur prise en charge par l'État et par le mouvement philanthropique. La deuxième partie présentera les conditions et l'état d'esprit dans lesquels les réfugiés se sont trouvés lors de leur exil, les traumatismes, physiques ou psychiques, qu'ils ont subis avant leur arrivée en France libre, leurs conditions d'existence dans les départements de l'intérieur, l'accueil qui leur a été fait. La troisième partie analysera les conditions du retour des réfugiés, le rythme des rentrées au pays, leurs réactions devant l'ampleur des destructions et des ruines, enfin leurs sentiments devant la politique de reconstruction impulsée par l'État, et ce jusqu'au début des années vingt, où prend fin la politique d'aide aux réfugiés.

Pendant la Grande Guerre, la présence des réfugiés dans les départements de l'intérieur de la France n'est pas provoquée par un unique exode massif, mais par une succession de déplacements entre 1914 et 1919. Il n'est donc pas possible de présenter, de façon purement chronologique, les déplacements. C'est plutôt en tentant de percevoir la diversité des situations que recouvre le terme générique de « réfugié » que le phénomène peut être appréhendé.

(1) Annette Becker, *Oubliés de la Grande Guerre, humanitaire et culture de guerre 1914-1918*, Paris, Noësis, 1998.

(2) Philippe Nivet, *Les réfugiés de la Grande Guerre, "Les Boches du Nord"*, Économica, 2004.

Les réfugiés proprement dits sont les civils partis d'eux-mêmes, soit pour fuir l'invasion, soit pour échapper aux bombardements, et les habitants des localités situées dans la zone des opérations, dirigés vers la zone de l'intérieur par décision des autorités militaires ou administratives. Ainsi, dès les premiers jours de la guerre, des habitants de places fortes (comme Toul, Longwy, Verdun, Épinal ou Belfort) sont évacués comme « bouches inutiles ». Ils sont suivis par des habitants des départements du Nord et de l'Est qui ont fui devant la progression des armées allemandes. Les premiers mois de la Grande Guerre sont en effet marqués par une « Grande Peur », entretenue par les récits des premiers réfugiés (notamment belges). Ceux-ci provoquent la panique dans les localités où ils arrivent et, malgré les efforts contraires des autorités, d'autres départs sont décidés. Les premiers exodes massifs dans la France de la Grande Guerre datent donc de l'été et de l'automne 1914. À la fin de 1914, l'arrêt de la guerre de mouvement laisse place à la guerre de position. En 1915, 1916 et 1917 néanmoins, de nouvelles évacuations et de nouveaux départs volontaires sont observés, le plus souvent à cause des bombardements. Ainsi, l'offensive sur Verdun, au début de 1916, provoque le refoulement des habitants de la ville et des communes limitrophes. 45 000 personnes sont évacuées dans les premières semaines de février. Le cas le plus célèbre est sans doute celui de la ville de Reims, bombardée constamment après une courte occupation allemande en 1914. Les habitants qui étaient restés en 1914 partent progressivement. En juin 1916, on ne compte plus que 20 000 habitants (17 % de la population de 1914) ; en avril 1917, moins de 5 000. L'offensive allemande du printemps 1918 en Picardie, à la jonction des troupes françaises et britanniques, provoque le deuxième grand exode de la première guerre mondiale. Départs volontaires précipités et évacuations se mêlent. De mars à août 1918, plus de 200 000 personnes auraient été évacuées des régions menacées par l'ennemi.

La deuxième catégorie englobée sous le terme générique de « réfugiés » est constituée par les libérés. À la suite du repli allemand sur la ligne Hindenburg, au printemps 1917, les habitants des régions dites « récupérées » dans l'Oise, la Somme et le Pas-de-Calais sont dirigés sur l'intérieur. Il en est de même à l'automne 1917, lorsque les victoires britanniques dans le Cambésis permettent la délivrance de plusieurs communes, et surtout au cours de l'été et de l'automne 1918, lors de l'avancée des troupes alliées. En février 1919 encore, 600 habitants des régions reconquises viennent s'installer en Loire-Inférieure, en attendant que soient de nouveau habitables leurs villages dévastés par les combats lors de l'offensive victorieuse des troupes alliées.

La troisième catégorie est celle des rapatriés, c'est-à-dire les populations qui, après avoir subi l'occupation allemande dans les dix départements partiellement ou totalement envahis, sont autorisées à revenir en France, via la Suisse et la Haute-Savoie (Annemasse, puis Évian). Le premier convoi de rapatriés, composé de 500 Français internés dans les camps de concentration en Allemagne, arrive en Haute-Savoie, à Annemasse, le 23 octobre 1914, après être entré en Suisse le 22 octobre 1914. Aux internés civils succèdent les évacués français des départements occupés par les autorités allemandes. Les rapatriements cessent provisoirement en mai 1915, mais reprennent à la fin de l'année. Au cours des premiers mois de 1916, les arrivées sont davantage espacées, mais, à la fin du mois de novembre 1916, le gouvernement allemand annonce au gouvernement suisse que 20 000 personnes

originaires des régions envahies seront de nouveau rapatriées, entre le 4 et le 25 décembre 1916, à raison de deux trains de 500 personnes par jour. C'est ainsi qu'au début de décembre 1916 on enregistre le passage du cent millièmè rapatrié. À partir de cette date, les arrivées sont presque quotidiennes. Le service des rapatriements fonctionne à Évian à partir du 15 janvier 1917. Au cours de l'année 1917, 205 000 rapatriés transitent par Évian, et 165 000 en 1918 et janvier 1919, date à laquelle le service cesse de fonctionner. Le 250 000<sup>e</sup> rapatrié français passe à Schaffhouse le 23 août 1917. À la fin de février 1918, 378 000 Français ont été rapatriés. Le chiffre atteint 489 000 à la fin d'octobre 1918. En tout, 500 000 personnes sont rapatriées en France par la Suisse, d'octobre 1914 à 1919.

Ainsi, pendant toute la durée de la guerre et dans les premières semaines qui suivent l'armistice, les départements de l'intérieur ont vu arriver des populations originaires des dix départements français touchés par l'invasion, qui se mêlent aux réfugiés belges, arrivés le plus souvent dès 1914. Tous sont finalement désignés sous le même terme de « réfugiés ».

Les états numériques établis par la direction du contrôle et de la comptabilité du ministère de l'Intérieur permettent d'estimer l'ordre de grandeur du nombre des réfugiés et d'apprécier les fluctuations de leur nombre, bien plus que de connaître les effectifs précis. En effet, une incertitude constante règne pendant toute la durée de la guerre sur le nombre exact des réfugiés, un certain nombre d'entre eux, notamment les non-allocataires, échappant aux recensements.

D'après une déclaration du ministre de l'Intérieur à la Chambre des députés, lors de la séance du 12 janvier 1917, le nombre total des réfugiés (y compris les étrangers) atteint 150 000 dès la fin du mois d'août 1914. Il dépasse 500 000 au 1<sup>er</sup> janvier 1915. Après une forte augmentation en 1915, année pendant laquelle le nombre des réfugiés passe de 560 000 à 910 000, l'accroissement est plus faible les deux années suivantes : le million de réfugiés n'est atteint qu'en décembre 1916 et en décembre 1917 le nombre total des réfugiés est évalué à 1 250 000. La fluctuation des chiffres mensuels suit les principaux épisodes de la guerre. Le léger recul du nombre des réfugiés français entre mai et juin 1917 s'explique par les retours rendus possibles en Picardie par le recul allemand. En 1918, l'accroissement est beaucoup plus rapide, à la suite de l'avance allemande vers Amiens, puis en Champagne. Le nombre des réfugiés s'élève rapidement de 1 320 000 en février à 1 820 000 en juillet, soit une augmentation de 500 000 en cinq mois. Le maximum est atteint en septembre 1918, avec 1 850 000 de réfugiés. En tenant compte des habitants de Paris et des régions menacées par l'avance allemande, c'est au moins trois millions de personnes qui, en 1918, auraient cherché un refuge à l'intérieur du pays. Dans la circulaire du 20 octobre 1922 mettant fin au service des réfugiés au ministère de l'Intérieur est évoqué le chiffre de deux millions de réfugiés pendant la Grande Guerre.

Les réfugiés souhaitent ne pas s'éloigner de leurs domiciles d'origine. Partis rapidement, par leurs propres moyens, ils éprouvent des difficultés à se rendre très loin de leur ville ou village d'origine et s'installent là où ils le peuvent. Grâce à cette proximité, ils espèrent garder une certaine marge de liberté pour rentrer dans leur commune plus tôt ou plus facilement, de façon définitive ou pour aller récupérer du matériel abandonné, par exemple à l'occasion d'une accalmie dans les

opérations militaires. Peut-être aussi pensent-ils, en restant plus proches du front, avoir des nouvelles plus sûres sur le déroulement des opérations militaires : s'éloigner du front, c'est se priver de sources d'information orales, essentielles pour une population rurale et encore parfois illettrée.

Mais les autorités ne partagent pas ce souhait et tentent de limiter la pression démographique dans les départements les plus proches du front et d'envoyer les réfugiés à l'intérieur. Les rapatriés qui arrivent par convois sont également dispersés sur l'ensemble du territoire. Tous les départements français reçoivent donc des réfugiés, qui sont installés dans l'ensemble des communes : il y a un véritable « saupoudrage ». Mais les réfugiés, le plus souvent, rechignent à s'installer dans les campagnes, où ils se sentent isolés et où les solidarités peuvent moins jouer, et souhaitent s'installer dans les plus grandes villes.

L'existence sur l'ensemble du territoire français de ces centaines de milliers de réfugiés chassés de leurs domiciles par les opérations militaires nécessite leur prise en charge par l'État. Or, en 1914, rien n'avait été prévu pour les réfugiés. Qu'il puisse y avoir des réfugiés était en effet inconcevable, puisque les armées françaises, vouées à l'offensive, devaient aller porter la désolation en terre ennemie. Prévoir des réfugiés, c'eût été envisager un déroulement des opérations contraire au plan de l'état-major et douter du succès des troupes. C'est donc à une situation inattendue que sont confrontés les pouvoirs publics au cours de l'été et de l'automne 1914. Des mesures d'urgence doivent être prises.

La loi du 5 août 1914 attribue à l'autorité militaire le « droit de pouvoir, par voie de réquisitions, au logement, à la nourriture, au chauffage et, en cas de maladie, au traitement des individus et à la subsistance des individus qui, ayant été évacués comme bouches inutiles par le gouverneur d'une place forte, auront déclaré se trouver sans moyens d'existence ». L'autorité militaire peut déléguer ce droit à l'autorité civile. Des secours en argent, de valeur variable, sont distribués dans les départements de l'intérieur. Une circulaire du ministre de l'Intérieur du 1<sup>er</sup> décembre 1914 précise que « le principe essentiel de l'assistance aux réfugiés sans ressources est que l'État français doit pourvoir, avec le concours patriotique des populations, à leur logement, à leur subsistance et à leur entretien ». Est alors créée une allocation versée aux réfugiés, dont le taux est fixé au même niveau que celui des allocations versées aux femmes de mobilisés : 1 franc 25 par jour pour les adultes, 50 centimes pour les enfants.

Pendant toute la durée de la guerre, soumis aux pressions des élus des départements envahis, actifs en particulier au sein du groupe des parlementaires représentant les régions envahies, le gouvernement doit mettre au point un arsenal réglementaire et législatif en faveur des réfugiés. Constamment enrichis d'articles nouveaux, les textes deviennent si complexes que Jules Pams, ministre de l'Intérieur du deuxième gouvernement Clemenceau, juge plus prudent de les réunir dans une véritable « charte des réfugiés », parue au *Journal officiel* le 17 février 1918. Une administration des réfugiés est créée, sous la responsabilité du ministère de l'Intérieur, et donc dans les départements des préfets. L'un des rouages essentiels en est le contrôleur des réfugiés, qui s'assure du sort qui leur est fait dans chaque département.

Pris en charge par l'État, les réfugiés le sont aussi par une multitude d'associations, qui répondent aux appels lancés par les pouvoirs publics à la fin de 1914. Parmi celles-ci, il faut distinguer les associations philanthropiques dirigées par des personnalités des départements de l'intérieur (par exemple le foyer franco-belge, au sein duquel l'écrivain André Gide joue un rôle majeur jusqu'en mars 1916) et les comités mis en place par les réfugiés eux-mêmes (dix comités nationaux, comme le comité des réfugiés du Nord, et des comités dans les villes de province). Ces comités distribuent des secours en nature et, le cas échéant, en argent ; ils servent de bureau de placement ; ils permettent de maintenir des solidarités entre les réfugiés ; ils forment des « communautés de deuil » ; ils essaient également de reconstituer les familles séparées.

La prise en charge par l'État et par les associations, si elle a pour vocation première de résoudre les difficultés matérielles auxquelles se heurtent les réfugiés, devrait également contribuer à soulager les traumatismes dont sont victimes les réfugiés. Par ce qu'ils ont subi avant leur arrivée en France libre, mais aussi par ce qu'ils endurent pendant leur exil, les réfugiés apparaissent en effet comme un groupe victime des traumatismes psychiques de la guerre.

Lors de leur arrivée dans les départements de l'intérieur, les réfugiés ont subi divers traumatismes.

Ceux qui ont fui dès 1914 ont connu les exactions de la période d'invasion, mises en valeur dès la période de la guerre par « la Commission d'enquête en vue de constater les actes commis par l'ennemi en violation du droit des gens », instituée par décret du 23 août 1914, et récemment étudiées par les historiens Stéphane Audoin-Rouzeau<sup>(3)</sup>, John Horne et Alan Kramer<sup>(4)</sup>.

Pour les rapatriés, aux exactions de la période d'invasion se sont ajoutés les effets de l'occupation allemande<sup>(5)</sup>, caractérisée par de multiples réquisitions, par le travail forcé, y compris pour les femmes, par des pénuries alimentaires et par des déportations, comme celle des jeunes femmes de Lille, à Pâques 1916, qui a particulièrement marqué les esprits. Les opérations militaires ont également poussé les autorités occupantes à déplacer les populations proches de la ligne de feu (par exemple au moment de la bataille de la Somme, avant le repli de 1917 sur la ligne Hindenburg ou au moment de l'offensive alliée de l'été 1918). Certains rapatriés ont donc déjà connu l'exil et témoignent du mauvais accueil qu'ils ont reçu dans le Nord ou en Belgique. Les conditions de leur retour en France ont ajouté au traumatisme : fouilles humiliantes pour les femmes, sous prétexte qu'elles peuvent cacher de l'or, transport dans des wagons à bestiaux, interdiction de rapporter certains objets (comme les photographies), qui entraîne encore plus la rupture avec le passé familial.

(3) Stéphane Audoin-Rouzeau, *L'enfant de l'ennemi 1914-1918*, Aubier, collection historique, 1995.

(4) John Horne and Alan Kramer, *German Atrocities 1914, a history of denial*, Yale University Press, New Haven and London, 2001.

(5) Sur l'occupation allemande pendant la première guerre mondiale, voir Marc Blancpain, *Quand Guillaume II gouvernait "de la Somme aux Vosges"*, Fayard, 1980 ; Helen Mc Phail, *The Long Silence, Civilian Life under the German Occupation of Northern France 1914-1918*, I.B. Tauris, 1999 et Philippe Nivet, « Les relations entre occupants et occupés dans la Picardie occupée (1914-1918) » in Olivia Carpi et Philippe Nivet (dir.), *La Picardie occupée*, Amiens, Encrage, 2005, p. 81-136.

C'est donc une population extrêmement traumatisée qui arrive dans les départements de l'intérieur. Or, en dépit des efforts faits par l'État et certaines œuvres, en dépit de l'accueil fait par quelques personnes charitables, les conditions d'existence et l'accueil fait aux réfugiés par les populations de l'intérieur ne contribuent pas à dissiper le traumatisme, mais semblent au contraire, dans bien des cas, le renforcer.

Les réfugiés se plaignent d'abord des conditions de logement qui leur sont faites, que ce soit dans les campagnes ou dans les villes. À cause de l'improvisation dans laquelle se font les premières arrivées en 1914, les réfugiés, hébergés en collectivité, se retrouvent dans des lieux où les conditions sanitaires apparaissent déplorables, où ils souffrent d'une atteinte à l'intimité et où ils sont, parfois, soumis à des régimes quasi carcéraux, comme le montre le règlement intérieur de l'asile départemental des réfugiés de Saint-Étienne. Quand ils quittent les hébergements collectifs, les réfugiés ne connaissent pas nécessairement de meilleures conditions d'habitation. Les plaintes sont fréquentes concernant l'humidité, l'isolement, l'exiguïté de leurs logements. La précarité des installations est particulièrement marquée en 1918, lorsque le nombre des réfugiés atteint son maximum, et que les réfugiés du Nord et de l'Est entrent en concurrence avec les Parisiens ayant fui la capitale.

Pour les réfugiés toutefois, plus peut-être que les conditions de vie matérielle, c'est le contexte psychologique et moral qui déterminant. Dans les premiers temps, trouver un toit, assurer l'alimentation est le souci prioritaire. Mais le séjour se prolongeant, la satisfaction d'autres besoins devient aussi impérative : les réfugiés aimeraient sans doute se sentir acceptés et non plus seulement tolérés, ne plus vivre à côté mais avec les autres. Or, après une période de compassion, les réfugiés se heurtent à une certaine hostilité des populations. Après que les populations ont, en 1914, généralement favorablement répondu aux appels des pouvoirs publics en faveur des réfugiés, la fin de l'année 1915 et le début de l'année 1916 semblent marquer un tournant et les grands exodes de 1918 enveniment la situation. Les relations paraissent alors de plus en plus difficiles avec les employés d'administration et les réfugiés sont confrontés à des comportements discriminatoires lorsqu'il s'agit de trouver un logement ou un emploi ; certains rapatriés n'hésitent pas alors à comparer l'attitude des Français à celle des occupants allemands.

Cette hostilité à l'égard de ces victimes des Allemands que sont les réfugiés peut paraître surprenante, dans le contexte de « culture de guerre » appelant à « l'Union sacrée » contre l'ennemi. Certains réfugiés eux-mêmes s'en étonnent. Pour analyser cette hostilité, l'historien doit avoir recours à des explications d'ordre tout à la fois économique, culturel et psychologique et tenter de comprendre l'origine de l'insulte répandue : les « Boches du Nord ».

L'essentiel des réfugiés touche l'allocation prévue par l'État pour les réfugiés nécessiteux (dans le Maine-et-Loire, 69 % en octobre 1915, 83 % en novembre 1917). Les contribuables des autres régions assurent ainsi, par l'intermédiaire de l'État, l'entretien de leurs concitoyens plus directement touchés par les conséquences du conflit. Les sommes engagées sont importantes. Entre le début de la guerre et mars 1918, la somme dépensée pour les allocations aux familles de mobilisés et pour les allocations de réfugiés atteindrait huit milliards de francs. Or, le versement d'une somme d'argent sans contrepartie de travail apparaît, pendant la

Grande Guerre, comme une nouveauté contestable, quels qu'en soient les bénéficiaires. Déjà critiquées quand elles sont versées aux femmes de mobilisés, les allocations le sont encore plus quand elles le sont aux réfugiés, accusés de s'en contenter et de refuser tout travail ou, a contrario, de les cumuler avec un salaire et de gagner davantage que les locaux. Il est vrai que, pendant les premiers mois de leur exil, des réfugiés n'ont pas travaillé : les fatigues des épreuves subies, l'idée que la guerre serait courte et qu'il était inutile d'entreprendre un travail qu'on n'aurait pas le temps d'achever expliquent ce comportement, d'autant plus marqué que les emplois proposés aux réfugiés ne correspondent pas à leurs aptitudes ou à leurs anciennes professions, en particulier pour les employés.

De plus, la France de 1914 n'est qu'un pays récemment, voire superficiellement unifié sur le plan culturel. Beaucoup de Français n'étaient encore pratiquement jamais sortis de leur village. La présence des réfugiés suscite alors un contact inattendu, involontaire et prolongé entre des groupes issus de régions éloignées sur les plans géographique, économique et culturel. Les différences linguistiques paraissent une des causes essentielles de l'incompréhension observée entre les réfugiés et leurs hôtes. Elles rendent les relations entre les deux groupes difficiles, particulièrement quand l'une ou l'autre des populations, ou les deux populations parlent encore en patois. Outre un accent, un vocabulaire, voire un langage différents, les réfugiés ont également des mœurs, des habitudes de travail et de vie difficilement compréhensibles pour les populations des départements d'accueil. À cause de ces différences, les réfugiés apparaissent être, aux yeux des habitants de l'intérieur, et notamment des départements du Midi, comme des « étrangers français ». Les différences culturelles sont particulièrement marquées quand les réfugiés sont transplantés dans le Midi, alors qu'on voit resurgir l'opposition entre le Nord et le Sud de la France, avec les accusations de lâcheté proférées à l'égard des régiments méridionaux et les soupçons des Nordistes à l'égard des forces économiques du Midi accusées de vouloir briser la renaissance du Nord après la guerre et la libération.

Alors que les populations de l'intérieur reprochent aux réfugiés de bouleverser l'équilibre des microsociétés que forment alors les quartiers des villes ou les villages et voient dans leur présence un risque de déstabilisation des communautés traditionnelles, sont mis en exergue des comportements incivils, voire délictueux. Des voleurs, des gens de mauvaise vie se sont mêlés aux réfugiés honnêtes, d'autant plus que les « indésirables » ont été largement évacués des zones occupées ou proches du front. La délinquance à laquelle certains réfugiés se livrent s'explique également par les effets destructeurs, sur le plan psychologique, de l'exil et, pour les rapatriés, de l'occupation. Le traitement infligé par les autorités aux réfugiés conforte probablement les Français de l'intérieur qui voient dans les réfugiés une « classe dangereuse ». Des arrêtés préfectoraux pris en 1914 sur ordre du ministre de l'Intérieur leur avaient interdit de s'éloigner sans autorisation à plus de dix kilomètres de leur résidence. En mars 1917, *L'Ardennais de Paris et de la banlieue* peut ainsi estimer que les réfugiés, en général, ont été considérés comme « graines d'espions » par l'autorité militaire, comme « suspects » par l'autorité civile, comme « vermine » par l'autorité municipale.

À ces explications d'ordre économique et culturel s'ajoutent des explications d'ordre psychologique. Les réfugiés sont parfois assimilés à des lâches, qui ont fui,

refusant de combattre ou d'assumer leur rôle dans les villes occupées ou menacées. À l'inverse, les réfugiés estiment que les populations de l'intérieur sont incapables de comprendre leurs souffrances, parce que, selon eux, elles souffrent moins de la guerre.

Enfin, l'une des clés d'explication doit sans doute être recherchée dans une analyse précise de l'expression employée à l'encontre des réfugiés, « les Boches du Nord ». Dans le contexte de la guerre, cette désignation est particulièrement choquante et les réfugiés ainsi mis en cause se sentent exclus de la communauté nationale. Certains de ceux qui ont employé ce terme sont condamnés par les tribunaux.

Comment, aux yeux des habitants de l'intérieur, les réfugiés ont-ils pu se transformer en « Boches » ?

Pour les Lorrains, on pourrait envisager une assimilation rapide entre les Lorrains annexés et les Lorrains restés français après la guerre franco-prussienne de 1870-1871. Des réfugiés imputent l'usage de cette insulte à leur nom à consonance alsacienne, d'autres à leurs patois. Certains sont soupçonnés de travailler, d'espionner pour les Allemands : selon les rumeurs qui circulent au cours de la Grande Guerre, les départements d'où sont partis les réfugiés sont ceux où la « cinquième colonne » a été la plus active avant la guerre.

Mais de telles interprétations ne paraissent pas entièrement satisfaisantes. Elles pourraient, éventuellement, expliquer l'emploi de ce terme dans des régions très éloignées, peu au fait des conditions de départ et frappées par les différences culturelles, mais le terme de « Boches du Nord » est également employé dans des lieux d'exil proches, par exemple dans les parties non envahies de départements envahis. Ne doit-on pas alors prendre l'expression de « Boches du Nord » au pied de la lettre ? Elle renverrait alors à la conviction d'une « impureté » biologique de certains réfugiés, alors que la guerre est conçue comme une lutte entre deux « races » opposées. Parmi les réfugiés se trouvent en effet beaucoup de rapatriés et de récupérés, qui ont connu auparavant l'occupation allemande, et parmi eux les femmes et les enfants sont majoritaires<sup>(6)</sup>. Or, même si le phénomène a été occulté dans la mémoire collective, l'existence de relations sexuelles entre les occupants allemands et les femmes des pays occupés ne saurait être contestée. Le thème paraît obsessionnel dans les interrogatoires de rapatriés, recueillis à leur arrivée en Haute-Savoie, ou dans ceux effectués au poste de triage de Pont-Saint-Maxence après le repli allemand de 1917. Au cours de ces interrogatoires, des femmes sont nominativement dénoncées. Interrogées, beaucoup d'entre elles reconnaissent la réalité de ces relations, qu'elles se soient prostituées, qu'elles se soient données à l'occupant en échange de nourriture, pour elles-mêmes ou pour leurs enfants ou qu'elles soient réellement tombées amoureuses d'un Allemand, au point d'envisager le mariage pour l'après-guerre. La conduite de ces femmes est stigmatisée. Mais, pour les autorités françaises, le fait d'avoir eu des relations sexuelles avec les Allemands ne constitue pas un délit justifiant le maintien en détention des femmes rapatriés, sauf si elles sont soupçonnées d'avoir aidé l'armée ennemie et d'avoir été rapatriés pour

---

(6) Parmi les 50 000 rapatriés ayant transité par Schaffhouse entre le 15 janvier et le 24 mars 1917, il n'y a que 6 000 hommes pour 24 400 femmes et 19 200 enfants. Le retour de ces femmes et de ces enfants, ajouté à la mobilisation des nouvelles classes, diminue la part des hommes parmi les réfugiés : dans le Maine-et-Loire, les hommes ne représentent plus que 19 % des réfugiés français en 1918.

accomplir des « missions spéciales », c'est-à-dire pour se livrer à de l'espionnage. Ainsi, ces femmes, après avoir été interrogées, sont envoyées dans les départements de l'intérieur, où elles se mêlent aux autres réfugiés.

Les habitants de l'intérieur, parfaitement informés du passé de ces femmes, ne s'interrogent-ils pas alors sur la « race » à laquelle elles appartiennent, ainsi que leurs enfants ? En effet, le discours médical de l'époque, qui irriguait de larges secteurs du corps social, développe l'idée que les rapports sexuels des femmes peuvent modifier leur essence biologique. Le rapport du docteur Variot, au début de 1915, illustre parfaitement cette théorie de « l'imprégnation » : les femmes qui ont été « imprégnées » par le sperme allemand pourront donner naissance à des enfants ayant des caractères allemands, même si le vrai père est français<sup>(7)</sup>. Dans ces conditions, les réfugiées soupçonnées d'avoir eu des rapports avec les Allemands sont sans doute perçues dans le reste de la France comme ayant été germanisées. L'une d'entre elles se serait d'ailleurs vantée de ces relations intimes, « disant être devenue une femme allemande<sup>(8)</sup> ».

Si l'on peut interpréter, au sens strict du terme, l'expression de « Boches du Nord », on peut sans doute mieux comprendre le mauvais accueil fait aux victimes civiles de cette guerre. Ce que l'on reproche à ces réfugiés, c'est d'avoir été en contact avec les Allemands. Or, la part de ceux qui ont été en contact durable avec les occupants croît avec l'arrivée des rapatriés au cours de la guerre, tandis que l'injure de « Boches du Nord » semble être plus répandue à la fin du conflit. Alors que les réfugiés ont été plutôt bien accueillis au début de la guerre, ce sont les rapatriés qui se heurtent à l'animosité des populations de l'intérieur. Cette évolution de l'opinion publique s'explique-t-elle seulement par la lassitude provoquée par la prolongation des années de guerre ou n'est-elle pas plutôt due à ce que l'accueil des réfugiés et des évacués a largement fait place à celui des rapatriés, qui ont été en contact avec les Allemands ?

Déjà traumatisés par ce qu'ils ont subi avant leur arrivée, les réfugiés se heurtent donc souvent dans les départements de l'intérieur à des situations de nouveau traumatogènes : la perte des biens et la séparation d'avec leur famille, un logement souvent misérable, une froideur, voire une hostilité des populations du lieu de refuge, une suspicion constante. L'aspiration au retour est alors grande, mais elle se heurte à la volonté de contrôle imposée par les autorités et aux difficultés de reconstituer un cadre de vie dans des régions très fortement atteintes par les faits de guerre.

Certains réfugiés choisissent de rester dans leur département d'exil, évoquant différents motifs : la volonté de poursuivre la gérance d'un commerce, une infirmité qui les rend incapables de participer à l'œuvre de reconstitution, des liens sentimentaux ou matrimoniaux établis dans les départements de l'intérieur, la volonté de ne pas abandonner la tombe d'un être cher inhumé dans le département de l'intérieur.

Mais le plus grand nombre aspire à un retour rapide. Se sentant de plus en plus repoussés par les habitants de l'intérieur, incités par les maires à quitter leur

(7) Stéphane Audoin-Rouzeau, *op. cit.*, p. 149 sq.

(8) Témoignage d'Antoine Laloux, instituteur à Landrecies (Nord), recueilli par le commissaire spécial d'Évian le 22 janvier 1918 (n° 3675), AD Haute-Savoie 4 M 519.

commune d'accueil ou chassés de leur logement par le soldat démobilisé qui revient du front et qui aspire à récupérer la maison qui leur avait été concédée, les réfugiés estiment que leur situation matérielle sera, de toutes manières, meilleure dans les départements d'origine. D'autres veulent pouvoir récupérer, avant qu'il ne soit trop tard, des biens enfouis, redoutant qu'ils ne soient exhumés par des soldats ou par les premiers réintégrés. De plus, pendant tout leur exil, ils ont idéalisé leur village d'origine et ils aspirent à retrouver une identité villageoise ou citadine qu'ils ont perdue en exil.

Cette volonté d'un retour rapide se heurte à la résistance des pouvoirs publics. Ceux-ci jugent en effet que l'ampleur des destructions dans les dix départements français d'où sont originaires les réfugiés rend impossible un retour en masse. Seuls les réfugiés utiles à l'œuvre de reconstruction devraient pouvoir rentrer rapidement. L'autorisation du préfet du département destinataire est théoriquement indispensable pour tout retour.

En dépit des règles édictées, les retours sont le plus souvent rapides. Ils commencent dès les derniers jours de juillet 1918, après les premiers succès de l'offensive alliée, s'amplifient après l'Armistice et pendant toute l'année 1919. La population des départements atteints par faits de guerre passe de 1 940 000 au 1<sup>er</sup> novembre 1918 à 3,5 millions au 1<sup>er</sup> novembre 1919.

Les réfugiés qui rentrent dans leur pays d'origine constatent l'ampleur des destructions qu'il a subies. Dans les zones atteintes par les faits de guerre, la terre est encombrée de tranchées et de réseaux de fil de fer ; elle est semée de trous d'obus. Beaucoup de fermes et de villages sont complètement détruits, au point que l'on ne repère même plus avec certitude l'emplacement des anciens bâtiments. Les moyens de communication manquent. Les routes sont barrées par des trous de mine aux carrefours. Les ouvrages d'art des chemins de fer, les ponts ont sauté. Des cadavres de soldats sont à peine enfouis dans le sol. Les chevaux morts sont encore à la surface des champs, exhalant une odeur putride. L'hygiène est déplorable, faisant craindre des épidémies. Le long des voies, des petits parcs d'obus, de grenades ou d'explosifs peuvent tenter la curiosité des enfants et mettre en jeu leur sécurité en raison des dangers d'explosion. La plupart des réintégrés se mettent pourtant rapidement au travail, mais dénoncent l'incurie des pouvoirs publics, aggravée par la crise des transports que connaît la France en 1918-1919, qui retarde par exemple la livraison de l'habitat provisoire. Les réintégrés éprouvent un grand sentiment d'abandon, et se sentent délaissés au profit des Alsaciens-Lorrains, dont ils parlent dans leurs lettres en termes très durs. Ils doivent alors avoir recours à certaines œuvres installées dans les départements, comme le Comité américain pour les régions dévastées, installé au château de Blérancourt (Aisne), dû à l'initiative d'Anne Morgan<sup>(9)</sup>.

La crise que traverse les régions libérées en 1919 est telle que les pouvoirs publics envisagent la possibilité d'un nouvel exode des populations réintégrées. Cette perspective est jugée insupportable par les élus de ces départements. Léon Accambray et Olivier Deguise, députés de l'Aisne, soulignent ainsi « la révolte » que provoque un tel langage chez les habitants, revenus dans leur village « parce qu'ils souffraient davantage là où ils étaient », et considèrent que c'est « une parole

---

(9) *Des Américaines en Picardie, Au service de la France dévastée*, Réunion des Musées nationaux, 2002.

impie que de leur laisser entrevoir qu'ils seront de nouveau, au hasard de l'inconnu, transportés peut-être dans des wagons à bestiaux, abandonnant les pauvres hardes si chèrement achetées, pour aller [...] vivre dans des foyers étrangers<sup>(10)</sup>. » Certains pourtant s'y résignent et retrouvent un exil plus difficile à supporter, car imputable à l'incurie des autorités françaises. D'autres sont repartis, incapables de revivre dans le lieu où ils ont subi les atrocités allemandes. C'est ce qu'explique une réfugiée, revenue à Nantes, après être retournée dans son pays d'origine : « Je n'ai pu envisager plus longtemps le spectacle du pays où j'ai tant souffert, où j'ai vu commettre toutes les atrocités, tous les crimes contre les personnes, tous les attentats contre les choses. Il me semblait, renfermée dans le même cadre, revivre ces mauvais moments<sup>(11)</sup>. »

Pourtant, après l'hiver 1919-1920, particulièrement dur à supporter dans les départements dévastés, les réintégrations reprennent au printemps 1920, à un rythme beaucoup plus lent que dans l'immédiat après-guerre. La population des départements dévastés équivalait, en octobre 1920, à 77 % seulement de celle de 1914. Au recensement de 1921, les départements dévastés n'ont pas encore retrouvé leur population de 1911. La période 1921-1926 permet de diminuer le déficit par rapport à l'avant-guerre, même si, au recensement de 1931, la population des dix départements est encore légèrement inférieure à celle de 1911. À cette date pourtant, la politique des réfugiés a pris fin depuis longtemps. Le versement de l'allocation aux réfugiés est supprimé le 1<sup>er</sup> mai 1921 (moins de 100 000 réfugiés touchaient encore l'allocation à cette date). Les derniers vestiges de la politique des réfugiés disparaissent à la fin de l'année 1922, avec la dissolution du service central des réfugiés au ministère de l'Intérieur.

Pendant la première guerre mondiale, la France a connu des mouvements migratoires internes exceptionnels : habitants du Nord et de l'Est ayant fui d'eux-mêmes l'invasion allemande ou évacués sur ordre de l'autorité militaire, populations libérées par les avancées alliées, rapatriés renvoyés des départements envahis, tous ont afflué en « France libre ». À l'automne 1918, deux millions de Français environ étaient des « réfugiés ». Et, le 6 juillet 1920, le député du Nord Crespel crut pouvoir affirmer, devant ses collègues de la Chambre, qu'« il n'y a point [eu de situation] analogue dans toute l'histoire, quelque haut que vous remontiez dans le passé, quelque loin que vous regardiez dans l'espace ».

L'État, pressé par le groupe parlementaire des régions envahies, a pris en charge les réfugiés en leur versant une allocation. Beaucoup de particuliers les ont aidés, ainsi que bien des œuvres de bienfaisance, laïques et religieuses, françaises et étrangères : les noms d'André Gide et d'Anne Morgan, par exemple, restent liés à ces associations philanthropiques. Mais, en général, les réfugiés sont plutôt restés en marge de la population française. Plus la guerre se poursuivait, moins l'accueil était favorable. Soupçonnés de profiter du système allocataire et de rechigner au travail, heurtant les populations de l'intérieur par des habitudes et des langages différents, rapidement assimilés à une classe dangereuse, parfois considérés comme des déserteurs qui n'ont pas su défendre leurs territoires, les réfugiés ont été souvent exploités, confinés dans des logements médiocres et victimes de comportements

(10) *Journal officiel*, Débats de la Chambre des députés, 1919, p. 2855 et p. 2880.

(11) Cité in Émile Gabory, *Les réfugiés chez nous*, Paris, Berger-Levrault, 1921, p. 175.

discriminatoires. Et, quand s'accrut le nombre de ceux qui avaient été « rapatriés » en France libre après avoir vécu de longs mois sous l'occupation allemande, on se mit à les traiter, de plus en plus souvent, de « Boches du Nord ». Ce terme, particulièrement blessant, est probablement à prendre au premier degré : les Français libres, qui savaient que certains de ces rapatriés avaient entretenu des relations avec l'occupant, et notamment que des femmes avaient eu des rapports sexuels avec les Allemands, avaient l'impression qu'ils s'étaient en quelque sorte « germanisés ».

Quand vint le moment du retour — alors que le reste de la France fêtait la Victoire, les « poilus » et le retour de l'Alsace-Lorraine — les difficultés multiples qu'ils rencontrèrent, le sentiment d'abandon qu'ils éprouvèrent en rentrant dans leurs ruines, ont renforcé les réfugiés dans leur conviction qu'ils avaient été les sacrifiés de la Grande Guerre, en dépit de la propagande qui n'avait cessé d'être faite en faveur de « l'Union sacrée ».

Parce qu'ils ont eu le sentiment d'avoir été exclus de la communauté nationale, les réfugiés eurent tendance à se refermer sur eux-mêmes. Les comités départementaux de réfugiés — s'ils avaient permis de mieux supporter la dureté de l'exil, en formant en particulier des « communautés de deuil » — avaient déjà, en quelque sorte, confiné les réfugiés dans une attitude de repli, de méfiance, de refus de l'intégration, qu'elle soit sociale, culturelle, religieuse ou politique. Pendant toute la durée de leur exil, beaucoup n'eurent d'autre perspective que celle d'un retour libérateur. Une fois la guerre terminée, réticents devant les propositions de modernisation, les réintégrés n'aspirèrent qu'à la « reconstitution » de leur univers détruit, tâche qu'ils souhaitèrent accomplir eux-mêmes et dont ils s'attribuèrent ensuite le seul mérite.

Les réactions souvent négatives — aussi bien des populations d'accueil à l'égard des réfugiés que des réfugiés eux-mêmes à l'égard de leurs compatriotes des autres régions — contredisent l'idée que la Grande Guerre a été une période déterminante pour l'unification de la Nation. Bien au contraire, en même temps que s'affaissaient partout les normes morales, que des réactions égoïstes l'emportent, on assiste au développement d'un esprit régionaliste, d'une volonté de repli sur le groupe d'origine, d'un communautarisme contraire à l'idéal républicain d'une Nation unie et solidaire.

Cette expérience de l'exil qu'ont vécue les habitants de dix départements français pendant la Grande Guerre a-t-elle eu des conséquences quand, deux décennies plus tard, la France a été de nouveau envahie ? Les recherches qui ont été menées sur l'exode de 1940 ne permettent qu'une réponse imparfaite à cette question.

Dans les années trente, des plans de dispersion et d'évacuation ont été élaborés par l'État, qui ne voulait pas être pris au dépourvu comme en 1914. Le souvenir de la Grande Guerre est alors omniprésent chez les autorités civiles et militaires, comme le montrent les nombreuses références à la circulaire du ministre de l'Intérieur du 15 février 1918.

Mais on connaît mal quelle fut l'attitude des populations du Nord et de l'Est face à la perspective d'un nouvel exil. Selon Jean Vidalenc, si nombre de Français qui auraient pu rester chez eux ont décidé de partir, c'est parce qu'ils ne voulaient

pas subir les atrocités d'une nouvelle domination allemande : « Les effets de celle-ci étaient connus non seulement dans les régions envahies de 1914-1918, mais encore partout où avaient été repliés des réfugiés de cette époque. Presque tout le Nord, jusqu'à la Somme, avait eu une expérience de l'occupation et l'avait fait connaître. Le désir de se mettre à l'abri [...] aurait suffi à justifier bien des départs<sup>(12)</sup> . »

À l'inverse, d'autres documents suggèrent que les populations des régions qui avaient connu l'expérience de l'exil vingt ans auparavant ont été très réservées sur l'opportunité d'un nouveau départ. Le 26 novembre 1939, le général Gondy, commandant la subdivision d'Amiens, écrit au général commandant la région militaire : « Les populations, sauf celles qui ont les moyens d'organiser leur départ, sont absolument réfractaires à la dispersion. En effet, l'exode de 1914-1918 avec ses privations, ses souffrances, le mauvais accueil reçu dans certaines municipalités, le souvenir du pillage constaté au retour est encore présent dans toutes les mémoires<sup>(13)</sup>. »

Toutefois, quand, au printemps 1940, déferlera l'armée allemande, les « Boches du Nord » se mêleront aux six à huit millions de Français qui, du 15 mai au 20 juin 1940, abandonnèrent leur domicile : le souvenir de la dureté de l'occupation allemande pendant la Grande Guerre l'avait emporté sur la crainte des rudesses de l'exil.

---

(12) Jean Vidalenc, *L'exode de 1940*, PUF, 1957, p. 13.

(13) AD Somme, KZ 1745.

## **L'évolution du statut des femmes en France avant-après guerre, le cas des femmes de métropole et algériennes**

**par Diane SAMBRON**

doctorante, université Paris IV

La France, dans la première moitié du xx<sup>e</sup> siècle connaît trois guerres importantes : les deux guerres mondiales et la guerre en Algérie, alors partie intégrante du territoire français. Si les guerres constituent des périodes exceptionnelles au regard de l'Histoire, tant elles contribuent à bouleverser une société dans toutes ses composantes, économique, politique et culturelle, elles ont pu contribuer à redéfinir les identités et les droits des individus, notamment entre les sexes.

Au début du siècle, les Françaises de métropole et des colonies, comme en Algérie, ont en commun un statut qui consacre leur minorité juridique et sociale. Elles relèvent pourtant chacune de contextes sociologiques différents, bien que méditerranéens. Or, elles connaissent l'expérience de la guerre, y participent de près ou de loin, avec pour chacune, des conséquences dans l'évolution de leur statut.

Quel fut le rôle de ces femmes dans les guerres et quelle mémoire en conserve la société, une fois la paix revenue ? Les temps de guerre ont-ils suffi par eux-mêmes à faire évoluer le statut féminin vers l'égalité des droits entre les sexes, ou bien la société et l'État ont-ils volontairement octroyé des droits inédits aux femmes eu égard à leurs contributions patriotiques ?

Si la comparaison entre l'évolution du statut des femmes métropolitaines et celui des femmes musulmanes d'Algérie peut sembler hasardeuse, elle comporte néanmoins quelques intérêts : les évolutions qui se sont produites en métropole, sur le plan législatif et sociologique, dans la condition féminine, ont-elles eu des répercussions dans l'évolution du statut des femmes musulmanes de l'Algérie française ?

### **Les statuts des femmes françaises de métropole et d'Algérie à la veille de la Grande Guerre, entre similitudes et dissemblances.**

Au début du siècle, le statut des femmes musulmanes d'Algérie et celui des femmes françaises de métropole présentent des similitudes, résultant de structures sociales et juridiques patriarcales, lentement élaborées dans les siècles précédents. De part et d'autre des rives de la Méditerranée, le droit, influencé en partie par le christianisme au nord et par l'islam au sud, consacre l'incapacité juridique de la femme. Placée sous la tutelle maritale, exclue de la citoyenneté, en marge du système éducatif et professionnel, la condition des femmes musulmanes et européennes présente quelques similarités. Pour autant, des éléments constitutifs de leur statut et des bouleversements sociétaux intervenus au xix<sup>e</sup> siècle, introduisent des dissemblances, qui s'accroissent au xx<sup>e</sup> siècle.

Deux phénomènes majeurs intervenus dans la société française au cours du xix<sup>e</sup> siècle, ont déjà permis de modifier la condition féminine, dans le sens d'une libéralisation : l'émergence des courants de pensées humaniste<sup>(1)</sup> et féministe, la

(1) Le courant de pensées réformistes, issu des idées des Lumières, s'est développé tout au long du xix<sup>e</sup>. Il prône des idéaux de justice sociale et d'égalité des droits entre individus, favorables au féminisme. Condorcet, Fourier, Proudhon, Saint-Simon, Mary Wollstonecraft en Angleterre défendent les idées de justice sociale. Dans cette mouvance, le féminisme émerge en France, avec comme grande figure emblématique Olympe de Gouges. Puis des femmes, comme Georges Sand, revendiquent l'émancipation féminine, au travers de leur art. Voir Ney Bensadon, *Les droits de la femme*, Paris, PUF, 1999, pp. 51-52.

révolution industrielle<sup>(2)</sup> et l'urbanisation. L'industrialisation a favorisé l'accès des femmes au travail. L'urbanisation a contribué à généraliser le modèle de la famille conjugale. Les courants humaniste et féministe ont sensibilisé la société aux idéaux de justice sociale et d'égalité des droits, favorables au remaniement du statut de la femme. Cet ensemble a introduit des améliorations dans le statut féminin en métropole, qui demeure malgré tout très contrasté à la veille de la Grande Guerre.

La femme française est considérée comme mineure, du point de vue du droit matrimonial et de la citoyenneté<sup>(3)</sup>. Seules les femmes veuves, célibataires et divorcées sont pleinement capables sur le plan juridique. Par contre, la femme mariée est placée dans tous les actes importants de sa vie sous la tutelle de son mari : elle ne peut ni ester en justice, ni travailler, ni entreprendre des études sans autorisation maritale. Elle ne peut être tutrice, sauf si elle est la mère ou l'ascendante du mineur. Le seul acte juridique qui lui est possible d'effectuer de manière autonome est la constitution de son testament. D'autre part, depuis le rétablissement en 1887 du divorce par la loi Naquet, la femme et le mari ne sont pas égaux quant aux causes péremptoires de divorce<sup>(4)</sup>. Cette minorité des femmes se traduit également dans le domaine de la citoyenneté puisqu'elles ne possèdent pas le droit de vote. Le suffrage universel, instauré en 1848, n'a été octroyé qu'aux hommes. Pour autant, déjà, des mouvements contestataires traversent et interpellent la société française sur cette inégalité.

En revanche, des progrès importants se sont produits dans les domaines de l'éducation et de l'insertion économique des femmes. L'enseignement féminin primaire est devenu obligatoire. Certaines femmes commencent à accéder à l'enseignement secondaire et supérieur, même si elles ne constituent qu'une minorité. Mais surtout, l'accès au travail salarié des Françaises a considérablement progressé. Il permet aux femmes d'avoir une stabilité financière et professionnelle. Or les Françaises sont les Européennes qui travaillent le plus, puisqu'elles représentent 7,7 millions d'actives en 1914. Plus de la moitié des femmes travaillent<sup>(5)</sup>. Elles occupent environ 40 % de la main-d'œuvre dans l'ensemble des secteurs économiques<sup>(6)</sup>.

Le bilan de la condition féminine au début du siècle est donc contrasté. Simone de Beauvoir conclut : « Du point de vue féministe, la France était en avance sur les autres pays ; mais pour le malheur de la Française moderne, son statut est décidé en

---

(2) L'industrialisation et l'urbanisation favorisent l'évolution de la famille rurale étendue traditionnelle vers la famille conjugale plus libérale. Cette évolution en Occident a aussi été favorisée par la conception monogame du mariage chrétien qui lie avant tout l'homme et la femme par des liens affectifs. D'autre part, les besoins croissants en main-d'œuvre de la révolution industrielle rendent nécessaire l'embauche des femmes, tout comme le développement du grand commerce. Les femmes occupent alors l'essentiel des emplois administratifs et de vente des grands magasins.

(3) Sur l'évolution de la législation concernant les femmes au XIX<sup>e</sup> siècle, voir Michèle Perrot, *Les femmes ou les silences de l'histoire*, Paris, Flammarion, 1998, pp. 270 et sq.

(4) L'adultère, du mari ou de la femme, est une cause péremptoire de divorce. Mais la femme « adultère » est condamnée pénalement dans tous les cas, alors que l'homme n'est condamné que s'il a entretenu une concubine au domicile conjugal.

(5) 7,7 millions d'actives dont 3,5 millions de paysannes. In Françoise Thébaud, « La grande guerre, le triomphe de la division sexuelle », *Histoire des femmes en Occident, t. V, Le XIX<sup>e</sup> siècle*, sous la direction de Françoise Thébaud, Georges Duby, Michèle Perrot, Paris, Plon, 1992, p. 94.

(6) Christophe Charle, *La crise des sociétés impériales, Allemagne, France et Grande Bretagne, 1900-1940*, Paris, Le Seuil, 2001, p. 181.

temps de dictature militaire ; le code Napoléon, qui fixe son sort pour un siècle, a beaucoup retardé son émancipation [...] Cependant, au XIX<sup>e</sup> siècle, l'industrialisation est le facteur essentiel de la libéralisation du statut féminin [...] parce qu'elle s'échappe du foyer et prend à l'usine une nouvelle part dans la production<sup>(7)</sup>. »

Remarquons aussi que le travail des femmes était alors caractérisé par des salaires particulièrement faibles et des conditions de travail souvent pénibles. Mais dans le même temps, il a permis aux femmes d'acquérir une relative autonomie financière et il a induit des bouleversements familiaux d'importance : une plus grande autonomie de la femme dans ses rapports matrimoniaux et surtout, une plus grande maîtrise de sa fécondité rendue nécessaire par son activité professionnelle. Au début du XX<sup>e</sup> siècle, les femmes françaises n'ont désormais plus que deux à trois enfants<sup>(8)</sup>.

Mais il s'agit aussi de mentionner que le statut des femmes de la bourgeoisie a peu évolué : rares sont les femmes qui travaillent hors de la sphère familiale, et nombreuses sont celles qui continuent de vivre conformément aux valeurs traditionnelles de la famille patriarcale.

De l'autre côté de la Méditerranée, sur la rive sud, les femmes musulmanes d'Algérie, alors françaises, ont un statut encore plus défavorable. Il dépend de coutumes locales et d'un droit islamique qui consacrent leur incapacité juridique et leur éviction de la sphère publique, auxquels il leur est difficile de déroger. Leur statut demeure conforme aux coutumes ancestrales et au *fiqh* musulman traditionnel, qui n'ont pas été remis en question, ni par la France<sup>(9)</sup>, ni par le monde musulman lui-même et le mouvement de la *Nahda*<sup>(10)</sup>. Germaine Tillon dresse un bilan de la condition féminine musulmane en Algérie et relève : « Le caractère méditerranéen d'une oppression des femmes, par l'exaltation des vertus d'obéissance, pendant de l'autoritarisme du mâle le plus ancien ayant le plus de pouvoir, ceci afin de maintenir les structures agraires, base d'une réalité sociologique, que l'islam n'est venu que renforcer : asservissement des femmes pour maintenir la pureté du sang, endogamie, séparation des sexes, éducation basée sur la frustration et la récompense, qui obligent les femmes à s'enfoncer dans l'inculture et dans le silence<sup>(11)</sup>. »

Le Maghreb, qui n'a pas connu les phénomènes de la révolution industrielle ni de l'exode rural, conserve comme modèle familial celui de la famille rurale élargie, dans laquelle les rapports familiaux sont étroitement codifiés et hiérarchisés : l'endogamie, le système tribal, la famille patrilinéaire agnatique, le micro-pouvoir matriarcal, privilégient le groupe sur l'individu. Les structures sociales et le *fiqh* musulman exigent également une stricte séparation des sexes et le respect de la non-mixité.

(7) Simone de Beauvoir, *Le deuxième sexe I*, Paris, Gallimard, 1976, p. 189.

(8) Christophe Charle, *op. cit.*, p. 172.

(9) La France s'était engagée au début de la conquête algérienne à maintenir et à respecter le statut personnel musulman. De ce fait, elle n'a pas engagé de réformes, ce qui débute plus tard, dans la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle.

(10) Le mouvement de la *Nahda*, n'a pas permis, comme ce fut le cas en Occident grâce au réformisme issu des Lumières, d'introduire des modifications profondes des structures sociales et du droit islamique. Voir Sabrina Mervin, *Histoire de l'Islam*, Paris, Flammarion, 2001, p. 152.

(11) Germaine Tillon, *Le harem et les cousins*, Le Seuil, Paris, 1966, citée par Zakya Daoud, *Féminisme et politique au Maghreb*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1993, p. 13.

En application du droit *malékite* algérien et des coutumes locales, la femme est placée, de manière constante et dans tous les cas, sous la tutelle masculine : mineure, elle dépend de la tutelle paternelle qui possède le droit de la marier, y compris avant l'âge de la puberté ; mariée, la femme dépend de la puissance maritale. Elle doit obéissance à son mari, ne peut s'opposer à sa polygamie, ni à sa volonté unilatérale et arbitraire de se séparer d'elle par la procédure de la répudiation. D'autre part, la société ne permet pas à la femme de vivre seule, qu'elle soit célibataire, veuve ou divorcée. Elle est alors placée sous la tutelle familiale ou immédiatement remariée. Son autonomie est également réduite sur le plan spatial, afin de respecter le principe de non-mixité : en milieu urbain, elle demeure le plus souvent recluse dans le gynécée et en milieu rural, il lui est possible de se déplacer pour effectuer les tâches agricoles, mais de manière contrôlée. Cette faible visibilité des femmes dans la sphère publique est encore accentuée par le port du voile, généralisé en Algérie.

Le travail non domestique des femmes musulmanes n'est donc pas répandu, contrairement à celui des Françaises de métropole<sup>(12)</sup>. Leur accès à l'éducation et à la scolarisation est quasiment inexistant<sup>(13)</sup>.

Avant que ne se déclenche la guerre d'Algérie en 1954, le statut des femmes musulmanes ici décrit, est celui le plus couramment rencontré sur le territoire algérien. Seules quelques modifications ont été introduites par la législation française et quelques progrès réalisés dans l'accès des femmes à la scolarisation ou dans leur statut personnel.

Malgré un statut traditionnel et encadré, les femmes françaises et les femmes algériennes ont-elles investi des rôles inédits au moment des guerres ? Quelles conséquences dans l'élaboration des mémoires de guerre nationales et dans l'évolution de la condition féminine ?

### **Les femmes françaises dans la première guerre mondiale : participation économique et bouleversement de la famille patriarcale traditionnelle.**

La Grande Guerre introduit deux bouleversements principaux dans la condition des femmes en France : les hommes étant massivement mobilisés au front, les femmes sont mises à contribution pour permettre à l'économie de fonctionner et elles assument, sans doute pour la première fois, l'intégralité des charges familiales. La guerre se joue alors sur deux fronts, le *battlefront*, masculin et le *homefront*, majoritairement féminin. Les femmes, demeurées à l'arrière, participent à l'effort de guerre et sont contraintes à s'autonomiser dans tous les domaines, économique, matériel et psychologique.

La contribution des femmes à l'effort de guerre consiste en leur investissement au travail dans toutes les sphères économiques : dans les usines de production de guerre ou non, dans les administrations et dans les services. Rappelons que quelque 8 millions d'hommes sont mobilisés au front pendant la guerre, ce qui représente

---

(12) Lorsque les femmes musulmanes travaillent, il s'agit le plus souvent d'un travail agricole ou artisanal, informel et non-rémunéré. In Djamila Amrane, *Les femmes dans la guerre*, Paris, Plon, 1991, p. 19.

(13) Leur accès à la scolarisation ne fut pas favorisé jusqu'au milieu du xx<sup>e</sup> siècle, ni par les instances gouvernementales françaises, ni par les familles musulmanes, réticentes.

près de 60 % des actifs en France<sup>(14)</sup>. Dès le début de la guerre, au mois d'août 1914, la pénurie de main-d'œuvre dans les usines provoque la fermeture de la moitié des établissements industriels français<sup>(15)</sup>. Déjà, la mobilisation des hommes laisse des pans entiers de l'économie sans main-d'œuvre. Pour y remédier en partie, le président du Conseil, Viviani, lance un appel aux femmes et aux paysannes dès le mois d'août, afin qu'elles suppléent les hommes partis au front<sup>(16)</sup>. Dans un premier temps, les infirmières sont enrôlées dans des sociétés de secours. Les paysannes et les commerçantes reprennent les tâches laissées par le mari.

Pour autant, l'appel à la mobilisation générale des femmes au travail ne s'effectue qu'un an plus tard. Il intervient lorsque les autorités et les acteurs économiques s'aperçoivent que la guerre sera longue, avec l'installation de la guerre de position.

En 1911, les femmes travaillaient déjà largement<sup>(17)</sup>, mais à partir de 1914 elles investissent tous les secteurs économiques, y compris ceux réservés traditionnellement aux hommes.

En premier lieu dans l'industrie, l'apport des femmes devient vite une nécessité. En quatre ans, les effectifs des industries de guerre passent de 50 000 à 1 600 000 ouvriers, dans le secteur de l'automobile, la chimie, l'aéronautique et des appareils électriques. Les femmes y sont recrutées à partir du moment où les industriels s'aperçoivent que la main-d'œuvre manquerait, malgré l'embauche des civils, le rappel des 500 000 ouvriers mobilisés par la loi Dalbiez et l'importation de la main-d'œuvre étrangère<sup>(18)</sup>.

Ainsi, en 1915, sont émises les premières circulaires ministérielles invitant les industriels à employer les femmes. Les affiches officielles et les bureaux d'embauche se multiplient pour inciter les Françaises à travailler. Alors, la part des femmes dans la main-d'œuvre industrielle évolue de 32 % à 40 % : elles sont 400 000 ouvrières au début de l'année 1918<sup>(19)</sup>. Elles y effectuent essentiellement du travail sans qualification, mais pas seulement. Début 1918, 100 000 « munitionnettes » produisent des obus et des cartouches, dans des conditions de travail difficiles. Elles travaillent souvent jusqu'à onze heures par jour, parfois la nuit et le dimanche. Pour autant, c'est dans l'industrie de guerre que les femmes sont les mieux payées et que l'écart de salaire entre les sexes est le plus faible. D'autre part, progressivement, elles acquièrent de nouveaux droits dans les usines grâce à la

(14) Françoise Thébaud, « La grande guerre... », *op. cit.*, p. 93.

(15) Dès cette époque, il aurait fallu fournir 100 000 obus, alors que la production industrielle n'en fournit que 10 000. In Christophe Charle, *op. cit.*, p. 275.

(16) Voir l'appel du président Viviani aux femmes, In Françoise Thébaud, « La grande guerre... », *op. cit.*, p. 92.

(17) Elles occupent 37 % des actifs de l'ensemble des secteurs économiques, dont 33 % dans l'industrie, 41 % dans les services, 38 % dans l'agriculture et 41 % dans le commerce et la banque. Elles sont alors 57 % des moins de 20 ans à travailler, 58 % des 20-24 ans, 53 % des 25-34 ans et 52 % des 35-44 ans. In Christophe Charle, *op. cit.*, p. 181.

(18) Françoise Thébaud, « La grande guerre... », *op. cit.* p. 94. Pour remédier à la pénurie de main-d'œuvre, il est fait appel à la main-d'œuvre immigrée : 140 000 personnes dès 1916, dont 80 000 venant d'Europe et 40 000 des colonies. In Christophe Charle, *op. cit.*, p. 276.

(19) Françoise Thébaud, « La grande guerre... », *op. cit.*, p. 95.

création des postes de surintendantes, qui dirigent les services sociaux. Les usines sont contraintes de créer des services spécifiques pour les femmes, comme des crèches, des cantines ou des dispensaires.

Mais le secteur industriel n'est pas le seul à mettre à contribution les femmes : les services de l'État ou privés embauchent massivement les femmes. Ainsi, certaines d'entre elles deviennent « cheminottes » (nettoient, contrôlent ou enregistrent), conductrices de tramway, poinçonneuses de métro ou factrices. Elles se multiplient dans les services où elles sont employées dans les cafés, les hôtels, les banques, le commerce et l'administration.

Dans les zones rurales aussi, les femmes effectuent le travail traditionnellement dévolu aux hommes. Elles s'occupent des fermes, labourent, sèment et fauchent afin de pérenniser l'exploitation familiale. Cependant, bien souvent, les agricultrices, plus que les femmes des zones urbaines, continuent d'être encadrées par la communauté villageoise, les parents et les beaux-parents.

Enfin, de nombreuses femmes deviennent infirmières ou auxiliaires de santé, bénévoles ou salariées des services de santé de l'armée<sup>(20)</sup>. Alors, elles servent à l'arrière ou au front. Certaines dirigent des hôpitaux auxiliaires ou conduisent des ambulances. Ce personnage de l'infirmière au contact des hommes blessés ou mutilés et au contact des combats, sera celui le plus reconnu de la guerre, mais aussi le plus controversé, car il a contribué à bousculer la hiérarchie des sexes.

La contribution des femmes à la vie économique du pays, à la production et à l'intendance de guerre est principalement le fait des milieux populaires. Mais les femmes de la bourgeoisie ont également eu accès au travail durant cette période : nombreuses sont celles qui s'engagent comme surintendante d'usine, infirmière ou animatrice d'œuvres diverses. Elles font face seules aux situations d'urgence, alors que leurs maris et pères sont partis au front. La rupture avec l'ordre d'avant-guerre est particulièrement forte pour les femmes de cette catégorie sociale. Certaines d'entre elles accèdent aux études et aux métiers qualifiés. D'ailleurs, la plupart des écoles d'ingénieur ou de commerce sont ouvertes aux femmes pendant la guerre, comme l'École centrale en 1918<sup>(21)</sup>. Les universités aussi, jusqu'alors bastion des hommes, accueillent davantage d'étudiantes, comme à la Sorbonne. La carrière d'enseignant n'est plus réservée aux hommes et les institutrices se multiplient, y compris dans les écoles de garçons.

Relevons également, que par l'intermédiaire du monde du travail, les travailleuses ont eu la possibilité de s'exprimer en tant que citoyennes : elles manifestent ou font grève, principalement à la fin de la guerre en 1917, souvent pour des problèmes de « vie chère ». Par exemple, les ouvrières du secteur textile « les midinettes » mènent une grève très médiatisée, qui conduit le ministre de l'Intérieur à faire voter une loi leur permettant d'obtenir des conventions collectives dans leur secteur d'activité. En revanche, dans les industries stratégiques, les pouvoirs publics et les patrons répriment sévèrement les manifestations des « munitionnettes », par des arrestations ou des licenciements.

---

(20) 70 000 personnels féminins médico-sociaux bénévoles et 30 000 salariés. *Ibid.*, p. 107.

(21) Sur l'accès des femmes aux études, voir Françoise Thébaud, « La grande guerre... », *op. cit.* p. 105.

En 1916 également, la citoyenneté des femmes est envisagée : la proposition Dussaussoy-Buisson souhaite permettre aux femmes de voter aux élections municipales de 1916. Le projet est défendu par des milliers de femmes militantes, regroupées dans l'Union française pour le suffrage des femmes qui lance une grande pétition nationale<sup>(22)</sup>.

Mais le principal changement introduit dans les comportements des femmes au moment de la guerre, est leur accession à une certaine autonomie. À la responsabilité induite par le travail, s'ajoute celle de la gestion familiale. Les mères sont souvent seules à assumer les responsabilités parentales, les pères combattants au front. L'État prend acte de cette situation et permet par la loi du 3 juillet 1915 à la femme mariée, pourtant juridiquement mineure, d'exercer l'autorité parentale, si la justice constate l'incapacité du mari mobilisé de remplir sa fonction de chef de famille<sup>(23)</sup>. Bien souvent, cette autonomie inédite des femmes est mal vécue par les hommes au front. La presse des tranchées en témoigne<sup>(24)</sup>. Michèle Perrot estime que les rôles tenus par les Françaises pendant la guerre ont engendré une modification importante des rapports matrimoniaux et ont permis « l'avènement du couple moderne centré sur des exigences de réalisations individuelles et non plus patrimoniales<sup>(25)</sup> ».

Ce serait généralisé le modèle du couple urbain, moins patriarcal et moins malthusien<sup>(26)</sup>. Effectivement, la presse et la littérature de l'époque en témoignent : la société française est interpellée par la publication de romans qui firent scandale comme *La garçonne*<sup>(27)</sup> ou *Le diable au corps* de Raymond Radiguet. Ils relatent cette autonomie des femmes et la peur qu'inspire alors cette femme seule, qui vit librement ses désirs ou assume les responsabilités familiales. En effet, plus qu'auparavant, les jeunes filles de la classe ouvrière ou bourgeoise sortent davantage et se permettent des loisirs dans la mixité, hors de la surveillance paternelle.

Malgré ces évolutions, il ne s'agit pas de mythifier la condition féminine d'alors. La guerre apporte son lot de souffrances, de femmes veuves ou endeuillées d'un fils mort au combat et de dureté dans les conditions de vie quotidienne. D'ailleurs, les difficiles conditions de travail et de vie et l'insuffisance des salaires engendrent une surmortalité féminine à la fin de la guerre<sup>(28)</sup>.

Si la guerre a engendré des modifications dans la condition féminine qui remettent en question l'ordre patriarcal traditionnel, celles-ci n'ont pas été portées par le

(22) *Ibid.*, p. 89.

(23) *Ibid.*, p. 117.

(24) Voir l'étude de Stéphane Audoin-Rouzeau, *14-18, les combattants des tranchées*, Paris, Armand Colin, 1986.

(25) Michèle Perrot, « Sur le front des sexes : un combat douteux », citée par Françoise Thébaud, « La Grande Guerre... », *op. cit.*, p. 108.

(26) Christophe Charle, *op. cit.*, p. 360.

(27) Ce roman de Victor Marguerite publié en 1922, qui fit scandale et qui fut interdit en Angleterre, raconte la vie d'une jeune femme qui travaille et vit librement sa vie avant de se marier et porte les cheveux courts. Tiré à un million d'exemplaires, *La garçonne* fut lu par 12 à 25 % des Français. In Anne-Marie Sohn, « Entre-deux-guerres : les rôles féminins en France et en Angleterre », *Histoire des femmes en Occident t.V, le XX<sup>e</sup> siècle*, sous la direction de Françoise Thébaud, Georges Duby, Michèle Perrot, Paris, Plon, 1992, p. 167.

(28) 14,3 % en 1913 et 21,6 % en 1918. In Christophe Charle, *op. cit.*, p. 281.

mouvement féministe pourtant actif et revendicatif avant 1914. En effet, le plus souvent, les féministes incitent les Françaises à faire acte prioritairement de patriotisme et à servir leur pays. Ainsi, Marguerite Durand écrit dans son journal *La Fronde* : « Femmes, votre pays a besoin de vous, soyez dignes d'être citoyennes, que notre but [le droit de vote] soit reconnu ou non<sup>(29)</sup>. » Jane Misme, directrice du principal journal du féminisme modéré *La Française*, écrit dans son premier numéro de guerre : « Tant que durera l'épreuve dont souffre notre pays, il ne sera permis à personne de parler de ses droits, nous n'avons plus envers lui que des devoirs<sup>(30)</sup>. » Et elle indique aussi, dans *La Française* du 19 novembre 1914 : « Tant que durera la guerre, les femmes de l'ennemi seront aussi l'ennemi<sup>(31)</sup>. » De ce fait, les internationales féministes constituées avant la guerre laissent de côté la revendication féminine pour le patriotisme. Mais certaines féministes demeurent pacifistes comme la socialiste Hélène Brion, qui déclare devant le conseil de guerre le 29 mars 1918 : « Je suis ennemie de la guerre parce que féministe ; la guerre est le triomphe de la force brutale, le féminisme ne peut triompher que par la force morale et la valeur intellectuelle<sup>(32)</sup>. » Néanmoins, si dans leur majorité, les féministes ne militent plus pendant la guerre qu'en faveur du patriotisme, elles espèrent par là même gagner le droit au suffrage universel.

L'après-guerre permet-il de consolider les acquis des femmes ? La mémoire de guerre prend-elle en compte la contribution des Françaises à la victoire de 1918 ?

### **Reconnaissance et conséquences de la participation des Françaises à la Grande Guerre.**

Après la fin du conflit, l'État et la société, dans leur désir de retrouver l'ordre d'avant-guerre, tentent d'oblitérer les remises en question provoquées par l'action et l'émancipation des femmes. De ce fait, elles ne sont pas prises en compte dans la construction de la mémoire de guerre. L'État n'encourage pas et n'entérine pas le processus de libération du statut féminin à sa juste valeur. Les mémoires, façonnées par la commémoration et la présence des anciens combattants, ne retiennent que les noms des héros de la guerre et des champs de batailles<sup>(33)</sup>. La France se couvre alors de la statuaire des 30 000 monuments aux morts. La mobilisation des hommes a aussi fortifié les sentiments familiaux, et mis l'accent sur la figure de l'homme protecteur de la Nation et des siens. En parallèle, la société ne retient de la participation des femmes à l'effort de guerre que les images des veuves ou des mères ayant perdu leurs maris ou leurs enfants. Ou alors, elle retient également les images stéréotypées de « la garçonne », dont elle fait la critique.

L'effort de guerre fourni par les femmes n'a pas davantage été mis à jour, ultérieurement, par l'historiographie, qui s'attache à examiner en premier les aspects économiques et politiques du conflit. Les véritables interrogations sur le vécu des femmes et après-guerre, ont été posées dans les années 1960 et 1970 par le mouvement féministe. La question était de savoir quelles conséquences la guerre avait

---

(29) Citée par Françoise Thébaud, « La Grande Guerre... », *op. cit.*, p. 91.

(30) *Idem.*

(31) *Ibid.*, p. 125.

(32) *Ibid.*, p. 129.

(33) À la fin des années vingt, les associations d'anciens combattants rassemblent 3 millions d'adhérents.

produit dans le processus d'émancipation féminine. Les femmes interrogées sur ce point indiquent « que rien n'était plus comme avant<sup>(34)</sup> ». D'autres estiment que les changements furent superficiels et transitoires<sup>(35)</sup>. Le bilan de l'évolution des droits des femmes après-guerre est partagé, entre acquis et stagnations.

Après la guerre, 1 300 000 hommes sont morts, soit 3 % de la population française et 10 % de la population active masculine. Il y a alors plus de 600 000 veuves<sup>(36)</sup>. La société, traumatisée, tente d'effacer les stigmates de la guerre, de restaurer l'ordre ancien et de permettre le redressement national. Dans cette optique, les femmes sont les premières sommées de revenir à l'ordre ancien et de pallier la catastrophe nationale que constitue la chute démographique. D'un côté, les hommes souhaitent retrouver leurs femmes dans la situation de l'avant-guerre : Paul Géraldy relate les regrets d'un commandant décoré à son retour de guerre, qui indique : « quand j'ai retrouvé ma femme, je n'ai pas reconnu ses yeux<sup>(37)</sup>. » De son côté, le gouvernement met en place une double politique sanitaire et nataliste : la loi du 3 juillet 1920 interdit toute propagande anticonceptionnelle<sup>(38)</sup>. La même année est créée la médaille de la famille récompensant les mères de cinq enfants et plus. Le discours officiel est la glorification de la femme, mère, épouse et sans profession.

Pour autant, les effets de cette politique sont contrastés et ne permettent pas de rétablir l'ordre ancien économique et familial. Il est vrai que l'intérim étant terminé, la démobilisation économique féminine est partout rapide : les ouvrières de guerre notamment, sont les premières licenciées. En 1921, la France connaît une suractivité masculine, puis tous les recensements suivants, sauf celui de 1946, enregistrent jusqu'en 1968 une baisse de l'activité féminine<sup>(39)</sup>.

Cependant, les femmes continuent de constituer plus du tiers de la population active<sup>(40)</sup>. D'autre part, si les effectifs baissent, la nature du travail effectué par les femmes s'améliore : le travail domestique, les métiers de la couture et de l'industrie à domicile régressent. Parallèlement, la part des femmes dans l'industrie moderne augmente, dans la métallurgie légère et l'industrie électrique, dans le cadre de l'expansion du taylorisme<sup>(41)</sup>. Et surtout, les femmes investissent les métiers du tertiaire, le commerce, les banques, les services publics et même les professions libérales<sup>(42)</sup>.

(34) Interviews de femmes réalisées par Françoise Thébaud, *op. cit.*, p. 87.

(35) Voir note n° 12, *Ibid.*

(36) *Ibid.*, p. 119.

(37) Paul Géraldy, « Femmes », in *La guerre, Madame*, édition de 1936.

(38) Françoise Thébaud, *op. cit.*, p. 118.

(39) *Ibid.*, p. 138.

(40) De 1906 à 1946, les femmes constituent 36,6 % à 37,9 % de la population active. La moitié des salariées est mariée en 1920 et 55 % en 1936. Les veuves chargées d'enfants représentent 13,5 % à 14,5 % des effectifs féminins. In Anne-Marie Sohn, « Entre-deux-guerres... », *op. cit.* p. 170.

(41) On compte en 1906, un million d'ouvrières d'usines et 1 470 000 en 1926. Les femmes continuent à travailler essentiellement dans le textile, malgré une baisse des effectifs dans ce secteur, due à la taylorisation (elles sont 1 471 000 en 1906 et 887 500 en 1931). En revanche, on assiste à une percée de la main-d'œuvre dans les secteurs industriels dits masculins : industries mécaniques, chimiques et alimentaires. Dans ce cadre, l'OS naissant est le plus souvent une femme. *Idem.*

(42) Elles sont un million en 1931 à travailler dans le tertiaire, soit une salariée pour deux ouvrières, alors qu'en 1902, il y avait une employée du tertiaire pour trois ouvrières. *Ibid.*, p. 174.

Cette progression des femmes dans les métiers qualifiés est favorisée par le développement de leur instruction. Les enseignements secondaires masculins et féminins sont alignés en 1924. Le baccalauréat féminin est créé en 1919.

Le développement de la scolarisation, la féminisation du tertiaire et les tabous qui ont été levés pendant la guerre quant au travail des femmes de la bourgeoisie, favorisent le travail des jeunes filles « de famille ». Elles apparaissent comme les principales bénéficiaires du nouvel ordre social. Elles prennent modèle sur Suzanne Lenglen, Marie Curie, Colette ou des travailleuses sociales comme Yvonne Knibiehler.

Ainsi, durant l'entre-deux-guerres, malgré les injonctions de la société et la politique nataliste mise en place par l'État, les femmes continuent de travailler. Cette dynamique répond aussi bien à des préoccupations d'ordre économique que culturel : l'indépendance acquise pendant la guerre semble irréversible<sup>(43)</sup>.

Mais la conquête des femmes la plus évidente est celle d'une liberté d'allure et de mouvement, rendue nécessaire pendant la guerre et qui perdure ensuite<sup>(44)</sup>. Loin d'être anecdotique, ce nouveau rapport des femmes à leur corps, qui font du sport, se coupent les cheveux, partagent des loisirs dans la mixité, modifie les relations homme-femme dans le sens d'une libéralisation<sup>(45)</sup>. Progressivement, la législation entérine cette évolution du couple vers des rapports plus égalitaires, qui permet à la femme de travailler plus librement, de décider de son devenir matrimonial et de maîtriser sa fécondité<sup>(46)</sup>.

Ainsi, en 1920, une femme peut adhérer à un syndicat sans autorisation maritale<sup>(47)</sup> et les droits de la veuve dans la succession de son mari sont renforcés. Et surtout, la loi du 18 février 1938 supprime l'incapacité civile de la femme mariée, en abrogeant l'article 215 de la puissance maritale du code civil. Une femme peut alors ester en justice, voyager, ouvrir un compte, mener des études sans demander

---

(43) En ville, le travail des femmes provient de la faiblesse des salaires masculins et du besoin important de main-d'œuvre. Une enquête d'Annie Fourcaut sur les intendantes d'usine révèle que les femmes continuent de travailler pour accéder à plus d'aisance financière dans le ménage et pour maintenir la sociabilité induite par le métier. À Paris, seulement 10 % des mères de nombreux enfants renoncent définitivement à travailler. Dans le milieu rural, les femmes continuent de travailler dans les exploitations agricoles entre les deux guerres. En raison de la spécialisation croissante de la production et de la pénurie de salariés, les premiers touchés par l'exode rural, la femme remplace alors souvent l'ouvrier agricole, comme le révèle une enquête en 1929. *Ibid.*, p. 171.

(44) Voir les photos de Jacques-Henri Lartigue sur les Années folles et celles de la Belle Époque. In Dominique Desanti, *La femme au temps des Années folles*, Paris, Stock-Laurence Pernoud, 1984.

(45) Les couples se forment plus librement. Ainsi, 7 % des femmes nées avant 1904 ont « flirté » et 19 % ont eu des relations sexuelles avant le mariage. Puis c'est le cas de 22 % et 36 % de la génération née entre 1904-1914. In Anne-Marie Sohn, *op. cit.*, p. 183.

(46) Dans la famille ouvrière, l'argent du couple est mis en commun et géré par la femme. Dans l'entre-deux-guerres, la gestion patriarcale de la ferme s'effondre : les investissements et les tractations notariales se font à deux. *Idem*. D'autre part, la fécondité des femmes atteint son niveau le plus bas dans les années trente, par l'utilisation généralisée du préservatif, du coït interrompu et de la méthode Ogino. Enfin, les divorces progressent et sont le plus souvent demandés par les femmes : 15 000 en 1914 et 25 000 en 1935. Les divorces interviennent le plus souvent dans les zones urbaines, déchristianisées et dans le milieu ouvrier. *Ibid.*, pp. 187-188.

(47) Elles sont 39 000 adhérentes en 1900 et 239 000 en 1920. *Ibid.*, p. 190.

l'autorisation à son mari. En revanche, il demeure le chef de famille et à ce titre, fixe le domicile conjugal, peut interdire à sa femme l'exercice d'un métier, même si elle peut faire appel aux tribunaux sur ce dernier point. Le père exerce toujours seul l'autorité parentale.

Cette évolution matrimoniale de la femme ne se traduit toujours pas sur le plan de la citoyenneté, malgré des velléités de projets dans les années vingt et trente. Ainsi, si l'octroi du droit de vote aux femmes est sérieusement envisagé, il ne parvient pas à être entériné. Un projet est voté par l'Assemblée nationale le 8 mai 1919, à l'appel d'Aristide Briand, et rejeté par le Sénat<sup>(48)</sup>. De nouveaux projets sont déposés à la Chambre, en 1925, 1932 et 1935 et à chaque fois rejetés par le Sénat. Pour autant, si l'entre-deux-guerres ne permet pas de faire l'unanimité des parlementaires sur le droit de vote des femmes, certaines accèdent aux responsabilités politiques : trois femmes deviennent sous-secrétaires d'État dans le gouvernement de Léon Blum.

À la veille de la seconde guerre mondiale, le statut des femmes françaises a évolué, en partie grâce à l'impulsion de la guerre 14-18, qui a introduit des bouleversements sociétaux importants. Mais les acquis de la condition féminine dans les années vingt et trente ne sont pas apparus comme une récompense ou une reconnaissance de leurs efforts de guerre, oblitérés de la mémoire collective. À cette époque également, le statut des femmes dans l'Empire français a peu évolué : quelques modifications sont introduites en Algérie pour tenter d'aligner le statut de certaines femmes musulmanes sur celui des femmes métropolitaines<sup>(49)</sup>.

Ce processus se répète-t-il à l'identique lors de la deuxième guerre mondiale ?

### **La guerre 1939-1945 : les femmes sous le régime de Vichy et dans la Résistance.**

La période de guerre de 1939-1945 en France n'est pas comparable à celle de 1914-1918 : la séparation n'est pas nette entre le front et l'arrière, les combattants et les civils, la patrie et l'ennemi. La France connaît en son sein la collaboration et la résistance. Comment les femmes françaises s'adaptent-elles et participent-elles à la guerre ? Leur statut connaît-il des évolutions importantes pendant la période, y compris du point de vue du droit instauré par Vichy ?

La devise nationale instaurée par le gouvernement de Vichy et le maréchal Pétain est celle de « travail, famille et patrie ». L'État privilégie la famille, considérée comme l'unité organique du bon fonctionnement social et à ce titre, il condamne l'individualisme. Dans ce cadre, la répartition stricte des rôles à observer par chacun de ses membres est souhaitée : au père qui est le chef de famille, le travail et l'autorité, et à la mère, le foyer. Ces référents à la différence et à la complémentarité des sexes, vouent les femmes à la maternité. La législation familiale de Vichy en est l'expression. Ainsi, la loi du 23 juillet 1942 « est préoccupée de restituer la famille dans toute sa force et sa stabilité<sup>(50)</sup> ». Pour ce faire,

(48) Sur l'évolution des droits politiques des Françaises entre les deux guerres, voir *ibid.*, p. 192.

(49) Voir *infra*, pp. 14-15.

(50) Sur la législation familiale sous Vichy, voir Hélène Eck, « Les Françaises sous Vichy, femmes du désastre-citoyennes par le désastre ? », *Histoire des femmes en Occident, t.V, le XX<sup>e</sup> siècle, op. cit.*, pp. 292-294.

l'application du code de la famille « Daladier » de 1939 est étendue. Mais remarquons que la loi de 1938, octroyant la capacité juridique aux femmes mariées, n'est pas abrogée, probablement parce qu'une fois encore, la captivité et le travail des hommes en Allemagne laissaient une partie des femmes seules en France. En revanche, les procédures de divorce sont rendues plus lentes et plus difficiles, par la loi du 2 avril 1941.

Enfin et surtout, dans l'optique de la politique nataliste mise en place, la législation anticonceptionnelle est durcie : si la loi de 1920 réprime l'avortement, Vichy qualifie ses auteurs « d'individus dangereux, coupables de nuire au peuple français », dans la loi du 15 février 1942. En réalité la loi condamne particulièrement les personnels pratiquant les avortements et épargne en partie les femmes. Quelques 4 000 condamnations annuelles seront prononcées pour ce motif entre 1942 et 1944.

Ce recentrage sur les valeurs familiales et la politique d'aides sociales mise en place par l'État ne confinent pas pour autant les femmes dans la seule sphère privée. La possibilité leur est laissée de continuer de travailler, de militer et de s'instruire. Ainsi, l'alignement dans les années trente de l'enseignement des filles et des garçons n'est pas remis en question. Tout au plus l'État introduit-il dans les programmes scolaires, par la loi du 18 mars 1942 « l'enseignement ménager familial » pour les filles. La vocation sociale et médicale des femmes est également professionnalisée. En matière de citoyenneté, l'État permet aux femmes de participer à la gestion municipale et aux comités sociaux d'établissements créés par la Charte du travail en octobre 1941. D'autre part, le Conseil national de Vichy envisage dans ses projets constitutionnels de donner aux femmes le droit de vote.

Pendant la seconde guerre mondiale, les femmes sont à nouveau mises en situation de devoir assumer seules les charges familiales. Mais contrairement à 1914, elles ne sont pas appelées à travailler pour contribuer à la victoire. Au contraire, dès octobre 1940, le gouvernement prend des mesures très restrictives à l'encontre de l'embauche et du maintien des femmes mariées dans les emplois de l'administration et des services publics. En revanche, la loi ne s'applique pas rigoureusement aux entreprises privées. Cette période coïncide avec une période de chômage importante, due à la désorganisation des entreprises et au retour rapide des mobilisés, dont les effectifs se surajoutaient à ceux des femmes embauchées pendant la « drôle de guerre ».

Mais la politique restreignant le travail des femmes n'a pas réellement d'effets : la persistance de la captivité des hommes en Allemagne, les ponctions effectuées à partir de 1942-1943 par le STO dans la main-d'œuvre masculine et la faiblesse des revenus des ménages, rendent nécessaire le travail des femmes.

En septembre 1942, la loi de 1940 est suspendue. L'État est même contraint de recruter de nombreuses auxiliaires féminines dans les secteurs de l'enseignement, des PTT et de la SNCF<sup>(51)</sup>. Vichy permet également que les femmes célibataires ou mariées, âgées de 15 à 45 ans, soient réquisitionnées pour le travail obligatoire,

---

(51) En 1944, plus de 25 000 postes de titulaires des PTT sont dévolus à des auxiliaires femmes. De 1941 à 1943, la SNCF recrute 20 000 femmes. Au lendemain de la guerre, le pourcentage des actives non-agricoles, employées dans des professions libérales et les services publics a fortement augmenté depuis 1936, passant de 13,8 % à 23 %. *Ibid.*, p. 308.

sous la pression des demandes allemandes. Les mères en revanche, ne sont pas concernées par la mesure. En réalité, Vichy préféra que ce travail obligatoire des femmes s'effectue en France et non pas en Allemagne. Pourtant, en 1944, quelque 44 835 Françaises étaient envoyées en Allemagne pour y travailler<sup>(52)</sup>.

Ainsi, malgré les réticences et/ou les incitations du régime quant au travail des femmes, le taux d'activité des femmes aura augmenté entre 1936-1946 de 3,4 % de 1 % à 1,5 %, selon les estimations. Cette progression s'avère particulièrement forte pour les femmes âgées de 15 à 24 ans et elle enrayer la baisse continue de l'activité féminine d'entre les deux guerres.

L'action des femmes françaises dans la guerre et les responsabilités qu'elles investissent alors ne concernent pas seulement la sphère économique. Si nous avons relevé pendant la guerre 14-18 le patriotisme des femmes, en 39-45 une ligne de partage s'effectue, à l'image de la société française, entre celles qui collaborent<sup>(53)</sup>, celles qui s'engagent dans la Résistance, et les autres qui survivent tant bien que mal sans s'impliquer.

En effet, la Résistance française ne fut pas investie que par les hommes. L'étude de Dominique Veillon démontre que les femmes y furent nombreuses<sup>(54)</sup>. Des femmes, en effectuant des actes personnels, sans appartenir à un mouvement ou à un réseau, ont pu participer à la « résistance civile ». Ces femmes, qui le plus souvent sont restées anonymes, ont pu héberger ou accueillir un résistant, cacher un enfant juif, donner de fausses indications à l'ennemi. À l'image de Madeleine Barot, secrétaire générale d'une organisation protestante, la Cimade, qui vient en aide aux internés et aux personnes déplacées, contribue à sauver 80 enfants juifs à Lyon<sup>(55)</sup>.

D'autres femmes s'impliquent dans des mouvements ou des réseaux de Résistance. Selon Dominique Veillon elles auraient été plusieurs milliers. Elles occupent une grande variété de fonctions, mais participent rarement à des opérations à proprement parler militaires : elles assurent avant tout la logistique de la Résistance et mènent des actions sociales, comme l'aide matérielle et morale aux familles des résistants arrêtés et aux emprisonnés. Nombreuses sont celles qui assurent des tâches de secrétariat de la Résistance, comme Micheline Eude, secrétaire du mouvement Francs-tireurs et partisans. Elles sont agent de liaison, elles transportent du matériel de propagande, des journaux, des tracts ou transmettent les messages. Ainsi, à la Défense de la France, la confection du journal et de faux papiers repose sur Charlotte Nadel, alors étudiante, et Hélène Mordkovitch. Anne-Marie Bauer distribue des tracts et des journaux avant d'être affectée à un groupe de liaison entre Libération sud et Londres<sup>(56)</sup>.

(52) *Ibid.*, p. 306.

(53) Elles représentent un peu moins de 40 % des inculpés jugés en 1944-1945, par la cour de justice d'Orléans, pour dénonciation, travail pour l'occupant, ou participation à des mouvements de collaboration. *Ibid.*, p. 803.

(54) Voir Dominique Veillon : « 1939-1945, Les femmes dans la guerre de 1939-1945 : anonymes et résistantes », in *1939-1945 : combats de femmes* et Hélène Eck, *op. cit.*, pp. 312-322.

(55) Elle vient en aide aux prisonniers des camps d'internement comme à Gurs. Or après la guerre, Madeleine Barrot demeurera dans l'ombre et ne revendiquera aucune reconnaissance. Dominique Veillon, *op. cit.*, p. 66.

(56) *Ibid.*, p. 68.

D'autre part, des femmes en poste dans des administrations « clef », permettent des actions déterminantes : une infirmière pourra délivrer des arrêts de travail injustifiés ; une employée de mairie délivrer indûment des tickets de ravitaillement ou des papiers d'état civil. Et surtout, l'action des postières, des téléphonistes et des factrices est apparue comme « l'un des rouages essentiels de la résistance PTT ».

Quelques-unes, une minorité, se distinguent et accèdent à des postes de commandement. Ainsi, Madeleine Braun est co-fondatrice du Front national pour la zone sud ; Jeanne Bohec rallie Londres dès janvier 1941, où elle s'est engagée dans le corps féminin des Forces Françaises Libres (FFL). Ingénieur chimiste, elle souhaitait utiliser ses compétences et devenir instructrice en sabotage pour être ensuite parachutée. Elle est difficilement acceptée au début chez les FFL, puis elle indique, qu'une fois en France : « Ma qualité de femme ne causa aucun problème à mes camarades. En revanche, dans les combats lorsque je fus en contact avec l'armée régulière, on me disait que ce n'était pas la place d'une femme<sup>(57)</sup>. » Marguerite Goonet, militante de Libération sud dès l'été 1941, devint chef départemental du réseau pour l'Isère. Arrêtée en 1942, elle est jugée devant le tribunal militaire de Lyon <sup>(58)</sup>.

Les femmes résistantes appartiennent à toutes les classes d'âge et à toutes les professions. Les femmes au foyer auraient même constitué un peu moins de la moitié des résistantes françaises. Elles ont toutes en commun le sens du patriotisme et de la défense des droits humains. Très souvent, elles appartenaient à une famille dont certains des membres s'étaient déjà engagés dans la Résistance.

De l'action des femmes pendant la guerre, que reste-il après 1945 ? Leur implication dans la guerre a-t-elle été reconnue ? Les droits des femmes ont-ils été améliorés ?

### **La reconnaissance de la Résistance féminine et l'évolution du statut des femmes après la guerre.**

Après la Libération, peu de femmes sont devenues Compagnons de la Libération : seulement 6 femmes sur 1059<sup>(59)</sup>. Plus qu'une volonté délibérée de la société de les écarter, il semble que les femmes elles-mêmes, contrairement aux hommes, n'ont pas brigué d'honneurs après la guerre : rares sont celles qui ont constitué des dossiers d'attribution de titres ou de récompenses. Rares sont celles qui ont écrit leurs mémoires. De ce fait, il existe peu de traces officielles de leur action *a posteriori* : la société d'après-guerre n'a de ce fait pas reconnu à sa juste valeur l'action des femmes françaises résistantes. En revanche, deux images types de la femme se sont imposées à la Libération et ont marqué les esprits : celle de la mère de famille, mais aussi celle de la « collabo » qui s'est compromise avec l'ennemi.

---

(57) *Idem.*

(58) *Idem.*

(59) Bertie Albrecht, qui appartenait au mouvement Combat est arrêtée en 1942, s'évade et est arrêtée à nouveau puis emprisonnée à Fresnes en 1943 où elle meurt. Laure Diebold, Marcelle Henry, Simone Michel-Levy, Emilienne Moreaud-Evrard, au titre de la Résistance intérieure, Marie Hackin pour la Résistance extérieure, morte dans le torpillage du *Jonathan-Holt* au large de cap Finistère en 1941. Sur les femmes Compagnons de la Libération, voir Dominique Veillon, *op. cit.*, pp. 69-70.

Ce n'est que dans les années 1970 et 1980 que la place des femmes dans la Résistance est re-qualifiée et davantage connue<sup>(60)</sup>. L'exemple de Lucie Aubrac est à cet égard emblématique<sup>(61)</sup>.

En revanche, si après la guerre les femmes n'apparaissent pas comme de nouvelles héroïnes et ne recueillent pas les honneurs, elles obtiennent des droits inédits : la seconde guerre mondiale opère une rupture dans l'évolution de leur statut. La victoire des Alliés, démocratiques, sur l'oppression totalitaire nazie, a mis davantage en lumière la nécessité de faire triompher les droits des individus : la Déclaration universelle des droits de l'homme de l'ONU est promulguée en 1948 et elle n'oublie pas d'instituer le principe de l'égalité des sexes. En rédigeant leurs nouvelles Constitutions, plusieurs pays occidentaux, dont la France en 1946, l'Italie en 1947 et la République fédérale d'Allemagne en 1949, inscrivent cette égalité. Le droit public reconnaît aux femmes leur pleine citoyenneté : en France, elles obtiennent le droit de vote par le général de Gaulle en 1944<sup>(62)</sup>. Mais le droit privé résiste plus longtemps.

Dans les années d'après-guerre, le mari demeure toujours le chef de famille et détient l'autorité paternelle. La contribution du mouvement féministe, qui se développe dans les années 1960 et 1970, interpelle la société française sur ses blocages et ses inégalités encore patentes entre les sexes. En 1965, la femme est totalement émancipée du mari et en 1970, l'appellation de chef de famille est supprimée et remplacée par celle d'autorité parentale.

L'évolution statutaire des femmes métropolitaines bénéficie-t-elle aux femmes musulmanes d'Algérie, alors Françaises ? La guerre de 1954 à 1962 en Algérie, a-t-elle également été propice aux remises en question de la société patriarcale, marquée en cette région par l'influence forte des normes musulmanes ?

### **Les femmes dans la guerre d'Algérie : leur participation à l'action nationaliste et leur émancipation statutaire par le gouvernement français.**

La période de la guerre constitue un tournant dans le statut des femmes musulmanes : certaines s'émancipent en participant à l'action nationaliste, toutes bénéficient, dans la législation élaborée par la France d'un nouveau statut personnel libéralisé. Avant que ne se déclenche la guerre d'Algérie, les femmes musulmanes

(60) Jusqu'aux années 1970, les résistantes ne représentaient que 2 % à 3 % des noms cités dans les ouvrages. En 1977, le colloque de l'Union des femmes françaises sur le thème Les femmes dans la Résistance, puis le livre d'Ania Francos *Il était des femmes dans la Résistance*, paru en 1978, contribuent à rétablir la participation des femmes résistantes dans la mémoire collective. Sur l'historiographie et les recherches universitaires sur les femmes Résistantes, voir *ibid.*, p. 65.

(61) Lucie Aubrac, appartient à l'équipe fondatrice de Libération. Elle arrive à Londres en 1944 où elle met au monde son bébé. Elle permettra à son mari, résistant et arrêté par la Gestapo, de s'évader. Deux films relatent la Résistance féminine : *Lucie Aubrac* et *L'Armée des ombres*.

(62) Dans les partis du MRP, puis après, dans le parti gaulliste, la part des femmes dans l'électorat varie entre 53 % et 60 %. Les femmes votent moins pour les partis socialistes et pour les communistes (40 % des électeurs du PC en France). Maurice Duverger indique : « Si le vote des femmes n'a pas bouleversé la répartition des forces politiques de l'après-guerre, il a pourtant suffi ici ou là à changer la couleur de la majorité. Ainsi les femmes auraient largement contribué à élire le général de Gaulle en 1965 ». Par contre, les femmes élues appartiennent aux partis de gauche. En 1946 près des trois-quarts des femmes députés (29 sur 40) sont communistes et 22 % sont au MRP.

ont bénéficié de quelques évolutions statutaires, introduites par la législation française. Les premières réformes, introduites dans les années vingt et trente, s'appliquent essentiellement au statut des femmes kabyles<sup>(63)</sup>. À cette époque, les juristes coloniaux ont procédé à une ré-interprétation du droit *malékite* algérien et des coutumes locales kabyles, pour harmoniser en partie le statut de ces femmes avec celui des femmes métropolitaines et avec les règles du code civil français. Les progrès des idées du féminisme et de la législation concernant les femmes en métropole conduisent le gouvernement et les juristes français à tenter d'améliorer le statut des femmes kabyles, jugé particulièrement discriminatoire. Ainsi, la législation interdit le mariage des filles impubères et fixe un âge légal au mariage à 15 ans. Les règles du mariage musulman sont alignées sur celles du mariage civil français : la validité du mariage repose désormais sur l'échange des consentements libres et en personne entre époux, et sur son inscription sur les registres d'état civil. Ceci doit permettre de supprimer la pratique de la contrainte matrimoniale. Les femmes kabyles obtiennent le droit de divorcer et davantage de droits en matière successorale, par le décret du 31 mai 1931.

D'autre part, lorsque les femmes françaises de métropole obtiennent le droit de vote en 1944, celui est octroyé aux femmes musulmanes d'Algérie, dans le *Statut organique de l'Algérie* de 1947<sup>(64)</sup>. Pour autant, la situation inhérente à l'Algérie et les blocages de la société européenne et musulmane n'en ont pas permis l'application effective pendant plus de dix ans. Les femmes musulmanes votent pour la fois en 1958. Pendant cette période aussi, en liaison avec les progrès du travail et de l'accès des femmes métropolitaines à l'éducation, les femmes d'Algérie commencent à être davantage scolarisées, bien que sur ce dernier point, le retard soit patent.

Si l'évolution de la condition féminine en métropole a bénéficié, partiellement, aux musulmanes en Algérie, c'est au moment de la guerre que leur statut est véritablement remis en question : elles participent, pour certaines d'entre elles, au mouvement nationaliste ; elles constituent un enjeu entre le gouvernement français et les nationalistes ; elles bénéficient de réformes statutaires d'envergure qui consacrent leur émancipation juridique.

Selon les archives du ministère de la guerre algérien, 11 000 femmes participèrent à la guerre de libération, en tant que combattantes officielles. 18 % d'entre elles s'investissent dans les réseaux de guérilla urbaine (les *fidayines*) et les maquis (les *maquisardes*), 82 % d'entre elles sont des civiles chargées de l'intendance de guerre (les *moussebilates*)<sup>(65)</sup>.

Lorsqu'elles sont dans les maquis, elles occupent des fonctions d'infirmière ou de cantinière. Moins nombreuses en revanche sont les femmes actives dans les réseaux de guérilla urbaine, puisqu'elles ne sont que 2 %. Pour autant, leur rôle

---

(63) Sur les réformes statutaires de la femme kabyle dans les années vingt et trente, voir Diane Sambron, « La politique d'émancipation du gouvernement français à l'égard des femmes algériennes pendant la guerre d'Algérie », in *Des hommes et des femmes en guerre d'Algérie*, op. cit., pp. 228-229.

(64) *Ibid.*, pp. 231-233.

(65) Statistiques extraites de l'étude de Djamilia Amrane sur la participation des femmes musulmanes à la guerre, *Les femmes algériennes dans la guerre d'Algérie*, op. cit.

s'est avéré important et a marqué la mémoire algérienne : elles renseignent, cachent des armes et participent à des actions de terrorisme urbain. Lors de la bataille d'Alger en 1957, certaines femmes, qui deviennent les grandes héroïnes féminines du nationalisme algérien, se distinguent : Djamilia Bouhired, Zohra Dhrif, Hassiba ben Bouali, partagent et assument des tâches de commandement aux côtés des hommes.

Parallèlement, comme pour les femmes françaises de la Résistance, il est difficile d'évaluer le nombre de résistantes non officielles, les femmes *chouf*, qui surveillent et signalent aux hommes du FLN les déplacements de l'ennemi, hébergent ou renseignent ponctuellement.

Cette participation de femmes musulmanes à la lutte nationaliste est encouragée, dès le début de la guerre, par le FLN, même si elle suscite des polémiques, en raison de la mixité qu'elle implique<sup>(66)</sup>. Il lui a fallu concilier l'apport des femmes à la lutte armée ou politique et le respect des principes islamiques et de l'ordre patriarcal, auxquels il n'était pas question de déroger. Ceci, d'autant plus que la France a entrepris une politique de libéralisation du statut féminin, à laquelle il s'oppose au nom de la préservation de la personnalité arabo-islamique de l'Algérie, dont le statut de la femme est l'un des plus forts symboles. Ainsi, Gilbert Meynier, dans son étude sur la vision du FLN quant au statut féminin, indique : « Que jamais on a eu sous les yeux de déclaration de dirigeants du FLN appelant, comme Lénine l'écrivit à défaut de le réaliser, les cuisinières à être chefs de gouvernement. Un tract de début 1957, distribué dans l'ouest Constantinois, enjoint de préparer la femme "aux tâches de la libération et de construire l'avenir algérien dans le cadre de ses prérogatives naturelles d'épouse, de mère, de ménagère et de citoyenne"<sup>(67)</sup>. »

Cette vision conservatrice du FLN est poussée parfois très loin, puisque dans certaines wilaya : « La vérification de la virginité des recrues mujâhidât est un préalable [...] à responsabilités égales, quand le cas se présentait, les femmes étaient toujours subordonnées aux hommes. » Et de conclure : « Le FLN fait pratiquement de l'émancipation un synonyme de trahison. Il récupère la culture patriarcale et la fait fonctionner en tant que substitut du père<sup>(68)</sup>. » De fait, la vision conservatrice du FLN en matière de statut féminin est davantage exacerbée par les réformes entreprises par la France pour le libéraliser au moment de la guerre : « Ainsi des Français, au surplus chrétiens ou de confession israélite, ont osé de propos délibéré, porter atteinte au Coran, de par son essence immuable<sup>(69)</sup>. »

Car, si les réformes statutaires de la femme avaient débuté avant le déclenchement de la guerre, elles s'intensifient effectivement et aboutissent à partir de 1957. Contraint de hâter les réformes de promotion sociale des musulmans et soucieux de rallier les suffrages des femmes, le gouvernement français entreprend une

---

(66) Le FLN retire les femmes des maquis en 1957, jugeant indécente la mixité et la promiscuité que cette présence implique. Concernant les rapports entre le FLN et les femmes combattantes et ses idéaux en matière de statut féminin, voir l'étude de Gilbert Meynier, « Les femmes dans l'ALN/FLN », *Des hommes et des femmes en guerre d'Algérie*, Paris, Éd. Autrement, 2003, pp. 307-320.

(67) *Ibid.*, p. 310.

(68) *Ibid.*, p. 311.

(69) *Ibid.*, p. 316.

réforme du statut personnel musulman d'envergure<sup>(70)</sup>. La réforme est favorisée par les exemples récents d'émancipation statutaire de la femme au Maghreb et par les progrès du statut des femmes en métropole. La venue au pouvoir en 1958 du général de Gaulle permet l'adoption de deux mesures d'importance : la réforme de la loi matrimoniale en Algérie et l'octroi du droit de vote aux femmes musulmanes. Dans ces domaines, le droit musulman traditionnel est réinterprété et libéralisé.

En 1957, la France adopte la loi de tutelle qui permet à la femme de devenir tutrice de ses enfants de manière automatique en cas de disparition du père, contrairement aux dispositions prévues par le droit islamique traditionnel. L'ordonnance du 4 février 1959 supprime la contrainte matrimoniale, le mariage des filles impubères, en fixant l'âge légal au mariage à 15 ans et supprime la répudiation en Algérie. Désormais, le mari ne peut plus répudier sa femme et les époux, pour se séparer, doivent entamer une procédure de divorce, sanctionnée par une décision de justice qui fixe la garde des enfants et le montant d'une éventuelle pension alimentaire. Ces dispositions remanient le statut matrimonial de la femme dans le sens de sa protection. D'autre part, le général de Gaulle octroi le droit de vote aux femmes en 1958, ce qui leur permet de voter au référendum du 28 septembre 1958 pour les institutions de la v<sup>e</sup> République.

Soutenues par les instances militaires françaises et le 5<sup>e</sup> bureau d'action psychologique de l'armée, les réformes du gouvernement témoignent de l'enjeu que constituent alors les femmes musulmanes, deux millions de voix électorales, dans la guerre.

Au moment de l'indépendance, les femmes ont acquis tout à la fois, la citoyenneté, une certaine indépendance matrimoniale, une respectabilité suscitée par l'implication de certaines d'entre elles dans la lutte nationaliste.

Quels acquis après la guerre ? Le dilemme déjà produit pendant la guerre au sein du FLN entre sa volonté d'encourager la prise de participation politique et nationaliste des femmes et celle de les maintenir dans l'ordre patriarcal traditionnel, se poursuit-il ensuite ?

### **La place des femmes musulmanes dans le nouvel État algérien : entre espoirs et déceptions.**

Dans l'élaboration du nouvel État algérien, issu de la lutte contre l'État colonial, les femmes tiennent une place conforme aux idéaux développés par le FLN antérieurement : elles sont comprises dans la construction de la mémoire de guerre et du nationalisme algérien ; elles sont rapidement réintégrées dans des rôles conformes aux valeurs arabo-islamiques traditionnelles, pour lesquelles le FLN s'est battu. La participation des femmes à la lutte nationaliste et l'égalité des sexes sont reconnues dans les textes constitutifs de la Nation algérienne<sup>(71)</sup>. La

---

(70) Sur les réformes entreprises par la France pour émanciper le statut féminin pendant la guerre d'Algérie, dont la loi de tutelle de 1957 et l'ordonnance du 4 février 1959, voir Diane Sambron, *op. cit.*, pp. 226-243.

(71) Concernant les textes constitutionnels algériens et la reconnaissance des femmes combattantes et l'égalité des sexes, puis l'évolution du statut féminin après l'indépendance, voir Souad Khodja, *A comme algérienne, Essai de sociologie politique de la famille*, Alger, E.N. du livre, 1991.

Constitution de 1963 indique dans son article 12 : « Tous les citoyens des deux sexes ont les mêmes droits et devoirs. »

La Charte nationale de 1976 reconnaît la participation des femmes en tant que combattantes pour la guerre de libération nationale, qui l'a en partie émancipée. Elle qualifie de légitime la promotion de la femme en raison de son rôle patriotique dans la guerre et en raison de l'instauration de la démocratie.

Pourtant, dans les faits, l'évolution statutaire de la femme n'est pas libéralisée, au contraire. La législation adoptée par la France à la fin de la guerre est maintenue jusqu'au début des années 1970 : la loi de tutelle de 1957 et l'ordonnance de février 1959 demeurent les règles officielles en matière matrimoniale. L'âge au mariage des femmes est même relevé à 16 ans en 1963. Mais l'application de la loi est moins ferme et des brèches sont introduites : les mariages à la *fatiha* sont reconnus par une circulaire en 1963, la Cour suprême considère la répudiation comme un acte de dissolution conjugale valable. Cette tendance au retour vers le *fiqh* traditionnel dès les années de présidence de Houari Boumedienne, est confirmée en 1984 par l'adoption du code de la famille qui consacre à nouveau dans sa totalité l'incapacité juridique de la femme.

D'autre part, le travail des femmes et leur prise de participation politique n'ont pas davantage progressés. Si à l'indépendance les femmes constituaient à peine 2 % du travail salarié, elles sont environ 8 % dans les années 1980 : seulement 3 % des femmes travaillent<sup>(72)</sup>. Seule la scolarisation des filles a été considérablement améliorée : de 15 % de filles scolarisées à l'indépendance, ce taux atteint 70 % à la fin des années 1980, même si l'illettrisme concerne presque 70 % d'entre elles, dans les zones rurales essentiellement<sup>(73)</sup>.

Dans le cas des Algériennes, le patriotisme de certaines d'entre elles pendant la guerre n'a pas conduit, bien qu'il ait été officiellement reconnu, à une évolution positive de leur statut. La guerre n'aura pas été facteur d'émancipation *a posteriori*.

Les conséquences de la guerre d'Algérie dans l'évolution du statut des femmes musulmanes et celles des deux premières guerres mondiales dans l'évolution du statut des métropolitaines apparaissent antagonistes.

En France et dans l'Empire, les deux premières guerres mondiales ont favorisé la libéralisation du statut des métropolitaines, puis, ultérieurement celui des Françaises musulmanes d'Algérie. Si la contribution des Françaises aux efforts de guerre n'a pas été reconnue à sa juste valeur, des évolutions statutaires importantes ont à chaque fois été enregistrées. Les changements sociaux introduits par les guerres et les progrès des idéaux des droits humains après 1945 dans les sociétés

(72) Zakya Daoud, *Féminisme et politique au Maghreb*, op. cit., p. 168.

(73) Voir l'étude de Kamel Kateb et de Zahia Ouadah-Bedidi, « L'actualité démographique du Maghreb », in *Apprendre et enseigner la guerre d'Algérie et le Maghreb contemporain*, les Actes de la DESCO, Paris, 2002, pp. 113-143. D'autre part, selon un rapport du PNUD (Rapport mondial sur le développement humain de l'ONU), l'IPF (indicateur de la participation des femmes économique et politique au développement d'un pays) de l'Algérie est de 93 et l'ISDH (indicateur sexo-spécifique de développement humain) est de 96, ces taux étant similaires à ceux des pays tels que l'Iran ou l'Arabie Saoudite. In Souad Chater « Le vécu dans le monde musulman, la règle et l'exception », *Femmes et islam*, sous la direction de Christian Lochon, Véronique Bodin, Jean-Pierre Doumenge, Paris, Éd. du CHEAAM, 2000, p. 32.

occidentales, ont permis un développement de l'égalité des droits des individus, des hommes et des femmes. De ce fait, dans la première moitié du xx<sup>e</sup> siècle, les femmes françaises ont obtenu l'émancipation matrimoniale et la citoyenneté, l'accès massif à l'enseignement et au travail salarié. Cette évolution des femmes en métropole s'applique partiellement en Algérie, quelques années plus tard, par la politique d'émancipation qui y sera menée par le gouvernement français : en 1962, les musulmanes étaient citoyennes, majeures et protégées du point de vue de la loi matrimoniale. Seules la scolarisation et l'insertion professionnelle avaient été très insuffisamment développées, pour permettre un alignement sur la condition des métropolitaines.

À l'indépendance, l'État algérien, issu du nationalisme, inclut avec force la contribution des femmes combattantes dans la mémoire nationale. Si les femmes combattantes n'ont été que quelques milliers, les Constitutions reconnaissent à « la femme algérienne » sa contribution à l'indépendance et de ce fait, son accès à l'égalité des droits. Pour autant, le respect des valeurs arabo-islamiques traditionnelles détermine l'intégralité de l'évolution du statut des femmes : paradoxalement, le gage de leur nouveau patriotisme est de se conformer à ces valeurs, qui privilégient leur rôle dans la sphère privée au détriment de leur investissement dans la sphère publique de la citoyenneté et de l'insertion socio-économique.

La présence coloniale a introduit quelques modifications dans la législation et les mentalités musulmanes, favorables à l'émancipation féminine. Elles ne perdurent pas toujours ensuite, dans la recherche d'identité forte du nouvel État algérien indépendant, soucieux d'oblitérer les stigmates de l'acculturation française.

## Les anciens combattants américains de la guerre du Viêt-nam

par Laurent CESARI

Professeur, université d'Artois

Dans l'imaginaire collectif façonné par le cinéma, les anciens combattants américains du Viêt-nam présentent une identité clivée : d'un côté des névrosés de guerre sérieusement atteints qui tirent sur des Américains (*Rambo I*), de l'autre des nationalistes agités qui tuent des Vietnamiens (*Rambo II*), éventuellement fondus en la même personne (Rambo). Ces deux types de caractères ont apparemment pour seuls points communs la violence pathologique et la revendication d'un statut de victimes. Même mélange de caractéristiques contradictoires dans le portrait des anciens du Viêt-nam dressé par les hommes politiques conservateurs américains. À les en croire, ces vétérans sont des bons à rien antimilitaristes ; mais si ces mauvais soldats se sont faits prendre par l'ennemi, les mêmes les présentent alors comme de valeureux prisonniers de guerre.

En fait, ces constructions paradoxales résultent de l'interaction entre plusieurs logiques contradictoires. D'une part l'État fédéral, appuyé sur les associations d'anciens combattants de la deuxième guerre mondiale, a fait porter aux anciens appelés la responsabilité de la défaite, leur a longtemps mesuré les prestations, et leur a opposé la figure héroïque du prisonnier de guerre. D'autre part, les anciens appelés, qu'ils soient hostiles ou favorables à la guerre, se retrouvent unis pour condamner l'État fédéral (les premiers pour avoir entamé les opérations, les seconds pour ne pas les avoir menées jusqu'à « la victoire »), et pour lui réclamer des bénéfices accrus.

Les anciens appelés du Viêt-nam et ceux de la guerre d'Algérie présentent donc des cas comparables : ils se sont longtemps heurtés à un « refus de payer », motivé par les similitudes entre les deux conflits. En effet, Algérie et Viêt-nam n'étaient pas exactement des guerres au sens juridique du terme, ils ont suscité la réprobation d'une bonne partie de l'opinion extérieure et intérieure (y compris chez les combattants), et se sont soldés par un échec de la puissance « coloniale ». Le monument aux morts du Viêt-nam, à Washington, témoigne de la persistance de ces clivages : il a été entièrement financé sur fonds privés, et, ne délivrant aucun message sinon le deuil de guerre, se garde de toute prise de position politique. (C'est d'ailleurs la clé de son succès.) En revanche, les anciens combattants du Viêt-nam se distinguent de ceux d'Algérie par l'insistance, de leur part comme dans les analyses à leur sujet, sur les traumatismes mentaux que leur a causés la guerre.

Pour dénouer cet écheveau qui mêle données objectives, revendications d'ayants droit, dénis de responsabilités et traditions de la psychiatrie américaine, nous nous pencherons d'abord sur les caractéristiques sociales des vétérans et leurs symptômes psychologiques. Nous exposerons ensuite leurs revendications envers la société et l'État américains, et verrons dans quelle mesure elles ont abouti. Nous nous intéresserons enfin au mythe persistant des prisonniers de guerre prétendument conservés par Hanoi après 1973, bel exemple du « style paranoïaque de la vie politique américaine » discerné jadis par Richard Hofstadter.

Les anciens combattants du Viêt-nam, au sens strict de soldats ayant effectivement participé à des combats, sont relativement peu nombreux. Sur 27 millions

de jeunes gens incorporables entre 1964 et 1973, le baby-boom permit de n'en appeler que 60 %, parmi lesquels un quart (2,7 millions) servirent au Viêt-nam. Vingt pour cent de ces derniers (540 000) prirent part à des combats.

Ces combattants étaient jeunes, âgés en moyenne de 19 ans, contre 27 ans dans les armées américaines de la seconde guerre mondiale. En effet, les modalités de conscription en vigueur de 1948 à 1969 prévoyaient des sursis pour étudiants : d'où la jeunesse des combattants, rarement engagés dans des études supérieures. Le législateur avait voulu garantir ainsi un vivier de main-d'œuvre qualifiée, mais dans la mesure où, aux États-Unis, la participation politique augmente avec le niveau d'instruction et de revenu, le système avait également pour effet indirect de prévenir une demande prématurée de rappel des soldats, puisque les enfants des foyers aisés étaient proportionnellement moins touchés. Devant les protestations suscitées par ces inégalités, Nixon institua une conscription par loterie en 1969, avant de passer à l'armée de métier en 1973. Mais comme les années 1969-1973 correspondent à la « vietnamisation » progressive du conflit, le système égalitaire de la loterie n'a concerné que des effectifs restreints.

Les jeunes gens d'origine sociale modeste (non pas misérable), ayant effectué des études secondaires complètes, mais sans entrer dans l'enseignement supérieur, ont été touchés en priorité par l'appel. Ils sont aussi les plus nombreux à avoir participé à des combats. Proportionnellement, les pertes humaines des appelés lors des opérations dépassent nettement celles des engagés. (Ainsi en 1970, dans l'armée de terre, les appelés représentent 39 % des effectifs et 65 % des pertes.) Certes, ces pertes humaines restent limitées à 58 000 morts et 321 000 blessés, grâce à l'évacuation systématique des blessés par hélicoptère, qui a sauvé de nombreuses vies. Mais 90 % des tués étaient de simples soldats, dont 85 % avaient entre 18 et 25 ans. En effet, alors qu'ils devaient souvent combattre chaque jour, ces soldats étaient laissés à eux-mêmes : les officiers supérieurs dirigeaient les opérations du haut de leurs hélicoptères.

De plus, la cohésion des unités était faible : les soldats étaient versés, pour un an exactement, dans des unités qui, au contraire, restaient au Viêt-nam pour toute la durée des opérations. Le tour de service d'un an visait à réfréner les revendications des civils en faveur du retour des appelés, et la gestion individuelle du personnel était beaucoup plus aisée que l'envoi et le retrait d'unités constituées, avec tout leur matériel. Mais ces facilités de gestion avaient pour contrepartie le manque de cohésion des unités, donc de fortes pressions psychologiques individuelles sur les fantassins de base, accrues encore par la situation de guérilla, qui ne permet guère d'effectuer la distinction entre civils et militaires, ou entre amis et ennemis.

Rien d'étonnant donc à ce que de nombreux anciens combattants du Viêt-nam se soient plaints de troubles psychologiques, et que ces troubles concernent, dans l'immense majorité des cas, les 20 % des individus qui ont effectivement participé à des combats. Les anciens combattants ayant appartenu aux unités où la cohésion était la plus faible sont les plus nombreux à souffrir de névrose de guerre à leur retour, et vice-versa.

D'après une enquête publiée en 1990, quelque 30 % des anciens combattants du Viêt-nam auraient éprouvé à leur retour cette névrose de guerre, incluse depuis 1980 dans la liste officielle des désordres mentaux attribuables à des opérations

militaires, sous le nom de « troubles psychiques post-traumatiques ». Pour qu'elle soit diagnostiquée, les symptômes suivants doivent être réunis en même temps : forme symptomatique de réexpérimentation de l'événement traumatisant (cauchemars, idées fixes...), symptômes d'hypervigilance persistants (insomnie, anxiété, hypertension, dépression...), symptômes d'évitement persistants (stratégies de refoulement du souvenir de l'événement traumatisant, pouvant déboucher sur une perte d'intérêt envers les autres et les activités ordinaires). Les infirmières de guerre souffrent souvent, elles aussi, de troubles similaires. Dans leur cas, la culpabilité est liée au fait de n'avoir pu sauver tous les blessés, et l'élément déclenchant des symptômes est fréquemment le bruit des hélicoptères, qui rappelle les évacuations pendant la guerre.

La réalité des troubles psychiques post-traumatiques est corroborée par d'autres statistiques. Ainsi, en 1987, le taux de suicide des anciens du Viêt-nam dépassait de 87 % celui de la population qui n'avait pas participé à la guerre. De même, durant les cinq premières années qui suivirent leur retour, les vétérans du Viêt-nam moururent de la drogue, de l'alcool, dans des accidents de voiture, par suicide, ou par homicide, à un taux de 45 % supérieur à la moyenne nationale, redescendu toutefois à 17 % en 1988. (Le plus souvent, ces toxicomanies avaient été contractées pendant la guerre.) La comparaison s'impose ici avec les anciens combattants français d'Algérie. Ces derniers étaient issus de milieux comparables, luttaient eux aussi contre une guérilla, et restaient plus longtemps sur le terrain (vingt-sept mois en moyenne, et non un an). Eux aussi ont souffert de névrose de guerre, mais celle-ci resta longtemps passée sous silence, alors qu'existait aux États-Unis une situation favorable à la mise en avant des troubles psychiques post-traumatiques.

En premier lieu, ces troubles s'intégraient aisément au « syndrome du survivant », objet d'étude traditionnel de la psychiatrie américaine. Des psychiatres américains d'obédience psychanalytique, tous juifs qui avaient fui l'Europe dans les années 1930, ont élaboré cette catégorie après la seconde guerre mondiale, pour aider des rescapés des camps de concentration, réfugiés aux États-Unis, à obtenir des réparations de l'Allemagne fédérale. Les experts psychiatres allemands étaient réticents à ouvrir des droits aux patients qui présentaient seulement des troubles psychiques, et non physiques, car la souffrance psychique pouvait être imputée à des dispositions antérieures à la déportation, non pas créées mais tout au plus avivées par celle-ci. Mais comme leurs patients ne présentaient en général que des troubles psychiques, les psychiatres américains entreprirent de montrer le rôle causal propre de la déportation, génératrice d'un « syndrome du survivant » fondé sur la culpabilité d'avoir survécu alors que les autres sont morts.

Or, le premier théoricien du malaise psychologique des anciens du Viêt-nam, Robert Jay Lifton, s'inscrivait dans cette école. Il avait analysé auparavant des survivants d'Hiroshima, et exercé des responsabilités dans l'armée de l'air pendant la guerre de Corée. Ses travaux sont centrés sur la « culpabilité des survivants », incapables de verbaliser les conflits dus à « leur familiarité avec la mort dans une situation de guerre ». Dans *Home from the war* (1973), il expose que les anciens combattants se sentent coupables d'avoir survécu alors que leurs camarades sont morts, et tentent d'apaiser leur angoisse en « poursuivant la mission » pour laquelle lesdits camarades ont été sacrifiés. Il tente ainsi d'expliquer des atrocités comme le massacre de My Lai.

Mais la découverte du « syndrome du Viêt-nam » présente également un intérêt politique : elle offre une explication dépolitisante à la contestation de la guerre. En effet, à partir du milieu de l'année 1968, la poursuite des opérations se heurte à l'opposition des soldats (dont les modes d'action vont des pétitions aux lancers de grenades contre les officiers), et d'anciens appelés. Des anciens du Viêt-nam organisent en 1971 et 1972 des manifestations spectaculaires sur des « lieux de mémoire », comme le Mall de Washington ou Bunker Hill à Boston. Lors de la manifestation d'avril 1971 à Washington, devant le Capitole, sept cents anciens combattants jettent leurs médailles gagnées pour faits d'armes au Viêt-nam. La « névrose de guerre » explique de tels comportements par d'autres causes que le refus de la guerre pour des motifs politiques raisonnés, ce qui revient, sinon à jeter le soupçon sur ces derniers, du moins à les relativiser. Le psychiatre Chaim Shatan écrit ainsi, dans l'*American Journal of Orthopsychiatry* de juillet 1973 : « En jetant sur les marches du Capitole les médailles gagnées pour des meurtres dans une guerre qu'ils en sont venus à détester, les vétérans se sont libérés symboliquement d'une partie de leur culpabilité. Ces manifestations ont un impact politique spectaculaire, mais aussi une profonde signification thérapeutique. »

En fait, l'apparition des analyses sur le « syndrome du Viêt-nam » est concomitante avec les manifestations d'anciens combattants contre la guerre. Les psychiatres commencent à l'évoquer en 1971, lorsqu'un certain Dwight Johnson, ancien du Viêt-nam décoré pour bravoure, fait la une du *New York Times* pour avoir attaqué à main armée un magasin de spiritueux à Detroit. Un an plus tard, les « Six de Gainesville », tous anciens du Viêt-nam, font irruption avec des armes en plastique dans le hall d'un grand hôtel de Miami Beach, pendant la convention du parti républicain. Le gouvernement perd le procès qu'il leur avait intenté pour atteinte à la sûreté de l'État, mais l'affaire renforce le discours psychiatrique naissant sur les désordres mentaux induits par la guerre.

Le « syndrome des anciens combattants » est éventuellement utilisable pour culpabiliser les opposants civils à la guerre. Il serait dû, dit-on, au mauvais accueil reçu par les anciens combattants à leur retour aux États-Unis. Par exemple, dans *Rambo I*, film de droite, le héros ne manque pas de rappeler qu'à son retour, les civils l'ont traité d'assassin d'enfants à l'aéroport. Il est vrai que les anciens combattants « ordinaires », revenus du Viêt-nam à titre individuel après leur année de service, n'eurent pas droit à des réceptions particulières, alors que l'État fédéral a honoré les prisonniers de guerre, libérés en bloc par le Nord Viêt-nam en 1973. Toutefois, il est sans doute plus exact de parler d'un accueil indifférent, et non pas hostile. En particulier, la scène du vétéran en uniforme, recevant un crachat de la part d'un (ou une) hippie à l'aéroport de San Francisco, est un mythe, même si nombre d'anciens du Viêt-nam croient qu'elle s'est souvent répétée. Dans un sondage de 1971, 1 % seulement des vétérans déclaraient avoir reçu un accueil « inamical » de leur famille et de leurs amis, et 3 % de la part des membres de leur classe d'âge. Selon ce même sondage, 75 % se disaient en désaccord avec l'assertion : « Les opposants à la guerre font souvent reposer la responsabilité de notre engagement au Viêt-nam sur les anciens combattants. » Selon un autre sondage de 1979, les anciens opposants à la guerre ont des sentiments plus « amicaux » envers les anciens combattants que les membres du Congrès ! Enfin, les témoignages sur les vétérans reçus par des crachats sont tous postérieurs aux faits. L'affaire est

surtout connue par un article de Bob Greene dans le *Chicago Tribune*, au milieu des années 1980. Mais ce journaliste avait posé des questions biaisées, comme : « Quand vous a-t-on craché dessus ? » (et non pas : « Vous a-t-on jamais craché dessus ? »).

À partir de la deuxième moitié des années 1970, le cinéma a popularisé la figure de l'ancien du Viêt-nam dépressif (*Coming home*, 1978), ou franchement dérangé (*Taxi driver*, 1976 ; *The deer hunter*, 1979). Mais en fait, le cinéma n'avait pas attendu la littérature psychiatrique savante pour s'emparer de ce thème. Ainsi, dans *Motor psycho*, petit film déshabillé de 1965, l'ancien du Viêt-nam traumatisé par la guerre, à la tête d'une bande de motards, terrorise des couples et viole des femmes avant de se faire assassiner par un mari. Il existait donc sans doute dans la mémoire collective un fond de lieux communs sur la « névrose de guerre », remontant au premier conflit mondial, prêt à remonter à la surface en cas de difficultés militaires ou de comportement « politiquement incorrect » de la part de soldats et d'anciens combattants. Or, entre 1968 et 1972, de tels comportements furent fréquents et visibles. Il ne s'ensuit pas, bien entendu, que les anciens combattants n'aient pas effectivement souffert de syndromes post-traumatiques, mais cette situation peut expliquer en partie l'attention extrême portée à ces troubles, par comparaison avec les plaintes des vétérans concernant leur santé physique ou leur situation matérielle.

En effet, l'État fédéral a consenti aux anciens du Viêt-nam des prestations bien moindres qu'à ceux de la deuxième guerre mondiale. La première loi en leur faveur, votée en 1966, leur offrait les mêmes bourses en dollars courants – soit 220 dollars par mois –, qu'à ceux de 1941-1945, pour poursuivre leurs études supérieures. Mais dans l'intervalle, les frais de scolarité avaient doublé dans les universités publiques et quadruplé dans les établissements privés. Par la suite, les bourses ne furent réévaluées que faiblement, malgré l'inflation et l'augmentation des frais de scolarité. Nixon réduisit de moitié une augmentation de 46 % proposée en 1969, et une autre de 43 % votée en 1972. En 1974, il refusa de dépenser les fonds alloués par le Congrès à la compensation de la hausse des droits universitaires. Ajoutons que les 792 500 anciens du Viêt-nam libérés avec un mauvais livret militaire n'avaient pas droit à ces prestations.

Contrairement aux lois en faveur des vétérans de la deuxième guerre mondiale, celles visant les anciens du Viêt-nam n'ont donc pas favorisé l'ascension sociale. Selon une étude de 1978, les anciens du Viêt-nam avaient 45 % des chances en moins que les non-combattants de posséder un diplôme universitaire du niveau de la licence, alors que les vétérans du second conflit mondial avaient 46 % de chances en plus.

L'avarice du Congrès s'explique par les rapports de forces entre générations d'anciens combattants. Les anciens du Viêt-nam étaient trois millions ; ceux de la deuxième guerre mondiale : vingt millions. Au lendemain de la guerre du Viêt-nam, les vétérans du second conflit mondial tenaient la direction des associations d'anciens combattants « d'intérêt général », comme *American Legion* et *Veterans of Foreign Wars*. Ces associations, conservatrices, avaient soutenu la guerre, et tenaient souvent les vétérans du Viêt-nam pour responsables de la défaite. Elles refusaient

en outre de partager avec les « jeunes » les fonds dont disposaient les « anciens ». Or, elles étaient fort écoutées de la commission des anciens combattants à la Chambre des représentants, qui tient les cordons de la bourse. À l'inverse, les vétérans du Viêt-nam ne formaient que 0,7 % de l'effectif total du Congrès en 1980, et aucun parlementaire n'avait alors d'enfant ayant servi au Viêt-nam. L'incitation à légiférer en faveur des anciens de cette guerre était donc faible. L'office fédéral des anciens combattants (*Veterans' Administration*) ne se montrait pas plus généreux, car les hôpitaux pour anciens combattants, adaptés aux besoins des anciens de la deuxième guerre mondiale, étaient mal équipés pour traiter les blessés du Viêt-nam.

Les anciens du Viêt-nam ont protesté contre cette exclusion. Lorsqu'ils fondèrent en 1978 leur propre association, *Vietnam Veterans of America*, celle-ci prit pour devise : « Qu'une génération de vétérans n'abandonne jamais plus une autre génération de vétérans. »

La campagne contre les effets de l'Agent Orange, à la fin des années 1970, permit aux anciens du Viêt-nam d'attirer l'attention sur les séquelles du conflit. L'Agent Orange est un défoliant contenant de la dioxine, déversé au Viêt-nam à partir de 1961 pour faciliter les bombardements aériens dans la jungle. Comme la dioxine ne se dissout pas dans l'eau, elle peut être absorbée par ingestion d'eau ou d'aliments contaminés, et même par simple contact lors d'un bain ou d'une douche. Les Vietnamiens furent massivement touchés, bien entendu, mais des Américains le furent aussi, car les civils et les militaires présents au Viêt-nam n'étaient pas informés du danger lié à cet herbicide. Aucune mesure de sécurité n'était imposée, et la propagande américaine niait la toxicité de l'Agent Orange. Sur les places de village, des soldats américains mangeaient du pain arrosé de défoliant pour en montrer l'innocuité ! En fait, cet herbicide suscite des pathologies liées au cancer.

En 1978, un ancien du Viêt-nam atteint de cancer, Paul Reutersham, convaincu que son état était lié à l'Agent Orange, créa l'association *Agent Orange Victims International*. À l'époque, la *Veterans' Administration* soutenait que les effets de la dioxine sur l'organisme étaient trop peu connus pour que soit retenue l'hypothèse d'une liaison entre cette molécule et le cancer. En 1979, des vétérans déposèrent des plaintes contre l'État fédéral et les compagnies qui avaient fabriqué l'Agent Orange. Le procès débuta en 1984. La même année, le Congrès publia un rapport selon lequel la preuve était faite que l'exposition à l'Agent Orange suscitait certaines maladies, et ordonna à la *Veterans' Administration* d'établir des règlements concernant les plaintes d'anciens combattants relatives aux dommages provoqués par ces expositions. La *Veterans' Administration* ayant refusé d'obtempérer, l'association *Vietnam Veterans of America* lui intenta un procès, qu'elle gagna en 1986. De leur côté, les fabricants furent contraints à verser des compensations individuelles (175 millions de dollars, à répartir entre 25 000 demandes), et à cotiser à un fonds d'aide aux vétérans et à leurs familles (pour un montant de 52 millions de dollars). Notons que seules les plaintes émanant d'anciens militaires furent prises en compte : les civils américains exposés à l'Agent Orange, y compris les fonctionnaires, n'avaient pas droit à une compensation financière ou à un traitement médical particulier. Même les infirmières militaires ne pouvaient toucher de dédommagement qu'à condition d'être gravement contaminées. En effet, au-delà du cas particulier de l'Agent Orange, les prestations de l'État fédéral liées aux problèmes de santé découlant de la guerre du Viêt-nam sont strictement réservées aux anciens militaires.

À la suite de ce procès, le Congrès créa en 1988 une « Cour d'appel des anciens combattants », qui offre un recours à ces derniers lorsque la *Veterans' Administration* leur refuse toute prestation. Puis, en 1991, une loi sur l'Agent Orange contraignit la *Veterans' Administration* à verser des compensations pour neuf maladies déterminées.

Dans la deuxième moitié des années 1980, le Congrès est donc revenu sur la négligence dont il avait d'abord fait preuve à l'égard des anciens du Viêt-nam. Ce revirement est sans doute dû à la campagne contre l'Agent Orange, qui s'appuyait sur des preuves scientifiques, mais aussi à l'apparition de parlementaires vétérans du Viêt-nam, qui ont mis en avant leur statut pour entamer une carrière brillante, comme les sénateurs John Kerry (démocrate du Massachusetts), et John McCain (républicain de l'Arizona). Tous deux ont été décorés pour bravoure, mais alors que Kerry avait animé le mouvement des anciens combattants contre la guerre entre 1968 et 1972, McCain, ancien prisonnier de guerre, a toujours vu dans le conflit une « noble cause », pour reprendre l'expression de Ronald Reagan. Cette position ne l'a pas empêché d'appuyer l'ouverture de relations diplomatiques entre Washington et Hanoi, en 1995, au nom de la nécessité de contrer le « danger chinois ». Ces deux figures montrent que la guerre du Viêt-nam est désormais entrée dans l'histoire.

De même, au cours des années 1980, le renouvellement des générations a permis aux vétérans du Viêt-nam de représenter une part croissante des associations « généralistes » d'anciens combattants, et d'y parvenir à des postes de direction. En amenant les vétérans du Viêt-nam à des positions d'influence, le passage du temps leur a donc permis de vaincre l'ostracisme dont ils avaient été victimes à l'origine.

Si l'État fédéral a longtemps tenu les anciens appelés du Viêt-nam en suspicion, il a au contraire réservé toutes ses faveurs aux anciens prisonniers de guerre. Nixon avait mis en avant ces prisonniers peu nombreux (quelques centaines), pour justifier la poursuite du conflit auprès de l'opinion américaine, en le parant d'une aura humanitaire. En mai 1969, le secrétaire à la Défense Melvyn Laird accusait Hanoi de maltraiter les prisonniers (non sans raison), et dès lors, la propagande américaine allait présenter la guerre comme une croisade pour leur libération. Les prisonniers rendus par le Nord Viêt-nam au retour à la paix (entre 591 et 1 300, selon les sources), revinrent en groupe aux États-Unis, où ils furent reçus avec tous les honneurs. Ils n'avaient connaissance d'aucun des leurs qui fût resté au Nord Viêt-nam après leur départ ; et de fait, aucun captif américain n'est revenu du Viêt-nam depuis 1973. La rumeur a pourtant persisté, pendant plus de vingt ans, que Hanoi n'avait pas rendu tous les prisonniers. Comment rendre compte de cette légende, que l'État lui-même a contribué à propager ?

Après le retour des prisonniers en 1973, la *Defense Intelligence Agency* (DIA), établit une liste de 1 303 hommes (1 238 disparus lors d'opérations militaires et 65 prisonniers de guerre), qui ne se trouvaient ni parmi les libérés, ni dans les listes de morts en captivité fournies par le Nord Viêt-nam. Sur la base des informations fournies par les prisonniers de guerre libérés, la DIA conclut que 100 des 1 303 disparus étaient probablement décédés. Restaient 1 203 hommes dont la trace avait été perdue lors d'opérations, et qu'il s'agissait de retrouver. C'étaient les *Missing in Action* (MIA). Il existait par ailleurs une autre liste, de 1 100 noms environ, entrant

dans la catégorie *Killed In Action/Body Not Recovered* (KIA/BNR). Elle correspondait à des morts en opérations dont le décès était certain, mais dont le corps n'avait pas été retrouvé (aviateurs dont le parachute ne s'était pas ouvert, soldats dont les camarades avaient constaté le décès sans avoir le temps de récupérer le corps...). Les hommes dont la mort n'était pas attestée étaient classés MIA, ce qui signifie que certains de ces derniers étaient probablement décédés.

Or, à la fin des années 1970, le département de la Défense fusionna les deux listes de morts (KIA/BNR) et de disparus (MIA). Puis il amalgama les disparus en opérations (MIA) avec les prisonniers de guerre (*Prisoners Of War*, POW), pour former la catégorie unique prisonniers de guerre – disparus en opérations (POW/MIA). À l'origine, pour qu'un homme fût classé prisonnier de guerre, il fallait disposer d'informations positives en ce sens : ceux à propos desquels elles manquaient étaient classés disparus en action. La nouvelle catégorie unique abolissait cette distinction. Le Pentagone a donc successivement transformé 1 100 morts attestés (les KIA/BNR) en disparus, puis les disparus en prisonniers probables. De surcroît, il a refusé de retirer les noms des listes tant que Hanoi n'aurait pas rendu soit les hommes en vie, soit leurs ossements. La Défense savait pourtant qu'il était fort difficile de localiser dans la mer ou dans la jungle les restes d'aviateurs dont l'appareil s'était écrasé. Elle a publié, en 1995 seulement, une liste de 567 noms, correspondant aux hommes dont il serait impossible de retrouver les ossements. Pourquoi avoir attendu si longtemps ?

Il fallait, certes, ménager la douleur des familles, qui s'accrochaient au moindre espoir et avaient formé pendant la guerre, avec l'aide de l'État fédéral, des associations pour promouvoir leur cause. La principale, la *National League of Families of American Prisoners and Missing in Southeast Asia*, avait appuyé Nixon. Quelques mois après la paix, ces associations obtinrent un renversement de la procédure en vigueur pour qu'un disparu en opérations fût présumé mort. Auparavant, un disparu était réputé décédé s'il n'avait pas donné de nouvelles un an après la paix ; désormais, il serait considéré comme vivant tant que la preuve de son décès ne serait pas fournie. Dans bien des cas, cette preuve serait impossible à obtenir, et les individus concernés resteraient classés disparus pour l'éternité. Ce renversement entretenait l'espoir des familles, mais ne faisait pas l'affaire des veuves, qu'il empêchait de se remarier. Il correspond à un transfert de pouvoir au sein des associations, dont la direction passe, en 1973, des épouses aux familles de disparus.

Bientôt, ne restèrent adhérents de ces associations que les membres qui voulaient continuer à espérer contre toute raison. Ces activistes posèrent aux parents de héros. Ils trouvèrent un nouvel argument : même si l'espoir de retrouver vivants ne fût-ce qu'une poignée de disparus était faible, l'État ne pouvait se soustraire au devoir de les rechercher. L'injonction fut entendue : Reagan déclara officiellement que certains disparus avaient peut-être survécu, et leur recherche devint une priorité absolue pour les services de renseignement. Sous Bush, l'hypothèse de la survie de certains disparus fut élevée au rang de politique officielle. La conclusion implicite était que le Viêt-nam les retenait probablement prisonniers. Bien que l'État fédéral dépensât encore, en 1993, plus de cent millions de dollars par an à leur recherche, pas un seul d'entre eux n'a été retrouvé depuis 1973.

L'État a poussé très loin la complaisance. La présidente de la *National League*, Ann Mills Griffiths (sœur d'un officier disparu), a même été autorisée à siéger à la commission interministérielle sur les disparus. Cette position lui assurait l'accès à des informations confidentielles, mais n'étant pas fonctionnaire, elle n'avait pas à respecter le devoir de réserve, contrairement aux autres membres de la commission. Tous les fonctionnaires qui témoignaient devant le Congrès au sujet des disparus avaient ordre de faire avaliser au préalable leur déclaration auprès de M<sup>me</sup> Griffiths. De la sorte, les déclarations laissant entrevoir la possibilité d'un rapprochement avec Hanoi étaient censurées.

Nous tenons là un début d'explication. Dans les années 1970, la question des disparus permettait de contrer les revendications de Hanoi, qui réclamait aux États-Unis des dommages de guerre (effectivement promis par Nixon), en préalable à l'établissement de relations diplomatiques. Tant que le Viêt-nam n'aurait pas rendu tous les ossements, la demande pourrait lanterner. Et sous les présidents républicains, les familles de disparus représentaient un capital politique à entretenir. Les disparus, comme les anciens prisonniers, étaient en général des militaires de carrière, notamment des aviateurs dont l'appareil s'était écrasé au-dessus du Nord Viêt-nam. Après leur retour, les anciens prisonniers se mirent à publier leurs souvenirs et à donner des conférences sur un ton martial, voire nationaliste. Le cinéma, avec *Rambo II*, n'a fait que les imiter. Leur succès ne se démentit pas jusqu'à la fin des années 1980, et les associations de familles de disparus participaient de cette ambiance appréciée du parti républicain. En outre, les associations avaient l'appui de sénateurs républicains conservateurs, comme Jesse Helms (Caroline du Nord), et Bob Smith (New Hampshire), ainsi, hors du Congrès, que de l'homme d'affaires et politicien Ross Perot. Enfin, contrairement aux scénaristes (franchement mac-carthystes) de *Rambo II*, la *National League* a toujours affirmé que le maintien de prisonniers au Viêt-nam ne résultait pas d'une conspiration au sein de l'État américain. En soutenant cette association, les gouvernants en place prenaient donc une assurance contre l'extrême droite « paranoïaque ».

Véritables vedettes des années 1980, les anciens du Viêt-nam ont fini par obtenir des satisfactions : les vétérans ont acquis de meilleures prestations, le Viêt-nam a rendu les ossements de 200 disparus, le mémorial aux morts de la guerre est devenu l'un des monuments les plus visités de Washington. L'agitation de leurs factions de droite ou de gauche n'avait donc plus vraiment lieu d'être. De plus, la disparition de l'URSS et la victoire sur l'Irak en 1991 ont mis fin, à droite, au souvenir obsessif de « la défaite ». La guerre du Viêt-nam a ainsi pu entrer dans l'histoire, et ses anciens perdre leur aura sulfureuse de traîtres (les appelés), ou de reîtres (les militaires de carrière). À *Rambo* a succédé *Forrest Gump*, un débile léger supposé comique. Cette substitution signale la banalisation de l'événement et de ses acteurs.

## Bibliographie

- Berthomé (Jean-Marc), « Clinique du traumatisme et survivance : d'un après-guerre à l'autre », in Stéphane-Audoine Rouzeau et alii, (sous la dir.), *La violence de guerre 1914-1945*, Bruxelles, Complexe, 2002, p. 263-275.
- Frey-Wouters (Ellen) et Laufer (Robert S.), *Legacy of a war : the American soldier in Vietnam*, Armonk, N. Y., M. E. Sharpe, Inc., 1986.
- Gibault (Michèle), « Droit et mouvement : Quelques réflexions sur l'usage du droit par le mouvement des soldats américains pendant la guerre du Vietnam », *Le Mouvement social*, n° 203, avril-juin 2003, p. 33-53.
- Gruner (Elliott), *Prisoners of culture : representing the Vietnam POW*, New Brunswick, N. J., Rutgers University Press, 1993.
- Isaacs (Arnold R.), *Vietnam shadows : the war, its ghosts, and its legacy*, Baltimore, The Johns Hopkins University Press, 1997.
- Lacroix (Jean-Michel) et Cazemajou (Jean), (sous la dir.), *La guerre du Vietnam et l'opinion publique américaine (1961-1973)*, Paris, Presses de la Sorbonne Nouvelle, 1991.
- Lembcke (Jerry), *The spitting image : myth, memory, and the legacy of Vietnam*, New York, New York University Press, 1998.
- Portes (Jacques), *Les Américains et la guerre du Vietnam*, Bruxelles, Complexe, 1993.
- Rougé (Jean-Robert), (sous la dir.), *L'opinion américaine et la guerre du Vietnam*, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 1992.
- Shafer (D. Michael), (sous la dir.), *The legacy : the Vietnam war in the American imagination*, Boston, Beacon Press, 1990.
- Simons (Geoff), *Vietnam syndrome : impact on US foreign policy*, New York, St. Martin's Press, 1998.
- Stora (Benjamin), *Imaginaires de guerre : Algérie – Viêt-nam, en France et aux États-Unis*, Paris, La Découverte, 1997.
- Vigla (Isabelle), *Les femmes américaines et la guerre du Vietnam – leur rôle, leur vie de 1965 à nos jours*, thèse de doctorat dirigée par Jean-Robert Rougé, université Paris IV, 1999.

## Pour une histoire du retour des prisonniers et des requis par François COCHET

Professeur, université de Metz, CRHCEO

Lorsque je soutiens ma thèse en décembre 1989 (*Retour et réinsertion des Prisonniers de guerre, déportés et réfugiés : l'exemple des Champenois, 1945-1954*, sous la direction de Maurice Vaïsse), je veux combler un vide historiographique. Il existe certes les travaux d'Yves Durand sur la captivité de guerre et un grand nombre d'ouvrages sur la déportation. Le retour d'Allemagne n'a alors fait l'objet que d'ouvrages anciens (Olga Wormser-Migot) ou situés dans une approche de construction d'associations (c'est le cas de l'ouvrage de Christophe Lewin, *Le retour des prisonniers de guerre français*, dont le sous-titre *Naissance et développement de la FNPG*, est plus proche du contenu réel de l'ouvrage, Publications de la Sorbonne, Paris, 1986). Les STO sont, comme aujourd'hui encore, un peu les laissés-pour-compte de l'historiographie. Personne n'a encore essayé d'envisager l'approche commune des trois catégories de Français qui rentrent d'Allemagne en 1945. La question fondamentale qui se posait à moi était la suivante : Le fait de rentrer d'Allemagne avait-il créé un sentiment d'union entre ces catégories, alors même que les vécus en Allemagne étaient très différents les uns des autres ?

J'ai mis en œuvre pour cette thèse, outre des matériaux archivistiques traditionnels (archives nationales, archives départementales, Service historique de l'armée de terre), des archives orales avec le questionnement de 21 anciens prisonniers de guerre, 23 anciens requis et 41 anciens déportés. Il s'agit d'une « fausse étude régionale » comme l'a souligné mon président de jury, Jean-Jacques Becker, dans la mesure où de nombreuses comparaisons quantitatives avec d'autres régions de France apparaissent.

Mes lignes de problématiques étaient plurielles.

Il s'agissait de penser, dans un premier temps une période de court terme (les quelques mois du retour de 1945) replacée dans un moyen terme de la réinsertion. Les deux tâches relevaient théoriquement du ministère mis en place par Henri Frenay. Or Frenay, en butte aux attaques communistes quitte son ministère à la fin de 1945, sans avoir le temps de mettre en action les mesures prévues pour la réinsertion qui de ce fait est un peu occultée et s'opère souvent « sur le tas ». Dans cette première dimension de ma recherche, il s'agissait d'une histoire administrative.

Mais il me fallait également « penser ensemble » les trois catégories de Français rentrant d'Allemagne. Dans ce cas, il s'agissait bien d'une histoire des représentations. Un certain nombre de questions émergeant rapidement : Comment les différentes catégories de « rentrants » se voient entre eux et voient la communauté nationale qu'ils retrouvent ? Comment cette même communauté nationale se construit-elle une « grille de lecture » des trois catégories de Français de retour d'Allemagne ?

Je souhaitais aussi me départir des seules réactions d'appareils (Christophe Lewin l'avait fait). Il ne s'agissait pas pour moi de faire l'histoire de la FNCPG, mais de pratiquer une « histoire par le bas » à travers ses adhérents de base.

Donc le projet était ambitieux. Il s'agissait de prendre en compte des temporalités emboîtées et de me confronter à des systèmes de représentations sociales, elles aussi emboîtées.

Dans le registre d'une histoire administrative, j'ai affiné quelques quantifications. Le 9 novembre 1943, à Alger, Henri Frenay est nommé commissaire aux Prisonniers et Déportés. Il lui faut, avec peu de moyens, localiser les Français présents en Allemagne, en évaluer le nombre. En cette fin d'année 1943, les réactions de Frenay ne peuvent s'inscrire que dans l'abstraction, à la manière d'un exercice de l'École de guerre, dont Frenay fut élève. En outre, le degré d'autonomie du commissariat devenu ministère par rapport à l'ensemble des tâches qui doivent être menées par le GPRF et plus encore par rapport aux alliés anglo-américains, constitue une importante interrogation. La mesure la plus urgente de l'administration d'Henri Frenay consiste bien en un énorme travail statistique réalisé entre le printemps de 1944 et celui de 1945. Au total, 1 800 000 de PG ont été capturés en mai et juin 1940, 1 500 000 ont été transférés en Allemagne, un million y sont encore présents en 1945. Cette première catégorie de Français a connu des conditions de vie extrêmement différentes les unes des autres. Il y eu de très bons *kommandos* agricoles et de moins bons, et généralement de très médiocres *kommandos* industriels. Pour les officiers prisonniers dans les Oflags, il a fallu faire face à l'inaction et occuper cinq années de jeunesse.

Plus de 750 000 requis du travail, mais aussi un peu plus de 90 000 travailleurs volontaires rentrent aussi d'Allemagne.

Une vingtaine de milliers de concentrationnaires survivants retrouvent également la France.

Devait-il y avoir priorité dans les rapatriements ? Dans un premier temps, les Anglo-Américains sont tentés de donner la priorité aux PG, parce que c'est le « public » le plus facilement identifiable, grâce à sa structure militaire encore en place. Pour les Alliés, toutes les autres catégories constituent des DP (*Displaced Persons*). Mais rapidement, devant la découverte de l'horreur du système concentrationnaire nazi, la priorité du rapatriement va se déplacer vers les déportés survivants.

Le rapatriement fait l'objet d'un plan de transport extrêmement complet datant du 10 août 1944 (35 pages). Tout est prévu sur le papier, dans le but d'éviter Paris au maximum. Des gares régulatrices prioritaires sont mises en place dans le Nord-Est français et douze zones de passage sont créées le long de la frontière française. En juillet 1944, un corps militaire de rapatriement est créé (13 450 dont 7 472 officiers, dont certains sont féminins pour la première fois).

Mais Frenay est, en quelque sorte, lui-même prisonnier des Alliés. Ce sont eux qui fournissent les moyens de transport pour l'essentiel, en dehors des frontières françaises. Ce sont eux qui demeurent maîtres d'œuvre du rapatriement jusqu'à la frontière française.

Les premiers plans de rapatriement (fin 1943), prévoyaient des retours étalés en partant du principe que l'Allemagne nazie résisterait longtemps sur son territoire et permettrait des libérations de prisonniers étalées dans le temps. Au lieu de cela, le Reich s'effondre en quelques semaines. En mars, les Américains franchissent le

Rhin à Remagen, fin avril le Reich est détruit. Ces évolutions militaires occasionnent d'énormes difficultés de gestion des personnes libérées par les Alliés. Un gonflement extraordinaire du trafic est mesuré. Paris, qui devait être évité, dans toute la mesure du possible, devient, au contraire, une plaque tournante du rapatriement. En effet, les Américains qui ont la guerre à finir dans le Pacifique, décident de rapatrier le plus grand nombre de libérés le plus rapidement possible. Un afflux considérable est mesurable aux frontières françaises comme au Bourget.

Le centre d'accueil de la gare d'Orsay (confié à la responsabilité du colonel Suarel) doit être aménagé en dix-sept jours seulement. Des superpositions de compétences subsistent parfois avec les « Maisons du prisonnier » issue de l'administration de Vichy. Financièrement, Frenay s'est vu privé de 25 % de son budget de recrutement de personnels chargés d'accueillir les rentrants. Des improvisations ont tenté d'y remédier.

Frenay a fait son possible, mais l'engorgement des centres de rapatriement est tel que des mécontentements se développent.

Dans ce contexte, les PG peuvent devenir un enjeu politique. Michel Cailliau (dit « Charette ») ancien du XIB de Fallingbostel et neveu du général de Gaulle a bien identifié le problème, dès juillet 1944 à Alger : « à nul n'échappe la force formidable que représente politiquement pour les élections et pour le gouvernement, la masse de trois millions de prisonniers et déportés... » (AN F9 3117).

Pourtant en avril 1945, les élections municipales se déroulent sans les prisonniers, requis et déportés. Au cours de l'été puis en septembre 1945, le PCF tente d'instrumentaliser les PG et de les dresser contre Henri Frenay, à qui il ne pardonne pas sa rencontre avec Pucheu et ses attitudes à l'égard du parti à la tête de « Combat ».

Dans le moyen terme, par-delà les gesticulations du PCF et sa prétention à incarner l'ensemble de la résistance française, par-delà également la démission d'Henri Frenay, on constate l'incapacité des anciens PDR (Prisonniers, déportés et réfugiés ou rapatriés, les deux termes étant employés par le ministère de Frenay) à se constituer en force politique majeure dans la France libérée.

Après le départ de Frenay, les enjeux politiques ont tendance à se déplacer. Charles de Gaulle, lui-même ancien captif en 1916 continue de voir la captivité massive de 1940 comme une honte qui n'ouvre pas vraiment à des droits. Un débat politique rebondit avec le successeur d'Henri Frenay, Laurent Casanova, qui s'aligne sur les positions soviétiques à propos des Français encore détenus par l'URSS. Le débat s'internationalise à propos des « incorporés de force » d'Alsace et de Moselle et du camp soviétique de Tambow.

Dans le registre de l'histoire des représentations, le ministère de Frenay fait preuve lui-même de quelques simplifications. Il tient, politiquement, à affirmer l'unité des rentrants, ce qui est loin d'être le cas. Cette lecture ministérielle vient se fracasser contre plusieurs décalages mentaux.

Un décalage chronologique d'abord. Au mois de septembre 1944, la plus grande part du territoire français est libéré. C'est cette date qui sert de référence

mentale aux Français pour établir la fin de la guerre, même si dans le Nord-Est, le retour offensif des Allemands en décembre 1944 a montré que la guerre n'était pas totalement terminée. Il n'empêche. Les PDR reviennent huit à dix mois plus tard. L'ambiance d'immense allégresse de la Libération est déjà loin.

Un décalage de conditions s'exerce aussi. Les derniers mois de guerre ont été, pour les différentes catégories de Français retenues en Allemagne, les plus durs. Les PG ont été privés de colis familiaux par l'effondrement du régime de Vichy. Ils ont faim et sont privés de nouvelles de chez eux. Les travailleurs requis sont de plus en plus exposés aux bombardements alliés. Les déportés connaissent la phase extraordinairement meurtrière des « marches à la mort » des évacuations des camps de l'Est vers l'Ouest. Dans le même temps, la France libérée réapprend à vivre, même si la quotidienneté n'est pas encore facile à assurer.

L'opinion française souhaite un retour à la normale le plus rapide possible. L'opinion est-elle culpabilisée à l'égard de ceux qui rentrent ?

C'est dans ce contexte que j'ai eu à analyser les représentations croisées qui fleurissent dans la France de 1945.

Les prisonniers de guerre symbolisent souvent la défaite de juin 1940 et ce qui a suivi, Vichy et l'occupation. Les PG rentrent en France avec une image de vaincus qui est en outre vieillie. Ils arborent encore des restes d'uniformes de 1940 alors que l'armée de la Libération, rééquipée à l'américaine, porte le *battle dress*. Une image de « pétainisme » leur colle encore à la peau. Pétain, personnellement responsable d'une part de la captivité de masse par son discours du 17 juin 1940, a fait des prisonniers « ses enfants ». Même si aujourd'hui, les historiens savent que les « cercles Pétain » ont fonctionné peu de temps dans les stalags et les oflags, l'image de pétainisme subsiste encore en 1945.

Les travailleurs requis ont du mal à comparer leurs souffrances avec celles des concentrationnaires et même des prisonniers. Ils ont également à se distinguer, dans les représentations collectives, des volontaires.

Les concentrationnaires émergent alors difficilement. Ils sont si peu nombreux à rentrer. En 1945, il n'y a pas encore eu de « judaïsation » de la déportation et lorsqu'ils prononcent le mot de « déportés », les Français de 1945 évoquent surtout les Résistants, voire les requis du travail, qui n'ont pas encore été privés du titre de « déportés du travail ».

Chacune des ces catégories de Français de retour d'Allemagne a fantasmé son retour et l'a idéalisé. Elles ont sous-estimé, en revanche, les difficultés techniques énormes qu'il y avait pour accueillir un total de plus de deux millions de personnes. Ces Français de retour chez eux s'attendent à être fêtés comme des héros. Ce n'est pas toujours le cas.

Une fois de plus Frenay a essayé de faire son possible et a compris les difficultés psychologiques qui attendaient les rentrants. Mais comme nous l'avons déjà indiqué, sa démission ne permet pas un véritable suivi dans l'ordre de la réinsertion.

À titre de conclusion, mon travail a permis d'éclaircir quelques points de cette période.

Les images sociales complexes de 1945 n'ont en tout cas pas permis aux PDR de se faire entendre en tant que groupe. Il leur faut alors se faire entendre à titre individuel et cela passe par des revanches professionnelles ou des combats pour la mémoire, dans le cas des STO notamment. Les anciens concentrationnaires ont à passer à l'acte d'écriture pour tenter de dire l'indicible des camps.

Socialement, les anciens PDR se sont dissous dans l'ensemble de la société de l'après seconde guerre mondiale qui fait preuve, au passage, d'une remarquable capacité d'absorption.

On assiste à une manière de « privatisation » du retour, soldé en définitive dans l'intimité familiale, avec ses cas douloureux des enfants que l'on retrouve après cinq ans d'absence ou pire de la reconnaissance des enfants illégitimes. Le taux de divorce croît singulièrement en 1946 et 1947. La captivité notamment laisse ouvertes des blessures morales discrètes mais tangibles.

Cette étude m'a fourni aussi l'occasion de m'intéresser à la société militaire, à ses codifications et à ses regards. Objet d'études que je n'ai plus quitté depuis.

## Retours controversés sur une sale guerre : l'opinion publique allemande et la *Wehrmachtsausstellung* sur la guerre à l'Est<sup>(1)</sup>

### par Helga BORIES-SAWALA

Professeur, université de Brême (Allemagne)

Ce regard sur la *Wehrmachtsausstellung* n'adopte pas la perspective de l'histoire militaire au sens strict du terme, mais propose plutôt une réflexion sur la représentation individuelle et collective, sur le débat public que l'exposition a suscité en Allemagne et sur les conclusions que celui-ci permet de tirer à propos de la mémoire collective de la seconde guerre mondiale en Allemagne soixante ans après les faits.

Le succès tout à fait inattendu et l'émotion vive qu'elle suscita, font que ce débat autour de la *Wehrmachtsausstellung* en même temps ample et profond, allant des salles de classe jusqu'à la Diète fédérale en passant par la presse nationale et régionale, et qui a accompagné l'itinéraire de l'exposition à travers le pays, est presque aussi intéressant que l'exposition elle-même.

### La mise en cause du mythe de la « Wehrmacht aux mains propres » par la recherche historique

Une première version de l'exposition, dont le titre exact est « La guerre d'extermination. Crimes de la Wehrmacht 1941 à 1944<sup>(2)</sup> » accueillit plus de 800 000 visiteurs en trente-trois villes allemandes et autrichiennes entre mars 1995 et novembre 1999. Basée sur une étude historique sur la guerre d'extermination elle présenta trois théâtres d'opération, à savoir : la guerre contre les partisans en Serbie, l'avancée de la 6<sup>e</sup> armée en Russie centrale et l'occupation de la Biélorussie.

Elle montra pour la première fois de nombreuses photos personnelles saisies sur les soldats morts ou prisonniers et qui étaient depuis peu disponibles dans les archives anciennement soviétiques. Il s'agit de « photos-souvenir », que les soldats avaient gardées sur eux, mais également envoyées dans les familles, accompagnées parfois des commentaires cyniques qui leur attribuent un caractère de trophées.

Des citations de lettres comme celle qu'un commandant de compagnie avait adressée le 15 octobre 1941 à son frère, en montrent l'esprit : « Nous sommes très assidus à la chasse actuellement. Tous les jours plusieurs partisans juifs y passent. Nous faisons le ménage et c'en sera bientôt fini avec cette bande. Dommage que tu ne sois pas de la partie, tu te régalerais<sup>(3)</sup>. »

(1) Une version légèrement différente de ce texte est parue également dans les *Cahiers du Centre de recherches Histoire et Civilisation (CRHCEO)* de l'université de Metz, p. 121-150.

(2) Cf. Hannes Heer (éd.), *Vernichtungskrieg: Verbrechen der Wehrmacht 1941-1944*, Hamburg, Hamburger Edition, 1995.

(3) *Der Spiegel* 11, 1997, p. 95. À l'opposé, citons toutefois une lettre écrite le 11 septembre 1943 par un jeune élève officier de 18 ans qui avait juste participé à l'incendie d'un village entier en Ukraine : « Nous ici, nous voulons certainement que toute cette boucherie prenne fin au plus vite. À quoi bon risquer notre peau pour un régime qui n'en est absolument pas digne, cette guerre même est la preuve qu'il ne pourra pas survivre. Qu'on mette un terme à ce carnage de jeunes, tant qu'il est encore temps peut-être. Mais ces messieurs n'ont pas de conscience. Ils ont trop peur d'assumer leurs actes » ; (le député comte Heinrich von Einsiedel au débat de la Diète fédérale le 24 avril 1997, cité par Thiele (éd.), *Die Wehrmachtsausstellung. Dokumentation einer Kontroverse*. Dokumentation der Fachtagung in Bremen am 26. Februar 1997 und der Bundestagsdebatten am 13. März und 24. April 1997, Bremen : Edition Temmen, 1997, p. 219).

C'est le choc des images qui peut expliquer la dimension inouïe des réactions publiques que l'exposition suscita car le message en lui-même n'avait rien de fondamentalement nouveau pour les historiens de la seconde guerre mondiale. Les recherches historiques<sup>(4)</sup>, entre autres celles de l'« office de recherches en histoire militaire » de la Bundeswehr, avaient déjà apporté un regard critique sur le rôle de la Wehrmacht et l'essentiel des résultats avait d'ailleurs déjà fait l'objet d'une exposition intitulée « La guerre contre l'Union soviétique en 1941-1945 » montrée en 1991 à Berlin sans susciter ni scandale ni tant d'affluence<sup>(5)</sup>.

Ces recherches avaient déjà démontré que la Wehrmacht avait bel et bien été, avec le parti nazi, le second pilier du régime national-socialiste. Loin d'être simplement un outil neutre, manipulé et abusé à ses dépens par une clique de criminels au pouvoir, il y avait eu une large convergence sur les buts politiques de cette guerre, notamment sur l'anéantissement du bolchevisme, entre la majorité conservatrice de l'État-Major et la direction du parti et de l'État national-socialistes, et l'initiative de mesures draconiennes avait été tout à fait partagée entre le pouvoir politique et la direction de la Wehrmacht.<sup>(6)</sup>

Il est évident également que la guerre à l'Est avait été dirigée dès le début non seulement contre une autre armée mais contre la population en tant que telle. Tels avaient été les projets, mais aussi les résultats : sur 4 millions d'Allemands morts dans la seconde guerre mondiale 3 millions étaient des soldats, tandis que parmi ceux tués par les Allemands, dont 27 millions de Russes, 3 millions de Polonais non-juifs et 6 millions de juifs, la plupart étaient des civils. La perpétration du génocide contre les « judéo-bolcheviks » n'avait pas été le seul fait des SS et des « groupes d'action spécialisés », mais dans cette guerre, la Wehrmacht fut un outil efficace dans le cadre d'un partage de tâches avec les forces spécialisées. L'armée régulière avait rendu possibles et cautionné ces actions, en connaissance de cause, les avait couvertes et même parfois assisté à elles et prêté main-forte.

---

(4) Manfred Messerschmidt, *Die Wehrmacht im NS-Staat. Zeit der Indoktrination*, Hamburg 1969; Manfred Messerschmidt/Fritz Wüllner, *Die Wehrmachtsjustiz im Dienst des Nationalsozialismus. Zerstörung einer Legende*, Baden-Baden 1987; Christian Streit, *Keine Kameraden. Die Wehrmacht und die sowjetischen Kriegsgefangenen 1941 – 1945*, Stuttgart, Deutsche Verlags-Anstalt 1978; Wolfram Wette/Gerd R. Ueberschär: *Der deutsche Überfall auf die Sowjetunion "Unternehmen Barbarossa" 1941*, Frankfurt 1991; Helmut Krausnick/Hans-Heinrich Wilhelm, *Die Truppe des Weltanschauungskrieges. Die Einsatzgruppen der Sicherheitspolizei und des SD 1938-1942*, Stuttgart 1981; Rolf-Dieter Müller/Bernd R. Kroemer/Hans Umbreit, *Das Deutsche Reich und der 2. Weltkrieg*, 10 tomes, Stuttgart, Deutsche Verlagsanstalt 1988; Omer Bartov, *Hitlers Army. Soldiers, Nazis and Warfare in the Third Reich*, Oxford University Press 1992, paru en traduction française, *L'armée de Hitler*, Paris, Hachette 1999, (et récemment : Wolfram Wette, *Die Wehrmacht. Feindbilder, Vernichtungskrieg, Legenden*, Frankfurt am Main, Fischer 2002; Rolf-Dieter Müller/Gerd R. Ueberschär : *Hitlers Krieg im Osten*, Wissenschaftliche Buchgesellschaft 2000; Rolf-Dieter Müller/Hans-Erich Volkmann (éd), *Die Wehrmacht. Mythos und Realität*, éd. par le Militärgeschichtliches Forschungsamt, München : Oldenbourg, 1999; Omer Bartov, *The Eastern Front 1941-45. German troops and the barbarisation of warfare*; St. Martins Press 2001; *Ibid*, *Germany's War and the Holocaust. Disputed Histories*, Cornell University Press 2003).

(5) Klaus Naumann, « Was bleibt von der Wehrgemeinschaft? Ein doppelter Blick auf die "Wehrmacht-Ausstellung" », *Blätter für deutsche und internationale Politik*, Sept. 1997, p. 1494. Cf. Reinhard Rürup (éd), *Der Krieg gegen die Sowjetunion 1941-1945. Eine Dokumentation*, Berlin 1991; Peter Jahn/Reinhard Rürup, *Erobern und Vernichten. Der Krieg gegen die Sowjetunion 1941-1945*, Berlin 1991.

(6) Streit, *op. cit.* Tel fut l'esprit entre autres de la réunion des généraux autour d'Hitler le 30 mars 1941, où il fut question de la guerre d'« anéantissement » contre le bolchevisme.

La planification et les ordres émanant du Haut Commandement de la Wehrmacht montrent qu'il ne s'était pas non plus agi de bavures imputables à des situations exceptionnelles. Un ordre du général von Reichenau du 10 octobre 1941 avait demandé « la plus totale compréhension pour les mesures certes dures, mais justes, prises à l'encontre de la juiverie sous-humaine<sup>(7)</sup> ». Parmi les ordres criminels émanant de la Wehrmacht, les plus connus sont le *Kommissarbefehl* du 6 juin 1941 ordonnant l'exécution immédiate des cadres politiques parmi les prisonniers de guerre et la population civile soviétique, et ceci en violation explicite du droit international<sup>(8)</sup>. En vertu de cet ordre, les soldats féminins de l'Armée rouge capturés avaient été également tués sur-le-champ – on les appela *Flintenweiber* (femmes à fusils) expression contenant un mépris extrême et intraduisible en français. Les autres prisonniers de guerre avaient été rassemblés dans des camps sur place, sans que leur approvisionnement en nourriture ait été prévu. Sur les 5,7 millions de prisonniers de guerre soviétiques, 3,3 millions moururent en captivité.

Un décret du 13 mai 1941 avait stipulé l'impunité d'actes dirigés contre la population civile ennemie commis par des membres de la Wehrmacht<sup>(9)</sup>, même s'il s'était agi de crimes de guerre, avait ordonné l'exécution immédiate et sans procédure de toute personne civile se montrant hostile à l'occupant, et avait explicitement autorisé des représailles sommaires contre des villages entiers.

Dans les « directives concernant le comportement de la troupe » du 19 mai 1941, des actions sans merci avaient été ordonnées contre les juifs et les francs-tireurs. Il avait été ensuite précisé qu'il fallait agir immédiatement et sans procédure et que, dans le doute, le seul soupçon devait suffire. « Les idéologues bolchevistes, partisans, saboteurs et juifs » avaient d'ailleurs été mis sur un même plan et confondus dans la notion du « judéo - bolchevisme - ennemi mortel du peuple allemand national-socialiste<sup>(10)</sup>. » Par la suite, on avait pratiqué une définition très large de la notion de « partisan » pouvant désigner tout civil qui aurait gêné de quelle manière que ce soit, les forces de l'occupation<sup>(11)</sup>.

Un passage tiré d'un ordre du Haut Commandement de la Wehrmacht du 16 décembre 1942 suffira pour donner un échantillon du langage tenu par ces textes : « Cette lutte n'a rien à voir avec le combat honnête entre soldats ou avec la Convention de Genève. Si la lutte contre les bandes à l'Est et dans les Balkans n'est pas menée avec toute la brutalité possible, nos forces ne suffiront bientôt plus pour venir à bout de cette peste. La troupe est donc autorisée et obligée à employer tous les moyens qui mènent au succès, sans aucune restriction, même contre les femmes et les enfants. Toute réticence quelle qu'elle soit, est un crime contre le peuple allemand et les soldats au front. »

(7) Cité aussi, dans le texte, par *Le Monde* du 3 mai 1996.

(8) Cf. Streit, *op. cit.*, p. 48.

(9) « *Kriegsgerichtsbarkeitsbefehl* » cité par Streit, *op. cit.*, p. 47. Il y est précisé que le seul but de la juridiction militaire est le maintien de la discipline de la troupe et non le respect de la population civile.

(10) Cf. « *Richtlinien für das Verhalten der Truppe in Russland* », cités par Streit, *op. cit.*, p. 49.

(11) Cf. l'interprétation officialisée par le général Müller le 11 juin 1941, cité par Streit, *op. cit.*, p. 43. Hitler maintint cette politique comprenant des exécutions arbitraires et les mesures de « terre brûlée » même lorsque certains militaires firent valoir, qu'une telle attitude ne pouvait qu'encourager l'hostilité de la population des territoires conquis contre l'occupant et l'encourager à soutenir les partisans.

Ces exhortations à la brutalité furent mises en œuvre par des exécutions massives et arbitraires d'otages et de civils, par des pendaisons sur la place publique, par l'anéantissement de villages entiers pratiqués dès le début, souvent avant qu'un mouvement de partisans se soit constitué<sup>(12)</sup>.

Avait été également prévue de longue date, avant même le début des hostilités à l'Est, le dépeuplement de la Russie centrale par la famine organisée et le pillage complet de grandes zones à l'arrière du front appelées *Kahlfraßzonen* (zones rasées à nu, sans la moindre nourriture). Environ 6,7 millions de personnes étaient ainsi mortes de faim dans les territoires occupés, auxquelles s'ajoutent les 623 000 habitants de Leningrad qui ne survécurent pas au siège.<sup>(13)</sup>

La conclusion communément admise par la recherche historique fut bel et bien celle d'un partage des tâches entre la Wehrmacht et les unités spécialisées SS dans la mise en œuvre du génocide. Durant les opérations de conquête, ces dernières avaient suivi l'armée qui leur avait ainsi frayé le chemin, puis avaient assassiné les populations juives ou supposées telles dans les villages conquis et rassemblé les survivants dans les agglomérations plus importantes. Là, ce fut l'administration militaire qui s'était occupée de leur internement dans des ghettos, leur enregistrement et de l'obligation de porter l'étoile jaune. Il y avait eu aussi des cas de massacres en rase campagne perpétrés avec le concours actif de la Wehrmacht.

Ensuite, dans une seconde phase allant jusqu'en automne 1942, la population juive rassemblée dans les ghettos avait été anéantie par des actions de fusillade systématiques dont les acteurs étaient les SS, des forces de police et des volontaires locaux. Sur les 2,7 millions de juifs tombés aux mains des Allemands, 2,6 millions avaient été assassinés sur-le-champ ou par la déportation en camp de concentration.

Tout cela donc, la recherche l'avait déjà mis à jour, sans pour autant ébranler la conscience collective encore fidèle au mythe de « la Wehrmacht sans tâche » Celui-ci faisait une distinction entre les SS organisation criminelle d'une part et la Wehrmacht de l'autre qui se serait contentée d'opérations militaires « classiques ».

---

(12) La guerre contre les partisans fut bien souvent un simple prétexte à ces exactions. Jan Philipp Reemtsma cite une lettre d'un ancien soldat : « Le soir du 29 décembre 1942 nous avons commencé nos actions dans un village. Il n'y avait pas de partisans dans ce village. Les habitants avaient mis à notre disposition des pièces chauffées et nous avaient donné à manger, et nous fûmes très étonnés de ce que le commandant de notre compagnie nous ordonna d'incendier le village entier et d'arrêter les habitants. Nous en avons arrêté une cinquantaine. Puis nous sommes allés à un autre village, à dix ou onze kilomètres de distance. À notre arrivée, on nous tira dessus avec des fusils. Notre commandant nous ordonna d'occuper le village et d'abattre sur-le-champ toute personne qui résisterait ou tenterait de s'enfuir. Nous avons ainsi abattu environ soixante-dix personnes, parmi lesquelles il y avait aussi des femmes, des vieillards et des enfants. Puis nous avons incendié le village. Nous avons emporté quatorze animaux du premier et dix du second village. Puis, nous sommes allés au troisième village. Nous n'y avons pas trouvé de partisans, mais nous avons incendié le village quand même et abattu environ cinquante personnes, y compris des femmes et des enfants. Puis, nous sommes allés au quatrième village et avons agi de même. Nous y avons abattu environ cent personnes et arrêté quatre-vingt. Nous les avons emmenés avec nous. Après avoir anéanti tous ces villages, nous avons continué notre chemin vers Ossipiitsche. Sur le chemin, nous avons encore ratissé les bois à la recherche de partisans. » Jan Philipp Reemtsma, « Verbrechen der Deutschen Wehrmacht », *BIOS*, 11, 1988, 1, p. 7.

(13) Il s'agit d'un chiffre minimum. Le siège dura du 8 septembre 1941 au 18 janvier 1943, toute éventualité de capitulation ayant été refusée d'emblée. Jörg Ganzenmüller estime le nombre des victimes à un million au moins, i.e. le double des civils allemands tués par les bombardements alliés durant toute la guerre (« Ein stiller Völkermord », *DieZeit* du 15 janvier 2004, p. 78).

La légende prit son point de départ dans les déclarations des généraux accusés par la cour de Nuremberg le 10 novembre 1945.<sup>(14)</sup> Ceux-ci avaient invoqué, dans leur défense, le caractère apolitique et purement technique de la Wehrmacht et son impuissance contre l'abus subi par la politique et s'étaient par ailleurs rétractés derrière la nécessité d'obéir aux ordres et de respecter le serment prêté sur la personne du Führer. En tant qu'idéologie politique, basée sur une historiographie produite par les responsables eux-mêmes<sup>(15)</sup>, le mythe avait ensuite accompagné le réarmement de l'Allemagne et avait été confirmé par les amnisties accordées aux militaires jugés pour crimes de guerre qui avaient paru opportuns dans le climat de la guerre froide des années 1950<sup>(16)</sup>. Mais le mythe de l'innocence des forces armées régulières fut aussi un puissant écran mettant à l'abri la conscience individuelle de chacun des soldats impliqués et faisait partie d'un refoulement collectif, dans la vie publique autant que dans les familles<sup>(17)</sup>.

La légende fut en outre entretenue par des publications, livres, films et revues comme les suivants : *Wir waren keine Banditen*; *Götter-Dämmerung über der Normandie*; *Kristall*; *Die letzte Brücke*; etc.<sup>(18)</sup>.

Force est de constater que ce mythe était encore bien présent dans l'opinion publique des années 1990, malgré les études mentionnées, qui, elles, demeuraient connues des seuls spécialistes. Ce n'est pas la seule fois, certes, que nous autres historiens surestimons la disponibilité du public à la lecture de nos livres volumineux, surtout s'il s'agit d'ébranler des convictions rassurantes. Les initiateurs de la *Wehrmachtausstellung* furent d'ailleurs les premiers étonnés de la persistance d'une légende dont ils n'avaient pas soupçonné la vivacité et qui expliqua une grande partie des réactions inattendues : « Quand nous avons inauguré l'exposition, nous n'étions pas vraiment d'avis que la légende de la Wehrmacht aux mains propres existait encore, même si nous étions conscients de ce que la dimension de la participation de la Wehrmacht aux crimes national-socialistes était connue des seuls historiens spécialistes et que nous nous étions proposés par nos propres recherches de faire ressortir cette dimension. Puis, après la première conférence de presse tous les journaux titraient : *Fin d'une légende*. Cette expression avait été lancée par la presse, non par nous, pour attirer l'attention sur cette exposition. En fait, cette légende existait donc bel et bien encore et dans une mesure beaucoup plus grande que nous ne l'avions pensé<sup>(19)</sup>. »

Ce fut l'apparition des photos qui obligea l'opinion publique à prendre connaissance de certaines vérités historiques. Non seulement ces images violèrent-elles un

(14) Cf. Bernd Boll, « Wehrmacht vor Gericht. Kriegsverbrecherprozesse der Vier Mächte nach 1945 », *Geschichte und Gesellschaft* 24, 1998, p. 570-594.

(15) La « Historical Division » mise en place par l'armée d'occupation américaine permit à des hauts responsables militaires en captivité d'officialiser leur version des choses, cf. : Franz Halder, *Hitler als Feldherr*, München, Dom-Verlag 1949.

(16) Cf. Manfred Messerschmidt, « Das Bild der Wehrmacht in Deutschland seit 1945 », *Revue d'Allemagne*, 30, 2, avril-juin 1998, p. 117-125.

(17) Cf. Detlef Bald/Johannes Klotz/Wolfram Wette, *Mythos Wehrmacht. Nachkriegsdebatten und Traditionspflege*, Berlin Aufbau-Taschenbuch-Verlag 2001, et Klaus Naumann, « Die "saubere" Wehrmacht. Gesellschaftsgeschichte einer Legende », *Mittelweg* 36, *Zeitschrift des Hamburger Instituts für Sozialforschung*, 7, 1998, p. 8-18.

(18) Cf. *Vernichtungskrieg, op. cit.*, p. 10-18.

(19) Reemtsma, *Verbrechen, op. cit.*, p. 11.

tabou longtemps entretenu par l'évidence visuelle qu'elles apportaient, mais aussi renvoyèrent-elles inexorablement à ceux qui les avaient prises. C'est ainsi que les visiteurs de l'exposition (et ceux qui, pour cause, décidèrent de ne pas y aller), devaient craindre de voir apparaître, sur une des photos, eux-mêmes, leur mari, frère, oncle ou grand-père en tant que spectateur, voire acteur, ou bien se mettre à la place du photographe et se demander alors ce que ces soldats avaient bien pu voir ou être en mesure d'ignorer. Dans des centaines de milliers de familles, les albums de photos ont dû se rouvrir.

C'est aux réactions du public en tant que volet révélateur pour la mémoire collective que je voudrais m'intéresser d'abord, avant d'aborder le débat politique proprement dit et enfin la critique scientifique qui fut adressée à la première version de l'exposition.

### Les réactions des visiteurs de l'exposition

De ville en ville, l'exposition fut accompagnée par d'ambitieux programmes de conférences, débats et visites guidées de la part des organisateurs locaux. À Brême, par exemple, un colloque scientifique avait réuni partisans et adversaires de la *Wehrmachtsausstellung* y compris des membres de la Bundeswehr<sup>(20)</sup>. Dans d'autres villes, des interviews ont été réalisées parmi les visiteurs qui constituent désormais une mine de recherche. À Vienne, Ruth Bergmann a réalisé une documentation vidéo intitulée *Jenseits des Krieges*<sup>(21)</sup> qui consiste entièrement en interviews avec les visiteurs autrichiens. Une autre source intéressante est le courrier des lecteurs dans les journaux locaux, où nombre d'anciens combattants, mais aussi leurs enfants, voire petits-enfants, prennent la parole.

131 interviews réalisées parmi les visiteurs de l'exposition à Berlin, Stuttgart et Potsdam en 1995 ont été analysées sous divers aspects<sup>(22)</sup> et l'on y voit s'exprimer des enfants qui prennent la défense de leur père et d'autres qui auraient préféré être les enfants des victimes, de jeunes et de moins jeunes soldats de la Bundeswehr, les épouses des soldats et enfin ceux qui ont fait cette guerre en personne.

Parmi les intéressés eux-mêmes, rares sont ceux qui nient que les crimes en tant que tels aient eu lieu. Des réactions comme la suivante sont l'exception : « à chaque fois que les Juifs ont besoin de fric, ils font une exposition comme celle-ci<sup>(23)</sup>. » Mais s'ils ne mettent pas en question que de tels actes ont pu exister, la très grande majorité des témoins déclare avoir ni assisté personnellement à ces scènes ni en avoir entendu parler dans leur entourage immédiat. La convention sur le silence qui a prévalu au retour est encore respectée : « Ne mentionnez pas vos exploits militaires et nous ne parlerons pas de vos crimes<sup>(24)</sup>. »

---

(20) Thiele, *op. cit.*

(21) Le documentaire fut diffusé en version française sous le titre *À l'Est de la guerre* sur ARTE en avril 1999 et un an plus tard au cinéma *Le Denfert* à Paris.

(22) Hamburger Institut für Sozialforschung (éd.), « Besucher einer Ausstellung. Die Ausstellung "Vernichtungskrieg - Verbrechen der Wehrmacht 1941 bis 1944 », *Interview und Gespräch*, Hamburg, Hamburger Edition 1998.

(23) Cité par un étudiant bénévole accompagnateur un groupe de visiteurs dans l'exposition à Munich.

(24) Reemtsma *in* Thiele, *op. cit.*, p. 11.

Si les visiteurs expriment des critiques contre l'exposition, ce n'est que rarement qu'on lui reproche de mentir ou de falsifier les faits. C'est plutôt qu'elle pêcherait par une trop grande partialité dans la présentation et par l'omission de « l'autre face de la vérité ». Ainsi les arguments avancés « à la défense » tournent autour des points suivants : les atrocités arrivent dans toutes les guerres, hélas, et la guerre en soi, c'est horreur ; les exactions furent le fait d'un côté comme de l'autre, les Allemands n'étaient pas seuls en cause ; le soldat de la Wehrmacht était courageux et discipliné, il ne faisait qu'obéir aux ordres et faire son devoir pour défendre son pays et sa famille, et, de toute façon, même si on avait été en désaccord, il n'était pas possible de désobéir. Les épouses des anciens soldats s'expriment d'ailleurs dans les mêmes termes que leurs maris. Et les enfants voudraient tant pouvoir croire que leurs propres parents n'aient rien vu ni su de ces atrocités, pour maintenir intacts leurs souvenirs d'enfance.

Dans la mémoire de la guerre exprimée par les anciens soldats, et ceci est un fait qui mérite l'attention tant il est répandu, l'expérience de la solidarité, de l'amitié, de la confiance réciproque et de la fidélité entre camarades tiennent une place infiniment plus grande que la pitié pour les victimes que l'on évoque à peine. Le « code de la camaraderie » existe à côté des conventions de la guerre : ils peuvent coïncider mais aussi rentrer en conflit. Par exemple, la fidélité entre camarades a pu exiger de venger la mort de celui qu'on a vu tomber à ses côtés, et servir de motivation au combat, mais cette solidarité ne s'arrête pas quand il s'agit de couvrir, au besoin, les actes répréhensibles et peut ainsi se muer en complicité criminelle <sup>(25)</sup>. Dans le cas présent, la rhétorique de la camaraderie, variante militaire du discours sur l'unité organique du peuple allemand, chère à l'idéologie national-socialiste se met comme un écran entre le souvenir personnel, individuel, qui se souvient plus volontiers des valeurs humainement « nobles » d'une part et la participation à un crime contre l'humanité de l'autre.

Et, bien entendu, la mémoire joue plus d'une fois des tours aux témoins sans même que ceux-ci s'en aperçoivent, et ils s'attribuent des fois, sans qu'il y ait mensonge conscient, un rôle qui ne fut pas le leur. Ainsi, ils se souviennent d'actions de sauvetage ou de gestes humanitaires qui, quand on y regarde de près, s'avèrent être des projections<sup>(26)</sup>.

Il y a cependant aussi ceux qui reconnaissent d'avoir assisté à de tels crimes ou d'en avoir eu connaissance à l'époque et qui, à leur tour, s'étonnent de l'amnésie des autres. Dans l'émission télévisée allemande *Monitor* du 27 février 1997, un ancien soldat se souvient d'avoir vu de ses yeux comment des soldats russes qui s'étaient pourtant rendus, avaient été abattus comme des lapins, comment des prétendus « partisans » avaient été pendus dans les rues, et comment, après que les Allemands avaient incendié le village entier, un habitant était sorti lentement de la cave d'une maison, avait soigneusement étalé un tapis par terre devant sa porte et avait offert aux soldats deux bouteilles d'huile de tournesol et du pain, et comment ceux-ci l'avaient froidement abattu par un coup de revolver.

(25) Cf. Klaus Naumann, « Kameraden oder Komplizen? Der Zwiespalt ganz normaler Berufssoldaten », in *Besucher*, *op. cit.* p. 44.

(26) Cf. Jan Philipp Reemtsma, « Drei Patrioten. Wehrmacht als Heimat », in *Besucher*, *op. cit.*, p. 182.

Des scènes comme celles-ci ont dû hanter, après leur retour, les rêves de ceux qui y avaient assisté, tandis que dans les familles, à part les très proches parents de la même génération, et encore, il y avait un accord tacite de garder le silence.

L'historien que peut-il apprendre par ces réactions de visiteurs ? « Il sait maintenant tout le poids qu'ont eu ces années et combien elles ont pesé sur ceux qui ont agi à l'époque, pendant longtemps, le temps d'une vie... et comment cette génération s'était écartée de tout ce qui est humain, moral, normal. Et que le chemin du retour n'a pas encore été complètement parcouru par la plupart. Il a appris que le silence fut, pour ceux qui rentraient, un moyen nécessaire pour continuer à vivre et le mensonge leur seule forme d'expression<sup>(27)</sup>. »

Et voici que tout d'un coup le phare de l'attention publique se braque sur des faits qui impliquaient, potentiellement, chacun des 17 millions de soldats allemands, toutes les familles, le peuple entier et non seulement quelques grands criminels de guerre.

## Le débat politique

Rien d'étonnant donc à ce que la *Wehrmachtsausstellung* n'anima non seulement les discussions privées, dont l'essentiel nous échappe, mais donna lieu à un très vaste débat politique à tous les niveaux. La Diète fédérale en débattit le 13 mars 1997<sup>(28)</sup>, lors d'une séance qualifiée plus tard d'historique et aux accents inhabituels. En effet, de nombreux députés qui y prirent la parole, invoquèrent des souvenirs personnels ou familiaux<sup>(29)</sup>. Dans les parlements régionaux et les conseils municipaux des villes où l'exposition fit étape, les débats furent souvent plus houleux. L'exposition polarisa, suscita des manifestations de rue où s'opposèrent les adversaires, souvent d'extrême droite, et les défenseurs : toute la gauche unie, ou presque. À Sarrebruck, l'exposition fut attaquée par des explosifs, à Brême, la question de la montrer oui ou non dans l'Hôtel de ville mit le gouvernement régional composé de chrétiens-démocrates et sociaux-démocrates au bord de la rupture.

D'une manière générale, conservateurs et libéraux reprochaient à l'exposition de généraliser de façon abusive, de mettre en accusation tous les soldats de la Wehrmacht<sup>(30)</sup> alors que seule une infime minorité se serait rendue responsable et invoquait le jugement de la cour de Nuremberg qui s'était abstenue de qualifier la Wehrmacht d'organisation criminelle au même titre que la Gestapo et la SS<sup>(31)</sup>.

---

(27) Cf. Hannes Heer, « Landschaft mit Kratern », in Besucher, *op. cit.*, p. 111.

(28) Cf. Thiele, *op. cit.*, p. 170-219.

(29) Si bien que Jan Philipp Reemtsma comparera la discussion du parlement à une séance de thérapie de groupe (*ibid.*, *Verbrechen*, *op. cit.*, p. 10).

(30) « La critique la plus répandue adressée à cette exposition consiste à ce que les critiques laissent libre cours à leur imagination pour lui attribuer des messages qui ne sont pas les siens. » Jan Philipp Reemtsma dans la discussion à Brême, cité par Thiele, *op. cit.*, p. 165.

(31) Cf. aussi les critiques avancés par Günther Gillessen dans la *Frankfurter Allgemeine Zeitung* du 6 févr. 1996, et lors du colloque de Brême (cf. Thiele *op. cit.*, p. 85 et ss.), par le général de brigade Roth (*ibid.*, p. 67 et sq.) et par Rüdiger Proske (*ibid.*, p. 156 et sq.) Dans une brochure intitulée « Wider den Missbrauch der Geschichte deutscher Soldaten zu politischen Zwecken » parue en 1995, ce dernier compare l'exposition à la propagande antisémite de Goebbels : « L'exposition est fabriquée de façon très habile. Peut-être bien que ce fut un élève de Goebbels à en avoir eu l'idée. Dans le temps, les extrémistes de droite ont persécuté les juifs, et de nos jours, ce sont les extrémistes de gauche qui persécutent la Wehrmacht. » L'« office de recherches en histoire militaire » de la Bundeswehr réfuta explicitement une telle façon de présenter les choses.

Le paroxysme est atteint par les dérapages de quelques membres de la CSU bavaroise, qualifiant l'exposition de « campagne d'extermination contre le peuple allemand » dans un article du *Bayernkurier* du 2 février 1997 intitulé « Comment on diffame les Allemands »<sup>(32)</sup>. La sœur chrétienne-démocrate bavaroise du parti du chancelier Kohl alors au pouvoir à Berlin frôle ainsi l'unité d'action avec l'extrême droite, qui ne manque pas une occasion pour défendre, par des manifestations bruyantes « l'honneur de nos soldats ». La CSU de Munich organise le dépôt d'une gerbe sur la tombe du soldat inconnu et son chef, l'ancien ministre régional Peter Gauweiler propose d'organiser plutôt une exposition sur les victimes du tabagisme et lance des attaques personnelles contre Philippe Reemtsma<sup>(33)</sup> dans un tract qu'il fait distribuer à 300 000 ménages munichoïses. Il y accuse l'exposition de « gifler des millions de familles qui ont perdu dans cette guerre leur père, frère, fils ou mari » et « d'humilier sciemment d'innombrables hommes qui ont combattu bravement ».

À la même occasion, il ne se prive d'ailleurs pas, comme nombre d'adversaires de la *Wehrmachtsausstellung* à droite et à l'extrême droite de citer l'hommage au courage du soldat de la Wehrmacht, rendu par François Mitterrand le 8 mai 1995 devant le Bundestag : « Peu m'importe leur uniforme et même l'idée qui habitait l'esprit de ces soldats qui allaient mourir en si grand nombre. Ils étaient courageux. Ils acceptaient de perdre leur vie. Pour une cause mauvaise, mais leur geste à eux n'avait rien à voir avec tout cela. Ils étaient courageux<sup>(34)</sup>. » L'extrême droite y ajoute que la Wehrmacht a eu le mérite de sauver l'Allemagne du bolchevisme.

À gauche, sauf une position ultra-pacifiste très minoritaire qui prétend qu'il n'y a pas lieu de distinguer des actions criminelles et « normales » quand il s'agit d'une guerre – par définition criminelle à son avis – et qui voit dans l'accusation de la Wehrmacht et les distances historiques ainsi prises, une manœuvre politique pour mieux motiver la participation de la Bundeswehr à des guerres « moralement propres », dans les Balkans, notamment<sup>(35)</sup>, à part donc ces quelques voix discordantes, toute la gauche social-démocrate, verte et néo-communiste, ainsi que le monde syndical sont unanimes pour soutenir l'exposition et y voient une initiative nécessaire et salutaire. Une lettre ouverte signée par des personnalités brémoises de toutes ces tendances confondues, résume cette position : « Presque tous les hommes allemands ont été enrôlés dans la Wehrmacht pendant la seconde guerre mondiale. C'est pourquoi, justement, ce débat est celui de toute notre société. Le CDU fait valoir que tous n'ont pas été responsables au même titre. C'est vrai. Mais il est vrai également, que tous n'ont pas été innocents au même titre. Il n'y a pas de vérité au

(32) Cf. aussi *Le Monde* du 22 février 1997.

(33) Jan Philipp Reemtsma, le président de la Fondation de recherche dont émane la *Wehrmachtsausstellung* est effectivement l'héritier d'une grande entreprise de tabac qu'il avait d'ailleurs revendue aussitôt, justement, pour créer cette fondation. Reemtsma porta plainte contre ces diffamations personnelles et eut gain de cause.

(34) *Le Monde* du 11 mai 1995. Il se trouve que ce furent les dernières paroles exprimées par François Mitterrand en tant que président de la République. Alfred Grosser et Joseph Rovay firent entendre leur vif désaccord en déclarant notamment : « Personnellement l'uniforme nazi m'importe beaucoup. Les soldats morts sous cet uniforme méritent la pitié mais certainement pas les louanges » (*Le Monde* du 11 mai 1995). Pourtant, cette remarque de François Mitterrand ne fut pas la seule allant dans ce sens. Le général de Gaulle, visitant le champ de bataille de Stalingrad en 1962, n'avait-il pas déclaré : « Quel grand peuple ! » Et à répliquer à un de ces accompagnateurs qui croyait renchérir en se référant à l'héroïsme de l'Armée rouge : « Je parle des Allemands, bien sûr » (*ibid.*).

(35) Freerk Huiskens, « Zur Kritik der Wehrmachtsausstellung », 6/1997 : [www.fhuiskens.de/wma.htm](http://www.fhuiskens.de/wma.htm).

sujet du national-socialisme qui ne fasse mal à personne. Bien sûr, il est difficile pour les anciens soldats de la Wehrmacht et leurs familles d'assumer les crimes de la Wehrmacht. Mais il s'agit là d'une douleur qu'on ne saurait éviter. C'est seulement au-delà de cette douleur qu'on pourra faire face à la vérité historique. Dans quel monde les responsables de la CDU vivent-ils si leur seul critère est le respect des familles des anciens soldats, sans même mentionner les innombrables victimes de la Wehrmacht qui moururent sans défense ?<sup>(36)</sup> »

Les organisateurs de l'exposition avaient en vain souligné que leur but n'avait pas été de qualifier la Wehrmacht de criminelle dans son ensemble, mais de faire ressortir des actions concrètes qui, elles, furent des crimes de guerre. Pour ce qui est de la part de responsabilité : tous les 17 millions de soldats ? Aucun ? Quelques-uns, mais combien ? Les officiers ? Les hauts dirigeants de la Wehrmacht ? Ou bien le seul régime nazi, voire un seul homme ? Reemtsma a pris position devant des étudiants parisiens lors d'une conférence-débat à la maison Heinrich Heine à Paris en janvier 1998 : « Personne ne peut vous citer des chiffres exacts. Mais on pourra affirmer que les membres décisifs de l'État-Major soutenaient ce programme, car sinon il n'aurait pas été réalisé de cette façon. Et vous pouvez conclure des lettres que les soldats écrivaient à leurs familles combien cette attitude était en partie également celle de soldats ordinaires de la Wehrmacht<sup>(37)</sup>. »

La Bundeswehr du ministre de la défense chrétien-démocrate Volker Rühle est partagée sur l'exposition. D'une part, elle tient à se démarquer nettement des traditions de la Wehrmacht<sup>(38)</sup> et des campagnes de l'extrême droite. Elle confirme par une étude scientifique publiée en 1995 les conclusions de la *Wehrmachtsausstellung* et en conseille la visite<sup>(39)</sup>. Puis, étant donné l'hostilité du parti chrétien-démocrate et de son électorat dans le débat public d'une part et les controverses au sein même de l'armée d'autre part, le rejet en bloc des traditions militaires de la Wehrmacht étant loin de faire l'unanimité parmi les soldats, elle finit par se voir interdire la participation officielle aux débats publics, consigne non toujours respectée d'ailleurs<sup>(40)</sup>.

---

(36) Lettre ouverte du 12 novembre 1996, *Die Tageszeitung*, cité par Helmut Donat (éd.), *Befreiung von der Wehrmacht? Dokumentation der Auseinandersetzung über die Ausstellung "Vernichtungskrieg - Verbrechen der Wehrmacht 1941 bis 1944"* in *Bremen 1996/97*, Bremen, Donat 1997, p. 122.

(37) Jan Philipp Reemtsma, *Verbrechen*, *op. cit.*, p. 7.

(38) Le décret sur les traditions dont se réclame la Bundeswehr avait été modifié en 1995, justement, en stipulant que la Wehrmacht en tant qu'institution ne faisait pas partie de ses traditions, mais la résistance militaire des officiers contre Hitler, si.

(39) Hannes Heer, l'historien responsable avait même été l'invité d'une réunion officielle du commandement de la Bundeswehr à Fürstentfeldbruck.

(40) On vit plusieurs fois des officiers de la Bundeswehr visiter l'exposition en uniforme et un général à la retraite accepta de l'inaugurer (en civil). Cf. Reemtsma, *Verbrechen*, *op. cit.*, p. 10. Cf. aussi *Süddeutsche Zeitung* du 27 janvier 1997.

## La critique scientifique

En 1999, deux historiens, Bogdan Musial et Krystian Ungvary<sup>(41)</sup> remettent en cause l'authenticité et la pertinence, l'un de certaines, l'autre de presque toutes les photos, et des historiens allemands<sup>(42)</sup> prennent ensuite le relais. En effet, quelques-unes des photos montrent non des crimes de la Wehrmacht, mais ceux du NKWD soviétique... ou les deux, à intervalle de quelques semaines, sur les mêmes lieux. Les auteurs de l'exposition avaient repris un peu à la légère, la classification et les légendes des archives soviétiques dont les photos émanaient.

Horst Möller, directeur de l'*Institut für Zeitgeschichte* de Munich prend, pour sa part, position dans le débat par des interviews dans la presse et n'évite pas non plus, comme ces deux historiens, les accents franchement politiques, même s'il s'en défend. Dans une interview accordée au *Focus*, hebdomadaire à grand tirage, il reproche aux auteurs de l'exposition de faire de l'agitation et à Hannes Heer en particulier de chercher à établir ses opinions en les répétant sans relâche, par un effet calculé de « martèlement » comparable à la propagande nazie<sup>(43)</sup>.

Le professeur Thamer, quant à lui, dans un registre beaucoup plus scientifique et sans remettre en cause le message essentiel de l'exposition, reproche à la présentation de pêcher par un abus d'« émotionnalité » et de simplification, d'accuser et de montrer du doigt, plutôt que d'inviter le visiteur à la réflexion critique<sup>(44)</sup>. En fin de compte, c'est la critique scientifique et non la pression politique, contre laquelle les organisateurs s'étaient tout le temps défendus du pied ferme, trop ferme même, comme ils le constateront dans leur auto-critique<sup>(45)</sup>, qui convainc Reemtsma de fermer provisoirement l'exposition en novembre 1999 et de s'en remettre à une commission indépendante d'historiens, décision critiquée d'ailleurs par certains qui avaient toujours défendu l'exposition et qui y voient alors une capitulation inutile et non-fondée<sup>(46)</sup>.

(41) Bogdan Musial, « Bilder einer Ausstellung. Kritische Anmerkungen zur Wanderausstellung "Vernichtungskrieg. Verbrechen der Wehrmacht 1941 bis 1944" », *Vierteljahreshefte für Zeitgeschichte*, 4, 1999, p. 563-591, et Krystian Ungvary, « Echte Bilder - problematische Aussagen. Eine quantitative und qualitative Fotoanalyse der Ausstellung "Vernichtungskrieg. Verbrechen der Wehrmacht 1941 bis 1944" », *Geschichte in Wissenschaft und Unterricht*, 10, 1999, p. 584-595.

(42) Dieter Schmidt-Neuhaus, « Die Tarnopol-Stellwand der Wanderausstellung "Vernichtungskrieg – Verbrechen der Wehrmacht 1941 bis 1944". Eine Falluntersuchung zur Verwendung von Bildquellen », *Geschichte in Wissenschaft und Unterricht*, 10, 1999, p. 596-603 et Klaus Hesse, « NKWD-Massaker, Wehrmachtverbrechen oder Pogrommorde? Noch einmal: die Fotos der "Tarnopol-Stellwand" aus der "Wehrmachtausstellung" », *Geschichte in Wissenschaft und Unterricht*, 12, 2000, p. 712-726.

(43) *Focus* 43/1999, p. 45, « Die Ausstellungsmacher agitieren. (...) Herr Heer ist kein so harmloser Mensch, wie er gern vorgibt. Diesen Effekt hat er beabsichtigt. Das ist der Einhämmerungseffekt – frei nach Le Bon, den schon Hitler zitiert hat: immer wieder dasselbe wiederholen, dann wird es schon einsickern. » Le même devait prononcer en 2000 un discours remarqué et critiqué même à l'intérieur du parti chrétien-démocrate en l'honneur de Ernst Nolte, l'historien dont les thèses avaient provoqué le *Historikerstreit*.

(44) Thiele, *op. cit.*, p. 74.

(45) Jan Philipp Reemtsma dans une interview, *Die Welt* du 25 novembre 2000.

(46) Omer Bartov s'exprime dans ce sens lors du colloque de New York, cf. *Süddeutsche Zeitung* du 7 décembre 1999.

La commission d'experts, qui réunit historiens favorables et critiques<sup>(47)</sup> remet son rapport le 15 novembre 2000 et conclut à la présence d'erreurs et d'inexactitudes et à une généralisation abusive, ainsi qu'à une certaine arrogance vis-à-vis des critiques, mais n'a pas constaté de falsifications, souscrit à la thèse principale et conseille de mieux la protéger contre d'éventuels malentendus<sup>(48)</sup>.

### La nouvelle exposition

Une exposition entièrement renouvelée a ouvert ses portes en novembre 2001 désarmant les critiques sérieuses<sup>(49)</sup>. La polémique politique a cessé, sauf de la part d'une extrême droite restée sur ses positions hostiles. Il arrive encore que des municipalités refusent de l'accueillir, mais les raisons invoquées ont changé. Ainsi l'île de Rügen craint que les protestations de l'extrême droite, que l'exposition ne manquerait pas de provoquer, pourraient nuire à son image de marque et décourager les touristes.

Le titre n'a été que légèrement modifié en « Crimes de la Wehrmacht. Dimensions de la guerre d'extermination 1941-1944 », mais la conception a été repensée de fond en comble. La quantité de documents a doublé, leur présentation est désormais sobre et irréprochable. Le ton est devenu beaucoup moins accusateur. En revanche, le visiteur est invité à découvrir et à juger sur pièce. L'on reconnaît la signature d'une nouvelle génération d'historiens, celle des « petits-enfants ». Le sujet échappe ainsi au conflit de génération qui avait opposé les anciens soldats et leurs enfants soixante-huitards, devenus historiens, si fondées que soient les accusations qu'il avait impliquées. L'essentiel du message cependant n'a pas seulement été maintenu, mais ressort même plus nettement, et ce à tous les niveaux.

« La nouvelle exposition donne trois réponses à l'ancienne : il faut refuser toute idée selon laquelle l'essentiel du message soit à retirer, puis il faut affirmer que les émotions suscitées par les photos furent bel et bien justifiées par les faits qu'elles montrent, et enfin il faut répondre au besoin suscité par la première exposition d'en savoir plus et de façon plus exacte<sup>(50)</sup>. »

La participation de la Wehrmacht à des actes clairement taxables de crimes selon le droit international de l'époque, notamment la convention de La Haye sur les lois et coutumes de la guerre de terre et la convention de Genève sur le traitement des prisonniers de guerre, est mise en évidence par six dimensions thématiques : le concours actif au génocide, la mort sur place de deux millions de prisonniers de guerre russes, ainsi que les assassinats systématiques, la guerre par la famine organisée, les déportations de civils au travail forcé, les exécutions sommaires de civils sous le couvert de la guerre contre les partisans, les représailles et les exécutions massives d'otages. Elle intègre des thématiques de réflexion comme

---

(47) Elle est composée de : Omer Bartov, Cornelia Brink, Gerhard Hirschfeld, Friedrich Kahlenberg, Manfred Messerschmidt, Reinhard Rürup, Christain Streit et Hans-Ulrich Thamer et comprend des historiens spécialisés sur la guerre à l'Est comme des experts dans la critique des sources iconographiques.

(48) Cf. résumé dans *Le Monde* du 19/20 novembre 2000.

(49) Cf. Hamburger Institut für Sozialforschung (éd.), *Verbrechen der Wehrmacht : Dimensionen des Vernichtungskrieges 1941-1944, Ausstellungskatalog*, Hamburg, Hamburger Edition, 2002. Site Internet : [www.verbrechen-der-wehrmacht.de](http://www.verbrechen-der-wehrmacht.de).

(50) Jan Philipp Reemtsma, *Frankfurter Rundschau* du 28 novembre 2001.

les marges de décision des responsables d'un niveau intermédiaire, l'histoire de l'après-guerre, et même un retour auto-critique sur la première version de l'exposition.

D'un avis quasi unanime, la nouvelle *Wehrmachtsausstellung* a donc gagné à tous points de vue. En même temps, elle demande beaucoup plus de patience aux visiteurs. Il est impossible de prendre connaissance de toutes les informations en une seule visite, même si les visiteurs restent deux heures et demie en moyenne. Ne ressemblerait-elle pas étrangement à nos gros livres dont on disait que seuls les experts prennent connaissance ? Il est fort à parier, à mon avis, que sans la cuisante provocation qu'a suscitée la première version, cette seconde exposition aurait beaucoup moins attiré les foules.

### Bilan et interrogations

Dans son ensemble, la *Wehrmachtsausstellung* a déclenché un des plus importants processus de réflexion collective en Allemagne depuis la fin de la guerre. Elle constitue non seulement un retour nécessaire et clarificateur sur la seconde guerre mondiale, mais elle a aussi ouvert la voie à une interrogation plus profonde sur les valeurs qui fondent ou qui divisent la société allemande de nos jours, face à son passé.

« La guerre est un état de société. Cette exposition montre l'état de la société allemande tel qu'il était, il y a un peu plus de cinquante ans. Les réactions suscitées par l'exposition montrent l'état actuel de notre société, ils montrent les secteurs dans lesquels la guerre a perdu son pouvoir déformateur et où les principes de la civilisation ont été redécouverts par cette société et préservés par ses propres forces. Mais elles montrent aussi les secteurs encore marqués par la déformation subie par la barbarie, ces secteurs où la guerre dure encore<sup>(51)</sup>. »

Parmi les questions que l'exposition suscite, retenons deux :

En premier lieu, les organisateurs soulignent à raison que « la guerre contre l'Union soviétique fut foncièrement différente de toutes les guerres modernes européennes, se distinguant également des guerres que la Wehrmacht allemande mena durant la seconde guerre mondiale dans d'autres pays d'Europe<sup>(52)</sup> » par le fait qu'elle était dirigée contre la population civile et comportait des actes de génocide. Les chiffres parlent d'ailleurs un langage aussi clair qu'ils méritent d'être brièvement rappelés :

« On estime à environ 5 à 6 millions les victimes juives de la politique d'extermination du national-socialisme, i.e. environ les deux tiers des Juifs d'Europe. Parmi eux, la moitié était polonaise et moins de 5 % furent des juifs allemands [...] En été 1944, environ deux millions de prisonniers de guerre dont 630 000 Russes et 5,7 millions de travailleurs forcés, dont 2,1 millions de Soviétiques, étaient contraints au travail en Allemagne [...] La Pologne a perdu 17 % et l'Union

(51) Jan Philipp Reemtsma, Discours d'inauguration à Munich le 24 février 1997, cité par Thiele, *op. cit.*, p. 66. Cf. aussi : Hamburger Institut für Sozialforschung (éd.), *Krieg ist ein Gesellschaftszustand: Reden zur Eröffnung der Ausstellung "Vernichtungskrieg. Verbrechen der Wehrmacht 1941 bis 1944"*, Hamburg, Hamburger Edition 1998.

(52) Cf. Guide de l'exposition sur internet : [www.verbrechen-der-wehrmacht.de](http://www.verbrechen-der-wehrmacht.de).

Soviétique 12 % de leurs populations respectives, i.e. 20 millions de personnes, y compris les soldats morts au combat. La moitié d'entre eux étaient des civils [...] Les seuls environ 3,3 millions de prisonniers de guerre russes morts sur place ou en Allemagne sont du même ordre de grandeur que tous les soldats allemands tombés sur tous les fronts de la seconde guerre mondiale<sup>(53)</sup>. »

Souscrire au constat que les dimensions du génocide à l'Est étaient sans commune mesure avec ce qui a pu se passer sur les autres théâtres d'opération et dans d'autres pays occupés par l'Allemagne n'équivaut cependant pas à cautionner un mythe de « la guerre propre à l'Ouest ». Il y a eu des crimes de guerre, des massacres de femmes et d'enfants et en Italie et en France, non seulement par les SS comme à Tulle et à Oradour, mais aussi impliquant la Wehrmacht, comme par exemple les massacres et les destructions perpétrés par les troupes d'occupation à Kommeno et Distomo en Grèce, à Pietransieri, à Padule di Fucecchio et à Civitella Val di Chiana en Italie<sup>(54)</sup>. Il y a eu l'assassinat de prisonniers de guerre italiens, par exemple à Kephalloniá en Grèce par leurs anciens frères d'armes<sup>(55)</sup> et le massacre de 696 habitants de Kalavryta anéantissant vingt-quatre localités et trois monastères qui se trouvent cités par les organisateurs de la *Wehrmachtsausstellung* eux-mêmes<sup>(56)</sup>. Il y avait, à l'Ouest aussi, un indéniable partage de tâches entre Wehrmacht et SS. La retraite des troupes allemandes en 1944 a été accompagnée de bavures. Si certains de ces actes peuvent être qualifiés de « dérapages » dus à une situation de combat hors contrôle, il y eut également des crimes de guerre froidement planifiés. Streit cite ainsi un ordre secret ayant servi de modèle au fameux *Kommissarbefehl* pratiqué dans la campagne contre l'Union Soviétique, qui ordonne, pour le Blitzkrieg contre la France en 1940, de fusiller sur-le-champ tout émigrant allemand ou tchèque que les troupes rencontreraient sur leur passage<sup>(57)</sup>. Bien que différentes dans leurs buts et leurs méthodes, la guerre à l'Est et celle à l'Ouest ne sont donc pas entièrement indépendantes, ni dans la réalité, ni dans la mémoire des intéressés. Ainsi, les photos de la *Wehrmachtsausstellung* rappellent à un témoin l'exécution d'un prisonnier français accusé de sabotage à laquelle il a assisté et les fusillades d'otages pratiquées en France<sup>(58)</sup>. Les influences réciproques entre la guerre à l'Est et celle à l'Ouest mériteraient donc une étude plus approfondie.

La seconde question que nous posent les photos de la *Wehrmachtsausstellung* et à laquelle l'historien ne saurait vraisemblablement répondre sans le concours des autres sciences de l'homme, est de savoir comment la transformation d'un citoyen commun en barbare sans scrupules est concevable. Que le voisin de palier ait été prêt à tirer sur des femmes et de nourrissons, à ordonner à des vieillards de creuser

---

(53) Lutz Niethammer, « Juden und Russen im Gedächtnis der Deutschen », in Walter H. Pehle (éd.), *Der historische Ort des Nationalsozialismus*, Frankfurt/Main, Fischer 1990, p. 117.

(54) Lutz Klinkhammer, « Der Partisanenkrieg der Wehrmacht », in Rolf-Dieter Müller (éd.) *Die Wehrmacht. Mythos und Realität*, éd. par le Militärgeschichtliches Forschungsamt, München, Oldenbourg 1999, p. 835.

(55) Christoph U. Schmick-Gustavus, *Kephalloniá 1943-2003*, Bremen, Donat 2004 et Giorgio Rochat/Marcello Venturi (éd.), *la Divisione Acqui a Cefalonia*, Milano, Mursia 1993. Le procès contre les coupables s'était soldé par un non-lieu en 1968, mais l'instruction a été relancée par le parquet de Dortmund en 1998.

(56) Cf. Guide de l'exposition sur internet : [www.verbrechen-der-wehrmacht.de](http://www.verbrechen-der-wehrmacht.de).

(57) Cf. Streit, *op. cit.*, p. 58.

(58) Hannes Heer, in Besucher, *op. cit.*, p. 86.

leur propre tombe pour les abattre ensuite ? Et puis, la guerre terminée, comment ces hommes ont-ils pu réintégrer sans broncher, une vie normale, retrouver leurs familles, leurs amis et connaissances comme si rien n'avait été ?

Peut-on imputer la mutation d'Allemands moyens en brutes au seul fanatisme politique de l'époque, à l'endoctrinement idéologique que les jeunes avaient connu dès leur enfance ? Mais que penser des officiers responsables ayant reçu leur formation scolaire et professionnelle pour la plupart avant l'avènement du régime ? L'obéissance inconditionnelle qui fait le bon soldat, vertu réputée allemande s'il en est, est-elle capable de faire perdre à un individu toute notion d'humanité ? Où faut-il invoquer l'engrenage dans une dynamique collective qui serait du domaine des sciences psychologiques et qui échappe à l'historien ? Mais que penser de la planification froide et minutieuse du génocide et des consignes de brutalité extrême même avant le début des hostilités ?

La capacité de concevoir et de mettre en œuvre de tels crimes en entraînant un aussi grand nombre d'hommes à y participer ou à laisser faire, se limite-t-elle à la guerre nazie à l'Est ou est-elle une dimension virtuelle dont serait susceptible, dans une situation extrême, toute force armée pourvu qu'elle dispose de moyens et de structures efficaces ? Quels sont les garde-fous contre de tels dérapages ? Et enfin, ce potentiel de dépasser les limites de l'inacceptable guette-t-il les seuls militaires ? Au fond, la guerre est bel et bien un état de la société : « Les crimes les plus caractéristiques du régime nazi – l'anéantissement de juifs d'Europe et des communistes dans les territoires occupés, la terreur de l'occupation, le pillage des peuples assujettis, l'exploitation des travailleurs forcés et des concentrationnaires – tout cela n'aurait pas été concevable sans le concours en grande partie volontaire des couches dominantes en Allemagne<sup>(59)</sup>. »

## Bibliographie sommaire

### Ouvrages

- Heer (Hannes) (éd.), *Vernichtungskrieg, Verbrechen der Wehrmacht 1941-1944*, Hamburg, Hamburger Edition, 1995.
- Hamburger Institut für Sozialforschung (éd.), *Verbrechen der Wehrmacht: Dimensionen des Vernichtungskrieges 1941-1944, Ausstellungskatalog*, Hamburg, Hamburger Edition, 2002. Site Internet : [www.verbrechen-der-wehrmacht.de](http://www.verbrechen-der-wehrmacht.de).
- Hamburger Institut für Sozialforschung (éd.), *Krieg ist ein Gesellschaftszustand: Reden zur Eröffnung der Ausstellung "Vernichtungskrieg. Verbrechen der Wehrmacht 1941 bis 1944"*, Hamburg, Hamburger Edition, 1998.
- Thiele (Hans-Günther), *Die Wehrmachtsausstellung. Dokumentation einer Kontroverse. Dokumentation der Fachtagung in Bremen am 26. Februar 1997 und der Bundestagsdebatten am 13. März und 24. April 1997*, Bremen, Edition Temmen, 1997.

(59) Christian Streit conclut ainsi son livre *Keine Kameraden*, *op. cit.*, p 300.

- Donat (Helmut) (éd.), *Befreiung von der Wehrmacht? Dokumentation der Auseinandersetzung über die Ausstellung "Vernichtungskrieg - Verbrechen der Wehrmacht 1941 bis 1944" in Bremen 1996/97*, Bremen, Donat, 1997.
- Hamburger Institut für Sozialforschung (éd.), *Besucher einer Ausstellung. Die Ausstellung "Vernichtungskrieg - Verbrechen der Wehrmacht 1941 bis 1944" in Interview und Gespräch*, Hamburg, Hamburger Edition, 1998.
- Messerschmidt (Manfred), *Die Wehrmacht im NS-Staat. Zeit der Indoktrination*, Hamburg, 1969.
- Messerschmidt (Manfred)/Wüllner (Fritz), *Die Wehrmachtsjustiz im Dienst des Nationalsozialismus. Zerstörung einer Legende*, Baden-Baden, 1987.
- Streit (Christian), *Keine Kameraden. Die Wehrmacht und die sowjetischen Kriegsgefangenen 1941-1945*, Stuttgart, Deutsche Verlags-Anstalt, 1978.
- Wette (Wolfram)/Ueberschär (Gerd R.), *Der deutsche Überfall auf die Sowjetunion "Unternehmen Barbarossa" 1941*, Frankfurt, 1991.
- Krausnick (Helmut)/Wilhelm (Hans-Heinrich), *Die Truppe des Weltanschauungskrieges. Die Einsatzgruppen der Sicherheitspolizei und des SD 1938-1942*, Stuttgart, 1981.
- Müller (Rolf-Dieter)/Kroemer (Bernd R.)/Umbreit (Hans), *Das Deutsche Reich und der 2. Weltkrieg*, 10 tomes, Stuttgart, Deutsche Verlagsanstalt, 1988.
- Bartov (Omer), *Hitlers Army. Soldiers, Nazis and Warfare in the Third Reich*, Oxford University Press, 1992; paru en traduction française, *L'armée de Hitler*, Paris, Hachette, 1999.
- Wette (Wolfram), *Die Wehrmacht. Feindbilder, Vernichtungskrieg, Legenden*, Frankfurt am Main, Fischer, 2002.
- Müller (Rolf-Dieter)/Ueberschär (Gerd R.), *Hitlers Krieg im Osten*, Wissenschaftliche Buchgesellschaft, 2000.
- Müller (Rolf-Dieter)/Volkman (Hans-Erich) (éd.), *Die Wehrmacht. Mythos und Realität*, éd. par le Militärgeschichtliches Forschungsamt, München, Oldenbourg, 1999.
- Bartov (Omer), *The Eastern Front 1941-45. German troops and the barbarisation of warfare*, St. Martins Press 2001; *Ibid.*, *Germany's War and the Holocaust. Disputed Histories*, Cornell University Press, 2003.
- Rürup (Reinhard) (éd.), *Der Krieg gegen die Sowjetunion 1941-1945. Eine Dokumentation*, Berlin, 1991.
- Jahn (Peter)/Rürup (Reinhard), *Erobern und Vernichten. Der Krieg gegen die Sowjetunion 1941-1945*, Berlin, 1991.

- Bald (Detlef)/Klotz (Johannes)/Wette (Wolfram), *Mythos Wehrmacht. Nachkriegsdebatten und Traditionspflege*, Berlin Aufbau-Taschenbuch-Verlag, 2001.
- Schmick-Gustavus (Christoph U.), *Kephalloniá 1943-2003*, Bremen, Donat, 2004
- Rochat (Giorgio)/Venturi (Marcello) (éd), *la Divisone Acqui a Cefalonia*, Milano, Mursia, 1993.

### **Documentation vidéo**

- Ruth Bergmann: « Jenseits des Krieges », Autriche, 1996. Le documentaire fut diffusé en version française sous le titre « À l'Est de la guerre » sur ARTE en avril 1999 et un an plus tard au cinéma *Le Denfert* à Paris.

### **Articles**

- Husson (Édouard), « Les soldats de la Wehrmacht étaient-ils des criminels de guerre ? », *Histoire* n° 249, déc. 2000, p. 18-19.
- Reemtsma (Jan Philipp), « Verbrechen der Deutschen Wehrmacht », *BIOS*, 11, 1988, 1, p. 4-14.
- Naumann (Klaus), « Was bleibt von der Wehrgemeinschaft? Ein doppelter Blick auf die "Wehrmacht-Ausstellung" », *Blätter für deutsche und internationale Politik*, Sept. 1997, p. 1488-1495.
- Boll (Bernd), « Wehrmacht vor Gericht. Kriegsverbrecherprozesse der Vier Mächte nach 1945 », *Geschichte und Gesellschaft* 24, 1998, p. 570-594.
- Messerschmidt (Manfred), « Das Bild der Wehrmacht in Deutschland seit 1945 », *Revue d'Allemagne*, 30, 2, avril-juin 1998, p. 117-125.
- Naumann (Klaus), « Die "saubere" Wehrmacht. Gesellschaftsgeschichte einer Legende », *Mittelweg* 36, *Zeitschrift des Hamburger Instituts für Sozialforschung*, 7, 1998, p. 8-18.
- Huisken (Freerk), « Zur Kritik der Wehrmachtsausstellung », 6/1997 : [www.fhuisken.de/wma.htm](http://www.fhuisken.de/wma.htm).
- Musial (Bogdan), « Bilder einer Ausstellung. Kritische Anmerkungen zur Wanderausstellung "Vernichtungskrieg. Verbrechen der Wehrmacht 1941 bis 1944" », *Vierteljahreshefte für Zeitgeschichte*, 4, 1999, p. 563-591.
- Ungvary (Krisztian), « Echte Bilder - problematische Aussagen. Eine quantitative und qualitative Fotoanalyse der Ausstellung "Vernichtungskrieg. Verbrechen der Wehrmacht 1941 bis 1944" », *Geschichte in Wissenschaft und Unterricht*, 10, 1999, p. 584-595.

- Schmidt-Neuhaus (Dieter), « Die Tarnopol-Stellwand der Wanderausstellung “Vernichtungskrieg – Verbrechen der Wehrmacht 1941 bis 1944”. Eine Falluntersuchung zur Verwendung von Bildquellen », *Geschichte in Wissenschaft und Unterricht*, 10, 1999, p. 596–603.
- Hesse (Klaus), « NKWD-Massaker, Wehrmachtsverbrechen oder Pogrommorde? Noch einmal: die Fotos der “Tarnopol-Stellwand“ aus der “Wehrmachtsausstellung“ », *Geschichte in Wissenschaft und Unterricht*, 12, 2000, p. 712-726.
- Niethammer (Lutz), « Juden und Russen im Gedächtnis der Deutschen », in Pehle (Walter H.) (éd.), *Der historische Ort des Nationalsozialismus*, Frankfurt/Main, Fischer 1990, p. 114-134.
- Klinkhammer (Lutz), « Der Partisanenkrieg der Wehrmacht », in Müller (Rolf-Dieter) (éd.), *Die Wehrmacht. Mythos und Realität*, éd. par le Militärgeschichtliches Forschungsamt, München: Oldenbourg 1999, pp 815-836.

## Comment les soldats français sont sortis de la première guerre mondiale

par Bruno CABANES

maître de conférences, université de Limoges, IEP de Paris

Pendant longtemps, démobilisations et retours des soldats ont constitué un angle aveugle de l'historiographie de la Grande Guerre, sans doute parce que pris entre deux périodes, ils ne semblaient concerner directement ni les spécialistes de la Grande Guerre ni ceux de la France des années 1920. Parallèlement, dans d'autres pays européens, en dépit de travaux plus nombreux, la démobilisation reste peu connue. À l'exception d'une tentative d'histoire comparée de la démobilisation<sup>(1)</sup>, les approches sont souvent régionales (comme les travaux de Benjamin Ziemann sur la Bavière par exemple) et n'étudient la question que sous l'un de ses aspects : réinsertion économique (Gerald Feldman), retour des mutilés et des blessés (Jean-François Montès ; Sophie Delaporte), rapports entre hommes et femmes dans l'immédiat après-guerre (Mary Louise Roberts ; Laura Lee Downs).

Ce terme d'immédiat après-guerre, utilisé encore abondamment, est d'ailleurs assez caractéristique du regard porté sur cette période sans nom et sans définition précise, entre guerre et paix. Peut-être faut-il lui préférer le terme de « sortie de guerre », qui permet une étude des dynamiques à l'œuvre lors de cette période-clé, de même que Jean-Jacques Becker a pu étudier les dynamiques mobilisatrices de l'entrée en guerre à l'été 1914. Ma conviction est d'ailleurs que la sortie de guerre a encore fortement partie liée avec la guerre, qu'elle est une sorte de « guerre après la guerre ».

Peu de travaux donc. Et pourtant, à y regarder de plus près, en comparaison de la mobilisation de l'été 1914 justement, la démobilisation de l'armée française est une œuvre beaucoup plus considérable, qui parvient à rendre à leurs foyers près de cinq millions d'hommes, à rapatrier du matériel militaire en très grande quantité, en un temps relativement réduit et sans désorganiser un pays déjà convalescent. Au-delà des problèmes matériels posés par la démobilisation – qui justifieraient à eux seuls qu'on s'intéresse à elle – cette période-charnière s'avère également décisive du point de vue de la réintégration des soldats et de l'avenir du pays. Les enjeux de cette reconversion sont ceux d'un pays à reconstruire, d'une nation à faire passer de l'état de guerre à l'état de paix, de millions d'hommes meurtris qu'il faut réinsérer dans une société dont ils craignent, parfois à juste titre, qu'elle leur soit devenue complètement étrangère. Qu'on aborde cette question à l'échelle nationale ou à l'échelle individuelle des simples soldats, on sent bien que des choses essentielles se jouent alors : une relecture de l'ensemble du conflit par ceux qui y ont participé, l'émergence très précoce d'une mémoire individuelle et collective de la guerre, une reconnaissance par la nation des sacrifices de ses combattants.

Pour étudier cette période de la sortie de guerre, il faut d'abord lui rendre sa véritable durée. Enfermer la première guerre mondiale dans un cadre chronologique strict, qui commencerait au mois d'août 1914 et s'achèverait au mois de novembre 1918, rend parfaitement illisibles, en effet, les mécanismes de l'entrée en guerre – comme l'a montré Jean-Jacques Becker dans sa thèse – mais aussi ceux de la sortie de guerre.

(1) *Social Processes of Demobilisation after the First World War in Germany, France and Great Britain*, colloque de l'Institut historique allemand de Londres, 1981, actes non publiés.

Il importe d'abord de rappeler une évidence : la guerre ne s'achève pas militairement le 11 novembre 1918, qui ne représente sur le front occidental, qu'une « suspension provisoire des hostilités ». Les soldats démobilisés peuvent être rappelés à tout instant sous les drapeaux pour reprendre les armes ; les soldats démobilisables sont quant à eux sur le pied de guerre – notamment en avril 1919, lorsque le piétinement des négociations de Versailles entraîne un brusque durcissement des tensions franco-allemandes et un arrêt de la démobilisation française. Un plan d'action est même arrêté par les Alliés pour le 22 avril, avec le projet d'occupation d'une zone limitée par la mer du Nord, la Weser et le Main, puis repoussé à deux reprises avant que les Allemands ne se décident à signer. Sur le front occidental, la sortie de guerre est donc marquée par une double expérience de l'attente : attente de la démobilisation, du retour chez soi, bien sûr, mais aussi attente angoissée d'une éventuelle reprise des hostilités, du moins jusqu'à la signature de la paix de Versailles.

Par ailleurs, sur le front oriental, les troupes de l'armée d'Orient se trouvent prises à leur tour dans un conflit qui prolonge la Grande Guerre et dont Franchet d'Esperey, dans une note du mois de novembre 1918, avait bien vu l'absurdité pour ses soldats : « La victoire définitive fait luire à leurs yeux la promesse d'un retour prochain au foyer où ils doivent reprendre la défense des intérêts qu'ils ont abandonnés. Éloignés de France, il est compréhensible que cette disposition d'esprit se révèle avec une plus grande acuité que chez leurs camarades du front du Nord et du Nord-Est (...) Dans ces conditions, les hommes de troupe de l'armée d'Orient à l'exception des contingents de l'active comprendraient difficilement que l'on prolongeât, dans un pays difficile, un rude exil qui ne s'impose plus à leurs yeux par des besoins d'ordre militaire. Tous ces hommes attendent une démobilisation prochaine et il semble que ce serait une grave erreur que de les destiner à des opérations actives pour lesquelles ils ne sauraient apporter qu'un enthousiasme douteux. » Sans doute n'y a-t-il pas de meilleur témoignage de ce décalage chronologique entre le front occidental et le front oriental et balkanique lors de la sortie de guerre que ce passage de Capitaine Conan (1934) où Roger Vercel décrit la prise d'armes d'un régiment français, miné par la dysenterie, sur les bords du Danube. C'est là, le 22 novembre en début d'après-midi qu'on leur lit le célèbre communiqué de Philippe Pétain qui s'achève par ces mots : « L'armistice est entré en vigueur ce matin à onze heures ».

Rendre à la sortie de guerre sa véritable durée, c'est aussi prendre en compte la durée de la démobilisation en elle-même : les soldats français sont rendus à leurs foyers en deux phases, l'une de novembre 1918 à avril 1919, l'autre de juillet 1919 à septembre 1919, auxquels il faut ajouter les jeunes classes 1918 et 1919, qui ne seront libérées qu'au printemps 1920 et en mars 1921. Concrètement cela signifie que la démobilisation n'est pas, comme on le croit parfois, une « mobilisation à rebours ». La masse d'hommes concernés est beaucoup plus importante (5 millions et non pas 3,6 millions comme à l'été 1914). Et surtout ce ne sont pas les mêmes hommes : ils sont affaiblis, usés par les fatigues de la guerre, meurtris par les deuils successifs. Certains servent depuis très longtemps : si l'on prend le cas des classes 1912 et 1913, cela fait cinq à huit ans qu'ils sont sous les drapeaux sans discontinuer, puisque à l'été 1914, ils commençaient ou venaient à peine d'achever leur service militaire. Sans cette durée de la démobilisation, comment comprendre ce que fut, pour les soldats, ce temps suspendu entre la guerre et la paix ?

Rendre à la sortie de guerre sa véritable durée, c'est enfin prendre en compte ce que John Horne appelle la « démobilisation culturelle » (colloque de Dublin, septembre 2001<sup>(2)</sup>) : une évolution aux délimitations et aux rythmes encore assez flous, à laquelle participent à la fois la déprise de la violence dans les relations entre États et au sein même des sociétés belligérantes, la lente réhabilitation de l'ennemi et la poussée d'un idéal pacifiste. Si l'on s'intéresse à la « démobilisation culturelle », il faut bien admettre qu'elle se fait très lentement à l'échelle des soldats – tant la haine de l'ennemi, à la veille du retour de l'Alsace-Lorraine à la France et lors de la pénétration en Rhénanie semble l'emporter sur tout autre sentiment.

Sortir de la guerre demande donc beaucoup de temps, qu'il s'agisse des opérations militaires, de la démobilisation des soldats ou de la démobilisation culturelle. Mais pour en rendre compte, il faut aussi parvenir à retracer les parcours individuels de ces cinq millions d'hommes et à percer leurs sensibilités. À qui s'intéresse à l'opinion des soldats, la diversité des situations personnelles, le caractère complexe et multiple de l'expérience de guerre – donc de cette période de relecture de l'expérience de guerre qu'est la sortie du conflit – imposent naturellement la plus grande prudence. Écrire, à l'échelle des combattants, l'histoire de la sortie de la première guerre mondiale, serait presque impossible sans l'existence d'un fonds d'archives tout à fait exceptionnel et jusqu'ici assez peu exploité<sup>(3)</sup> : le contrôle postal aux armées.

Créé en 1915, amélioré fin 1916, le contrôle postal est fondé à la fois sur une analyse quantitative et qualitative du courrier. Quantitative, puisque, à partir de 1916, chaque régiment est contrôlé au moins une fois par mois, à raison de 500 lettres minimum, soit 180 000 lettres lues, analysées et répertoriées chaque semaine dans les armées françaises, ce qui aboutit à des échantillons bien supérieurs à ceux des sondages actuels. Qualitative, puisque la forte proportion de lettres lues s'accompagne de rapports nuancés sur l'évolution du moral des troupes, à partir de différents thèmes (perception de l'avenir, conduite des hostilités, vie matérielle, vision de l'ennemi...). En outre, des extraits jugés représentatifs tranchent avec le caractère austère des évaluations chiffrées et offrent à l'historien une impressionnante plongée dans la vie quotidienne des combattants.

Bien sûr, le contrôle postal ne constitue pas (mais pas plus que les journaux de tranchée ou les carnets de combattants) le « bon » document à même de nous dire « la » vérité sur la sortie de guerre<sup>(4)</sup>. Mais pour peu qu'on soit attentif au mode de construction de cette source et à ses limites (autocensure, qui vise notamment à rassurer ses proches), elle nous apparaît comme extrêmement intéressante. D'abord parce qu'elle échappe aux aléas de la mémoire propres aux témoignages rétrospectifs ; parce qu'elle permet de saisir des variations très rapides de l'opinion. Et surtout

(2) John Horne, « démobilisations culturelles après la Grande Guerre », *14-18 Aujourd'hui*, Paris, Éditions Noésis, 2002, p. 45-53.

(3) Voir cependant Jean-Noël Jeanneney, « Les archives du contrôle postal aux armées (1916-1918) ». Une source précieuse pour l'étude contemporaine de l'opinion et des mentalités », *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, janvier-mars 1968, p. 209-233 ; Annick Cochet, *L'opinion et le moral des soldats en 1916 d'après les archives du contrôle postal*, thèse soutenue à l'Université Paris X-Nanterre, 1986, 2 vols. ; Jean Nicot, *Les poilus ont la parole. Lettres du front : 1917-1918*, Bruxelles, Complexe, 1998 ; Bruno Cabanes, *La victoire endeuillée. La sortie de guerre des soldats français (1918-1920)*, Paris, Éditions du Seuil, 2004.

(4) Bruno Cabanes, « Ce que dit le contrôle postal », in *Vrai et faux dans la Grande Guerre*, sous la direction de Christophe Prochasson et Anne Rasmussen, Paris, Éditions La Découverte, 2004, p. 55-75.

parce qu'elle s'inscrit dans les relations entre le front et l'arrière et qu'elle permet ainsi de réaliser le fossé qui existe entre civils et combattants à la fin de la première guerre mondiale : les premiers se montrent rapidement enthousiastes à la pensée de la victoire finale. Les seconds sont beaucoup plus conscients des lenteurs inhérentes à la démobilisation, et ils reprochent volontiers à leurs correspondants de ne rien comprendre à l'expérience de guerre et de fêter la fin du conflit avant même le retour de « ceux qui l'ont fait ».

Grâce au contrôle postal, on suit au plus près les combattants lorsqu'ils anticipent et imaginent leur retour ; on saisit l'expérience de l'armistice sur le front, lorsqu'ils cessent de combattre ; on accompagne les soldats lorsque certains d'entre eux entrent en Alsace et en Lorraine ou lorsqu'ils pénètrent en Rhénanie, sur la terre de l'ennemi ; on aperçoit encore le retour, au niveau collectif et local, à travers l'accueil qui est fait aux soldats dans les villes de garnison, et en changeant cette fois de focale ; puis on les perd, historiographiquement parlant, au moment du retour chez eux, lors du franchissement du seuil du foyer. En d'autres termes, lorsque les soldats cessent d'écrire et l'administration militaire de produire des sources sur quelque chose qui ne la concerne plus.

À partir de cette source extraordinaire qu'est le contrôle postal, la première conclusion qui s'impose est la persistance de la mobilisation des soldats français au moment de l'armistice et tant qu'ils sont sous les drapeaux. Par mobilisation, j'entends non seulement le maintien de la discipline militaire, même aux plus sombres moments de désespérance dans la lenteur de la démobilisation, mais aussi la conviction qu'il faut une paix sévère pour obtenir de l'ennemi une paix durable, et plus fondamentalement la persistance de la haine de l'ennemi.

Procédons par ordre et commençons par examiner l'attitude des soldats français au moment de l'armistice. La mémoire nationale a retenu du onze novembre 1918 l'image d'un moment exceptionnel d'élan patriotique où les Français, civils et combattants, auraient communié dans la joie de la victoire. Que cette joie ait existé à l'arrière, nul n'en doute, encore qu'il faudrait peut-être nuancer cette perception, tant sont présents les deuils de la Grande Guerre et ceux de la grippe espagnole. Mais sur la ligne de front, cette image de joie généralisée est absolument fautive. L'armistice est certes un temps d'espoir, de soulagement, de brusque ouverture à l'avenir. C'est aussi un moment de recueillement, de souvenir, où les deuils, le souvenir des camarades morts quelques jours, quelques heures plus tôt, parfois la culpabilité de leur avoir survécu – ce que le psychiatre Niederland appellera dans les années 1960 le « syndrome du survivant » – envahissent tout, jusqu'à estomper la joie de l'armistice<sup>(5)</sup>

En fait, il apparaît d'emblée que le sentiment dominant des soldats est l'étonnement. « Vous dire quel soulagement fut le nôtre au matin de l'armistice est impossible. C'était plutôt quelque chose qui ressemblait à de la stupeur. Habitué au danger, tout d'un coup, c'était fini. On avait de la peine à le croire et cependant c'était vrai », témoigne un soldat de la 5<sup>e</sup> armée. Puis la stupeur fait place à un sentiment de « contentement muet » : « Notre joie ne pouvait éclater », reconnaît un combattant. « Cela nous faisait mal comme quand on a envie de pleurer ». « On

---

(5) Bruno Cabanes, « Le onze novembre des soldats français », *La politique et la guerre*, sous la direction de Stéphane Audoin-Rouzeau *et alii*, Paris, Éditions Noésis, 2002, p. 316-327.

s'aborde pour se serrer les mains. La joie est trop profonde, trop grave pour s'exprimer en chansons et en clameurs », note un aumônier militaire, l'abbé Lissorgues, tout à fait conscient que ce n'est pas l'image que les civils ont des réactions des soldats à l'annonce de l'armistice, puisqu'il ajoute : « Ceux qui me lisent auraient été profondément étonnés s'ils avaient constaté le calme qui régnait dans les régiments ». Lorsqu'ils décrivent cette joie grave, les soldats l'opposent presque toujours, dans leurs lettres, à l'atmosphère de fête de l'arrière (une réaction imaginée, fantasmée, rarement connue avec certitude) : « Il n'y eut pas une joie bruyante, débordante comme celle des parigots », explique l'un d'eux.

Les impressions ressenties par les combattants sont tout simplement trop complexes pour que puisse éclater leur joie. Comme le dit un officier de la 5<sup>e</sup> armée, le sentiment qui prime est le soulagement de s'en être sorti vivant. Un sentiment individuel qui coexiste avec la joie grave des groupes primaires de combattants. Cette conscience très forte d'être un survivant s'exprime notamment à travers une attention soutenue à la nature environnante, au temps qu'il fait : « Joli soleil, temps tiède, ciel bleu avec des brumes légères », note Paul Tuffrau dans son carnet à la date du 11 novembre. Trois jours plus tard, il prend encore la peine de préciser le temps qu'il fait, avec des détails qui ne relèvent en rien du bulletin météorologique. Les réflexes de survie tendent alors à disparaître, on se surprend à ne plus baisser la tête, à ne plus tendre l'oreille dans les secteurs réputés dangereux. « Nous n'avons plus peur des coups de main, ni même des marmites isolées qui tombaient parfois autour de nous, même dans les moments les plus calmes et qui nous obligeaient à baisser la tête ; maintenant plus besoin de cette gymnastique, plus besoin de passer tel ou tel carrefour ou telle piste en courant ; nous pouvons marcher de notre pas, sans inquiétude... en un mot, on renaît ».

Ce sentiment de soulagement est cependant mâtiné de deuil et la présence de la mort est obsédante. Au soir du 11 novembre, certains corps restent à demi ensevelis, à quelques mètres seulement des lignes françaises, mutilés par les obus, abîmés par la putréfaction. « Je laisse quelque part sur le champ de bataille un frère, un cousin que nous aimions bien, aussi notre bonheur n'est pas sans tache et reste-t-il calme et raisonné devant le présent et l'avenir », confie un soldat de l'armée d'Italie dans une lettre à sa femme. « Mon régiment a eu des pertes terribles. Beaucoup de mes copains ont été tués sans connaître la joie de la victoire. En songeant à ces malheureux, j'ai un cafard terrible », écrit un autre.

C'est cette présence des morts qui explique aussi que l'armée française n'accepte pas de désarmer. Les soldats français sont disposés à « faire la guerre jusqu'au bout » et leur combativité s'accroît à mesure que la pénétration sur le sol allemand se dessine.

Déjà début novembre, la découverte des destructions occasionnées par l'ennemi lors de sa retraite ou les récits des populations libérées entraînent un retour en force du thème des atrocités allemandes dans les correspondances. Les pratiques allemandes en 1918 sont vues comme une confirmation de celles de l'été 1914, et l'invasion de la Rhénanie comme une contre-invasion. « Tous les villages que nous reprenons sont laissés par les boches dans un état repoussant, des ordures dans toutes les maisons, les matelas éventrés », écrit un soldat de la 4<sup>e</sup> armée, à une dizaine de kilomètres de Charleville-Mézières. Outre la destruction et la souillure systématiques des foyers, assimilables à des viols, le saccage des vergers indigne

particulièrement les combattants, lorsqu'ils savent d'expérience combien d'années il faut pour faire pousser un arbre. « J'ai remarqué sur notre passage la mutilation d'arbres fruitiers coupés pour le seul plaisir de détruire », dénonce un autre soldat de la 4<sup>e</sup> armée. En réponse à ces découvertes, qui fortifient encore la « remobilisation culturelle » (John Horne) à l'œuvre en 1918, se manifeste une pulsion de massacre, présentée dans des termes qui associent l'ennemi à un animal et la guerre à la chasse : l'expression « traquer le gibier boche » est très fréquente dans les correspondances de l'automne 1918. Plus concrètement, on se promet de « faire goûter à l'ennemi les horreurs de la guerre », disent de nombreuses lettres, qui s'adressent naturellement à l'arrière, en certifiant aux civils que leurs souffrances ne resteront pas impunies. « L'avis de tous ici est le même », confirme un soldat de la 7<sup>e</sup> armée. « Franchir la frontière, pénétrer chez eux afin d'apprendre au peuple allemand ce qu'est la guerre, car le peuple boche ignore complètement ce que c'est, il n'a eu ni maison incendiée, ni vu tomber ses proches, il faut le lui apprendre et ce sera une belle leçon. »

Les menaces énoncées dans les lettres portent alors d'abord sur l'habitat, sur les villes allemandes – tout à la fois lieux de vie, représentations symboliques du corps civique et éléments du patrimoine national – mais aussi sur le corps des Allemandes : « Ils ont assez sali les nôtres, c'est notre tour », écrit un combattant de la 5<sup>e</sup> armée. Pour être bien comprise, la menace des viols doit être replacée dans un contexte qui est celui de la perspective de l'invasion de la Rhénanie par les troupes françaises, un moment très particulier où se mêlent désir de revanche, sentiment de domination, mais aussi peur de l'inconnu. L'appropriation fantasmée du corps des Allemandes apparaît donc comme une sorte de défi, qui sert à conjurer le danger de pénétrer dans un pays étranger et hostile, à réaffirmer la supériorité des vainqueurs sur les vaincus. C'est aussi une réponse aux atrocités commises par l'armée allemande à l'été 1914 et expertisées par John Horne et Alan Kramer<sup>(6)</sup>, une mise en œuvre de la loi du talion. L'ennemi se trouve promis à son tour à l'humiliation de ne pas pouvoir défendre ses proches sur son propre sol.

Comment cette haine de l'ennemi se traduit-elle concrètement après le 11 novembre ? D'abord paradoxalement par une forme de méfiance à l'égard des Alsaciens et des Lorrains, dont beaucoup de correspondants considèrent qu'ils ont été « bochisés », et trop longtemps en contact avec l'ennemi. « Je crois bien que la population de par ici est plutôt boche que française. On nous ferme les portes, pire qu'en Belgique », explique un soldat de la 7<sup>e</sup> armée dans la région de Mulhouse.

En ce qui concerne l'entrée en Rhénanie elle-même, il faut la définir, à la suite de Gerd Krumeich, comme une forme de « guerre après la guerre ». Bien entendu, les violences infligées sont plus symboliques que réelles, du fait du cadre imposé par l'armistice. Mais ce sont des violences réelles. Ainsi les manifestations d'humiliation à l'encontre de l'ennemi se multiplient : humiliations du quotidien (restriction des possibilités de déplacement pour les Allemands, obligation faite aux civils de descendre d'un trottoir lorsqu'ils croisent des soldats français), destructions de monuments (comme le monument aux morts de 1870 et la statue de Bismarck à Mönchengladbach en décembre 1918), rixes entre jeunes soldats de la classe 1919 et la classe d'âge équivalente en Allemagne. Ou ce discours prononcé devant les

---

(6) John Horne et Alan Kramer, *German Atrocities, 1914. A history of Denial*, Yale University Press, 2001.

notables de Mayence par le général Fayolle, à la mi-décembre, qui vise à rappeler aux Allemands leur responsabilité morale dans le déclenchement de la guerre (on n'est pas très loin de ce que sera l'article 231 du traité de Versailles): « Vous avez fait de la terreur un système de guerre. Vous n'avez réussi qu'à exaspérer notre force de résistance et à hâter notre victoire. Depuis le 15 juillet, les armées allemandes, refoulées de toutes parts, ont subi une série ininterrompue de défaites, au cours desquelles plusieurs centaines de milliers de prisonniers et des milliers de canons sont restés entre les mains des Alliés jusqu'au jour où, acculés au désastre final, vous avez demandé grâce [...] Acceptez loyalement, dans votre propre intérêt, une situation qui est la conséquence des erreurs, des fautes de l'Allemagne et de sa défaite, et estimez-vous heureux d'avoir en face de vous un peuple qui, sans oublier le sort qui l'attendait s'il eût été vaincu par vous, restera dans la victoire fidèle aux principes de justice qu'il a toujours défendus dans le monde. »

Du point de vue de la population allemande, et sans partir dans le détail d'une analyse de l'opinion publique, l'arrivée des soldats français est d'abord anticipée avec crainte, comme le montrent des phénomènes de fuite, fin novembre 1918, puis vécue rapidement sous la forme d'un accommodement. Il faut cependant remarquer, à partir de 1919, une certaine phobie à l'égard des troupes coloniales (sans doute pas plus de 40 000 hommes), nourrie par une campagne de presse extrêmement violente contre la « honte noire » (*Die Schwarze Schmach*). De quoi s'agit-il? Essentiellement de rumeurs d'atrocités et notamment de viols qui auraient été commis sur les femmes allemandes. Certains propagandistes de la presse nationaliste évoquent alors une « mulâtrisation » de la Rhénanie, d'autres une tentative de « marocanisation » du pays. Dans un pamphlet intitulé *Der blaue Schrecken und die schwarze Schmach* (la terreur bleue et la honte noire), Wilhelm von der Saar résume en ces termes l'opinion de beaucoup de ses compatriotes: « Les violations constantes du droit et de la morale prouvent toujours davantage qu'en réalité, la honte noire fait partie du système français d'opprobre et de violence politique établi honteusement par le traité de Versailles. Il poursuit sans souci du droit et de la morale la "dépopulation de l'Allemagne", le système du "Brûlez le Palatinat", l'asservissement des Allemands et l'humiliation honteuse de nos femmes au moyen des troupes noires. » Comment ne pas songer, en lisant ces lignes, à l'appel des 93 intellectuels allemands de l'automne 1914: « Ceux qui s'allient aux Russes et aux Serbes et qui ne craignent pas d'exciter des Mongols et des Nègres contre la race blanche [...] sont certainement les derniers qui aient le droit de prétendre au rôle de défenseurs de la Civilisation européenne. » La réalité des actes commis par les troupes coloniales est sans commune mesure avec le déchaînement de violence raciste, engendré par la multiplication de pamphlets, de ligues (*Bund Rettet die Ehre; Deutscher Notbund gegen die Schwarze Schmach*), le tournage d'un film même: *La honte noire*, réalisé à Berlin en 1921. En fait, 127 cas d'agressions sexuelles sont avérés pour l'ensemble des troupes d'occupation entre décembre 1918 et octobre 1922.

La deuxième conclusion sur laquelle je voudrais m'arrêter est l'extraordinaire maturité bureaucratique dont fait preuve l'État français en organisant le retour des soldats. Enchaîner une guerre de cette dimension – avec près de huit millions de mobilisés – et ses conséquences, avec une démobilisation de cette ampleur, sans accroc majeur et finalement dans des délais assez courts, relève de l'exploit. Bien sûr, à l'échelle des combattants, la démobilisation est vécue parfois douloureusement

comme un temps d'attente, de frustration et d'ennui. Mais à une autre échelle, on ne peut qu'être frappé par le succès, somme toute, d'une telle entreprise. Le pays est loin d'être désorganisé, alors qu'il ne cesse de faire face à des situations inédites.

On a un peu oublié aujourd'hui l'effort gigantesque qu'a pu représenter la démobilisation. C'est une œuvre de très grande ampleur, qui nécessite l'utilisation de moyens de transport exceptionnels, l'organisation de centres de groupement, l'emploi de milliers d'hommes simplement pour gérer les démarches administratives auxquelles sont soumis les démobilisés. Et cela dans un contexte qui n'est pas favorable : les infrastructures de transport sont souvent engorgées ou détériorées, les camps militaires peu adaptés, les moyens de ravitaillement et la logistique insuffisants. En outre, dans le même temps qu'elle doit rapatrier les soldats, l'armée française doit organiser la sécurisation des anciennes « provinces perdues », occuper la Rhénanie, et aider à la reconstruction des régions occupées et dévastées par le conflit.

On imagine mal aussi, simplement, les difficultés de stockage et de redistribution du matériel militaire : des tonnes d'armes et de munitions par exemple, qu'il faut regrouper et acheminer vers l'arrière ou dont il faut équiper les troupes d'occupation. Lorsqu'il s'agit de démobiliser les animaux utilisés durant le conflit, la solution n'est simple qu'en apparence : l'armée dispose d'un nombre considérable de chevaux et de mulets, tandis que le déficit des campagnes en bêtes de trait s'éleva début 1919 à près de 900 000 têtes. Mais selon les rapports de l'inspection générale de la démobilisation, les cultivateurs ne manifestent aucun enthousiasme à acheter des chevaux trop faibles ou blessés, galeux pour la plupart. Beaucoup de ces chevaux finissent donc à l'abattoir. La démobilisation des chiens, utilisés pendant la guerre pour garder les postes de guet, secourir les blessés, transporter des caisses de cartouches ou traîner des pièces d'artillerie, pose elle aussi des problèmes importants. Près de dix mille d'entre eux sont « rendus à la vie civile », comme on le dit alors, mais qu'en faire ? Dans un premier temps, un dépôt-chenil est créé à Satory pour trier les bêtes, certaines étant destinées à rester au service de l'armée. Quant aux autres, elles sont dirigées vers un chenil situé au Jardin d'acclimatation, dans l'attente d'être vendues à des particuliers ou de servir au transport des colis dans les gares.

Ces quelques exemples sont là simplement pour rappeler la diversité des problèmes pratiques soulevés par la sortie de guerre. À la tête du sous-secrétariat d'État à la démobilisation, un homme de 39 ans, Louis Deschamps, député d'Ille-et-Vilaine depuis le mois d'août 1913. Sa profession de foi du printemps 1914, où il se présente sous l'égide du « comité d'union républicaine », atteste des préoccupations d'ordre social : retraites ouvrières, allocations, protection des travailleurs. Favorable à la loi des trois ans, il se soucie durant la guerre des conditions de vie des soldats et de leurs familles, défend le droit à un congé pour les femmes de permissionnaires, s'intéresse au ravitaillement des civils dans la zone des armées. Il propose en outre la création d'une Cour de justice pour juger les fautes commises par les officiers généraux dans l'exercice de leur commandement. Il est donc nommé le 6 décembre 1918 sous-secrétaire d'État à la démobilisation, et après la suppression du secrétariat le 28 novembre 1919, il se verra confier les Postes, Télégraphes et Téléphones jusqu'en janvier 1921.

Pour l'heure, sa charge principale est d'organiser le retour des hommes. Le long parcours du soldat démobilisé débute dans son unité d'origine. Dès qu'il a reçu

l'ordre de leur mise en congé, c'est le commandant de l'unité qui établit la liste nominative des hommes démobilisables, dont il faut organiser le départ au plus vite, pour ne pas retarder le processus de démobilisation. Or cette première étape est vécue par les soldats comme une rupture souvent douloureuse, comme l'attestent certains carnets de combattants. La solidarité des groupes primaires de combattants, les épreuves endurées en commun, l'aide mutuelle promise en cas de malheur ont contribué à nouer des amitiés entre ces hommes « cousus ensemble ». Et c'est cette même solidarité qui avive le désarroi des soldats, le jour où certains d'entre eux, quelquefois une poignée d'hommes d'une même classe d'âge, sont appelés à retourner dans leur foyer. L'ordre apparent de la démobilisation par classe d'âge, à l'ancienneté masque une profonde désorganisation d'une armée dont l'esprit de corps se dissout à mesure que les soldats, qui ont combattu ensemble, se séparent. Ajoutons à ces sentiments celui de devoir rompre avec la sociabilité combattante, avec un rythme de vie et des paysages devenus familiers, ainsi que l'inquiétude nourrie pour l'avenir, et l'on comprendra mieux l'état d'esprit dans lequel se trouvent les combattants qui s'apprêtent à retourner chez eux.

Avant leur départ, les militaires reçoivent leur carnet de pécule, dont le montant a été visé par le commandant d'unité, les fiches de recensement sont mises à jour, et des listes nominatives de soldats démobilisables sont confiées aux responsables des convois. Ce système apparemment rigoureux présente, dans la pratique, de nombreuses failles : certains hommes prétendent avoir perdu en cours de route leur carnet de pécule ou le certificat de cessation de paiement et réclament des arriérés de soldes. Les fraudes sont si nombreuses qu'elles finissent par attirer l'attention des autorités militaires. « Il serait indispensable de prendre des mesures rigoureuses contre la perte du livret individuel en revenant aux pratiques anciennes, sanctionnées par l'expérience, qui faisaient du livret individuel le relevé complet des services et des mutations de l'homme dans des pages numérotées et non sur des papillons qu'il est trop facile d'enlever ou de remplacer », suggère le gouverneur militaire de la Corse.

À l'arrivée dans le centre de groupement, les anciens combattants sont réorganisés et regroupés par arme et par dépôt démobilisateur. Naturellement les autorités militaires s'efforcent d'abrèger ces étapes : il n'est pas facile de maintenir la discipline lorsque les hommes sont impatients de rentrer chez eux et qu'ils ont le sentiment de perdre leur temps. En outre, l'approvisionnement des nouveaux venus est à la charge du camp qui les héberge, ce qui ne manque pas de créer des problèmes en cas d'arrivée massive de démobilisés. « Rien n'avait été préparé pour faciliter la tâche des chefs de détachement, les trains se présentaient dans n'importe quel ordre sans pancartes ni indications, et les hommes surexcités par les souffrances endurées au cours d'une nuit passée dans la boue glacée d'un camp, sans abri, sans nourriture, se précipitaient dans les trains dès qu'ils se présentaient », témoigne par exemple le commandant d'un dépôt, à la fin décembre 1918.

Vient alors le jour du départ vers le dépôt démobilisateur, fixé par le Commandant d'unité d'après le lieu où se trouve la résidence du soldat démobilisé. « Il y a lieu de veiller d'une manière stricte à ne renvoyer sur Paris ou sur les grandes agglomérations urbaines [...] que les hommes qui y ont bien résidence », indique une instruction de début décembre 1918. Mais les erreurs de destination sont fréquentes, elles conduisent les hommes dans des dépôts qui ne sont pas les

leurs : « Des hommes annoncés manquent ; par contre, d'autres se présentent à un dépôt alors qu'ils auraient dû être dirigés sur un autre », signale le général Coutanceau, qui dirige la XI<sup>e</sup> région militaire. Par ailleurs, les convois de démobilisés, formés dans un premier temps de simples wagons de marchandise, sans paille, sont extrêmement agités : les démobilisés boivent, chantent, se battent, prennent à partie les officiers, car ils ont le sentiment de ne plus rien avoir à craindre. Les rappels à l'ordre sont nombreux, une note signale « une moyenne mensuelle de 13 000 bris de glaces et 400 avaries de portières » au printemps 1919.

C'est dans une atmosphère assez comparable que sont effectuées les dernières démarches avant la libération : on vérifie l'identité du soldat démobilisé, mais les livrets sont souvent déchirés ou maculés ; les hommes reçoivent leur solde et le paiement de leurs frais de route, enfin on procède aux opérations d'habillement (costume, brodequins). « Quantité de démobilisés (80 % à 90 %) se présentent au dépôt prétendant n'avoir pas été munis des effets qu'ils sont autorisés à emporter », se plaint le général commandant la IX<sup>e</sup> région militaire. « Il en résulte des réclamations nombreuses surtout pour les chaussures. 90 % des hommes n'ont qu'une seule paire de chaussures et le plus souvent en mauvais état. Les dépôts démobilisateurs n'ont pas des approvisionnements d'effets suffisants pour en distribuer en aussi grande quantité. » Et le gouverneur militaire de la Corse renchérit : « C'est ainsi que presque tous les démobilisables se présentent avec des brodequins hors de service et reçoivent des brodequins neufs, alors qu'il est matériellement impossible que les unités qu'ils quittent les aient laissés partir ou même servir avec des chaussures en aussi mauvais état. Pour 6 500 militaires démobilisés, il a fallu distribuer 1 230 paires de brodequins, soit pour une valeur de 23 000 francs. La morale, la discipline et les finances de l'État souffrent terriblement de ces pratiques qui correspondent à un véritable pillage des approvisionnements. D'autant que les parents et certains marchands procurent en cachette aux démobilisables de vieilles chaussures pour les présenter au dépôt démobilisateur. »

Après avoir réglé toutes les questions relatives à l'habillement, au paiement de la solde et des indemnités, les démobilisés partent enfin vers leur domicile, munis de livrets individuels et d'ordres de route, qui leur indiquent ce qu'ils auraient à faire en cas de rappel sous les drapeaux de l'échelon dont ils font partie.

Au total donc, à l'échelle de l'armée, on ne peut que conclure au succès de la démobilisation, qui se poursuit inexorablement, sans retard important (à l'exception de l'interruption délibérée entre le mois d'avril et le mois de juillet 1918) et parvient à rendre 5 millions d'hommes à leurs foyers en moins de dix mois. Pour être plus précis, on peut ajouter que les opérations sont menées avec une plus grande efficacité dans la seconde étape de la démobilisation, à partir de l'été 1919. À l'échelle individuelle, en revanche, sans doute faut-il se montrer un peu plus réservé – même s'il faut se défier des effets de sources qui aboutissent à ce que les mécontentements sont toujours surévalués. C'est cette perception de la démobilisation par les combattants que je voudrais maintenant développer – et plus spécifiquement, l'économie morale de la démobilisation, c'est-à-dire l'ensemble des procédures de reconnaissance et de réparation à l'œuvre lors du retour des hommes.

On imagine volontiers les anciens combattants indifférents aux marques d'honneur qui leur sont réservées et empressés surtout de rentrer chez eux. Ce n'est pas

exact, et un examen du contrôle postal et d'autres sources émanant du monde combattant conduit à l'inverse à réévaluer l'intérêt des soldats démobilisés pour les manifestations symboliques de la reconnaissance.

Comment manifester la gratitude de la nation aux soldats démobilisés ? Quelles sont les attentes des combattants français, qui ont investi dans le retour au foyer des sentiments mêlés d'inquiétude et d'espoir ? Ces questions fondamentales sont très présentes dans les correspondances des soldats étudiées par le contrôle postal, dans la presse nationale et locale, dans les débats parlementaires aussi où ils suscitent des échanges passionnés. Nul ne doute à cette époque que les manifestations matérielles de reconnaissance attachées à la démobilisation sont sans commune mesure avec les sacrifices consentis par les combattants. Mais il est frappant que la fiction d'une démobilisation juste et égale pour tous perdure, pendant près de dix mois, dans l'esprit de ceux qui sont chargés de l'organiser. C'est à cette fiction que j'ai choisi de m'attacher parce qu'elle éclaire bon nombre de difficultés propres à la démobilisation.

La littérature psychiatrique a depuis longtemps insisté sur l'importance de l'immédiat après-guerre où se joue la reconnaissance des traumatismes subis. Dès 1918, dans un article consacré à la psychanalyse des névroses de guerre, le psychiatre Karl Abraham s'inquiète du « désir de rente » des blessés de guerre : « le patient a le sentiment marqué d'une perte énorme », note-il, et la revendication d'une pension est davantage un appel à se faire reconnaître que la quête improbable d'une compensation. Peut-on satisfaire cette attente ? Karl Abraham répond par la négative et démontre l'incommensurabilité entre ce qu'il appelle la « perte narcissique » du combattant et toute espèce de réparation matérielle possible. En élargissant cette problématique à l'ensemble des soldats, sans doute peut-on approcher l'essentiel de la démobilisation : un moment charnière, inévitablement décevant parce qu'investi par les combattants, par la nation victorieuse elle-même, de désirs démesurés ?

Plusieurs possibilités s'offraient à Louis Deschamps en décembre 1918 : une démobilisation par unité, telle qu'elle fut pratiquée par les États-Unis en tenant compte prioritairement des besoins de l'armée ; une démobilisation fondée sur les exigences de la reconstruction économique, comme ce fut le cas en Grande-Bretagne, du moins dans un premier temps ; ou une démobilisation par classe, en d'autres termes à l'ancienneté, identique pour tous, quels que fussent le grade, l'unité d'origine et l'emploi. Le choix de cette dernière option s'explique notamment par la fidélité à une tradition républicaine d'égalité des citoyens devant l'« impôt du sang », transposée lors de la démobilisation. Cela dit, cette économie morale de la démobilisation se heurte rapidement aux impératifs de la reconstruction.

Au risque de caricaturer à l'excès un système relativement complexe, rappelons simplement que le principe d'une démobilisation à l'ancienneté fut progressivement atténué, à partir de janvier 1919, par la mise en place de majorations de classe, motivées par des raisons d'équité mais aussi des considérations économiques. Or autant furent facilement acceptées les majorations données aux démobilisés chargés de famille, *a fortiori* ceux dont les familles avaient été particulièrement éprouvées par la guerre, autant celles accordées aux hommes originaires des régions libérées suscitèrent des débats vigoureux à la chambre. Au

moment de faire évoluer le système des majorations, en juillet 1919, soit dans la deuxième phase de la démobilisation, certains députés de la France rurale se font l'écho de l'inquiétude de leurs électeurs et appellent à l'extension des majorations. Il en est de même pour les soldats des régions libérées, au bénéfice desquels Louis Deschamps invoque la solidarité nationale : « - voyez la carte de France ; il y a des régions fertiles qui n'ont rien connu des misères de la guerre », déclare-il à la séance du 4 juillet 1919. « Il y a des régions tristes et désolées qui ont besoin de se refaire, et en faveur desquelles le principe d'égalité doit subir un échec. La justice veut qu'il en soit ainsi. » L'égalité contre la justice : voilà l'essentiel des débats parlementaires sur le rythme de la démobilisation, où les devoirs de la nation à l'égard des familles les plus éprouvées, les besoins de la terre nourricière en agriculteurs, l'effort de reconstruction des régions libérées sont tour à tour invoqués pour nuancer le principe d'une démobilisation à l'ancienneté.

Le système est si complexe d'ailleurs qu'on en arrive à des situations parfaitement absurdes. Dans une lettre adressée à ses supérieurs, le commandant d'un camp militaire du sud de la France constate, au mois de mai 1919 : « un orphelin de père et de mère, agriculteur, ayant eu un frère tué à l'ennemi, et lui-même frère aîné de deux sœurs, n'a droit d'après les circulaires en vigueur qu'à une majoration d'une classe pour frère tué [...] [Il est] dans une situation moins avantageuse qu'un fils unique de veuve cultivatrice qui bénéficie d'une majoration de quatre classes. La mort de sa mère le prive de cet avantage. Il est cependant chef de famille puisque ses deux sœurs sont à sa charge. » Avec la diversité des cas individuels, l'incessante modification des majorations de classes dans les mois qui suivent l'armistice et l'inanité de ce « classement des souffrances » (Jean-Michel Chaumont), les ministères, notamment celui de la guerre, sont inondés de courriers inquiets ou revendicatifs. Manifestement les soldats et leurs familles hésitent sur les droits dont ils bénéficient.

Au-delà du rythme du retour des hommes, l'économie morale de la démobilisation concerne également sa mise en œuvre pratique. Après le retour dans leurs foyers des soldats les plus âgés, la libération en l'espace de trois mois, du 25 décembre 1918 au 3 avril 1919, de plus de trois millions de soldats posait des problèmes concrets : avec des infrastructures ferroviaires souvent détruites, il fallait à la fois assurer le retour des soldats et des prisonniers, le rapatriement des blessés, et dans le même temps, le transport et le ravitaillement des troupes d'occupation. Et cela sans réduire le trafic intérieur et handicaper la vie économique du pays. Quelle priorité choisir ? Quels moyens mettre en œuvre ? À une première phase de démobilisation (décembre 1918-avril 1919) particulièrement chaotique succède une période allant de juillet 1919 à septembre 1919 où les opérations sont mieux organisées. Le contrôle postal en témoigne : les plaintes concernant l'acheminement à l'arrière se font de plus en plus rares. L'organisation de transports spéciaux par wagons de marchandises, faute de wagons de voyageurs en nombre suffisant, avait, dans un premier temps, fortement mécontenté les soldats. « Je te souhaite un voyage de démobilisation plus rapide que le mien », témoigne un soldat dans une lettre de février 1919. « Je suis parti de Cussy le 25, et sais-tu quand je suis arrivé chez moi ? Le vendredi 31 janvier... Et pourtant, je n'ai pas passé deux nuits au même endroit. Quelle fumisterie que ce centre de regroupement de Mailly... Il ne fait pas chaud dans les wagons à bestiaux au départ de Mailly, ni

dans ceux dont tous les carreaux sont brisés. Aussi, tout le monde rouspète en chœur ! Et quel chœur ! ». « J'avais signalé dans le rapport du 14 janvier que les wagons n'avaient pas été éclairés pendant les transports du premier échelon », confirme le général Hallouin, commandant la XVIII<sup>e</sup> région militaire. « Il continue à en être de même et les hommes suppléent à ce manque d'éclairage au moyen de lanternes ou de bougies leur appartenant. Un wagon d'un des trains provenant de Mailly a pris feu quelques minutes après le débarquement des RAT et a été complètement brûlé. »

Lenteur des transports, inconfort des wagons, humiliation de voyager comme du bétail : les récriminations des soldats témoignent à la fois du désir d'en finir au plus vite avec la vie militaire et d'obtenir de la nation des conditions de vie désormais décentes, en rapport avec leur statut de vainqueurs. Les autorités militaires prennent la mesure de ce mécontentement en doublant, dans la deuxième phase de la démobilisation, les trains de permissionnaires et en généralisant l'usage de wagons de voyageurs. Elles veillent aussi à assurer aux démobilisés des repas chauds ou du moins « une soupe et deux cafés par période de 24 heures. »

Mais ce sont souvent les centres de groupement et les dépôts démobilisateurs qui irritent le plus les soldats démobilisés. En effet, les hommes ne rentrent pas directement dans leurs foyers. Ils doivent passer préalablement par des étapes obligées. Or le rapport parlementaire sur le contrôle des dépôts démobilisateurs, effectué pour les mois de décembre 1918 et janvier 1919, témoigne de l'improvisation qui affaiblit ce système complexe. La localisation des centres laisse à désirer : certains sont loin de tout, comme celui d'Arras, d'autres sur des terrains boueux, comme celui de Mailly dans l'Aube. Les hommes comprennent mal la nécessité de ces diverses étapes qui ralentissent inévitablement le trajet de retour. L'accueil qui leur est réservé dans les centres ne leur convient pas, la plupart du temps, d'autant que les démarches administratives sont souvent assurées par des hommes plus jeunes qui n'ont rien vu de la guerre. Fragilisés par les fatigues de la guerre et par la disparition de leurs camarades, ils se sentent incompris, jalouxés de ceux qui restent sous les drapeaux, mal considérés. La nourriture est insuffisante, les hommes couchent parfois à même le sol. Plus grave encore aux yeux des militaires en cours de démobilisation, on leur impose des exercices qui n'ont plus aucun sens : « Il est temps qu'ils nous lâchent après bientôt cinq ans de métier militaire », confesse un soldat dans une lettre du 3 février 1919. « Nous sommes mis au même point que les bleus de la classe 18 et 19 », se plaint un soldat de la X<sup>e</sup> armée, début juillet 1919. « Ils nous font faire l'exercice avec eux. Alors juge un peu du moral qu'on peut avoir. » Au printemps 1919, l'État-Major invite les commandants de dépôts à rendre les honneurs militaires à l'ensemble des démobilisés et à organiser, à cette occasion, des banquets festifs. Il aura donc fallu quatre ou cinq mois pour que soit réellement prise en compte l'importance affective des derniers moments passés sous l'uniforme, une étape essentielle dans ce que les psychiatres militaires appellent « la recomposition de l'image de soi ».

« Au moment de la victoire, on avait tressé des couronnes à nos soldats, on leur avait jeté des fleurs, lancé des proclamations ; le poilu était le soldat rempart du monde, le champion du droit ; on lui avait promis le défilé sous la voûte triomphale au milieu des acclamations. Il ne faudrait pas donner au poilu l'impression qu'on oublie déjà ses services », explique le député Camille Blaisot lors de la séance du

26 février 1919 « Je répète qu'on lui avait promis un retour triomphal, on lui a offert le cahotement interminable pendant des jours et des nuits dans des wagons ouverts à tous les vents où on a entassé pêle-mêle officiers et soldats jusqu'à leurs dépôts démobilisateurs. Voulez-vous toute ma pensée à ce propos ? J'estime que l'autorité militaire ou le Gouvernement auraient dû décider que, pendant la durée de la démobilisation, quelques officiers combattants retour du front seraient affectés spécialement aux dépôts démobilisateurs pour y recevoir les poilus (Très Bien ! Très Bien !), s'occuper d'eux, leur serrer la main à leur arrivée et, au départ final, leur dire l'affectueux merci de la France reconnaissante qu'ils avaient bien servie (Applaudissements). Ce n'était pas difficile à faire. Au lieu de cela, le poilu, venant du front, a été accueilli trop souvent en gêneur, au dépôt démobilisateur, et ce furent des discussions interminables avec des scribes au sujet de ses indemnités de combat, de son carnet de pécule, de son droit au vêtement de 52 francs, que sais-je ? Et le poilu est rentré chez lui attristé, le cœur chagrin. Lui devenu si sensible et si fier, il s'est senti blessé. »

Au souhait de ne pas heurter la sensibilité à vif des soldats s'ajoute, dans le cas des indemnités de guerre et des dons matériels de la démobilisation, la question épineuse de la dette contractée par la nation auprès des poilus. L'aide financière envisagée dès la fin de l'année 1918 est un moyen de faciliter le retour des anciens combattants à la vie active. « L'indemnité de démobilisation ne doit avoir, à aucun titre, le caractère d'une aumône. C'est en quelque sorte une indemnité de licenciement, de rééquipement civil », résume le député Camille Blaisot : « Elle est la réplique de l'indemnité d'entrée en campagne et c'est pourquoi je l'avais qualifiée dans mon contre-projet : indemnité de retour de campagne. » Mais cette indemnité est aussi une dette morale, assimilée, dans les débats parlementaires, à un devoir de mémoire.

L'article 1<sup>er</sup> du projet de loi sur les allocations de démobilisation, discuté à la Chambre le 27 février 1919, ne suscite aucun débat particulier : « Tout militaire des armées de terre ou de mer servant ou ayant servi au titre français [...] recevra une indemnité fixe de 250 francs, payable le jour de son renvoi dans ses foyers ou dès la promulgation de la loi, s'il a été libéré antérieurement, à condition d'avoir trois mois de services effectifs entre le 2 août 1914 et la date de signature de la paix. Les retraités ou réformés, par suite de blessures ou maladies contractées aux armées auront droit à cette indemnité quelle que soit la durée de leur service effectif. » Dans son article 2, le texte officiel porte que « l'indemnité sera augmentée pour tout mobilisé d'une prime de 15 francs par mois de service effectif entre le 2 août 1914 et le jour de renvoi dans leur foyer ». Le député Paul Poncet demande que cette prime supplémentaire soit portée à 20 francs pour les unités combattantes et 15 francs pour toutes les autres. À titre indicatif, rappelle Antoine Prost, pour un soldat qui avait passé un an dans une unité combattante, la prime de démobilisation représentait 490 francs, soit au coût moyen de la vie, guère plus de deux mois de subsistance. Le député des Basses-Pyrénées, M. Ibarngaray, appuie le projet de son collègue en avançant qu'il « y a eu deux manières de faire son devoir : donner son temps, ses forces, et donner son temps, ses forces et en plus risquer sa vie ». « À ceux qui ont risqué leur vie, reprend-il, nous entendons qu'on fasse un avantage. » C'est cette distinction opérée entre les hommes démobilisés qui crée de vifs remous au sein de la chambre des Députés. « Nous n'avons pas voulu diviser la France en deux catégories de soldats », proteste Étienne Rognon, député socialiste du Rhône,

rapporteur de la commission de l'armée. « Nous avons considéré l'indemnité de démobilisation comme un dédommagement de l'usure, de l'éloignement du foyer. Que l'homme ait été au front, qu'il ait passé son temps dans des ateliers de chargement, qu'il ait risqué pendant quatre ans et demi l'empoisonnement par le maniement de produits nocifs [...] il est resté le même temps éloigné de son foyer et de son travail. »

Deux idées essentielles sont exprimées ici, qui alimentent les débats sur l'économie morale de la démobilisation. Selon de nombreux parlementaires, il est sacrilège d'opérer des distinctions au sein de la société des soldats démobilisés – une fraternité imaginaire, où tous se confondent en un seul corps, réuni par ce que l'historien George Mosse appelle le « mythe de l'expérience de guerre ». Qui sont les parlementaires, jugent certains députés, pour privilégier telle ou telle forme de sacrifice consenti par les soldats ? N'ont-ils pas tous contribué, à leur manière, à la victoire finale ? Pour bien comprendre la nature de ces scrupules, exprimés à de multiples reprises, il faut prendre en compte, naturellement, une certaine mauvaise conscience des députés – et peut-être plus largement de l'arrière – qui doit moins au complexe de culpabilité fréquent chez les survivants, qu'à l'intuition de l'incommensurabilité entre la souffrance des soldats et les indemnités qui leur sont attribuées. « Ils ont des droits sur nous », avait dit Clemenceau, sans d'ailleurs préciser de quels droits (moraux, politiques, sociaux, économiques) il pouvait s'agir. « Quel que soit votre désir et le nôtre également », explique le député Étienne Rognon, « il est impossible d'accorder une indemnité pour ces sacrifices. Jamais nous ne pourrons payer l'héroïsme du soldat du front [...] La pensée qui nous a dicté [cette proposition de loi] est une pensée de justice et de considération envers le poilu [...] Cette indemnité n'est pas une récompense. » Or comment faire payer cette dette hors de toute mesure sinon en faisant reposer le poids financier sur l'Allemagne dont la responsabilité dans le déclenchement de la guerre est également inestimable ? « La créance de nos poilus doit être inscrite sur un budget spécial et ce budget c'est l'Allemagne vaincue qui doit l'alimenter », propose Camille Blaisot. « Ce sont des idées qu'il faut répéter cent fois, mille fois au besoin. L'Allemagne devrait-elle payer pendant des siècles, jamais, de ce chef-là, sa dette ne sera éteinte parce qu'elle ne rendra jamais les vies perdues. L'Allemagne s'est ruée tout entière sur nous, elle est responsable tout entière des désastres commis sur notre sol, d'abord sur les personnes, ensuite sur les biens. Elle doit payer. Des conditions inexorables doivent lui être imposées de ce fait. À une guerre sans merci, une paix sans merci (Applaudissements à droite). » À la dette sans fin de la nation victorieuse à l'égard des soldats répond la culpabilité éternelle de l'Allemagne.

Autre forme d'expression de l'économie morale de la démobilisation, les fêtes qui sont réservées aux combattants. Celles qui sont organisées en Alsace et en Lorraine ont un statut particulier. S'il faut en croire les rapports du contrôle postal, elles constituent pour beaucoup de soldats une sorte de consécration des années de guerre. La reconquête des « provinces perdues » était largement oubliée à la veille du conflit, comme l'a montré Jean-Jacques Becker. Elle est à l'inverse très présente dans les lettres de soldats de l'automne-hiver 1918. Les fêtes de réception en Alsace et en Lorraine gagnent alors en importance. Elles ont une valeur performative, font et défont les réputations, valorisent certains régiments et contribuent à en humilier d'autres, ce que montrent bien les correspondances des soldats qui n'ont pas la chance d'y participer. « Je n'ai pas eu comme je le croyais la bonne fortune

d'aller en Alsace », regrette un soldat du 157<sup>e</sup> RI. « Cela nous a été refusé et a été accordé à d'autres ne possédant pas de meilleurs titres que les nôtres. Il n'est pas douteux que nous avons été victimes d'une de ces habiles combinaisons dont le moins qu'on puisse dire, c'est qu'elles manquent d'honnêteté ». « Nous n'avons pas eu l'avantage de figurer à cette magnifique entrée et je ne sais trop pourquoi. Cependant, il me semble que l'on a fait son devoir comme les autres et c'est vraiment dégoûtant de voir pareille chose », se plaint un soldat de la 2<sup>e</sup> armée. En réalité, les fêtes de libération sont l'occasion de fixer officiellement la mémoire glorieuse du régiment ; manquer cette opportunité, c'est risquer de ne jamais être reconnu à la mesure de ses mérites, surtout lorsque les soldats, de retour chez eux, auront disparu dans l'anonymat. « Pourquoi moisissons-nous dans cette infecte Champagne pouilleuse que nous connaissons trop, pendant que des régiments du midi, qui n'en ont pas fichu une font leur entrée à Mulhouse », soupire un soldat de la 4<sup>e</sup> armée. « Est-ce que cet honneur ne nous était pas dû, nous qui sommes une des seules divisions françaises dont tous les régiments aient la fourragère aux couleurs de la médaille militaire, qui sommes les premiers à être entrés dans Mulhouse en 1914, qui possédons le 35<sup>e</sup> de Belfort et le 60<sup>e</sup> de Besançon et une majorité de soldats de cette région ».

De la même manière, les fêtes de retour des régiments, nombreuses surtout à partir du printemps 1919, ont une importance considérable aux yeux des soldats : ce sont des occasions pour les communautés d'origine de construire une mémoire locale de la Grande Guerre, de manifester à *leur* manière la joie de retrouver *leurs* soldats, de leur exprimer gratitude et fierté d'avoir été représentés si glorieusement sur le champ de bataille, chaque ville de garnison s'identifiant à *son* régiment. Mais ces cérémonies du retour sont aussi considérées avec soupçon par les démobilisés : sont-elles trop discrètes et l'on soupçonne l'arrière de se montrer ingrat ; sont-elles à l'inverse trop fastueuses, et l'on accuse les civils d'oublier un peu vite les souffrances de la guerre.

Restent les dons matériels et symboliques faits aux soldats démobilisés. Les décorations (notamment la fourragère) semblent prendre de l'importance avec l'arrêt des hostilités : sur le champ de bataille, on savait reconnaître le soldat courageux et méritant du pleutre ou du vantard. Mais en temps de paix, qui viendra dire aux civils celui qui s'est « bien battu ». Certes, il se trouve bien des articles de la presse des tranchées pour affirmer que les combattants sont devenus des êtres humains d'une essence supérieure et que les civils ne pourront pas manquer de s'en apercevoir. « Lorsqu'il sera rentré dans ses foyers et qu'il entendra [les "embusqués"] causer des péripéties de la guerre, [le soldat] aura sur eux tous une supériorité écrasante : il saura ce que c'est, l'ayant vu de près, il n'en parlera pas seulement par ouï-dire et son prestige n'en sera que plus grand. », affirme *Face aux boches*. Pour autant, certains jugent préférable de faire confiance aux décorations pour bénéficier d'un peu de reconnaissance.

Par ailleurs, le don d'un costume civil – connu sous le nom de « costume Abrami » – est expliqué en ces termes par son promoteur : « Plutôt que de laisser à nos mobilisés cette tenue glorieuse qu'ils ont illustrée sur tous les champs de bataille du monde pendant quatre ans, mais qui dans les travaux de la Paix, leur rappellerait une période où ils furent retenus loin de leur famille, il nous a paru préférable de leur fournir un vêtement de travail, qui les protégera contre les rigueurs de

l'hiver. » En fait, les soldats peuvent recevoir, à défaut des effets fournis par l'armée, une indemnité de 52 francs payable au dépôt démobilisateur ou un bon d'habillement d'une valeur équivalente. Dans la première phase de la démobilisation, l'indemnité a plus de succès que le costume, sorti dans l'urgence de stocks déjà anciens, ou fabriqué au moyen d'effets militaires transformés et teints. Ultérieurement, les soldats démobilisés, estimant ne pouvoir rien acheter de décent avec une somme aussi dérisoire que les 52 francs qui leur sont alloués préfèrent, tout compte fait, les costumes. Mais toujours transparait dans les témoignages de ces « militaires déguisés en civils » un sentiment d'humiliation, les dons matériels de l'armée étant perçus par eux comme des marqueurs sociaux discriminants plutôt qu'un moyen de reprendre pied dans la vie civile. Bien des années plus tard, on dira des anciens combattants qui ont revêtu leur costume de démobilisé à l'occasion d'une cérémonie : « Tiens, aujourd'hui, il a mis son Clemenceau. »

Enfin, le don aux soldats démobilisés de leur casque Adrian, d'une plaque commémorative portant la mention « Soldat de la Grande Guerre » témoignent, par leur valeur symbolique, de la sacralisation de l'hommage rendu aux poilus et ainsi de la dette sacrée contractée par la nation à leur égard. Car l'attribution de ces objets commémoratifs, prévue par la loi, est d'une autre nature que celle de l'indemnité de démobilisation. Trophées de la Grande Guerre, vecteurs de transmission de la mémoire, ces objets, souvent posés en évidence sur les cheminées avec les certificats d'études ou les photographies de mariage, font entrer la première guerre mondiale dans l'histoire familiale des Français. Ce sont eux, par leur simple présence dans l'intimité des hommes revenus du front, qui alimentent les conversations ou, au contraire, meublent les silences sur le conflit. Ce sont eux surtout qui, au-delà du succès apparent d'une opération gigantesque – rendre à la vie civile cinq millions d'hommes en l'espace de dix mois – montrent qu'il n'est de réparations autres que symboliques aux souffrances de guerre.

Un cas à part doit être fait à propos des 500 000 prisonniers de guerre français environ, qui vivent la sortie de guerre de manière particulière. « Oubliés de la Grande Guerre », comme l'a écrit Annette Becker, ce sont aussi des « oubliés de la victoire », et cela pour plusieurs raisons : le soupçon pesant sur les conditions de leur capture, l'incompréhension de ce que fut leur expérience de guerre et peut-être plus fondamentalement une forme d'impureté à avoir côtoyé l'ennemi et à avoir servi (même contre leur gré) ses intérêts économiques. Plusieurs dispositions de 1919 et 1920 manifestent qu'on ne reconnaît pas les souffrances passées de ces hommes au même titre que celles des anciens combattants : les prisonniers n'ont pas droit à la médaille interalliée (du moins jusqu'en 1922). Leurs camarades décédés en captivité ne bénéficient pas de la mention « mort pour la France » avant la fin janvier 1922. La prime de démobilisation, qui équivaut à vingt francs par mois pour les combattants, n'est que de quinze francs pour les anciens captifs – ce qui les assimile à des non-combattants. Enfin le principe d'une indemnité de vivres, en compensation des sommes dépensées par les familles pour envoyer des colis durant la guerre, est progressivement mis en échec, puis enterré par le Parlement. En fait, même s'il est évident qu'à partir de 1922 les anciens prisonniers ont obtenu gain de cause sur un certain nombre de leurs revendications, nombreux sont ceux qui, parmi eux, souffrent de ne pas être des anciens combattants à part entière. Ce que Charles de Gaulle, à son retour de captivité, a su dire en des termes bouleversants, dans une lettre adressée au colonel Boud'hors, le 8 décembre 1918 : « À l'immense

joie que j'éprouve avec vous des événements, se mêle, il est vrai pour moi, plus amer que jamais, le regret indescriptible de n'y avoir pas pris une meilleure part. Il me semble qu'au long de ma vie – qu'elle doive être courte ou prolongée – ce regret ne me quittera plus. Que du moins il me serve d'aiguillon à penser et à agir mieux et davantage pour tâcher de remplacer, par beaucoup d'heures obscurément utiles, les quelques heures décisives et triomphantes que je n'aurai point vécues. [...] N'avoir pu assister à cette Victoire, les armes à la main, c'est pour moi un chagrin qui ne s'éteindra qu'avec ma vie. » Ces regrets parfois jamais exprimés, combien sont-ils parmi les anciens prisonniers de la première guerre mondiale à les avoir portés durant toute leur vie ?

Finalement, ce qui résume le mieux sans doute la sortie de guerre, c'est le deuil qui pèse sur l'ensemble de la société française, du fait des pertes militaires et de la grippe espagnole. L'ensemble de la société française, c'est-à-dire aussi, en premier lieu, les soldats. On oublie trop souvent que l'armée française, victorieuse en 1918, est une armée en deuil. Cette douleur de l'absence, qui exclut tant de familles des fêtes de la victoire et dont peu de sources portent témoignage, est violemment ressentie par les compagnons d'armes. Elle transparait au détour d'une lettre, dans le discours d'un chef de section juste après l'armistice. L'un des plus beaux exemples est certainement celui du jeune officier Paul Tuffrau, au lendemain de l'armistice. Il y a peu de textes en effet qui fassent mieux comprendre la victoire telle qu'elle fut vécue, sur le champ de bataille, par les combattants. « Nos morts, ils sont innombrables. Ils sont de toutes les classes, de toutes les origines, de tous les métiers. Ils sont morts unis pour la même cause, qu'ils ont fait triompher. Pour cette même cause-là, dans les temps difficiles qui viennent, vivons unis en pensant à eux », recommande-t-il à ses hommes. Puis, comme pour signaler la présence des morts au sein même de son unité, il met en œuvre un rituel singulier, qui vise à fêter l'armistice en honorant les morts autant que les survivants. « Pour nos morts – à mon commandement – présentez... armes ! [...] J'ai fait reposer. Et une idée m'est venue », poursuit Paul Tuffrau, « *Ceux qui ont fait les premiers combats, la Belgique, la Marne... mettez l'arme sur l'épaule. J'en ai à peine trouvé quarante-neuf, en comptant les officiers qui tenaient à n'être pas oubliés. Ceux qui ont fait l'Yser... Ceux qui ont fait la Champagne et l'Artois en 1917... Ceux qui ont fait Verdun... À mesure que j'avancés, les fusils montaient plus nombreux sur les épaules. Ceux qui ont fait l'Ourcq... les combats de l'Aisne et de l'Oise... Ceux qui ont fait l'Italie... Ceux qui ont fait l'Orient, Sedülh-Bar, Florina, Monastir. Il ne restait plus à la fin qu'une soixantaine d'hommes, l'arme au pied. Les recrues, regardez vos anciens. Ils comptent parmi les plus grands soldats de l'histoire<sup>(7)</sup>.* » La victoire du 11 novembre est une victoire endeuillée, comme le montrent aussi les premiers gestes accomplis par les combattants français dans les heures qui suivent l'armistice : repérer les cadavres, ensevelir les morts, planter des croix de bois. Et peut-être finalement, après avoir exploré jusqu'au bout cette piste de recherche sur la « démobilisation culturelle » des combattants de la Grande Guerre, découvrira-t-on qu'elle épouse les aléas du deuil, qu'elle évolue avec lui ?

---

(7) Paul Tuffrau, 1914-1918. *Quatre années sur le front. Carnets d'un combattant*, Paris, Imago, 1998, p. 228.

## **Le départ des Italiens de Tunisie après la seconde guerre mondiale : une étape de la normalisation des relations franco-italiennes**

**par Martine TOMASSETTI**

docteur en histoire, chercheur associé IREMAM Aix-en-Provence

### **Avant-propos : La Tunisie à la veille de la deuxième guerre mondiale**

Historiquement, l'implantation italienne est très antérieure à la française puisque depuis la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, ceux qu'on appelle les *Granas*, juifs livour-nais ou considérés comme tels, ont établi des bases commerciales dans la Régence de Tunis ou sont déjà installés dans le pays. À ceux-ci s'ajoutent, dès le milieu du siècle suivant, des manouvriers siciliens ou sardes, paysans sans terre, travailleurs saisonniers à l'occasion, petits artisans ; il s'agit donc d'une émigration économique de base. La suite est connue. En 1882, la Tunisie devient un protectorat français et en 1896 trois conventions accordent aux sujets de l'Italie récemment unifiée un statut préférentiel. En fait, ces conventions servent de compensation au gouvernement italien pour renoncer définitivement à un projet colonial sur la Tunisie et elles octroient aux Italiens le droit de commercer, de n'en référer, pour les affaires de droit civil qu'à des instances consulaires et pour les affaires de droit pénal qu'à des tribunaux mixtes. Dès lors, la colonie italienne, pourvue d'un statut équivalent à celui du groupe français et entièrement gérée par son consulat, est perçue par la France comme un État dans l'État capable d'infléchir la politique de la Résidence de France.

Ce pouvoir de persuasion, le régime fasciste le met à profit dès son avènement. Une fascisation des collectivités italiennes à l'étranger est entreprise, parfois de façon violente, et la Tunisie s'avère un terrain très favorable en raison même de la configuration légale du pays. De concurrents tenaces, Français et Italiens se transforment en farouches rivaux. À la fin des années trente, les deux groupes européens sont prêts pour le conflit dans un pays travaillé par des mouvements nationalistes. Et comme le proclame la propagande fasciste, les Italiens en Tunisie deviennent le bastion du régime en Méditerranée.

En plus de cette situation politique originale, la situation démographique présente une dangereuse parité franco-italienne puisque, pour une population tunisienne estimée à 1,5 million, on dénombre 150 000 Français et 120 000 Italiens.

### **Introduction**

À partir de juin 1940, Français et Italiens sont ennemis où qu'ils se trouvent. Alors que la France est occupée, la Tunisie reste un territoire sous domination française mise à part l'occupation des forces de l'Axe de novembre 1942 à mai 1943. C'est donc au titre de l'état de guerre que la France abolit les trois conventions de 1896 et ramène les Italiens au statut commun d'ennemis. Ces ennemis, alliés lors du premier conflit mondial, cohabitent toujours avec les autres groupes et sont soumis à l'internement administratif tandis que leurs biens sont séquestrés. Toute la complexité de la situation repose sur le fait que c'est le droit et la gestion du pays en théorie vaincu qui s'imposent au groupe ennemi et à ses biens, alors que ce

groupe fait momentanément partie des vainqueurs. À cela il faut ajouter les va-et-vient du gouvernement de Vichy et ensuite ceux de la France libre concernant les juifs italiens. En effet, jusqu'aux lois raciales italiennes de 1938, beaucoup de juifs italiens en Tunisie avaient misé sur le fascisme alors que quelques autres s'étaient engagés dans l'antifascisme. Dans ces conditions, la conclusion du conflit s'annonce particulièrement épineuse car d'après le traité de paix signé entre la France et l'Italie, les biens des ressortissants italiens de Tunisie rentrent dans la dette de guerre de leur pays et doivent être liquidés au profit de la France. Les Italiens de Tunisie sont les seuls soumis à cette disposition, leurs compatriotes de la métropole n'étant pas touchés.

La raison de ce choix est simple, les biens italiens étant essentiellement fonciers et immobiliers, leur liquidation devrait être le moyen pour la France de renforcer sa présence en Tunisie. La tactique, apparemment sans défaut, a pour but d'inciter les Italiens à quitter le pays afin de les remplacer par des Français, officiellement des anciens combattants. Mais très vite la pratique diffère du projet. L'absence de candidats et des spéculations au plus haut niveau bloquent de fait la manœuvre ou en réduisent fortement les effets.

### **Le processus de retour : motifs d'expulsion et catégories visées**

Avant d'en arriver à l'expulsion physique, l'administration émet un décret d'expulsion. Compte tenu de l'état de guerre et du blocage qu'il provoque, une expulsion prononcée en 1944 ne peut être exécutable que plusieurs années après.

Ce n'est qu'à partir de 1946 et même 1947 que la chose est possible, c'est-à-dire quand les lignes maritimes commerciales recommencent à fonctionner à peu près correctement.

Pour expulser un individu, il faut un motif, en l'occurrence, le statut d'ennemi peut suffire ou l'accusation d'activités ou de sympathie fasciste ; cette dernière raison étant très difficile à démentir car, à partir du milieu des années trente, il était impossible pour un Italien de ne pas avoir de contacts quotidiens avec les instances fascistes, ne serait-ce que par la scolarisation des enfants. L'invocation de ce genre de motifs provoque régulièrement l'indignation du gouvernement italien mais sans modifier le cours de la procédure.

Au-delà des raisons invoquées, certaines catégories retiennent particulièrement l'attention de l'administration et parmi elles certaines encore cumulent les critères spécifiques au rejet comme les instituteurs et les directeurs d'école engagés dans le bataillon de volontaires *Tunisia* entre 1940 et 1943. Mais il ne s'agit là que d'une minorité d'expulsés. En fait, ce sont plus les individus influents sur le groupe qui sont concernés que ceux ayant eu une réelle activité politique. L'expulsé potentiel est d'abord identifié par son métier et par ses biens. Ainsi, les professions libérales et à ordre, médicales, paramédicales et juridiques, les métiers publics comme les enseignants, les religieux, les artisans et les propriétaires fonciers, surtout viticoles, sont les plus touchés.

### ***1947, la grande année des départs***

À la fin de l'année 1947, l'Italie fait le compte de ses expulsés en cours ou prévus, environ 20 000 individus sont concernés : ce sont les ressortissants bloqués en Italie en 1939, ceux qui ont fui avec les forces de l'Axe, les anciens prisonniers de guerre, les civils - chefs de famille - auparavant internés et leur famille, femme et enfants, les enfants de résidents en Tunisie bloqués dans les écoles au moment de la déclaration de guerre. Ces catégories soulèvent chaque fois des difficultés d'application du décret d'expulsion. Le cas de Di Maggio est révélateur. Le 7 avril 1947, Di Maggio débarque d'un phosphatier grec qui le ramène à Naples après mise à exécution de son décret d'expulsion. Cet agriculteur a dû quitter le pays alors que la direction des séquestres lui avait assuré que le décret d'expulsion émis à son encontre en octobre 1946 serait bientôt levé et lui avait en ce sens accordé la libre gestion de ses biens. La complexité des situations oblige donc l'administration italienne à imaginer des solutions adaptées et à nuancer la terminologie concernant ces expulsés qui deviennent des *rapatriés* : terme neutre qui englobe désormais tous les retours y compris ceux de l'Afrique italienne.

### ***Les destinations : France ou Italie ?***

Pour la Résidence générale, l'important est de se défaire des Italiens considérés indésirables et pour elle la destination de cette population ne fait pas de doute : elle doit retourner en Italie. Pourtant, en théorie, rien n'empêche les expulsés de se rendre ailleurs et même en France métropolitaine. En règle générale, dans la mesure où les expulsés ne cherchent pas à revenir en Tunisie, le Quai d'Orsay ne réagit pas, mais certains cas provoquent l'intervention de Tunis et de Paris. Ainsi, en juillet 1949, trois employés des consulats italiens de Marseille et de Toulouse s'avèrent être des expulsés de Tunisie. Afin de statuer sur leur sort, le ministère des Affaires étrangères procède à une enquête qui met en lumière le parcours sinueux de l'un d'entre eux : Silvestro Piacentino. Arrivé en 1922, à l'âge d'un an, aux îles Kerkennah, il est d'abord scolarisé dans un établissement français puis dans une école italienne jusqu'en 1938. Après avoir exercé divers métiers, comptable, marin pêcheur, ouvrier agricole etc., il se rend à Trapani chez sa tante, pour « affaires ». Là, on suppose qu'il exerce diverses activités plus ou moins légales puis il revient clandestinement en Tunisie en 1940 d'où il est immédiatement expulsé sous l'accusation de proxénétisme et divers autres délits. De retour à Trapani, il est emprisonné pendant un an. En 1941, on le retrouve dans la marine italienne qu'il déserte cinq mois après son engagement. En novembre 1943, il s'engage dans la résistance italienne ; il est blessé au cours d'un combat. On ne sait comment il réussit à revenir en Tunisie d'où il est de nouveau expulsé en janvier 1945. Et c'est en juin 1946 qu'on le situe comme employé du consulat à Marseille puis à Toulouse à partir de janvier 1947. Après enquête du Quai d'Orsay, Piacentino est maintenu à son poste.

Cette petite anecdote est révélatrice d'un réel changement dans les relations franco-italiennes, changement qui se situe entre les capitales européennes. En fait, du côté de Rome comme de celui de Paris, l'idée est de sortir de la belligérance et pour cela il faut progressivement effacer la qualité d'ennemi. C'est la raison pour laquelle, dès 1945, les radiations sur les listes d'ennemis commencent. À cette date, il ne s'agit que de noms épars. En mai 1947, 69 noms sont publiés sur le *Journal officiel* tunisien. Au fil des mois, le mouvement s'accélère avec les accrocs habituels des radiations de défunts, de ressortissants qui ont quitté la Tunisie bien avant

la guerre ou autres. Comme chaque cas se négocie pendant plusieurs mois, seuls 300 expulsés sur les 4 200 militaires repartis avec les forces de l'Axe sont autorisés à se réinstaller dans la Régence en mai 1948. Pour les autres, un retour vers le Maroc ou l'Algérie n'est pas exclu, et à la fin de 1949, il n'y a que 553 décrets d'expulsion sur 6 000 prononcés qui sont levés.

### *La question des visas*

Liées à la précédente question de l'expulsion, la libre circulation des personnes et, par conséquent, la délivrance des visas amènent à s'interroger sur la manière dont la France gère les mouvements de populations. En fait, le but de la législation mise en place en Tunisie est de contrôler les étrangers qui veulent s'installer dans le pays. Pour cela, le 28 avril 1949, un décret résidentiel régleme officiellement l'immatriculation des étrangers : ils doivent désormais signaler aux autorités de police leur établissement ou leur installation dans la Régence dans un délai de cinq jours. Ramenés au droit commun, les Italiens sont donc les premiers concernés par ce décret.

Un autre document permet de suivre les mouvements de population, la fiche d'interdiction d'entrer sur le territoire français, source de controverse entre la direction d'Afrique levant et la sûreté nationale. En fait, ces fiches empêchent les expulsés de Tunisie des années 1946 et 1947 rentrés en Italie de passer la frontière et de se rendre en France, mais elles n'interdisent pas à ceux rejetés pour activités fascistes en 1945, de se rendre sur le territoire métropolitain puisque la suppression des visas entre les deux pays permet la libre circulation des ressortissants français et italiens. En janvier 1950, le ministère des Affaires étrangères tranche pour l'établissement d'une fiche pour chaque Italien expulsé qui sera modifiée si le décret est levé. À la fin de 1950, 300 visas d'entrée en Tunisie sont accordés.

Cet effacement progressif des frontières correspond à la lente disparition du droit lié à la guerre qui s'opère lors du passage du temps de la guerre à celui de la paix. Cette mutation s'effectue d'une manière pragmatique sans référence aucune au traité de paix entre la France et l'Italie. En fait, la normalisation procède par substitution des cadres juridiques. Dans le cas de la Tunisie, la lenteur du processus est remarquable. En fait, ce n'est qu'à partir de 1951 que la politique française change du tout au tout et qu'on relève 80 à 100 levées de décret d'expulsion par mois. Dès lors, l'intention est exactement opposée à celle des années précédentes : dorénavant, il faut ramener ou au moins garder les Italiens en Tunisie pour maintenir un groupe européen qui fasse pendant à la population tunisienne et au nationalisme.

### **Le retour en Italie**

Mais en attendant le revirement de la politique française, les Italiens de Tunisie rentrent dans leur pays d'origine et se trouvent confrontés à une situation chaotique pour laquelle ils n'étaient pas préparés.

### *L'accueil des rimpatriati*

Les conditions du voyage présagent de ce qui les attend en Italie. L'organisation des traversées incombe entièrement aux entrepreneurs maritimes ou aux capitaines de bateaux. La liste des passagers à embarquer n'étant close qu'au moment de l'appareillage, le départ peut être retardé tant que le taux optimal de remplissage du

bateau n'est pas atteint. Dans ces conditions, les retards ne comptent plus. À cela il faut ajouter un entassement humain avec tout ce que la promiscuité suppose, des bagages réduits au strict nécessaire et une connaissance très approximative du lieu de débarquement. En dépit de ces départs pénibles, c'est à l'arrivée que le choc est le plus dur. L'Italie après la seconde guerre mondiale est, selon l'expression consacrée, un champ de ruines or les rapatriés arrivent dans le Mezzogiorno, en Sicile, en Calabre ou dans les environs de Naples traditionnellement, et encore aujourd'hui, les régions les plus pauvres d'Italie. De surcroît, hormis une minorité appartenant à la bourgeoisie aisée et bien scolarisée, la majeure partie de cette population, composée surtout d'artisans, de petits commerçants et d'agriculteurs, est plus familiarisée avec le *Tunisino*, sabir arabo-italo-français, qu'avec l'italien standard. Enfin à cette époque, dans le sud de l'Italie, les patois et les dialectes étaient encore très vivaces. Cette situation linguistique rend difficiles à la fois les contacts avec les administrations locales et ceux avec les autochtones encore sous le choc de la guerre. Ainsi, la langue elle-même pose-t-elle les Italiens de Tunisie en étrangers. Le rapport qui s'instaure entre eux et leurs compatriotes de la péninsule ressemble à celui qui s'est constitué entre les rapatriés d'Algérie et les métropolitains. Ces Italiens portent en plus une évidente marque d'infamie ; ils ont été expulsés d'un protectorat français alors que la France n'a pas chassé les Italiens résidant sur son propre sol. Pour leurs contemporains, ils ne peuvent être que suspects sinon coupables d'au moins une partie des fautes qu'on leur attribue.

Lorsque les expulsés arrivent, ils constatent immédiatement que les provinces du sud qui reçoivent des milliers de rapatriés, y compris d'Égypte, n'ont pas les structures pour les accueillir. Les Italiens sont donc installés à la périphérie des villes dévastées, dans des baraquements dépourvus d'eau et d'électricité où ils connaissent les mêmes conditions de vie que le reste de la population. Les secours essentiels sont, la plupart du temps, gérés par organisations caritatives, les instances locales n'ayant déjà pas les moyens de prendre en charge leurs sinistrés. Certains décrivent à leur famille restée en Tunisie des conditions de séjour qui se prolonge parfois des mois, pires que celles des camps français de rétention pendant la guerre. Livrés à eux-mêmes, grugés par des escrocs qui leur promettent savon et denrées alimentaires au marché noir, ils se retrouvent finalement affamés et couverts de poux. Mais tous les rapatriés ne sont pas traités de la même manière. Ceux qui ont la chance d'être accueillis à Rome obtiennent plus vite leur carte alimentaire et bénéficient au moins de l'approvisionnement régulier de la capitale.

### ***Indésirables et concurrents***

L'inadaptation des mesures pour l'accueil des expulsés se manifeste encore plus nettement lorsque se pose la question de l'emploi de cette main-d'œuvre inattendue. Les autorités de Palerme ou de Naples prennent très lentement conscience que le retour des expulsés est définitif et que beaucoup ne sont pas en transit pour une autre destination. Ces Italiens sont revenus pour s'installer et ils doivent au plus vite subvenir à leurs besoins, donc trouver du travail, sinon un emploi. Pour inciter cette population à trouver ses propres solutions et à quitter les camps, les autorités locales et le gouvernement italien ne cherchent pas vraiment à améliorer les conditions d'accueil.

En fait, la manière la plus rapide de vider les camps consiste à aider à la réinsertion professionnelle des rapatriés. Quand on peut en identifier une, c'est la catégorie professionnelle du migrant qui facilite le processus, ainsi, chauffeurs, comptables, employés de banque et enseignants titulaires retrouvent assez vite du travail. Mais pour les artisans et les agriculteurs trouver du travail pose d'insolubles problèmes. Qu'ils soient travailleurs indépendants ou à façon, ils ont perdu leur réseau d'employeurs en quittant la Tunisie et n'ont souvent pas de preuves concrètes de leurs compétences puisque la délivrance de certificats de travail et de bulletins de salaire n'était pas une pratique systématique.

Concernant les professions libérales, leur inscription sur les registres professionnels est obligatoire et rien n'est fait pour accélérer cette procédure, bien au contraire, puisqu'en mars 1946, l'ordre des architectes de Rome n'hésite pas à demander au ministère des Travaux publics d'interdire l'accès des « Tunisiens » à la profession.

### *L'argent des expulsés*

La question de la réinsertion professionnelle renvoie à celle essentielle de la détention de numéraire et plus largement de la disponibilité des devises. Les rapatriés n'ont pas le droit de transférer leurs avoirs liquides de Tunisie. Ils peuvent emporter avec eux 200 francs et déposer 20 000 francs convertibles près la Banque de Rome, sur un compte ouvert auprès de la Banque de l'Algérie. La difficulté majeure à dépasser, qui ne peut qu'être qu'évoquée ici tant elle est complexe, réside dans la relation ambiguë qu'entretiennent la Banque de Rome et son homologue de France : alors que la première avance l'argent à ses compatriotes, la seconde mettra des années à régulariser la situation, utilisant cette rétention comme moyen de pression sur les actionnaires d'une autre banque italienne en Tunisie<sup>(1)</sup>.

Pour les rapatriés, une difficulté supplémentaire est la méconnaissance des taux des indemnités auxquelles ils ont droit, ces taux variant au fil des mois et en fonction de la provenance du rapatrié. Alors en attendant que toutes les questions administratives soient réglées, l'argent emprunte des voies informelles. Les expulsés emportent bien plus que 200 francs et alimentent ainsi un marché noir de l'argent *una borsa nera* dont les cours sont connus des banques officielles mais négociés dans la rue. Dès la fin de 1945, le commerce illicite de devises s'annonce comme la branche la plus florissante de l'économie clandestine. Seul problème : le change devient à ce point incontrôlable qu'il chute jusqu'à la parité franc lire et provoque la colère du ministère italien des finances au point que la Banque de Rome lance comme consigne de repérer tous ceux qui tenteraient de changer plus de 200 francs au change officiel ce qui a pour effet inverse de ralentir les transactions légales et de renforcer la contrebande de l'argent.

### **Défendre ces Italiens d'un autre empire**

Rejetés de Tunisie et inopportuns en Italie, les expulsés/rapatriés constituent un excellent argument d'échanges politiques entre la gauche communiste et socialiste

---

<sup>1</sup> La banque en question est la Banque italienne de crédit dont le rachat par la Banque de l'Algérie et de la Tunisie avec un partenariat de la Banque de Rome est en cours de négociation à l'époque. Cf. « La banque italienne de crédit de la deuxième guerre mondiale à l'indépendance » in *Les relations tuniso-italiennes dans le contexte du protectorat*, Tunis, Institut supérieur d'histoire du mouvement national, 1999, p. 95-115.

française et leurs opposants des groupes de pression coloniaux, et les Italiens de Tunisie, le plus souvent regroupés en associations, rapatriés ou non, antifascistes ou, à l'opposé, anciens cadres du consulat général ayant rejoints les rangs du néofascisme. Mais dans tous les cas, les Italiens ont plus l'impression de servir que d'être servis.

L'attitude à adopter dans la question italienne varie donc selon l'angle politique. L'échange se déroule de part et d'autre de la Méditerranée. En Tunisie, pour la droite française, l'expulsion des Italiens n'est que le juste châtiment à endurer pour leur compromission et leur comportement avant et pendant la guerre. Ce à quoi la gauche française répond que c'est surtout un moyen commode pour une certaine droite de faire oublier son passé pétainiste. Pour la gauche, les Italiens sont un des thèmes de la campagne de rapprochement entre la France et l'Italie indispensable à la construction européenne. Pour les associations italiennes, quelle que soit leur obédience, il s'agit le plus souvent d'une convergence d'intérêts privés souvent présentés comme collectifs même si certains défenseurs agissent au nom d'un idéal sincère.

### *L'action des associations*

Les recrutements au sein des associations de défense s'effectuent selon deux filières : en fonction de la place occupée par les migrants avant leur départ et suivant une indispensable ouverture sur l'ensemble de la population expulsée. La recherche constante d'une reconnaissance collective et d'un écho au sein des instances officielles conduit ces groupes à mettre constamment en avant leur action en faveur de leurs compatriotes.

Le premier groupement de défense des Italiens de Tunisie est le comité de défense des Italiens créé à Rome en 1946. Mais ce n'est qu'en 1947 que ce comité entame ses actions. En septembre, il tente une réhabilitation de l'ensemble du groupe contre des accusateurs français eux-mêmes suspects de collaboration avec les Allemands durant la guerre. Le secrétaire général du comité saisit le ministère italien des affaires étrangères, pensant, un peu naïvement que l'intervention du comte Sforza suffira à freiner le mouvement des expulsions. Fin 1947 encore, le comité demande à l'ONU d'ouvrir une enquête « afin d'apporter la preuve que les persécutions subies par les Italiens sont légales et justifiées ». Puis, il s'adresse à Léon Blum pour réclamer le soutien inconditionnel des socialistes français.

Parmi les groupements de défense des Italiens de Tunisie, l'*Unione Profughi e reduci dalla Tunisia* fondée en 1945, se donne quant à elle pour tâche d'entretenir l'identité tunisienne des migrants.

À ces initiatives collectives correspondent quelques interventions personnelles, comme celle de Velio Spano, militant communiste membre influent du PCI, condamné à mort par contumace sous le gouvernement de Vichy, qui essaie de convaincre le parlement italien de s'intéresser à la question. Le but de toutes ces interventions est d'ouvrir le plus largement possible le débat et, si possible, de l'internationaliser.

### *Le rôle de la presse*

Ce que les différents groupements ou les diverses personnalités qui s'engagent dans la défense des Italiens de Tunisie ne peuvent percevoir c'est que l'Italie n'a pas plus intérêt que la France à internationaliser la question. En fait, tout ce qui ramène l'Italie à son passé colonial la pose en héritière du régime fasciste et gêne son entreprise européenne. Les Italiens de Tunisie, remuants et encombrants souvenir d'un temps d'inimitié, freinent le rapprochement souhaité avec la France. Ce n'est donc pas du côté des instances gouvernementales qu'il faut chercher un soutien visible pour les rapatriés. Du coup, le problème est jeté sur la place et c'est la presse, en même temps que les associations, qui s'en empare. Les partitions politiques mentionnées précédemment se reflètent dans celles exprimées par les journaux. À l'équité de traitement réclamée par *Tunis Socialiste* et par *Fraternité*, qui considèrent le « problème italien » pris dans une vue d'ensemble de l'évolution de la Tunisie et de la politique européenne, répond l'attitude très ferme de *la Dépêche* qui rappelle les agissements du gouvernement fasciste. D'incessantes polémiques agitent donc la presse francophone de Tunisie.

Et du côté italien, une agitation analogue se retrouve. Même si tous sont d'accord sur la nécessité de défendre les intérêts des rapatriés, les méthodes et les discours varient considérablement.

La presse de droite est plus encline à la diatribe que *l'Unità. Il Risorgimento Liberale* mais surtout *La Sicilia del popolo*, pour cette dernière très conservatrice, n'hésite pas à évoquer des persécutions et des spoliations perpétrées par des collaborateurs pétainistes. Enfin, née à cette époque une presse spécialisée dans l'œuvre des Italiens à l'étranger : *Italiani nel mondo*, fondé en 1945. Il s'agit d'un bimensuel qui s'intéresse à chaque collectivité italienne à l'étranger avec le parti pris hautement revendiqué de mettre en évidence la participation et la valorisation des pays où se situent les différentes collectivités. Mais pour *Italiani nel mondo* aucun Français n'est vraiment innocent de ce qui arrive aux Italiens en Tunisie puisque même Cohen-Hadria, rédacteur de *Tunis Socialiste*, est accusé de bénéficier du partage des biens italiens.

### **Conclusion**

Les prises de position de la presse en Tunisie nous amène à considérer les opinions de ceux qui ne partent pas. Du côté des Français, les positions sont tranchées puis de plus en plus nuancées suivant l'évolution interne de la Tunisie. Au fil du temps, les mesures de clémence réclamées par d'anciens antifascistes connus comme Giulio Barresi sont prises en considération puis rentrent dans la politique de la Résidence, mais tardivement, au début des années 1950.

Le délitement du groupe italien a bien eu lieu, plus lentement et pas dans les conditions prévues. Et surtout il n'a pas provoqué l'effet escompté. Après la seconde guerre mondiale, Italiens et français sont devenus des étrangers en Tunisie, presque à leur insu. L'expulsion des Italiens était sans doute une forme d'anachronisme qui a détourné les esprits des vrais problèmes en cours. Finalement sont restés, après 1964 et la nationalisation des terres, ceux que rien n'appelait ailleurs, la proportion courante de ceux qui passent au travers des événements.

*Ils étaient la France Libre*  
**Genèse d'un film documentaire historique**  
 par **Éric BLANCHOT**

réalisateur

Le film documentaire *Ils étaient la France Libre* vient d'être diffusé par France 3 (le 15 et 19 mai 2005). Il l'avait été en 2004 sur France 3 Alsace, Télévision Lyon Métropole (chaîne locale) et Public Sénat. En tant qu'auteur et réalisateur, il me semble utile, au terme de cette première expérience de réalisation documentaire, de revenir sur la conception et l'élaboration de cette œuvre audiovisuelle.

Je ne tenterai pas ici de présenter la réalisation d'un film documentaire « historique », mais simplement d'envisager les questionnements liés à un travail qui se situe au carrefour de l'audiovisuel et de la recherche historique. Mon expérience d'enseignant en histoire-géographie ainsi que ma formation en islamologie à l'INALCO m'ont fourni de nombreuses références méthodologiques. La préparation du film et la constitution de la bibliographie correspondent au travail effectué par un étudiant en maîtrise d'histoire.

Réaliser une œuvre audiovisuelle relevant du film historique ne m'intéresse que dans la mesure où cette œuvre permet un questionnement de l'histoire, lui-même susceptible d'éclairer sous un jour nouveau le présent et d'interpeller un tant soit peu les spectateurs auxquels elle s'adresse. En ce sens, je reste dans la démarche qui fut la mienne en tant qu'enseignant en collège et lycée.

Les contingences matérielles ont influé le déroulement des recherches entreprises en vue de réunir les meilleures sources et de me permettre d'assurer la meilleure écoute active vis-à-vis de mes interlocuteurs. Au cours de ces deux années et demie, de nouveaux questionnements ont surgi, notamment lors des entretiens, et entre le dossier initial et le film fini on peut noter une évolution considérable.

### **Nature du projet :**

Mon objectif était de faire revivre une expérience positive franco-maghrébine antérieure à la guerre d'Algérie. Ayant pu constater, lors de mon expérience dans le corps enseignant, le manque de repère des élèves d'origine maghrébine, il me semblait essentiel de remettre en valeur l'histoire de l'armée d'Afrique et de sa participation aux combats de la Libération. Le fait que la majorité des combattants sous couleurs françaises aient été, à partir de la fin 1940 des « Français musulmans », soldats indigènes de l'empire, était en soi porteur d'un message fort. Il me semblait essentiel de rappeler qu'à partir de novembre 1942, qu'il s'agisse des Forces Françaises Libres ou des soldats de l'armée d'Afrique, plus de la moitié des combattants étaient issus d'Afrique Noire et du Maghreb.

À l'heure où s'affirmait clairement le choix des diffuseurs audiovisuels, en adéquation avec la volonté du gouvernement, de donner à l'été 2004 une priorité écrasante aux cérémonies de commémoration du débarquement de Normandie, je trouvais primordial de remettre en avant le rôle de la 1<sup>re</sup> armée française et auparavant, en Italie, celui du Corps expéditionnaire français dans la lutte contre l'Allemagne nazie.

L'objectif du film était donc de renouer avec cette expérience passée associant pieds-noirs, métropolitains et indigènes dans la lutte contre les forces de l'Axe. Il fallait pour ce faire, sortir de l'histoire officielle qui donne une importance sans doute démesurée à la 2<sup>e</sup> DB et à la libération de Paris puis de Strasbourg. Si, dès 1944, la division du général Leclerc a occupé le devant de la scène et s'est imposée à la une des journaux, l'histoire aurait pu rendre aux 400 000 hommes de l'armée d'Afrique les honneurs qui leur étaient dus.

Le film a été projeté en salle en avant-première dans la capitale alsacienne les 14 et 17 novembre 2004. Le jour même, la municipalité installait une série de panneaux dans les rues pour commémorer la libération de la ville. Sur l'ensemble de ces panneaux, un seul évoquait le rôle de la 1<sup>re</sup> armée. Aucun ne parlait du rôle des tirailleurs dans la défense de la ville ! Sur la place Kléber, une gigantesque affiche présentait côte à côte les portraits de De Gaulle et de Leclerc. Des hommes de la 1<sup>re</sup> armée, de leur lutte dans les Vosges, en Alsace et en Allemagne, point de trace.

Un film, *C'est nous les Africains*, a été réalisé en 1994 par Jean-Marie Fawer. Dans ce 26 minutes, le réalisateur interrogeait d'anciens tirailleurs d'origine algérienne et marocaine installés en Alsace. Il avait été sélectionné par le CRDP (centre régional de documentation pédagogique) d'Alsace. Pour l'accompagner, un Cahier de documentation pédagogique avait été conçu, sous la direction de Benjamin Stora. Si cette brochure, très complète ne nécessite *a priori*, dix ans plus tard, que peu de modifications, se la procurer est devenu difficile. Quant au film, en principe disponible dans le catalogue du CNDP, il m'a fallu en demander une copie au réalisateur. De fait, en l'absence de volonté du ministère de l'éducation nationale de consacrer une partie du programme scolaire, aussi infime soit-elle, au rôle des soldats coloniaux dans la guerre, aucun enseignant ne semble s'intéresser à l'histoire de la libération de l'est de la France.

### **Du projet au film, cartographie des acteurs**

Si le sens de ma démarche a finalement peu évolué au regard du chemin parcouru, les contraintes liées au projet de film m'ont amené à donner à l'œuvre finale une orientation quelque peu différente de celle initialement choisie. Il est sans doute essentiel, pour une bonne compréhension des enjeux qui furent les miens, d'élaborer une cartographie des acteurs impliqués aux différentes étapes de la construction du projet. Mon expérience de la production n'est pas non plus suffisante pour affirmer que ces contraintes sont identiques pour toute production.

**La production** : Bien qu'ayant dirigé des ateliers d'écriture de scénario et suivi les projets de fin d'année de mes étudiants en tant que directeur de production dans une école privée formant à la réalisation audiovisuelle, je ne pouvais présenter de références suffisantes pour un certain nombre de sociétés de production installées dans le paysage audiovisuel et désireuses de s'assurer du concours de réalisateurs confirmés pour mener à bien des projets d'une certaine ampleur. De mon côté, je souhaitais être présent d'un bout à l'autre du projet et ne voulais en aucun cas être dépossédé de ce premier film. La solution consistant à placer un « jeune auteur » sous la tutelle d'un technicien compétent pour la réalisation ne m'intéressait pas. Je n'ai, en conséquence, pas donné suite à la proposition que me faisait Philippe Séguin. Ce dernier me proposait de prendre contact avec Serge Moati à qui il avait

fait suivre le dossier du film. Restait à m'appuyer sur une petite structure, peu habituée aux grandes chaînes et travaillant habituellement avec les chaînes du câble, c'est-à-dire avec des budgets restreints. Je ne ferai pas un catalogue exhaustif des difficultés qu'a pu engendrer ce choix, je me bornerai à souligner les problèmes rencontrés avec ce type de production : absence de ligne éditoriale claire, manque d'implication constant dans les projets. Cependant les producteurs, ne connaissant pas le sujet et n'ayant pas le temps de s'y plonger, m'ont tout simplement fait confiance et ont, dans l'ensemble, validé mes choix. J'ai donc bénéficié d'une très grande marge de manœuvre pour le traitement cinématographique du film.

**Les diffuseurs :** La seule façon de bénéficier des subventions publiques du ministère de la culture, sous la forme d'une dotation financière du CNC (Centre national de la cinématographie) consiste à obtenir un contrat de diffusion avec une chaîne. Celle-ci peut être câblée ou hertzienne, régionale ou nationale, pourvu qu'elle ait reçu l'agrément du CNC. Après une recherche laborieuse de près d'un an, mes producteurs ne disposant pas de réseaux privilégiés pour obtenir un contrat, c'est finalement France 3 Alsace qui a donné suite à notre demande. D'autres chaînes de moindre importance, Public Sénat et Télévision Lyon Métropole se sont associées au projet. Le soutien d'une association de Saint-Étienne, à la recherche d'un réalisateur pour une « action mémorielle » concernant les soldats oubliés de la Libération, m'a permis de donner une impulsion financière et de multiplier mes contacts.

**Les financements :** Les financements, de l'ordre de 120 000 euro proviennent pour l'essentiel de collectivités territoriales. La communauté urbaine de Strasbourg, la région Alsace, le département du Bas-Rhin et celui des Vosges, la région Franche-Comté, ont soutenu le projet. Comme pour la majorité des acteurs publics, il s'agissait pour France 3 Alsace, de soutenir un projet mettant en valeur la participation de soldats maghrébins dans la libération d'une région où la multiplication des profanations des cimetières militaires et civils n'est qu'une des manifestations de la xénophobie latente à l'égard des Français d'origine nord-africaine et des ressortissants des pays du Maghreb et d'Afrique. Durant le tournage du film, la profanation d'un cimetière militaire dans le Bas-Rhin, et plus spécifiquement de tombes de soldats musulmans m'a confirmé la pertinence des attentes des partenaires du film. En revanche, la région PACA, où vivent près de 600 000 rapatriés d'Afrique du Nord ainsi qu'une forte population d'origine maghrébine, n'était pas intéressée par le film.

En raison de l'origine de ce financement, l'ancrage géographique du film s'est déplacé dans l'est de la France. Afin de rendre plus vivant le film, je souhaitais dès le départ m'inspirer d'un épisode du conflit mondial associant les tirailleurs. Celui-ci devait se dérouler en France, les campagnes de Tunisie, d'Italie et d'Allemagne me semblant moins symboliques que la libération de la métropole française par ses soldats coloniaux. Marseille et la Provence m'intéressaient en cela à plus d'un titre. Mais les combats les plus meurtriers, et de loin les plus longs, se sont déroulés de septembre 1944 à février 1945 dans l'est de la France et plus spécifiquement dans les forêts vosgiennes et dans la plaine d'Alsace. C'est en suivant le trajet qui avait été, 60 ans plus tôt, celui de la 3<sup>e</sup> DIA, division d'infanterie algérienne, que j'ai dès lors contacté les mairies de la région, à la recherche de témoins.

## Au cœur du film, le 4<sup>e</sup> RTT (4<sup>e</sup> régiment de tirailleurs tunisiens) et la bataille du Hohneck

Au départ de mes recherches, quelques amis m'ont fourni des pistes, leurs pères ou grands-pères ayant combattu au sein de la 1<sup>re</sup> armée. Deux amies ont favorisé mon travail. La petite-fille du lieutenant Vitrant m'a ainsi remis l'ensemble des dossiers réunis par son grand-père concernant la bataille du Hohneck. Ces dossiers comprenaient, outre le journal de marche du 4<sup>e</sup> RTT, régiment de tirailleurs tunisiens, un ensemble de courriers ayant trait à cet épisode tragique, et les rapports établis par la suite par les officiers survivants. Une autre amie me mit en contact avec son grand-père, alsacien ayant fui en Algérie en 1940 et ayant par la suite combattu comme officier du génie de la 3<sup>e</sup> DIA.

### Sources

Bibliographie indicative des ouvrages ayant servi à la préparation de ce film.

- Reham (Belkacem), *Les musulmans algériens dans l'armée française (1919-1945)*, Paris, L'Harmattan, 1996.
- Rey-Goldzeiguer (Annie), *Aux origines de la guerre d'Algérie, 1940-1945, de Mers-el-Kébir aux massacres du Nord-Constantinois*, Paris, La Découverte, 2002. Annie Rey m'a chaleureusement accueilli à son domicile pour une ITV dont des extraits seront utilisés pour le film du Grain.
- Paxton (Robert O.), *L'Armée de Vichy. Le corps des officiers français 1949-1944*, Paris, Tallandier, 2004 (traduction de l'ouvrage de 1966).
- Levisse-Touzé (Christine), *L'Afrique du Nord dans la guerre 1939-1945*, Paris, Albin Michel, 1998.
- Ageron (Charles-Robert), *Histoire de l'Algérie contemporaine*, t. 2, Paris, PUF, 1979.
- Corvisier (André, dir. de) *Histoire militaire de la France de 1940 à nos jours*. P.U.F.
- Publication de l'état-major, 2<sup>e</sup> Bureau. *Recueil de synthèses sur les opérations ennemies devant le front de la division (3<sup>e</sup> DIA), de Gafsa au Neckar, 13 novembre 1942 - 22 avril 1945. L'épopée du 4<sup>e</sup> Régiment de tirailleurs tunisiens*, publication sans ISBN, Tunis.
- Borchers (W.), *Endkampf in den Vogesen, die Vergessene Schlucht*, Éditions Éric Pabel (7550- Rastatt/Baden). Cet ouvrage d'un ancien combattant, donne la version allemande de la bataille du Hohneck.
- Murat (général J.), *L'affaire du Hohneck*, AAMI – 2<sup>e</sup> semestre 1994, n° 27.
- Delmas (colonel Jean), « L'amalgame : FFI-1<sup>re</sup> armée », in *Les armées françaises pendant la seconde guerre mondiale*, Paris, 1986.
- Pigenet (Michel), *Les « Fabiens », des barricades au front (septembre 1944-mai 1945)* L'Harmattan 1995.

- Le Goyet (colonel P.), « Psychologie du combattant du CEF en Italie (1943-1944) », in *Mémoires et communications de la commission française d'histoire militaire*, t.1 1970, *Vie et psychologie des combattants et gens de guerre*.
- *Du Garigliano à Diên Biên-Phu* (association des anciens élèves officiers de Cherchell Mediouna), t. 1. *À 20 ans, ils commandaient au feu pour la Libération*.

Auxquels s'ajoutent :

- L'ensemble des rapports dactylographiés par les officiers survivants du Hohnack, rédigés en 1945 après leur libération ou plus tard (J. Murat, Francis di Constanzo, Lartigau, Willigens) ainsi que leurs notes personnelles en particulier celles du lieutenant Vitrant.
- Et divers cartons des archives du Service historique de l'armée de terre et des journaux de marche, surtout celui de la 3<sup>e</sup> DIA. Enfin, sous la direction de Jean-Charles Jauffret, *La guerre d'Algérie par les documents*, t. 1, *L'Avertissement, 1943-1946*, Vincennes 1990.
- Des documents fournis le commandant C. Le Gouaille, de l'École d'application de l'infanterie de Montpellier et par les différents témoins, ainsi que par les amicales régimentaires et plus particulièrement celle du 7<sup>e</sup> RTA.
- Un ensemble de données recueillies sur différents sites internet.
- L'entretien réalisé avec Jacques Frémeaux qui a aimablement accepté de me consacrer le temps nécessaire pour nourrir ma réflexion

**La recherche des témoins.** Initialement, il était prévu de tourner à la fois en France et au Maghreb. Les contraintes inhérentes à la production et le manque ponctuel de moyens financiers disponibles ont limité les champs d'action. Le tournage a donc compris un jour à Gardanne, un jour en Normandie dans la périphérie de Caen, deux demi-journées à Paris, onze jours en Alsace, dans les Vosges, en Lorraine, à Saint-Étienne, Lyon, Lons-le-Saulnier. Un tournage ultérieur s'est déroulé au Maroc, à Marrakech, et sera incorporé au film à destination d'un public scolaire pour l'association Le Grain.

Je préférerais interviewer des anciens de l'armée d'Afrique plutôt que des anciens des Forces Françaises Libres, tant la tradition s'est perpétuée de focaliser l'attention sur les troupes précocement ralliées à De Gaulle. Après avoir rencontré quatorze intervenants, j'ai été amené à ne garder au montage qu'un panel assez restreint, mais que j'espère représentatif.

Le colonel Francis di Constanzo est un ancien officier formé à Cherchell. Cette école a formé à partir de 1942 différentes promotions et fourni à l'armée d'Afrique près de 4 000 officiers et sous-officiers. Le témoin, choisi parmi les officiers ayant survécu aux combats du Hohnack, est un pied-noir d'origine italienne, issu d'un milieu modeste. Officier de carrière, il fut partisan de l'Algérie française. Il m'a semblé qu'il exprimait avec beaucoup de sincérité l'opinion de beaucoup d'officiers de l'armée d'Afrique, européens d'origine, débarquant en France pour la première fois en août 1944.

Trois anciens combattants d'origine algérienne donnent leur voix pour la narration des campagnes menées.

Lucien Laouaty, installé dans les Vosges, ancien combattant mobilisé en 1938, était voltigeur au 7<sup>e</sup> RTA. Il s'est engagé en 1938, après avoir échoué au concours de l'école normale, pour « faire carrière » dans l'armée. Après les combats de 1940, il a été fait prisonnier avec toute son unité. En 1941, après neuf mois de captivité, il a appris le prochain transfert de son unité dans un stalag en Prusse orientale. Il a décidé de s'évader, ce qu'il est parvenu à faire après deux tentatives malheureuses. Il a gagné l'Espagne puis Oran. Il a repris du service après le débarquement allié en Afrique du Nord. Ancien d'Italie, de France et d'Allemagne, sa participation au film m'était d'autant plus précieuse que les pertes durant la guerre ont clairsemé les rangs des tirailleurs. Nombre de témoins rencontrés au cours de mes recherches appartenaient à des unités de l'arrière : communication, génie, intendance, logistique.

Ahmed Zénaf, comme Lucien Laouaty n'avait pas eu l'occasion de revenir sur ses expériences militaires passées. Recruté « de force », fuyant la misère, il est incorporé au 7<sup>e</sup> RTA et participe dès lors à toutes les campagnes (Tunisie, Italie, France et Allemagne). Ordonnance d'un officier lorrain, il traverse la guerre sans blessures graves. De retour en Algérie, il parvient, grâce à l'intervention de son ancien officier, à regagner la métropole. Il a travaillé vingt-deux ans dans les mines de Gardanne. Il a gardé une mémoire précise des combats mais aussi et surtout un souvenir vivant de la vie au front et des rapports entre métropolitains, pieds-noirs, « indigènes », civils et militaires.

Youb Lalleg, originaire du Constantinois, est issu d'une famille privilégiée, son père étant secrétaire de mairie. Il s'engage comme volontaire dans l'infanterie après une première tentative malheureuse dans la marine. Fait prisonnier en Tunisie, gardé par des gendarmes français, il profite de la déroute allemande pour s'échapper. Après les campagnes d'Italie et de France, il rencontre en Alsace une jeune femme d'origine polonaise qui deviendra sa femme. Elle raconte cet épisode dans le film de 52 minutes, expliquant les circonstances de sa première rencontre avec son futur époux. De retour dans le Constantinois fin mai 1945, il est spectateur de la répression. Il a choisi de revenir en France dans les années cinquante.

Bien que Youb Lalleg ait été sous-officier au 5<sup>e</sup> régiment de tirailleurs marocains, il est donc comme MM. Laouaty et Zénaf originaire d'Algérie. Le fait qu'il n'y ait dans mes interviewés aucun Tunisien ni Marocain tient à la fois des circonstances du tournage et d'un choix. Les autres tirailleurs « indigènes » rencontrés, soit quatre témoins supplémentaires, sont également algériens. Mes contacts avec l'Association des travailleurs marocains de France, à Paris comme à Strasbourg, n'ont pu déboucher sur aucune rencontre. Après avoir détaillé les dossiers d'anciens combattants rassemblés par l'ATMF Paris, il s'est avéré qu'ils portaient tous sur des demandes de décrystallisation des pensions de soldats ayant combattu en Indochine et non durant le second conflit mondial. Ce n'est qu'au cours de mon passage ultérieur au Maroc qu'il m'a été possible, grâce à l'aide de l'ATMF, de rencontrer un ancien tirailleur marocain. Les associations comme ALIF (regroupant des ressortissants tunisiens) ou celles qui sont actives à Bordeaux n'ont pu me donner des contacts utiles. Enfin les ambassades des pays concernés n'entretiennent aucune relation spécifique avec leurs anciens combattants résidant en France.

## Le choix des lieux de tournages, les contraintes de production.

Afin de convaincre les diffuseurs et de donner un relief particulier au film, j'ai envisagé un temps d'interviewer le président Ben Bella. Contacté par téléphone en Suisse où il réside, il m'avait donné son accord. Intégrer Ben Bella au film n'allait cependant pas sans poser certains problèmes. Sergent dans l'armée française, combattant en 1939-1940 puis en 1943, décoré en Italie par De Gaulle, il reste cependant une figure symbolique du FLN, et renvoie inévitablement à la guerre d'Algérie. Or, puisque tout le film est une tentative de dépasser ce conflit pour renouer avec une expérience positive franco-maghrébine, la présence de Ben Bella risquait de m'aliéner définitivement les anciens officiers de l'armée d'Afrique et en particulier le monde des Français d'Algérie. J'ai donc renoncé à cette interview.

Pour multiplier les rencontres avec des anciens combattants, j'ai pris contact avec l'ONAC (Office national des anciens combattants), avec les amicales régimentaires et les « associations patriotiques » comme le Souvenir français. J'ai également bénéficié dans une certaine mesure de réseaux associatifs militants. J'ai ainsi rencontré Ahmed Zénaf grâce à son neveu, membre de l'association Le Grain à Saint-Étienne (Saint-Chamond pour être précis). Des contacts au sein d'un groupe de lobbying strasbourgeois proche des Verts m'ont permis de trouver la trace de Messaoud Latrèche, un sans-papiers algérien qui attend, dans la banlieue de Strasbourg, l'obtention d'une dé cristallisation de sa pension militaire. Ces contacts m'ont amené à me pencher sur la question très contemporaine de la dé cristallisation des pensions des anciens combattants coloniaux. Je rappellerai simplement ici que ces pensions ont été gelées au moment des indépendances mais qu'une décision de justice a récemment donné raison à un ancien tirailleur sénégalais et entraîné une vaste remise en question de cette mesure ayant généré bien des injustices. Après réflexion, j'ai décidé que cet aspect ne devait pas paraître dans le film, dans la mesure où les problèmes liés au gel des pensions renvoient davantage à l'histoire de la décolonisation qu'à celle de l'armée d'Afrique. De même, les débats qui traversent le milieu des militants issus de la marche des beurs de 1981 n'avaient pas leur place ici. Seuls les témoins d'époque et non leur descendance prendraient la parole. Philippe Séguin, fils d'un officier du 4<sup>e</sup> RTT ayant trouvé la mort en Franche-Comté, n'a donc pas non plus été retenu comme témoin.

Contrairement à la démarche retenue en 1994 par Jean-Marie Fawer, auteur du film *C'est nous les Africains*, je ne souhaitais pas faire participer exclusivement d'anciens tirailleurs d'origine maghrébine. Il était pour moi essentiel que se croisent dans le film des paroles différentes, parfois divergentes. Après plusieurs rencontres, le choix de l'officier s'est porté comme je l'ai dit sur le colonel Francis di Constanzo. Avec quelques réticences, ce dernier, officier de carrière, a accepté de participer à cette œuvre audiovisuelle.

Un autre témoin François Karleskint s'est révélé précieux pour moi. Il faut garder à l'esprit que mon principal diffuseur est France 3 Alsace et que cette antenne régionale est très attachée à l'histoire controversée des « malgré-nous », soldats alsaciens et mosellans incorporés dans des circonstances difficiles sous uniforme allemand.

Mosellan, François Karleskint a été incorporé avec d'autres jeunes de sa classe d'âge dans la Wehrmacht en 1942. Comme ses camarades, il craignait seulement d'être envoyé en Russie. Il a échappé à ce front par une suite d'heureux hasards qui l'ont mené dans le Calvados. Ayant survécu à une attaque conduite par des résistants embusqués sur une route normande, il a réussi à entrer en contact avec un réseau de résistance locale, qui l'a aidé à se rendre en Espagne. Comme nombre des « évadés d'Espagne », il a ensuite connu les prisons franquistes, avant d'être échangé contre des sacs de blé et d'être accueilli au Maroc. Après une brève formation au matériel américain, il intègre comme sous-officier le 5<sup>e</sup> régiment de tirailleurs marocains. C'est au sein d'une unité de voltigeurs qu'il participe aux combats d'Italie, de France et d'Allemagne.

Auguste Kopp, Alsacien de Strasbourg, ancien combattant appelé en 1938, a été évacué vers le centre de la France. Ayant demandé à ne pas rentrer en Alsace, il a obtenu la protection de l'armée d'Armistice. Les commissions allemandes en zone libre se faisant pressantes, il a obtenu son transfert en Algérie, puis à Tamanrasset où, sergent, il s'est employé à assurer la viabilité et la sécurité des voies de communication. Il a ultérieurement participé à toutes les campagnes militaires et est resté dans l'armée après le 8 mai 1945.

Auguste Kopp et François Karleskint, outre le fait qu'ils aient partagé le quotidien des tirailleurs et tous deux appris des rudiments d'arabe, me permettaient de satisfaire une demande non-formalisée mais évidente de mon principal diffuseur.

Si les anciens de l'armée d'Afrique sont encore nombreux, il n'est pas aisé de les contacter. Les amicales régimentaires regroupent encore un certain nombre d'entre eux, mais il est révélateur que parmi ceux-ci, les anciens « indigènes » soient ultra-minoritaires voire inexistantes. Ceux d'entre eux qui ont choisi de s'établir en France ne sont que très rarement inscrits dans des structures « patriotiques ». Le 7<sup>e</sup> RTA et 4<sup>e</sup> RTT deux unités auxquelles je me suis plus particulièrement intéressé, ne comptent ainsi d'anciens combattants coloniaux que ceux qui ont combattu en Indochine. Je ne souhaitais, par ailleurs, pas intégrer à mon dispositif d'anciens harkis, tant toute connexion directe avec la guerre d'Algérie me semblait nocive. Si l'un d'entre eux, le colonel Méliani, a pu m'aider et m'orienter, il ne fait pas partie des témoins du film. J'avais suffisamment de mal à convaincre des anciens de témoigner. À Saint-Étienne, où des membres de l'association Le Grain comptaient dans leurs familles des hommes ayant combattu durant la deuxième guerre mondiale, aucun d'entre eux n'a souhaité témoigner de crainte de passer au sein de sa famille pour un harki. Un de mes étudiants à l'ESRA (École supérieure de réalisation audiovisuelle) qui a prospecté pour moi en Kabylie, n'y a cependant pas rencontré cette crainte. Cette appréhension à évoquer cette mémoire de combattants ne semble pas non plus se retrouver chez les Marocains. Faute de temps, je n'ai pu retrouver aucun tirailleur tunisien pour témoigner. Ils étaient de toute façon peu nombreux dans les rangs français. Comme expliqué précédemment, aucun tournage n'a pu avoir lieu au Maghreb. J'en étais, de toute façon, venu à souhaiter n'interviewer que des anciens combattants résidant en France, afin d'éviter un certain nombre de considérations psychologiques qu'il m'aurait fallu nécessairement prendre en compte dans les pays anciennement colonisés.

Enfin je souhaitais éviter au maximum de perpétuer une tradition folklorique dans l'histoire militaire. Les goumiers comme les tirailleurs sénégalais appartiennent en effet largement à l'imaginaire colonial, dont nous avons largement hérité. Ceci explique sans doute la facilité relative avec laquelle les Français ont accepté de voir les troupes marocaines défiler sur les Champs-Élysées. Le caractère folklorique des troupes indigènes marocaines a déjà fasciné durant le second conflit mondial les journalistes et reporters alliés. La consultation non exhaustive des archives militaires américaines permet de mesurer l'écart frappant entre le nombre d'images donnant à voir les goumiers et celles qui concernent les tirailleurs algériens (sur le front italien tout au moins).

La recherche de témoins en ce qui concerne le 4<sup>e</sup> régiment de tirailleurs tunisiens présentait plusieurs difficultés. Le nom de l'unité indique davantage la localisation traditionnelle de cette unité qu'elle ne nous informe sur l'identité des tirailleurs qui la composaient. Néanmoins, tout laisse à penser dans les archives concernant cette unité, que les tirailleurs, pour partie algériens, étaient majoritairement tunisiens. Or dans ma collecte d'informations, les autorités tunisiennes ne m'ont été d'aucun secours pour retrouver la trace de ces hommes. Plus surprenant, les classements du secrétariat aux anciens combattants et de l'ONAC ne permettent pas davantage de retrouver d'anciens combattants en fonction de leurs unités. Et si dans le cas du 7<sup>e</sup> RTA l'amicale regroupe encore un nombre conséquent de combattants (dans leur écrasante majorité métropolitains ou pieds-noirs), l'association des anciens du 4<sup>e</sup> RTT est moribonde. Ma chance a été d'être aidé par un Vosgien, ancien de cette unité, qui m'a facilité les recherches et les repérages dans les Vosges. Bernard Shaefert avait 18 ans tout juste en 1944. Membre d'un maquis du sud-ouest, ce vosgien a par la suite rejoint le front en tant que FFI. Il a ensuite, après avoir reçu une formation militaire, été incorporé au sein du 4<sup>e</sup> RTT dont les effectifs avaient fondu. Il a terminé la guerre en Allemagne avec le grade de commandant.

### Méthodes d'entretien

Pour l'essentiel, je n'ai pas eu l'occasion de préparer les entretiens avec les témoins. Si j'avais pu joindre par téléphone ces derniers, il n'y a eu pour chacun d'eux qu'une rencontre filmée. Après une brève présentation du projet, l'interview s'est déroulée avec l'équipe technique de FR3.

J'ai fait en sorte, dans la mesure possible, de ne pas interviewer de témoins « professionnels », c'est-à-dire ayant déjà fait l'objet à plusieurs reprises de ce type de témoignages. Le fait que les témoins n'ont pas préparé ces rencontres leur donnent une certaine spontanéité. Je souhaitais par-dessus tout éviter que les témoins se réfèrent à des ouvrages consultés et puisent dans une mémoire reconstruite après la guerre. De ce fait, la plupart des témoins du film n'avaient jamais évoqué, hors du cadre familial, leur mémoire de combattants. Connaissant dans le détail le parcours de leurs unités, j'ai pu en toute liberté les guider dans leurs récits. Je me suis attaché à ne les questionner que sur leurs expériences personnelles et intimes évitant toutes généralités et favorisant les anecdotes personnelles. Au cours des entretiens, les témoins se sont attachés à retranscrire, parfois avec beaucoup d'émotion, des expériences passées auxquels leurs proches n'avaient jusque-là porté que peu d'intérêt. S'ils m'ont souvent fait remarquer que durant soixante années, l'histoire

de leur épopée était restée dans l'ombre, ils n'ont montré dans l'ensemble aucune rancœur. Tout au plus ont-ils fait part d'un peu de dépit et de beaucoup d'incompréhension. Les témoins les plus érudits se sont montrés les moins intéressants, dans la mesure où ils ont souvent beaucoup lu et reconstruit leurs témoignages à la lumière de ces lectures. Par chance, les tirailleurs rencontrés avaient dans l'ensemble, sinon peu lu, tout au moins conservé une bonne partie de leurs souvenirs personnels, même si ceux-ci étaient parfois confus. La connaissance des histoires régimentaires m'a permis d'éclaircir quelques points restés obscurs et de raviver la mémoire de certains lieux, de certains épisodes. Elle m'a aussi beaucoup servi à mettre mes interlocuteurs en confiance. Il est certain à cet égard que l'image du journaliste est très négative auprès de ce type d'interlocuteurs, et que le fait de prendre le temps de la rencontre est très apprécié par des anciens qui n'ont jusqu'alors que peu témoigné.

La méthodologie mise en pratique n'est, bien sûr, pas celle d'un chercheur travaillant à l'élaboration d'un corpus d'histoire orale. Je ne me suis pas au préalable muni d'une grille d'analyse méthodique. La rencontre d'une douzaine d'anciens tirailleurs me paraît de toute manière insuffisante pour me prévaloir d'un quelconque caractère scientifique. Si ma formation d'historien m'a été très utile, la conception et la mise en œuvre d'un projet audiovisuel différent d'une recherche universitaire. Tout au plus mon souci d'exhaustivité m'a-t-il conduit, au vu et su de la production, à rencontrer plus de témoins que nécessaire dans ce type de projet. Une quarantaine d'heures ont ainsi été tournées. Les entretiens ont duré en moyenne une heure et demie ; à cela s'ajoutait le temps nécessaire pour présenter le film et partager après le tournage quelques moments autour d'une tasse de café ou d'un repas. Il semble peu humain d'envisager de réveiller ce type de mémoire parfois douloureuse sans prendre le temps d'un échange une fois rangée la caméra. Il est certain que j'aurais souhaité continuer à tourner d'autres entretiens avec de nouveaux témoins, voir disposer de plus de temps avec certains d'entre eux. Mais trois semaines de tournage représentent déjà un budget assez rare pour un film documentaire de 52 minutes. J'aurais également souhaité pouvoir monter un film d'une durée plus proche de 100 minutes, mais le formatage des programmes de télévision ne permet aujourd'hui qu'exceptionnellement ce type de durée. Les rushes tournés restent bien sûr disponibles pour l'avenir et ont le mérite d'exister.

Mes témoins ayant en moyenne atteint ou dépassé l'âge de 80 ans, il était prévisible que le simple récit de leur parcours de combattant ne soit pas suffisant pour mobiliser les spectateurs de France 3 Alsace. Il n'en a, je pense, rien été, tant les témoignages recueillis étaient vivants et chargés d'émotion. Je n'en ai pas moins précocement tenté d'accumuler le maximum de photos et de film d'archives pour replacer au mieux la parole de ces hommes dans le contexte de l'époque. Les archives militaires françaises (ECPAD) et allemandes (*Bundes Archives*) n'étant visionnables et exploitables qu'à des tarifs prohibitifs, j'ai dû me tourner vers d'autres institutions. Je souhaitais en effet pouvoir assurer une existence pérenne au film et non devoir reverser ultérieurement tous les trois ou cinq ans des droits au ministère de la défense. Cela aurait sans doute eu comme conséquence de limiter à trois ans l'utilisation du 52 minutes achevé. Les fonds de photos disponibles au musée de l'infanterie de Montpellier, ainsi que ceux de la DMPA sont libres de droit, même si nombre des photos qui s'y trouvent correspondent en fait à des clichés dont les

droits semblent appartenir au ministère de la défense. Mais pour l'essentiel les 20 minutes d'archives filmées présentées dans le film proviennent de la NARA, c'est-à-dire des archives publiques américaines de Washington. Leur consultation est gratuite et accessible à toute personne munie d'une pièce d'identité. Le visionnage se fait sur place, des bancs en 16 et 35 mm sont à la disposition des visiteurs. On est là très loin du système français et ce n'est certainement pas un hasard si nombre de réalisateurs cherchent en ce lieu des documents dont les doubles sont dans les archives françaises. Les forces américaines ont fourni aux opérateurs français l'essentiel du matériel et leurs reporters de guerre se sont intéressés de près aux unités françaises particulièrement sur le front italien. Je n'ai pas eu le temps de mener une recherche complète, mais je n'en ai pas moins visionné beaucoup de documents qui mériteraient une étude plus approfondie. Pour ne citer que cet exemple, il existe des rushes forts intéressants sur l'armée française avant et pendant la campagne de Tunisie.

Comme je l'ai déjà évoqué, j'ai choisi de m'intéresser plus spécifiquement à un épisode militaire survenu en décembre 1944. Il s'agit de la bataille de la poche de Colmar, et plus précisément de l'épisode du Hohneck. Du 6 au 14 décembre 1944, une compagnie du 4<sup>e</sup> RTT a résisté sur ce sommet à la frontière des Vosges et de l'Alsace aux assauts répétés de forces allemandes composées en partie d'unités fraîches rapatriées de Norvège. Les unités françaises luttent alors pour percer les défenses allemandes des Vosges et atteindre la ligne des crêtes. Depuis octobre 1944, la progression a considérablement ralenti. Les forces allemandes de la XIX<sup>e</sup> armée ont reçu d'importants renforts pour tenir les Vosges et l'Alsace. L'épisode du Hohneck survient juste avant le déclenchement de l'offensive de la VI<sup>e</sup> armée blindée dans les Ardennes. Les troupes françaises sont épuisées. Elles n'ont bénéficié que de peu de repos depuis leur débarquement en Provence. Le général de Lattre de Tassigny tente toujours de libérer le dernier département occupé. Si Strasbourg au nord et Mulhouse au sud ont été atteintes et libérées, les Allemands, sous les ordres de Heinrich Himmler, tiennent toujours Colmar et s'accrochent à la plaine d'Alsace. Au cours d'une tempête de neige, un groupe de FFI, le premier groupe d'escadron du Jura du régiment de Franche-Comté, tente un coup de main et atteint la route des crêtes. Poursuivant leur progression dans les éléments déchaînés, les résistants surprennent la petite garnison allemande installée au Hohneck, deuxième sommet des Vosges. Après avoir repoussé quelques contre-attaques allemandes, les FFI laissent la première compagnie du 4<sup>e</sup> RTT occuper la position. Celle-ci va vite se révéler intenable. Le Hohneck est en effet un ballon depuis lequel on aperçoit la plaine d'Alsace. Aucune couverture forestière ne cache l'hôtel du Belvédère, où s'installent les hommes du capitaine Lartigau. Durant plus d'une semaine, l'artillerie allemande va pilonner le sommet et réduire en un amas de ruines l'hôtel et ses dépendances. Les FFI n'ayant pas sécurisé les abords de l'hôtel, les Allemands réussissent à encercler la compagnie française et, après de nombreux assauts dans des conditions climatiques extrêmes, parviennent à écraser le 1/4 RTT (1<sup>re</sup> compagnie du 4<sup>e</sup> RTT) qui n'a plus ni vivres ni munitions. Les survivants, faits prisonniers, sont envoyés vers Mulbach, puis en Allemagne.

Pour retracer cet épisode militaire tragique, je me suis basé sur les cinq comptes rendus et rapports rédigés après leur libération par les officiers, ainsi que sur un ouvrage allemand retraçant l'ensemble des combats de la poche de Colmar.

L'auteur de ce dernier ouvrage semble avoir collecté nombre de témoignages, en particulier sur le Hohneck. Le colonel Francis di Constanzo a par ailleurs raconté son expérience en tant qu'officier survivant du 1/4 RTT.

L'un des obstacles rencontrés tenait dans le fait que les officiers survivants qu'il m'était possible de rencontrer ont gardé une certaine amertume et n'évoquent qu'avec réticence ces combats, non que leur résistance n'ait été exemplaire, mais plutôt du fait que leur bravoure ne fut jamais reconnue. Être fait prisonnier en décembre 1944, après avoir combattu en Tunisie et en Italie n'était pas non plus un souvenir réconfortant.

La « bataille du Hohneck » ne relève pas précisément de la grande histoire militaire. Elle n'a pas laissé de trace dans les annales et ne compte pas non plus pour un haut fait d'armes. Stratégiquement, le lieu n'avait pas l'importance que les Allemands et plus précisément Himmler semblent lui avoir donné. Les pertes allemandes ont sans doute été très élevées.

Ce qui m'intéressait quant à moi, c'était de pouvoir mettre au travers de cet épisode l'accent sur les difficultés et les souffrances rencontrées par les soldats de l'armée de Lattre dans les Vosges et en Alsace. De ces combats meurtriers, pas plus l'histoire nationale que locale ne semble avoir gardé le souvenir. Les villes libérées étaient de moindre importance, leur population avait été en partie déportée vers l'Allemagne. Les habitants de la Bresse, où se situe le Hohneck, ont davantage gardé en mémoire la destruction à 85 % de leur ville et la déportation à Pforzheim de la population masculine que les combats du Hohneck. Le souvenir de la destruction du maquis de la Piquante-Pierre, au-dessus de la commune, se perd quant à lui peu à peu. Les combats les plus durs pour les goumiers et les tirailleurs ont eu lieu dans les sous-bois des forêts vosgiennes, dans la boue puis dans la neige. Peu de spectateurs ont pu retranscrire la violence de ces affrontements. Strasbourg ayant été libéré le 22 novembre, l'offensive sur Colmar, qui mobilisa pourtant d'importants effectifs militaires de part et d'autres, n'intéressa que peu les Français.

Le fait de mettre la bataille des Vosges et plus précisément le Hohneck au centre du film a eu plusieurs conséquences. L'histoire des relations entre l'armée de Lattre et les unités constituées de FFI ayant voulu poursuivre la lutte une fois leur région libérée a pris une place grandissante. Un ancien officier du 2<sup>e</sup> bureau du 3<sup>e</sup> RTA, Willigens, met en effet en cause dans des termes très véhéments les FFI qui se sont emparés du Hohneck. Il s'agit d'un courrier envoyé en février 1945 par cet officier pied-noir à sa mère. La copie dactylographiée que j'ai pu me procurer est grossièrement censurée, mais ceci n'empêche aucunement l'identification des acteurs. M'intéresser à l'amalgame, c'était aussi m'intéresser au blanchiment des troupes indigènes. C'était enfin m'intéresser aux querelles politiques qui expliquent sans doute en grande partie l'oubli qui touche dès 1945 l'armée d'Afrique. Je n'évoque que très rapidement dans le film les problèmes qui surgirent entre les résistants français et les cadres d'une armée dont une bonne partie étaient issus de l'armée d'Armistice, fidèle au maréchal Pétain et pilier du régime de Vichy. Pour y voir plus clair, j'ai eu recours à l'ouvrage de Michel Pigenet. Au cours d'une rencontre, il a pu m'expliquer quelques points qui me paraissaient importants. Si je me suis intéressé aux Fabiens, cela tient d'abord au fait que ces FTPF parisiens combattaient en Alsace, et que leur unité était voisine de l'unité où combattait

François Karleskint qui m'en a parlé. Les rapports entre Maghrébins et résistants étaient en définitive assez rares et distants, les FFI ayant souvent été intégrés dans des unités séparées de l'armée régulière.

Autre conséquence de mon choix, je me suis intéressé à l'histoire complète de la bataille des Vosges depuis son commencement. Or la réduction des maquis régionaux s'explique avant tout par le choix fait par Himmler de préparer la résistance allemande dans les Vosges. Pour tenir la « ligne d'hiver » qui devait contenir les Alliés à distance de l'Alsace, il suffisait de mettre à profit les reliefs et le terrain boisé et d'y installer un dispositif de défense solide. Il fallait également évacuer les populations masculines et éliminer les « foyers terroristes » qui auraient pu assister les Alliés dans leur progression.

J'avais demandé à Bernard Shaefert de bien vouloir m'inviter à la traditionnelle cérémonie du 18 juin qui se déroule au sommet du Hohneck et à l'occasion de laquelle les associations patriotiques rendent hommage tant à l'action des Francs-Comtois qu'à la résistance du 4<sup>e</sup> RTT. Or ces associations, qui m'ont très bien accueilli avec mon équipe, nous ont également emmené sur d'autres « lieux de mémoire », évoquant un autre épisode militaire impliquant cette fois-ci les tirailleurs marocains du 6<sup>e</sup> RTM. Ils nous ont enfin et surtout conduit sur les lieux où les maquisards vosgiens ont été progressivement débordés par l'ennemi entre le 20 et le 23 septembre 1944. J'ai de ce fait intégré brièvement l'histoire du maquis au film. Cela m'a également permis d'atténuer dans le film les critiques formulées par les tirailleurs concernant la « galonite » des FFI et leur manque de tenue vis-à-vis des femmes. Il est probable qu'au Hohneck, les FFI du commandant Pator (qui reçut un blâme) n'ont pas agi selon les règles militaires en usage dans ce genre de circonstances et ont d'une certaine façon participé au drame qui a frappé le 1/4 RTT. Les rapports entre les FFI et l'état-major de de Lattre se révélant finalement assez complexes, et ne constituant pas le cœur du film, je n'ai pas enquêté plus avant. Ancien résistant ayant le grade de commandant, Bernard Shaefert jouit d'un certain prestige chez les anciens combattants des Vosges. Président du Souvenir français local, il est à l'origine de la construction d'une stèle rappelant les combats menés par le 4<sup>e</sup> RTT en décembre 1944. Il m'a mis en contact avec deux survivants de l'unité FFI qui s'était emparé par surprise de l'hôtel Belvédère, provoquant la riposte allemande qui allait aboutir à de furieux combats sur ce sommet enneigé.

Après avoir rassemblé des archives sur différents supports et répertorié un ensemble de témoins, une fois les trois semaines de tournages écoulées, restait à sélectionner parmi les rushes ceux qui serviraient le mieux mon propos, c'est-à-dire à procéder au montage. Le principal écueil tenait en ce que je tenais à évoquer l'histoire de l'armée d'Afrique durant la seconde guerre mondiale en partant d'un épisode local bien circonscrit dans le temps et l'espace. Le film n'échappe pas à ce choix difficile à mettre en œuvre. On passe ainsi de « l'histoire en général », celle de l'armée d'Armistice en Afrique du Nord, entrée en guerre en novembre 1942, celle des campagnes de Tunisie et d'Italie puis de France à celle du 4<sup>e</sup> RTT au sommet du Hohneck. Ce changement d'échelle peut parfois sembler déconcertant aux spectateurs.

La première partie du film, après avoir redonné le contexte de 1942 et rappelé les circonstances dans lesquelles l'armée d'Afrique bascula dans le camp allié s'intéresse à la mobilisation qui suivit le débarquement allié. Chacun des témoins du film explique ses conditions d'incorporation dans les rangs de l'armée française. Les campagnes de Tunisie et d'Italie sont ensuite rapidement évoquées. Concernant la première, c'est essentiellement le dévouement des troupes françaises et leur ténacité aux combats qui sont mises en avant. Le récit partiel de la bataille du Belvédère en Italie me permet de rappeler que ce sont ces unités de tirailleurs et de goumiers qui rendirent alors à la France le prestige militaire perdu en 1940.

Dans un deuxième temps est traitée la Libération de la France, depuis le débarquement de Provence jusqu'aux contreforts des Vosges. Les anciens combattants y parlent de l'accueil reçu en métropole, des rapports entre l'armée de métier et les FFI, de la découverte enfin pour nombre d'entre eux d'un pays jusqu'alors inconnu. Les anciens libérateurs évoquent la chaleur des populations civiles dans les villes et villages traversés. Nombre d'unions entre des tirailleurs et des Françaises ayant résulté de la libération de l'est de la France, j'ai choisi de les évoquer au travers d'un cas ayant abouti à un mariage durable.

Enfin, la dernière partie du film concerne plus spécifiquement les Vosges et l'Alsace et retrace dans le détail les combats du Hohneck.

Il m'était évidemment impossible, dans un 52 minutes, de faire mieux qu'évoquer nombre des sujets remémorés au cours des entretiens. Certaines anecdotes ne peuvent être développées en moins de cinq minutes. Mon choix s'est donc porté sur ce qui m'apparaissait comme le moins litigieux, le moins controversé. Un exemple parmi d'autre : certains Vosgiens rencontrés insistaient sur le fait que les goumiers coupaient les oreilles des soldats allemands. Cette information revenait régulièrement, seulement démentie par quelques tirailleurs. Je n'ai en définitive fait figurer cette information que dans la bouche d'un témoin vosgien, alors adolescent, qui précise immédiatement que les officiers français versaient des primes à ces goumiers.

Le cortège d'horreurs accompagnant toute campagne militaire ne m'a pas été épargné : viols, pillages, menues rapines, exécution des prisonniers. Ces actes décrits par les uns ou les autres, civils ou militaires, étaient attribués à l'un ou l'autre camp, et dans les rangs alliés, touchaient à l'occasion les troupes américaines, qui ne semblent pas avoir fait bonne impression sur les tirailleurs. J'ai largement censuré ces récits. Auteur d'un film documentaire, je me dois de tenir compte de la réalité de mon public, c'est-à-dire de la très grande variété des spectateurs. L'effort énorme consenti par les soldats de l'armée d'Afrique, leur dévouement, ne devaient pas s'effacer du fait de ces récits somme toute attendus. Il me semblait plus important de mettre en valeur la durée de l'effort, l'épuisement des troupes, les difficultés du climat, en France comme en Italie, l'âpreté des combats. Les archives américaines m'ont fourni pour cela des films allemands permettant de mettre en scène la puissance militaire d'un adversaire qui, dans les Vosges et en Alsace, se bat comme en Italie, c'est-à-dire avec une discipline et un acharnement à peine entamés.

D'autres débats touchant à l'histoire de l'armée française étaient difficiles à aborder du fait du manque de sources. Je m'étais engagé auprès du patron de France 3 Alsace à n'avancer dans la voix off accompagnant le film que des faits et

des interprétations dont je pourrais défendre sans danger la fiabilité. La question du blanchiment des troupes, chère à nombre de militants d'origine maghrébine, n'a ainsi été que rapidement évoquée. En effet, il y a sans doute une pluralité de causes qui explique la maladresse pour ne pas dire plus, avec laquelle le contingent « sénégalais » (sous ce terme générique se trouvait également enrôlé tout un ensemble de populations africaines non sénégalaises) a été renvoyé au pays après avoir dû se séparer de ses équipements. Volonté de ne pas effrayer les populations allemandes, préparées par la propagande nazie à subir les « hordes négroïdes » (les Français avaient connu ce genre de déboires au cours de l'occupation de la Ruhr), besoin de préserver les soldats africains très sensibles aux grands froids et déjà très éprouvés par le climat, volonté de blanchir l'armée en donnant une place plus voyante aux appelés et volontaires français... J'ai volontairement évoqué cette question d'abord dans la voix off en montrant le défilé des troupes à Colmar, où ne défilent à l'image que des Européens de souche, puis au travers du récit de Bernard Shaefert. Celui-ci raconte comment, démobilisé à l'été 1945, rentré à Saint-Dié où sa maison avait brûlé, il s'est retrouvé dans le plus grand dénuement, alors que les populations civiles vosgiennes, déportées à Pforzheim, rentrées auparavant, avait bénéficié d'aides matérielles. Alpagué par des gendarmes, il fut sommé de ne pas porter sa capote militaire, alors même qu'il n'avait pas d'autres vêtements civils. Cet épisode n'exuse en rien la façon dont ont été traités les Sénégalais, mais relativise peut-être ce traitement au regard du contexte de 1945. Enfin, afin de montrer de façon plus artificielle l'effacement progressif des indigènes (plus de 55 % des soldats à l'été 1944) j'ai choisi de réduire progressivement le nombre de leurs interventions au fur et à mesure que le film progresse. Il était de toute façon essentiel que les commentaires concernant le peu de gratitude de la France à l'égard de ces libérateurs africains soient le fait de Français « de souche », ici Auguste Kopp et Bernard Shaefert. Les tirailleurs « indigènes » rencontrés n'ont jamais dénoncé sur un mode accusatoire ou avec amertume l'oubli dans lequel ils sont tombés. Ils ont gardé une très grande simplicité pour évoquer cette absence de reconnaissance qui génère plus d'interrogations et d'incompréhension que de rancœur.

Je me suis également servi à dessein du décalage entre les archives filmiques utilisées et les commentaires de la voix off. Il est certain que nombre de spectateurs, particulièrement les plus jeunes, ne reconnaîtront ni le général de Lattre de Tassigny ni le général Béthouart à la vue des archives montées sur la voix off évoquant les conflits entre FFI et officiers de l'armée d'Armistice, les premiers reprochant aux seconds leur fidélité au maréchal Pétain. Si De Lattre fut un ardent défenseur de l'amalgame, on sait les rapports houleux qui perdurèrent entre le général Béthouart (pourtant traître à Vichy en ayant soutenu le débarquement allié au Maroc) et les résistants, particulièrement des FTPF. N'ayant pas le temps en 52 minutes d'explicitier un certain nombre de problématiques, j'ai utilisé au mieux les archives dont je disposais pour les évoquer par l'image.

### **Projection et réaction**

Le film a reçu un très bon accueil. Les trois diffuseurs ainsi que l'ensemble des partenaires institutionnels l'ont apprécié et me l'ont fait savoir. Le public alsacien était au rendez-vous et les parts d'audience étaient satisfaisantes. France 3 Alsace, qui m'a soutenu jusqu'au bout, n'a cependant pas programmé le film au cours de la matinée réservée à un ensemble de programmes sur les commémorations de la

Libération de Strasbourg. Il est passé un samedi après-midi. Les mesures d'audimat sont suffisamment aléatoires (environ 2 000 foyers équipés sur toute la France) pour que je ne me satisfasse pas spécialement de ce résultat positif. Les projections en salle et les retours directs des spectateurs sont pour moi plus intéressants. Là encore, parfois avec beaucoup d'émotion pour les plus âgés, l'accueil a été positif. Les deux séances à Strasbourg au cinéma l'*Odysée*, si elles n'ont pas fait salle comble, se sont très bien déroulées. Y étaient pourtant présents à la fois des membres d'associations patriotiques et des militantes algériennes d'extrême gauche. À défaut d'être en accord sur la question de la reconnaissance de la France, ils ont pu participer au débat sans trop d'animosité réciproque. Une femme d'origine algérienne s'est empressée de venir voir Bernard Shaefert après le débat pour lui demander ce que signifiait le port d'un fez rouge. Elle en avait retrouvé un dans les affaires de son père décédé, qui n'avait jamais évoqué en famille sa carrière militaire. La séance qui a eu lieu dans la salle de la mairie de la Bresse, regroupant sur invitation de la mairie plus de 250 personnes, essentiellement des gens âgés, était particulière en ceci que les associations patriotiques s'opposent régulièrement à la municipalité de gauche. Les témoins présents dans la salle ont pris la parole à tour de rôle, et un ancien du 6<sup>e</sup> RTM a évoqué les combats livrés sur la commune par cette unité.

La société de production a fait parvenir à ma demande à tous les témoins du film et à ceux et celles qui ont contribué à sa réalisation des copies du film. Là encore, les retours sont, à ce jour, très positifs.

Deux événements devraient relancer, ou tout au moins permettre de relancer le film, c'est-à-dire programmer d'autres dates de diffusion, en salle ou sur des chaînes de télévision :

- Tout d'abord les commémorations de la victoire, le 8 mai 2005. Je ne me fais pas beaucoup d'illusion sur ces commémorations, étant donné le peu d'intérêt manifesté par les diffuseurs pour le 60<sup>e</sup> anniversaire du débarquement de Provence. Mais du fait de l'intérêt porté pour le cinquantenaire du début de la guerre d'Algérie, peut-être y aura-t-il un « créneau horaire » concernant les événements de Sétif. J'ai souhaité évacuer la mémoire de la répression dans le Constantinois, suivant en cela l'avis d'Annie Rey-Goldzeiguer, et considérant le 8 mai 1945 comme le premier jour de la guerre d'Algérie, ce qui est bien évidemment contestable. Bien que nombre de mes témoins aient été originaires de cette région, je ne fais pas autrement mention de cette triste page de l'histoire coloniale.
- Le réalisateur Rachid Bouchareb et sa société de production ont d'ores et déjà programmé la sortie pour décembre 2005 du film *Indigène*. Nombre d'acteurs issus de l'émigration nord-africaine y tiendront un rôle. Cette fiction à gros budget retrace le parcours de tirailleurs et de goumiers depuis l'Afrique du Nord jusqu'en Alsace.

Je tenterai pour ma part de poursuivre la diffusion du film achevé, mais également celle du 26 minutes en cours de production. L'objectif des associations travaillant à la sauvegarde et à la promotion de la mémoire des anciens combattants

coloniaux est de parvenir à ce que cette participation à la Libération en 1944-1945 soit enfin reconnue. Je tâcherai de les y aider par l'organisation de manifestations autour du film.

Le film 52 minutes devait aussi à mes yeux être utilisable par des enseignants de lycée. Des projections sont prévues en fin d'année scolaire dans l'académie de Créteil, avec quelques enseignants. Une première expérience avec la participation d'un ancien combattant d'origine algérienne avec deux classes de première d'un établissement de la région de Colmar s'est révélée très encourageante. En revanche, le film est trop érudit pour être mobilisé par des enseignants de collège. À la demande de la mairie de la Bresse dans les Vosges, une séance a été organisée avec l'ensemble des élèves des deux collèges locaux. Il m'a semblé, sans surprise, que le film était trop complexe pour ces élèves que les enseignants n'avaient de plus pas du tout préparés ni sensibilisés au sujet. Le deuxième film, en cours d'élaboration, a donc été conçu pour et avec l'association Le Grain, membre du projet de Musée d'histoire de l'émigration. Il s'agit de créer un outil plus exploitable dans un cadre scolaire.

SGA/SMG Impressions 05 55 93 61 00